

ANNEXE 6 – LISTE DES PRODUITS UTILISES SUR SITE

Projet Ecofrost - Liste des produits utilisés

Utilisation	Nom de la substance	Mentions de danger associées	Signification des mentions de danger	Flux annuel
Réfrigération	Ammoniac	H221	Gaz inflammable	Fonctionnement en circuit fermé : approvisionnement réalisé selon les besoins d'appoints
		H331	Toxique par inhalation.	
		H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.	
		H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.	
Traitement de l'eau	Chloorstabile / eau de javel 20% Désinfection	H290	Peut être corrosif pour les métaux.	17080 kg
		H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves	
		H318	Provoque des lésions oculaires graves.	
		H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.	
		H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme	
	Acide sulfurique Contrôle pH osmose inverse	H318	Provoque des lésions oculaires graves.	Donnée non disponible
	Soude caustique Contrôle pH	H290	Peut être corrosif pour les métaux.	Donnée non disponible
		H318	Provoque des lésions oculaires graves.	
	Saumure / NaCl Adoucisseur	-	-	Donnée non disponible
	MgCl2 Réactif struvite	-	-	Donnée non disponible
	FeCl3 PIX Déphosphatation	H302	Nocif en cas d'ingestion.	227 928 kg
		H318	Provoque des lésions oculaires graves.	
		H315	Provoque une irritation cutanée.	
		H290	Peut être corrosif pour les métaux.	
Memcare Anti-calcaire osmose inverse	-	-	Donnée non disponible	
Acide acétique	H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves	Donnée non disponible	
Floc-Spam Floculant traitement des boues	-	-	Donnée non disponible	
Conditionnement	Colle carton	-	-	17500 kg
	Demcomelt	-	-	-
	Carbone markem impression sachet	-	-	400 l
	Encre markem impression carton	-	-	Donnée non disponible
	Ruban d'impression bopack	-	-	192
Maintenance	THR300	-	-	800 l
	Poly S2	-	-	1 000 l
	Hand cleaner Bardahl	-	-	6 l
	Nettoyant frein	H222	Aérosol extrêmement inflammable	Donnée non disponible
		H229	Récipients sous pression – Peut éclater sous l'effet de la chaleur	
		H315	Provoque une irritation cutanée.	
		H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges	
	BD50	H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme	Donnée non disponible
		H222	Aérosol extrêmement inflammable	
		H229	Récipients sous pression – Peut éclater sous l'effet de la chaleur	
		H315	Provoque une irritation cutanée.	
		H317	Peut provoquer une allergie cutanée	
	Genuine hose lubricant glycerine	H319	Provoque une sévère irritation des yeux.	Donnée non disponible
H410		Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme		
Monopropylenglycol	-	-	Donnée non disponible	
				3 300 kg
				2 000 l

Utilisation	Nom de la substance	Mentions de danger associées	Signification des mentions de danger	Flux annuel
Maintenance	Multicleaner 251	H319	Provoque une sévère irritation des yeux.	160 l
	Chain lube	H220	Gaz extrêmement inflammable	10 l
		H280	Contient un gaz sous pression ; peut exploser sous l'effet de la chaleur	
		H315	Provoque une irritation cutanée.	
		H319	Provoque une sévère irritation des yeux.	
	SHC 632	-	-	Donnée non disponible
	CASSIDA Chain Oil 150	-	-	400 l
	CASSIDA fluid HF68	-	-	20 l
	CASSIDA Grease EPS2	-	-	700
	RENOLIN B32HVI	-	-	1 600 l
	RENOLIN B46HVI	-	-	4 800 l
	RENOLIN CLP150	-	-	4 800 l
	Renolit GP2	-	-	6 000 kg
	Urethyn E/M 2	-	-	5 kg
	Griffon kolmat	H319	Provoque une sévère irritation des yeux.	Donnée non disponible
		H335	Peut irriter les voies respiratoires	
		H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme	
	JR02000	-	-	Donnée non disponible
	JR10000	-	-	Donnée non disponible
	JR11000B	-	-	Donnée non disponible
	Antifreeze Synmar	H302	Nocif en cas d'ingestion.	Donnée non disponible
		H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée	
	Kroon oil agri fluid	-	-	-
	SI 5368	H315	Provoque une irritation cutanée.	20 l
		H318	Provoque des lésions oculaires graves.	
	SI 5910	H317	Peut provoquer une allergie cutanée	80 l
		H319	Provoque une sévère irritation des yeux.	
		H351	Susceptible de provoquer le cancer	
	Quick Métal Loctite	H317	Peut provoquer une allergie cutanée	Donnée non disponible
		H319	Provoque une sévère irritation des yeux.	
		H335	Peut irriter les voies respiratoires	
		H413	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques	
	Adhésif instantané Loctite	H315	Provoque une irritation cutanée.	Donnée non disponible
		H319	Provoque une sévère irritation des yeux.	
		H335	Peut irriter les voies respiratoires	
	Silicone blanc	H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme	50 l
	Silicone gris	H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme	50 l
	Spray Chaîne	H222	Aérosol extrêmement inflammable	20 l
		H229	Récipients sous pression – Peut éclater sous l'effet de la chaleur	
		H315	Provoque une irritation cutanée.	
		H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme	
	Rust-oleum Hard-Hat	H222	Aérosol extrêmement inflammable	20 l
H229		Récipients sous pression – Peut éclater sous l'effet de la chaleur		
H315		Provoque une irritation cutanée.		
H319		Provoque une sévère irritation des yeux.		
H335		Peut irriter les voies respiratoires		
Rust-oleum Freeze and release spray	H222	Aérosol extrêmement inflammable	20 l	
	H229	Récipients sous pression – Peut éclater sous l'effet de la chaleur		
	H315	Provoque une irritation cutanée.		
	H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme		
Electrical cleaning	H222	Aérosol extrêmement inflammable	Donnée non disponible	
	H280	Contient un gaz sous pression ; peut exploser sous l'effet de la chaleur		
	H319	Provoque une sévère irritation des yeux.		
	H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges		
Graisseur SKF System 24 - LAGD 125FP2	-	-	300 l	
Graisseur SKF System 24 - LGWA2	H317	Peut provoquer une allergie cutanée	200 l	

Utilisation	Nom de la substance	Mentions de danger associées	Signification des mentions de danger	Flux annuel
Maintenance	Silirub 2 oxine	-	-	Donnée non disponible
	Capella A68	H319	Provoque une sévère irritation des yeux.	2 000 l
	Tixoperl Ultrafine	-	-	Donnée non disponible
	Nettoie frein spray	H222	Aérosol extrêmement inflammable	500 l
		H229	Récipients sous pression – Peut éclater sous l'effet de la chaleur	
		H315	Provoque une irritation cutanée.	
		H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges	
		H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme	
	Détecteur de fuite PLUS	H229	Récipients sous pression – Peut éclater sous l'effet de la chaleur	10 l
	Hand cleaner Plus	H319	Provoque une sévère irritation des yeux.	24 l
		H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme	
	HHS 2000	H222	Aérosol extrêmement inflammable	80 l
		H229	Récipients sous pression – Peut éclater sous l'effet de la chaleur	
		H315	Provoque une irritation cutanée.	
		H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges	
		H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme	
	Multiplus lubrifiant	H229	Récipients sous pression – Peut éclater sous l'effet de la chaleur	Donnée non disponible
	Rost-off Plus	H222	Aérosol extrêmement inflammable	40 l
		H229	Récipients sous pression – Peut éclater sous l'effet de la chaleur	
		H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges	
		H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme	
	Acétate alim	H302	Nocif en cas d'ingestion.	Donnée non disponible
		H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves	
		H318	Provoque des lésions oculaires graves.	
	AL 1100	H222	Aérosol extrêmement inflammable	Donnée non disponible
		H229	Récipients sous pression – Peut éclater sous l'effet de la chaleur	
		H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée	
		H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.	
		H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme	
	Aliments hhsi Wurth	H222	Aérosol extrêmement inflammable	20 l
		H229	Récipients sous pression – Peut éclater sous l'effet de la chaleur	
		H315	Provoque une irritation cutanée.	
		H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme	
	Multi	H222	Aérosol extrêmement inflammable	50 l
		H229	Récipients sous pression – Peut éclater sous l'effet de la chaleur	
		H302	Nocif en cas d'ingestion.	
		H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges	
		H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée	
	Rost off Wurth	H222	Aérosol extrêmement inflammable	240 l
		H229	Récipients sous pression – Peut éclater sous l'effet de la chaleur	
		H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges	
		H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme	
	Silicon fluid	H222	Aérosol extrêmement inflammable	50 l
		H229	Récipients sous pression – Peut éclater sous l'effet de la chaleur	
		H315	Provoque une irritation cutanée.	
		H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges	
	Wurth Fixit power + high tach	H226	Liquide et vapeurs inflammables	20 l
H332		Nocif par inhalation		

Utilisation	Nom de la substance	Mentions de danger associées	Signification des mentions de danger	Flux annuel
Maintenance	Wurth nettoyeur puissant montage	H222	Aérosol extrêmement inflammable	120 l
		H229	Récipients sous pression – Peut éclater sous l'effet de la chaleur	
		H315	Provoque une irritation cutanée.	
		H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges	
		H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme	
	Rost-off	H222	Aérosol extrêmement inflammable	Donnée non disponible
		H229	Récipients sous pression – Peut éclater sous l'effet de la chaleur	
	Rost off Blue ice Wurth	H222	Aérosol extrêmement inflammable	Donnée non disponible
		H229	Récipients sous pression – Peut éclater sous l'effet de la chaleur	
		H315	Provoque une irritation cutanée.	
		H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges	
	Graisse multi-usage Foodline Type IV	-	-	Donnée non disponible
		-	-	
	Multiclean Wurth	H222	Aérosol extrêmement inflammable	Donnée non disponible
		H229	Récipients sous pression – Peut éclater sous l'effet de la chaleur	
		H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges	
	Huile de coupe et perçage Wurth	-	-	Donnée non disponible
Pâte et spray lubrifiant cuivre Wurth	H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme	Donnée non disponible	
Produit décolle étiquette Wurth	H222	Aérosol extrêmement inflammable	Donnée non disponible	
	H229	Récipients sous pression – Peut éclater sous l'effet de la chaleur		
	H315	Provoque une irritation cutanée.		
	H317	Peut provoquer une allergie cutanée		
	H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges		
Tube étanchéité - frein filet Wurth	-	-	Donnée non disponible	
	-	-		
	-	-		
Nettoyage	Polish cleaner	H223	Aérosol inflammable	
	Pureclean FD14	-	-	
	Alcotens Skin - box 12x11	H226	Liquide et vapeurs inflammables	36 l
		H319	Provoque une sévère irritation des yeux.	
	Chlorine spray gel	H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves	360 l
		H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.	
	Chlorodes 170	H290	Peut être corrosif pour les métaux.	1 900 l
		H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves	
		H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme	
	Tensacid Sz-20 L can	H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves	5 800 l
	Tensafoam Cl-20L can	H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves	5 700 l
		H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.	
	Tensafoam FSH - 20L	H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves	1 500 l
	Tensafoam Inox - 20 L can	H302	Nocif en cas d'ingestion.	300 l
H314		Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves		
Tensafoam Pro.- 20 L can	H302	Nocif en cas d'ingestion.	3 960 l	
	H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves		
Tensalc Pro- 20L Can	H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves	10 880 l	
Tensiodes Quat-20L can	H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves	2 060 l	
	H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.		

Utilisation	Nom de la substance	Mentions de danger associées	Signification des mentions de danger	Flux annuel
Nettoyage	Acid powder gel	H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves	Donnée non disponible
		H318	Provoque des lésions oculaires graves.	
	Chlorodes 170	H290	Peut être corrosif pour les métaux.	1 900 l
		H302	Nocif en cas d'ingestion.	
		H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves	
		H318	Provoque des lésions oculaires graves.	
		H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.	
		H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme	
	Perades 150 (péroxyde organique cat. F)	H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme	120 l
		H242	Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur	
		H290	Peut être corrosif pour les métaux.	
		H302	Nocif en cas d'ingestion.	
		H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves	
		H332	Nocif par inhalation	
	Acticide MV	H335	Peut irriter les voies respiratoires	100 kg
		H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves	
		H317	Peut provoquer une allergie cutanée	
H318		Provoque des lésions oculaires graves.		
H400		Très toxique pour les organismes aquatiques.		
Process	EasyDis 7500 A	H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme	Donnée non disponible
		H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée	
		H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves	
		H302	Nocif en cas d'ingestion.	
		H271	Peut provoquer un incendie ou une explosion ; comburant puissant	
	Easydis 7500 B	H318	Provoque des lésions oculaires graves.	Donnée non disponible
	Pyrophosphate	H319	Provoque une sévère irritation des yeux.	207 000 kg
	Huile de palme	-	-	Donnée non disponible
	Huile de tournesol	-	-	Donnée non disponible
	Poudre coating frites Ovenable Embat 10300	-	-	9 050 kg
	Poudre coating frites Ecocrunch Embat 2000	-	-	155 000 kg
	Curcama en poudre FIT	-	-	Donnée non disponible
	Paprika doux FIT	-	-	Donnée non disponible
	Sodium acid phosphate	-	-	Donnée non disponible
	Cl mix 1	-	-	Donnée non disponible
	Cl mix 4	-	-	Donnée non disponible
	Paprika Oleoresin 3500WS	-	-	Donnée non disponible
	Curcuma TPS 8 WS	-	-	Donnée non disponible
	Poudre coating Spicy Wedges Spicy wedge	-	-	39 000 kg
	Antimousse	-	-	70 700 kg
Monoglycérade Riken	-	-	Donnée non disponible	

Utilisation	Nom de la substance	Mentions de danger associées	Signification des mentions de danger	Flux annuel
Soudure	VECINOX	H290	Peut être corrosif pour les métaux.	3 l
		H272	Peut aggraver un incendie ; comburant	
		H300	Mortel en cas d'ingestion	
		H310	Mortel par contact cutané	
		H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves	
		H318	Provoque des lésions oculaires graves.	
		H330	Mortel par inhalation	
	H331	Toxique par inhalation.		
	Argon	H280	Contient un gaz sous pression ; peut exploser sous l'effet de la chaleur	Donnée non disponible
	Sagox K2 (Argon, CO2)	H280	Contient un gaz sous pression ; peut exploser sous l'effet de la chaleur	Donnée non disponible
Soudure	Acétylène	H220	Gaz extrêmement inflammable	Donnée non disponible
		H280	Contient un gaz sous pression ; peut exploser sous l'effet de la chaleur	
	Oxygène	H270	Peut provoquer ou aggraver un incendie ; comburant	Donnée non disponible
		H280	Contient un gaz sous pression ; peut exploser sous l'effet de la chaleur	
	Azote	H280	Contient un gaz sous pression ; peut exploser sous l'effet de la chaleur	Donnée non disponible
Traitement eau chaudière	BCD 1085	H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves	9 320 kg
	Anticor	-	-	Donnée non disponible
	RO42S	H315	Provoque une irritation cutanée.	Donnée non disponible
H318	Provoque des lésions oculaires graves.			
Divers	Gasoil	H226	Liquide et vapeurs inflammables	20 m3
		H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires	
		H332	Nocif par inhalation	
		H315	Provoque une irritation cutanée.	
		H351	Susceptible de provoquer le cancer	
		H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée	
		H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme	
	FOD	H226	Liquide et vapeurs inflammables	
		H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires	
		H332	Nocif par inhalation	
		H315	Provoque une irritation cutanée.	
		H351	Susceptible de provoquer le cancer	
		H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée	
		H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme	

ANNEXE 7 – FICHES DE DONNEES DE SECURITE DES PRODUITS STOCKES SUR SITE

ammoniac, liquéfié, sous pression

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom de produit	: ammoniac, liquéfié, sous pression
Synonymes	: ammoniac anhydre liquéfié; ammoniac, anhydre; ammoniaque, liquéfié, sous pression; gaz ammoniac, liquéfié, sous pression; R717
Numéro d'enregistrement REACH	: 01-2119488876-14
Type de produit REACH	: Substance/mono-composant
Numéro CAS	: 7664-41-7
Numéro index CE	: 007-001-00-5
Numéro CE	: 231-635-3
Masse moléculaire	: 17.03 g/mol
Formule	: NH3

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1 Utilisations identifiées pertinentes

Gaz réfrigérant
Matière première chimique
Médecine vétérinaire
Engrais: matière première
Substance chimique de laboratoire
Produit intermédiaire chimique
Réfrigérant
Traitement des surfaces métalliques

1.2.2 Utilisations déconseillées

Voir point 15.1: Reach Annexe XVII - Restriction

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur de la fiche de données de sécurité

CHEMOGAS NV
Westvaardijk 85
B-1850 Grimbergen Belgium
☎ +32 2 251 60 87
✉ +32 2 252 17 51
info@chemogas.com

Distributeur du produit

CHEMOGAS NV
Westvaardijk 85
B-1850 Grimbergen Belgium
☎ +32 2 251 60 87
✉ +32 2 252 17 51
info@chemogas.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

24h/24h (Consultation téléphonique: anglais, français, allemand, néerlandais):
+32 14 58 45 45 (BIG)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

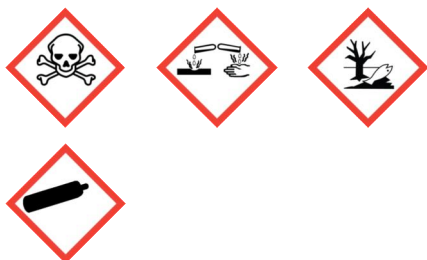
2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classé comme dangereux selon les critères du Règlement (CE) n° 1272/2008

Classe	Catégorie	Mentions de danger
Flam. Gas	catégorie 2	H221: Gaz inflammable.
Press. Gas	Gaz liquéfié	H280: Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
Acute Tox.	catégorie 3	H331: Toxique par inhalation.
Skin Corr.	catégorie 1B	H314: Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Aquatic Acute	catégorie 1	H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.

ammoniac, liquéfié, sous pression

2.2. Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement Danger

Phrases H

H221	Gaz inflammable.
H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H331	Toxique par inhalation.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.

Phrases P

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P280	Porter des gants de protection, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.
P260	Ne pas respirer les gaz.
P304 + P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P303 + P361 + P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

2.3. Autres dangers

Gaz/vapeur explosif dans limites d'explosivité si source d'énergie forte
Peut provoquer des gelures

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Nom REACH n° d'enregistrement	N° CAS N° CE	Conc. (C)	Classification selon CLP	Note	Remarque
ammoniac, anhydre 01-2119488876-14	7664-41-7 231-635-3	C>99.98 %	Flam. Gas 2; H221 Press. Gas - Gaz liquéfié; H280 Acute Tox. 3; H331 Skin Corr. 1B; H314 Aquatic Acute 1; H400	(1)(2)(10)	Mono-composant

(1) Texte intégral des phrases H: voir point 16

(2) Substance ayant une limite d'exposition professionnelle en vertu des dispositions communautaires

(10) Soumis aux restrictions de l'Annexe XVII du Règlement (CE) n° 1907/2006

3.2. Mélanges

Ne s'applique pas

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Mesures générales:

Surveiller les fonctions vitales. Victime sans connaissance: maintenir voies aériennes libres. Arrêt respiratoire: respiration artificielle ou oxygène. Arrêt cardiaque: réanimer la victime. Victime consciente avec troubles respiratoires: position semi-assise. Choc: de préférence sur le dos, jambes légèrement relevées. Vomissement: prévenir l'asphyxie/pneumonie aspiratoire. Prévenir refroidissement en couvrant victime (pas réchauffer). Surveiller la victime en permanence. Apporter une aide psychologique. Maintenir la victime calme, éviter lui tout effort. En fonction de l'état: médecin/hôpital. Ne jamais donner à boire de l'alcool.

Après inhalation:

Emmener la victime à l'air frais. Consulter immédiatement un médecin/le service médical.

Après contact avec la peau:

Motif de la révision: 2;3;5;8.1;13;15.1

Date d'établissement: 2011-11-02

Date de la révision: 2018-01-16

Numéro de référence: 0100

Numéro de la révision: 0101

Numéro de produit: 10249

2 / 13

ammoniac, liquéfié, sous pression

Rincer immédiatement à grande eau pendant 15 min./se doucher. Ne pas utiliser des produits (chimiques) neutralisants. Enlever les vêtements pendant le rinçage. Si les vêtements collent à la peau, ne pas les enlever. Couvrir les blessures avec des pansements stériles. Consulter un médecin/le service médical. Surface brûlée > 10%: hospitalisation.

Après contact avec les yeux:

Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau pendant 15 min. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Ne pas utiliser de produits neutralisants. Emmener la victime chez un ophtalmologue.

Après ingestion:

Sans objet.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

4.2.1 Symptômes aigus

Après inhalation:

Gorge sèche/mal de gorge. Toux. Irritation des voies respiratoires. Irritation des muqueuses nasales. Nausées. Maux de tête. EXPOSITION A DE FORTES CONCENTRATIONS: Risque d'œdèmes des voies aériennes supérieures. Risque d'inflammation des voies aériennes. Spasme/œdème du larynx possible. Respiration accélérée. LES SYMPTOMES SUIVANTS PEUVENT APPARAÎTRE AVEC LATENCE: Risque d'œdème pulmonaire. Risque de pneumonie. Difficultés respiratoires. Modification du taux sanguin/de la composition sanguine. Perforation de l'oesophage possible.

Après contact avec la peau:

Brûlures par acide/corrosion de la peau. LES SYMPTOMES SUIVANTS PEUVENT APPARAÎTRE AVEC LATENCE: Choc.

Après contact avec les yeux:

Corrosion du tissu oculaire. Larmoiement.

Après ingestion:

Sans objet.

4.2.2 Symptômes différés

Pas d'effets connus.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Cela est repris ci-dessous, s'il est disponible et applicable.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

5.1.1 Moyens d'extinction appropriés:

Petit incendie: Extincteur rapide à poudre ABC, Extincteur rapide à poudre BC.

5.1.2 Moyens d'extinction inappropriés:

Petit incendie: Extincteur rapide au CO₂, Eau (l'eau peut être utilisée pour contrôler le jet de flamme), Mousse.

Grand incendie: Eau (l'eau peut être utilisée pour contrôler le jet de flamme), Mousse.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas de combustion: libération de gaz/vapeurs toxiques et corrosifs (vapeurs nitreuses). En cas d'échauffement: libération de gaz/vapeurs toxiques/combustibles (hydrogène, cyanure d'hydrogène). Réagit lentement avec l'eau (humidité): dégagement de chaleur. Réagit en présence d'eau (humidité) avec (certains) métaux et leurs composés.

5.3. Conseils aux pompiers

5.3.1 Instructions:

Si aucun danger pour/dans les environs: laisser brûler. Si matières dangereuses à proximité: envisager l'extinction. Arroser si par après possible d'arrêter fuite/arrivée de gaz. Refroidir citernes/fûts à l'eau pulvérisée/mettre à l'abri. Risque d'explosion physique: éteindre/refroidir depuis abri. Ne pas déplacer la cargaison si exposée à la chaleur. Après refroidissement: explosion physique toujours possible. Diluer le gaz toxique avec de l'eau pulvérisée. Eaux de précipitation peuvent être toxiques/corrosives. Tenir compte des liquides d'extinction toxiques. Modérer l'emploi d'eau, si possible la recueillir/l'endiguer.

5.3.2 Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu:

Combinaison antigaz. Combinaison résistante à la corrosion. Appareil à air comprimé/oxygène.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Se tenir du côté d'où vient le vent. Fermer les portes et les fenêtres des bâtiments environnants. Arrêter les moteurs et interdiction de fumer. Ni flammes nues ni étincelles. Appareils et éclairage utilisables en atmosphère explosive. Employer des appareils résistants à la corrosion. Empêcher l'eau de pénétrer dans les réservoirs ou les fûts.

6.1.1 Equipement de protection pour les non-secouristes

Voir point 8.2

6.1.2 Equipement de protection pour les secouristes

Combinaison antigaz. Combinaison résistante à la corrosion.

Vêtements de protection appropriés

Voir point 8.2

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

ammoniac, liquéfié, sous pression

Pomper/recueillir produit libéré dans récipients appropriés. Boucher la fuite, couper l'alimentation. Endiguer le liquide répandu. Incliner le réservoir afin d'arrêter l'écoulement. Essayer de réduire l'évaporation. Eaux de précipitation peuvent être toxiques/corrosives. Empêcher la pollution du sol et de l'eau. Empêcher toute propagation dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recouvrir liquide endigué avec mousse. Recouvrir liquide répandu avec sable. Mettre le produit absorbé dans un récipient qui se referme. Vider les citernes si endommagées/après le refroidissement. Ne pas utiliser d'air comprimé pour le pompage. Rincer les surfaces souillées abondamment à l'eau. Porter produit recueilli au fabricant/à l'instance compétente. Nettoyer le matériel et les vêtements après le travail.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir point 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

Les informations dans cette section sont une description générale. Les scénarios d'exposition figurent en annexe, si ceux-ci sont disponibles et applicables. Utiliser toujours les scénarios d'exposition appropriés correspondant à votre utilisation identifiée.

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Utiliser des appareils/de l'éclairage anti-étincelles et antidéflagrants. Tenir à l'écart de flammes nues/la chaleur. Tenir à l'écart de sources d'ignition/des étincelles. Gaz/vapeur plus légère que l'air à 20°C. Observer une hygiène stricte. Retirer immédiatement les vêtements contaminés. Employer des appareils résistant à la corrosion.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

7.2.1 Conditions de stockage en sécurité:

Température de stockage: < 52 °C. Conserver dans un endroit frais. Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé. Local à l'épreuve du feu. Prévoir une cuvette de retenue. Bâtiment isolé. Conforme à la réglementation.

7.2.2 Tenir à l'écart de:

Sources de chaleur, sources d'ignition, agents d'oxydation, acides (forts), halogènes.

7.2.3 Matériau d'emballage approprié:

Acier, acier inoxydable, acier monel, plomb, fer.

7.2.4 Matériau d'emballage inapproprié:

Aluminium, cuivre, étain, zinc, nickel.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Les scénarios d'exposition figurent en annexe, si ceux-ci sont disponibles et applicables. Voir les informations transmises par le fabricant.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1 Exposition professionnelle

a) Valeurs limites d'exposition professionnelle

Les valeurs limites sont reprises ci-dessous, si celles-ci sont disponibles et applicables.

UE

Ammoniac anhydre	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (Valeur limite indicative d'exposition professionnelle)	20 ppm
	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (Valeur limite indicative d'exposition professionnelle)	14 mg/m ³
	Valeur courte durée (Valeur limite indicative d'exposition professionnelle)	50 ppm
	Valeur courte durée (Valeur limite indicative d'exposition professionnelle)	36 mg/m ³

Belgique

Ammoniac	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h	20 ppm
	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h	14 mg/m ³
	Valeur courte durée	50 ppm
	Valeur courte durée	36 mg/m ³

Pays-Bas

Ammoniak	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (Valeur limite d'exposition professionnelle publique)	20 ppm
	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (Valeur limite d'exposition professionnelle publique)	14 mg/m ³
	Valeur courte durée (Valeur limite d'exposition professionnelle publique)	51 ppm
	Valeur courte durée (Valeur limite d'exposition professionnelle publique)	36 mg/m ³

ammoniac, liquéfié, sous pression

France

Ammoniac anhydre	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (VRC: Valeur réglementaire contraignante)	10 ppm
	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (VRC: Valeur réglementaire contraignante)	7 mg/m ³
	Valeur courte durée (VRC: Valeur réglementaire contraignante)	20 ppm
	Valeur courte durée (VRC: Valeur réglementaire contraignante)	14 mg/m ³

Allemagne

Ammoniak	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (TRGS 900)	20 ppm
	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (TRGS 900)	14 mg/m ³

UK

Ammonia, anhydrous	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (Workplace exposure limit (EH40/2005))	25 ppm
	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (Workplace exposure limit (EH40/2005))	18 mg/m ³
	Valeur courte durée (Workplace exposure limit (EH40/2005))	35 ppm
	Valeur courte durée (Workplace exposure limit (EH40/2005))	25 mg/m ³

USA (TLV-ACGIH)

Ammonia	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (TLV - Adopted Value)	25 ppm
	Valeur courte durée (TLV - Adopted Value)	35 ppm

b) Valeurs limites biologiques nationales

Les valeurs limites sont reprises ci-dessous, si celles-ci sont disponibles et applicables.

8.1.2 Méthodes de prélèvement

Nom de produit	Essai	Numéro
Ammonia (organic and inorganic gases by Extractive FTIR)	NIOSH	3800
Ammonia	NIOSH	6015
Ammonia	NIOSH	6015REV
Ammonia	NIOSH	6016
Ammonia	NON	41
Ammonia	OSHA	ID 164
Ammonia	OSHA	ID188

8.1.3 Valeurs limites applicables lorsqu'on utilise la substance ou le mélange aux fins prévues

Les valeurs limites sont reprises ci-dessous, si celles-ci sont disponibles et applicables.

8.1.4 Valeurs DNEL/PNEC

DNEL/DMEL - Travailleurs

ammoniac, liquéfié, sous pression

Seuil (DNEL/DMEL)	Type	Valeur	Remarque
DNEL	Effets systémiques à long terme – inhalation	47.6 mg/m ³	
	Effets aigus systémiques – inhalation	47.6 mg/m ³	
	Effets locaux à long terme – inhalation	14 mg/m ³	
	Effets aigus locaux – inhalation	36 mg/m ³	
	Effets systémiques à long terme – voie cutanée	6.8 mg/kg bw/jour	
	Effets aigus systémiques – voie cutanée	6.8 mg/kg bw/jour	

DNEL/DMEL - Grand public

ammoniac, liquéfié, sous pression

Seuil (DNEL/DMEL)	Type	Valeur	Remarque
DNEL	Effets systémiques à long terme – inhalation	23.8 mg/m ³	
	Effets aigus systémiques – inhalation	23.8 mg/m ³	
	Effets locaux à long terme – inhalation	2.8 mg/m ³	
	Effets aigus locaux – inhalation	7.2 mg/m ³	
	Effets systémiques à long terme – voie cutanée	68 mg/kg bw/jour	
	Effets aigus systémiques – voie cutanée	68 mg/kg bw/jour	
	Effets systémiques à long terme – voie orale	6.8 mg/kg bw/jour	
	Effets aigus systémiques – voie orale	6.8 mg/kg bw/jour	

PNEC

ammoniac, liquéfié, sous pression

Compartiments	Valeur	Remarque
Eau douce (non salée)	0.001 mg/l	
Eau de mer	0.001 mg/l	

ammoniac, liquéfié, sous pression

Eau douce (rejets intermittents)

0.007 mg/l

8.1.5 Control banding

Cela est repris ci-dessous, s'il est disponible et applicable.

8.2. Contrôles de l'exposition

Les informations dans cette section sont une description générale. Les scénarios d'exposition figurent en annexe, si ceux-ci sont disponibles et applicables. Utiliser toujours les scénarios d'exposition appropriés correspondant à votre utilisation identifiée.

8.2.1 Contrôles techniques appropriés

Utiliser des appareils/de l'éclairage antiétincelles et antidéflagrants. Tenir à l'écart de flammes nues/la chaleur. Tenir à l'écart de sources d'ignition/des étincelles. Mesurer régulièrement la concentration dans l'air. Travailler sous aspiration locale/ventilation.

8.2.2 Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Observer une hygiène stricte. Ne pas manger, ni boire ni fumer pendant le travail.

a) Protection respiratoire:

Masque complet avec filtre de type K si conc. dans l'air > valeur limite d'exposition. Concentration de gaz/vapeurs élevée: appareil respiratoire autonome.

b) Protection des mains:

Gants isolants.

- matériaux appropriés (excellente résistance)
Caoutchouc au butyle, tétrafluoréthylène, viton.
- matériaux appropriés (bonne résistance)
Caoutchouc nitrile, caoutchouc chloroprène.
- matériaux appropriés (moindre résistance)
Néoprène, polyéthylène, PVA, PVC.

c) Protection des yeux:

Lunettes bien ajustables.

d) Protection de la peau:

Protection de la tête/du cou. Vêtements résistant à la corrosion.

8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

Voir points 6.2, 6.3 et 13

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect physique	Gaz liquéfié
Odeur	Odeur irritante/piquante Odeur asphyxiante
Seuil d'odeur	1 - 50 ppm
Couleur	Incolore
Taille des particules	Sans objet (gaz)
Limites d'inflammabilité	16 - 25 vol %
Inflammabilité	Gaz inflammable.
Log Kow	0.23 ; Calculé ; 20 °C
Viscosité dynamique	0.475 mPa.s ; -69 °C 0.317 mPa.s ; -50 °C 0.276 mPa.s ; -40 °C 0.255 mPa.s ; -33.5 °C
Viscosité cinématique	Aucun renseignement disponible
Point de fusion	-78 °C ; Méthode A.1 de l'UE
Point d'ébullition	-33 °C ; OCDE 103
Taux d'évaporation	Aucun renseignement disponible
Densité de vapeur relative	0.59
Pression de vapeur	8572 hPa ; 20 °C 20330 hPa ; 50 °C
Solubilité	Éthanol ; 13 g/100 ml Méthanol ; soluble L'éther ; soluble Chloroforme ; soluble L'eau ; 48.2 g/100 ml ; 25 °C
Densité relative	0.71
Température de décomposition	498 °C
Température d'auto-ignition	651 °C
Point d'éclair	Sans objet (gaz)
Propriétés explosives	Aucun groupement chimique associé à des propriétés explosives

Motif de la révision: 2;3;5;8.1;13;15.1

Date d'établissement: 2011-11-02

Date de la révision: 2018-01-16

Numéro de référence: 0100

Numéro de la révision: 0101

Numéro de produit: 10249

6 / 13

ammoniac, liquéfié, sous pression

Propriétés comburantes	Aucun groupement chimique associé à des propriétés comburantes
pH	11.6 ; 2.5 %

9.2. Autres informations

Énergie minimale d'ignition	680 mJ
Conductivité	1.3E7 pS/m ; -79 °C
Température critique	132 °C
Pression critique	112770 hPa
Tension superficielle	Sans objet (gaz)
Constante de dissociation	9.25 ; 25 °C ; pKa
Densité absolue	710 kg/m ³

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

La matière a une réaction alcaline.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réagit lentement avec l'eau (humidité): dégagement de chaleur. Réagit en présence d'eau (humidité) avec (certains) métaux et leurs composés. Réaction violente à explosive avec nombre de composés, p.ex.: avec (certains) acides, avec les oxydants (forts) et avec (certains) halogènes.

10.4. Conditions à éviter

Mesures de précaution

Utiliser des appareils/de l'éclairage antiétincelles et antidéflagrants. Tenir à l'écart de flammes nues/la chaleur. Tenir à l'écart de sources d'ignition/des étincelles.

10.5. Matières incompatibles

Agents d'oxydation, acides (forts), halogènes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'échauffement: libération de gaz/vapeurs toxiques/combustibles (hydrogène, cyanure d'hydrogène). En cas de combustion: libération de gaz/vapeurs toxiques et corrosifs (vapeurs nitreuses).

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

11.1.1 Résultats d'essais

Toxicité aiguë

ammoniac, liquéfié, sous pression

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Oral						Dispense de données	
Dermal						Dispense de données	
Inhalation	CL50		11590 mg/m ³ air	60 minutes	Rat (masculin/féminin)	Valeur expérimentale	

Comme la substance est un gaz, inhalation est la voie d'exposition la plus probable

Conclusion

Toxique par inhalation.

Corrosion/irritation

ammoniac, liquéfié, sous pression

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Oeil						Dispense de données	
Peau	Corrosif	Équivalent à OCDE 404	4 h		Lapin	Valeur expérimentale	Solution aqueuse

La forme liquide peut causer des gelures, ce qui est typique de tous les gaz liquéfiés

Conclusion

Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Motif de la révision: 2;3;5;8.1;13;15.1

Date d'établissement: 2011-11-02

Date de la révision: 2018-01-16

Numéro de référence: 0100

Numéro de la révision: 0101

Numéro de produit: 10249

7 / 13

ammoniac, liquéfié, sous pression

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

ammoniac, liquéfié, sous pression

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Peau						Dispense de données	
Inhalation						Dispense de données	

Comme la substance est un gaz, il n'est pas nécessaire d'étudier la sensibilisation de la peau

Conclusion

Non classé comme sensibilisant par voie cutanée

Non classé comme sensibilisant par inhalation

Toxicité spécifique pour certains organes cibles

ammoniac, liquéfié, sous pression

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Organe	Effet	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur
Par voie orale (sonde gastrique)	NOAEL	OCDE 422	250 mg/kg bw/jour	Généraux	Aucun effet	35 jour(s)	Rat (masculin/fémini)	Read-across
Par voie orale (sonde gastrique)	LOAEL	OCDE 422	750 mg/kg bw/jour	Généraux	Effets globaux	35 jour(s)	Rat (masculin/fémini)	Read-across
Dermal								Dispense de données
Inhalation (gaz)	LOEL	Essai de toxicité subchronique	119 mg/m ³ air	Généraux	Histopathologie	18 semaines (6h/jour, 5 jours/semaine)	Cobaye (mâle)	Éléments de preuve

Comme la substance est un gaz, inhalation est la voie d'exposition la plus probable

Conclusion

Non classé pour la toxicité subchronique

Mutagenicité sur les cellules germinales (in vitro)

ammoniac, liquéfié, sous pression

Résultat	Méthode	Substrat d'essai	Effet	Détermination de la valeur
Négatif avec activation métabolique, négatif sans activation métabolique	Équivalent à OCDE 471	Bacteria (S.typhimurium)	Aucun effet	Valeur expérimentale

Mutagenicité sur les cellules germinales (in vivo)

ammoniac, liquéfié, sous pression

Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Substrat d'essai	Organe	Détermination de la valeur
Négatif (Oral)	Équivalent à OCDE 474		Souris (mâle)	Moelle osseuse	Read-across

Conclusion

Non classé pour la mutagenicité ou la génotoxicité

Cancérogénicité

ammoniac, liquéfié, sous pression

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Effet	Organe	Détermination de la valeur
Oral	NOAEL	Équivalent à OCDE 453	3 %	104 semaines (6h/jour, 5 jours/semaine)	Rat (masculin/féminin)	Aucun effet cancérogène		Read-across

Conclusion

Non classé pour la cancérogénicité

Toxicité pour la reproduction

ammoniac, liquéfié, sous pression

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Effet	Organe	Détermination de la valeur
Toxicité pour le développement	NOAEL	Équivalent à OCDE 414	100 mg/kg bw/jour	23 jour(s)	Lapin	Aucun effet		Read-across
Toxicité maternelle	NOAEL	Équivalent à OCDE 414	1 mg/kg bw/jour	23 jour(s)	Lapin	Aucun effet		Read-across

ammoniac, liquéfié, sous pression

Effets sur la fertilité	NOAEL (P)	OCDE 422	1500 mg/kg bw/jour	35 jour(s)	Rat (masculin/fémin)	Aucun effet		Read-across
	LOAEL (P)	OCDE 422	> 1500 mg/kg bw/jour	35 jour(s)	Rat (masculin/fémin)	Fonction reproductrice		Read-across

Conclusion

Non classé pour la toxicité pour la reproduction ou la toxicité pour le développement

Toxicité autres effets

ammoniac, liquéfié, sous pression

Aucune donnée (expérimentale) disponible

Effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

ammoniac, liquéfié, sous pression

APRES EXPOSITION/CONTACT PROLONGE OU REPETE: Toux. Irritation des voies respiratoires. Irritation du tissu oculaire. Rougeur du tissu oculaire. Risque d'inflammation des voies aériennes. Difficultés respiratoires. Atteinte du septum nasal.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

ammoniac, liquéfié, sous pression

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Organisme	Conception de test	Eau douce/salée	Détermination de la valeur
Toxicité aiguë poissons	CL50		0.16 mg/l - 1.1 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss			Étude de littérature
Toxicité aiguë crustacés	CE50		2.08 mg/l - 4.94 mg/l	48 h	Daphnia magna			Étude de littérature
Toxicité algues et autres plantes aquatiques	ErC50		2700 mg/l	18 jour(s)	Chlorella vulgaris	Système statique		Produit similaire
Toxicité aiguë autres organismes aquatiques	CE50		2.5 mg/l - 2.8 mg/l		Plancton			Étude de littérature

Conclusion

Très toxique pour les organismes aquatiques.

12.2. Persistance et dégradabilité

ammoniac, liquéfié, sous pression

Période de demi-valeur sol (t1/2 sol)

Méthode	Valeur	Dégradation primaire/minéralisation	Détermination de la valeur
			Sans objet (gaz)

Conclusion

Facilement biodégradable dans l'eau

12.3. Potentiel de bioaccumulation

ammoniac, liquéfié, sous pression

Log Kow

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur
		0.23	20 °C	Calculé

Conclusion

Faible potentiel de bioaccumulation (Log Kow < 4)

12.4. Mobilité dans le sol

L'adsorption par les sols est possible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances inorganiques non soumises aux critères PBT et vPvB repris dans l'annexe XIII du Règlement (CE) n° 1907/2006.

12.6. Autres effets néfastes

ammoniac, liquéfié, sous pression

Gaz à effet de serre fluorés (Règlement (UE) n° 517/2014)

Non repris dans la liste des gaz à effet de serre fluorés (Règlement (UE) n° 517/2014)

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone (PACO)

Non classé comme dangereux pour la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 1005/2009)

ammoniac, liquéfié, sous pression

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Les informations dans cette section sont une description générale. Les scénarios d'exposition figurent en annexe, si ceux-ci sont disponibles et applicables. Utiliser toujours les scénarios d'exposition appropriés correspondant à votre utilisation identifiée.

13.1. Méthodes de traitement des déchets

13.1.1 Dispositions relatives aux déchets

Union européenne

Déchets dangereux selon la Directive 2008/98/CE, comme modifiée par Règlement (UE) n° 1357/2014 et Règlement (UE) n° 2017/997.

Code de déchet (Directive 2008/98/CE, Décision 2000/0532/CE).

16 05 04* (gaz en récipients à pression et produits chimiques mis au rebut: gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses). En fonction du secteur et du processus industriels, d'autres codes de déchets peuvent être applicables.

13.1.2 Méthodes d'élimination

Consulter le fabricant/fournisseur pour des informations relatives à la récupération/au recyclage. Neutraliser. Éliminer les déchets conformément aux prescriptions locales et/ou nationales. Les déchets dangereux ne peuvent pas être mélangés avec d'autres déchets. Il est interdit de mélanger différents types de déchets dangereux si cela peut entraîner un risque de pollution ou créer des problèmes pour la gestion ultérieure des déchets. Les déchets dangereux doivent être gérés de manière responsable. Toutes les entités qui stockent, transportent ou manipulent des déchets dangereux prennent les mesures nécessaires pour éviter les risques de pollution ou de dommages à des personnes ou à des animaux. Peut être éliminé dans une installation d'épuration d'eau. Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement.

13.1.3 Emballages

Union européenne

Code de déchet emballage (Directive 2008/98/CE).

15 01 10* (emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus).

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Route (ADR)

14.1. Numéro ONU

Numéro ONU	1005
------------	------

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Nom d'expédition	Ammoniac anhydre
------------------	------------------

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Numéro d'identification du danger	268
Classe	2
Code de classification	2TC

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage	
Étiquettes	2.3+8

14.5. Dangers pour l'environnement

Marque matière dangereuse pour l'environnement	oui
--	-----

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales	23
Dispositions spéciales	379
Quantités limitées	aucune.

Chemin de fer (RID)

14.1. Numéro ONU

Numéro ONU	1005
------------	------

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Nom d'expédition	Ammoniac anhydre
------------------	------------------

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Numéro d'identification du danger	268
Classe	2
Code de classification	2TC

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage	
Étiquettes	2.3+8 (+13)

14.5. Dangers pour l'environnement

Marque matière dangereuse pour l'environnement	oui
--	-----

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales	23
Dispositions spéciales	379
Quantités limitées	aucune.

ammoniac, liquéfié, sous pression

Voies de navigation intérieures (ADN)

14.1. Numéro ONU	
Numéro ONU	1005
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	
Nom d'expédition	Ammoniac anhydre
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	
Classe	2
Code de classification	2TC
14.4. Groupe d'emballage	
Groupe d'emballage	
Étiquettes	2.3+8
14.5. Dangers pour l'environnement	
Marque matière dangereuse pour l'environnement	oui
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	23
Dispositions spéciales	379
Quantités limitées	aucune

Mer (IMDG/IMSBC)

14.1. Numéro ONU	
Numéro ONU	1005
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	
Nom d'expédition	Ammonia, anhydrous
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	
Classe	2.3
14.4. Groupe d'emballage	
Groupe d'emballage	
Étiquettes	2.3 + 8
14.5. Dangers pour l'environnement	
Polluant marin	P
Marque matière dangereuse pour l'environnement	oui
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	23
Dispositions spéciales	379
Quantités limitées	aucune.
14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	
Annexe II de Marpol 73/78	Sans objet

Air (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU	
Transport	Interdit
Numéro ONU	1005
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	
Nom d'expédition	Ammonia, anhydrous
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	
Classe	2.3
14.4. Groupe d'emballage	
Groupe d'emballage	
Étiquettes	
14.5. Dangers pour l'environnement	
Marque matière dangereuse pour l'environnement	non
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	A2
Quantités limitées: quantité nette max. par emballage	

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation européenne:

Teneur en COV Directive 2010/75/UE

ammoniac, liquéfié, sous pression

Teneur en COV	Remarque
	Sans objet (inorganique)

Normes européennes de potabilité d'eau (Directive 98/83/CE)

ammoniac, liquéfié, sous pression

Paramètre	Valeur paramétrique	Note	Référence
Ammonium	0,5 mg/l		Figurant à l'annexe I, partie C, de la Directive 98/83/CE relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine.

REACH Annexe XVII - Restriction

Soumis aux restrictions de l'Annexe XVII du Règlement (CE) n° 1907/2006: restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux.

	Dénomination de la substance, du groupe de substances ou du mélange	Conditions de restriction
ammoniac, anhydre	Substances classées comme gaz inflammables, catégorie 1 ou 2, liquides inflammables, catégorie 1, 2 ou 3, matières solides inflammables, catégorie 1 ou 2, substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables, catégorie 1, 2 ou 3, liquides pyrophoriques, catégorie 1, ou matières solides pyrophoriques, catégorie 1, qu'elles figurent ou non à l'annexe VI, partie 3, de ce règlement.	<ol style="list-style-type: none">Ne peuvent être utilisées en tant que substances ou dans des mélanges contenus dans des générateurs d'aérosols mis sur le marché à l'intention du grand public à des fins de divertissement et de décoration comme:<ul style="list-style-type: none">les scintillants métallisés destinés principalement à la décoration,la neige et le givre artificiels,les coussins "péteurs",les bombes à serpents,les excréments factices,les mirlitons,les paillettes et les mousses décoratives,les toiles d'araignée artificielles,les boules puantes.Sans préjudice de l'application d'autres dispositions communautaires en matière de classification, d'emballage et d'étiquetage des substances, les fournisseurs veillent à ce que, avant la mise sur le marché, l'emballage des générateurs d'aérosols visés ci-dessus porte d'une manière visible, lisible et indélébile la mention suivante: "Usage réservé aux utilisateurs professionnels."Par dérogation, les paragraphes 1 et 2 ne sont pas applicables aux générateurs d'aérosols visés à l'article 8, paragraphe 1, point a), de la directive 75/324/CEE du Conseil.Les générateurs d'aérosols visés aux paragraphes 1 et 2 ne peuvent être mis sur le marché que s'ils satisfont aux exigences qui y sont énoncées.

Législation nationale Belgique

Aucun renseignement disponible

Législation nationale Pays-Bas

Waterbevaarlijkheid	B (1)
---------------------	-------

Législation nationale France

Aucun renseignement disponible

Législation nationale Allemagne

WGK	2; Classification selon Verwaltungsvorschrift wassergefährdender Stoffe (VwVwS) du 27 juillet 2005 et Verordnung über Anlagen zum Umgang mit wassergefährdenden Stoffen (AwSV) du 18 avril 2017
TA-Luft	5.2.4; III
TRGS900 - Risiko der Fruchtschädigung	Ammoniak; Y; Risiko der Fruchtschädigung braucht bei Einhaltung des Arbeitsplatzgrenzwertes und des biologischen Grenzwertes nicht befürchtet zu werden

Législation nationale UK

Aucun renseignement disponible

Autres données pertinentes

Aucun renseignement disponible

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte intégral de toute phrase H visée au point 3:

- H221 Gaz inflammable.
- H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
- H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- H331 Toxique par inhalation.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

(*)	CLASSIFICATION INTERNE PAR BIG
CE50	Concentration Efficace 50 %
CL50	Concentration Létale 50 %
CLP (EU-GHS)	Classification, labelling and packaging (Globally Harmonised System en Europe)
DL50	Dose Létale 50 %

Motif de la révision: 2;3;5;8.1;13;15.1

Date d'établissement: 2011-11-02

Date de la révision: 2018-01-16

Numéro de référence: 0100

Numéro de la révision: 0101

Numéro de produit: 10249

12 / 13

ammoniac, liquéfié, sous pression

DMEL	Derived Minimal Effect Level
DNEL	Derived No Effect Level
EC50	EC50 in terms of reduction of growth rate
NOAEL	No Observed Adverse Effect Level
NOEC	No Observed Effect Concentration
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Économiques
PBT	Persistent, Bioaccumulable & Toxique
PNEC	Predicted No Effect Concentration
STP	Sludge Treatment Process
vPvB	very Persistent & very Bioaccumulative

Facteur M

ammoniac, liquéfié, sous pression	1	Aigu	ECHA
-----------------------------------	---	------	------

Les informations figurant sur cette fiche de données de sécurité ont été rédigées sur la base des données et échantillons remis à BIG, au mieux de nos capacités et dans l'état actuel des connaissances. La fiche de données de sécurité se limite à donner des lignes directrices pour le traitement, l'utilisation, la consommation, le stockage, le transport et l'élimination en toute sécurité des substances/préparations/mélanges mentionnés au point 1. De nouvelles fiches de données de sécurité sont établies de temps à autre. Seules les versions les plus récentes doivent être utilisées. Les exemplaires antérieurs doivent être détruits. Sauf mention contraire sur la fiche de données de sécurité, les informations ne s'appliquent pas aux substances/préparations/mélanges dans une forme plus pure, mélangés à d'autres substances ou mis en œuvre dans des processus. La fiche de données de sécurité ne comporte aucune spécification quant à la qualité des substances/préparations/mélanges concernés. Le respect des indications figurant sur cette fiche de données de sécurité ne dispense pas l'utilisateur de l'obligation de prendre toutes les mesures dictées par le bon sens, les réglementations et les recommandations pertinentes, ou les mesures nécessaires et/ou utiles sur la base des conditions d'application concrètes. BIG ne garantit ni l'exactitude, ni l'exhaustivité des informations fournies et n'est pas responsable des modifications apportées par des tiers. Cette fiche de données de sécurité n'a été établie que pour être utilisée au sein de l'Union européenne, en Suisse, en Islande, en Norvège et au Liechtenstein. Toute utilisation à d'autres pays est à vos risques et périls. L'utilisation de la fiche de données de sécurité est soumise aux conditions de licence et de limitation de responsabilité telles qu'énoncées dans votre contrat de licence ou, à défaut, dans les conditions générales de BIG. Tous les droits de propriété intellectuelle sur cette fiche appartiennent à BIG. La distribution et la reproduction sont limitées. Consultez le contrat/les conditions mentionné(s) pour de plus amples informations.

CHLORURE DE SODIUM

SOUS FORME DE SAUMURE

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

FDS

REVISION 5
04/10/2018
REMPLACE 28/05/2015

| 1/7

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE.

1.1. IDENTIFICATION DU PRODUIT

Form de produit : liquide incolore
Dénomination : chlorure de sodium (NaCl) / sel
Groupe: -

1.2. UTILISATIONS IDENTIFIÉES PERTINENTES DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE ET UTILISATIONS DÉCONSEILLÉES.

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'utilisation principale : alimentation, adoucisseurs d'eau, produits antidérapants, déneigement, différentes applications techniques et industrielles
Effets: régénération, conservateur, additif dans des procédés techniques, dégivrant et déneigeant

1.2.2. Formes d'utilisation déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'EMETTEUR DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ZOUTMAN NV • Schaapbruggestraat 50 • B-8800 ROESELARE (BELGIUM)
T +32 51 26 87 26 • F +32 51 24 73 73 • info@zoutman.com

1.4. NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE

Organisation / Entreprise : Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid
Adresse : Rue Bruyn 1
B-1120 Bruxelles/Brussel
Numéro d'urgence : +32 70 245 245

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce Section, voir Section 16
Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008) (67/548/EEG or 1999/45/EF)
Pour le texte complet des phrases-R mentionnées dans cet article, voir Section 16

2.2. ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETAGE

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Étiquetage pas applicable

2.3. AUTRES DANGERS

Cette substance n'est pas classée comme dangereuse selon la législation de l'Union Européenne.

CHLORURE DE SODIUM

SOUS FORME DE SAUMURE

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

FDS

REVISION 5
04/10/2018
REMPLACE 28/05/2015

| 2/7

3. COMPOSITION ET INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substance

N° D'ENREGISTREMENT REACH : tous les produits ZOUTMAN sont composés de chlorure de sodium, un minéral naturel. • Produits exemptés de l'obligation d'enregistrement dans le cadre de REACH

3.2. Mélange

Nom	Algemene naam en synoniemen	CAS nummer	EINECS N°:	% gewicht
chlorure de sodium (NaCl)	Sel, eau salée, saumure, saline	7647-14-5	231-598-3	25-30
de l'eau H2O		7732-18-5	231-791-2	70-75

Ce mélange ne contient pas de substances devant être signalées conformément à l'Annexe II, section 3.2

4. PREMIERS SECOURS

4.1. DESCRIPTION DES PREMIERS SECOURS

SECOURISTES: prendre des précautions personnelles !!!
EN CAS D'INHALATION: Aucun • assurer un apport d'air frais
CONTACT AVEC LA PEAU: laver immédiatement avec une grande quantité d'eau • Consulter un médecin si nécessaire
CONTACT AVEC LES YEUX: tout d'abord rincer longuement à l'eau (enlever les lentilles de contact, si faisable aisément), ensuite, consulter un médecin
EN CAS D'INGESTION: en cas d'ingestion en grande quantité : consulter un médecin en cas de malaise

4.2. PRINCIPAUX SYMPTÔMES ET EFFETS, AIGUS ET DIFFÉRÉS.

Symptômes / lésions : Principaux symptômes et effets, aigus et différés sont décrits dans Étiquetage (voir section 2.2) et/ou in section 11

4.3. INDICATION DES ÉVENTUELS SOINS MÉDICAUX ET TRAITEMENTS PARTICULIERS NÉCESSAIRES

Pas d'informations complémentaires disponibles

5. MESURES ANTI-INCENDIE

5.1. MOYENS D'EXTINCTION APPROPRIÉS

Moyens d'extinction appropriés : convient à tous les moyens d'extinction
Moyens d'extinction inappropriés : Non d'application.

5.2. DANGERS PARTICULIERS RÉSULTANT DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE

En cas d'incendie, le produit peut dégager des vapeurs nocives.

5.3. CONSEILS AUX POMPIERS

Instructions d'extinction : Non d'application

5.4. INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE

Pas d'information disponible

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE

6.1. PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES, ÉQUIPEMENT DE PROTECTION ET PROCÉDURES D'URGENCE

6.1.1. Pour le personnel autre que le personnel d'intervention

PROCÉDURES D'URGENCE:

Aucun effet négatif n'est connu avec une utilisation appropriée, faire évacuer le personnel superflu.. Pour les équipements de protection, voir la section 8.

6.1.2. Pour les secouristes

Moyens de protection :

Éviter le contact avec les yeux ou les plaies sur la peau

6.2. PRÉCAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Pas de danger spécial connu à l'emploi.

6.3. MÉTHODES ET MATÉRIEL DE CONFINEMENT ET DE NETTOYAGE

Diluer avec une grande quantité d'eau.

6.4. RÉFÉRENCE À D'AUTRES SECTIONS

Indications concernant le traitement des déchets, voir section 13.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR UNE MANIPULATION SANS DANGER DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger de la substance ou du mélange:

Pas de précaution particulière. Manipuler ce produit avec les précautions d'usage pour un produit chimique.
Précautions voir section 2.2

7.2. CONDITIONS D'UN STOCKAGE SÛR, Y COMPRIS D'ÉVENTUELLES INCOMPATIBILITÉS

Conditions de stockage :

Les zones de stockage et les silos doivent satisfaire aux prescriptions locales.

Mesures spécifiques :

Matériaux d'emballage inappropriés : acier et fer blanc.

7.3. UTILISATION(S) FINALE(S) PARTICULIÈRE(S)

Aucune utilisation spécifique prévue à l'exception de celles mentionnées à la section 1.2.

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. PARAMÈTRES DE CONTRÔLE

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION

Mesures d'ordre technique:

Choisir les moyens de protection individuelle en raison de la concentration et de la quantité des substances dangereuses et du lieu de travail. S' informer auprès du fournisseur sur la résistance chimique des moyens de protection.

Voir section 7.1

Mesures de protection individuelle:

Pas nécessaire(s).

Protection respiratoire :

Pas nécessaire(s).

L'entrepreneur doit s'assurer que la maintenance, le nettoyage et le contrôle des dispositifs de protection respiratoire sont exécutés conformément aux instructions du fabricant. Ces mesures doivent être correctement documentées.

Protection oculaire:

Nécessaire(s)

Protection des mains :

pas nécessaire (s).

CHLORURE DE SODIUM

SOUS FORME DE SAUMURE

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

FDS

REVISION 5
04/10/2018
REMPLECE 28/05/2015

| 4/7

Protection corporelle: pas nécessaire (s).

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement: Pas de danger spécial connu à l'emploi

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. INFORMATIONS SUR LES PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES ESSENTIELLES

Aspect

État physique :	Liquide
Couleur :	Colourless
Odeur :	Odourless
Seuil olfactif :	Pas de données disponibles

Changements d'état physique

Point de fusion :	0 °C
Point d'ébullition :	100 °C
Point d'éclair :	pas applicable
Température d'auto-inflammation :	pas applicable
Poids moléculaire:	58.44g/mol
Densité:	Pas de données disponibles
Valeur pH :	5-8 (à 50 g/l H ₂ O / 20 °C)
Solubilité dans l'eau:	360 g/l (20 °C)
Limites explosives :	Pas de données disponibles

9.2. AUTRES INFORMATIONS

Pas d'informations complémentaires disponibles

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. RÉACTIVITÉ

Voir section 10.3

10.2. STABILITÉ CHIMIQUE

Pas d'information disponible.

10.3. POSSIBILITÉ DE RÉACTIONS DANGEREUSES

Aucune réaction dangereuse n'est prévue lorsque le produit est utilisé conformément.

10.4. CONDITIONS À ÉVITER

Pas d'information disponible.

10.5. MATIÈRES CHIMIQUEMENT INCOMPATIBLES

Pas d'information disponible.

10.6. PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX

Pas d'information disponible.

CHLORURE DE SODIUM

SOUS FORME DE SAUMURE

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

FDS

REVISION 5
04/10/2018
REMPLECE 28/05/2015

| 5/7

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. INFORMATIONS SUR LES EFFETS TOXICOLOGIQUES

Component	LD ₅₀ - Dermal	LD ₅₀ - Oral	LC ₅₀ - Inhalation
Chlorure de sodium	> 10,000 mg/kg (Rabbit)	3550 mg/kg (Rat)	42 mg/L (Rat) 1-hr, aerosol
L'eau	Not listed	>90mL/kg (Rat)	Not listed

Toxicité aiguë par voie orale:	Les données quantitatives sur la toxicité de ce produit ne sont pas disponibles
Toxicité aiguë par inhalation :	Pas d'information disponible.
Toxicité aiguë par cutanée:	Pas d'information disponible.
Irritation de la peau :	Pas d'information disponible
Irritation des yeux :	Pas d'information disponible
Sensibilisation:	Pas d'information disponible
Mutagénicité sur les cellules germinales :	Pas d'information disponible
Cancérogénicité :	Pas d'information disponible
Toxicité pour la reproduction :	Pas d'information disponible
Tératogénicité:	Pas d'information disponible
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique):	Pas d'information disponible.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) :	Pas d'information disponible.
Danger par aspiration:	Pas d'information disponible.

11.2. INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE

Pas d'information disponible.

Information supplémentaire:

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité..

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. TOXICITÉ

Pas d'information disponible .

12.2. PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ

Pas d'information disponible .

12.3. POTENTIEL DE BIOACCUMULATION

Pas d'information disponible .

12.4. MOBILITÉ DANS LE SOL

Pas d'information disponible .

CHLORURE DE SODIUM

SOUS FORME DE SAUMURE

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

FDS

REVISION 5
04/10/2018
REMPLACE 28/05/2015

| 6/7

12.5. RÉSULTATS DES ÉVALUATIONS PBT ET vPvB

Pas d'information disponible .

12.6. AUTRES EFFETS NÉFASTES

En cas de manipulation et d'utilisation adéquates, aucun problème écologique n'est à craindre

13. MÉTHODES DE DÉSACTIVATION DES RÉSIDUS.

Produit: Les produits chimiques doivent être éliminés en accord avec les réglementations nationales. Emballage: Les emballages des produits ZOUTMAN doivent être éliminés selon les réglementations spécifiques en vigueur dans chaque pays ou doivent être éliminés à travers un circuit de reprise d'emballages.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Conformément aux exigences ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

Transport par route (ADR/RID)

14.1. NUMÉRO ONU	UN
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	-
14.3. Classe	
14.4. Groupe d'emballage	
14.5. Dangereux pour l'environnement	-
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	non
Code de restriction en tunnels	

Transport par voies d'eau intérieures (ADN)

Non pertinent

Transport aérien (IATA)

14.1. NUMÉRO ON	UN
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	-
14.3. Classe	
14.4. Groupe d'emballage	
14.5. Dangereux pour l'environnement	-
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	non

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU	UN
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	-
14.3. Classe	
14.4. Groupe d'emballage	
14.5. Dangereux pour l'environnement	-
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	non

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la code MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non pertinent

CHLORURE DE SODIUM

SOUS FORME DE SAUMURE FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

FDS

REVISION 5
04/10/2018
REMPLECE 28/05/2015

|7/7

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. RÉGLEMENTATION/LÉGISLATION D'HYGIÈNE, SÉCURITÉ ET ENVIRONNEMENT SPÉCIFIQUE À LA SUBSTANCE OU AU MÉLANGE

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est réalisée pour ce produit.

15.2. ÉVALUATION DE LA SÉCURITÉ CHIMIQUE

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est réalisée pour ce produit.

16. OVERIGE INFORMATIE

Il faut tenir compte du fait que ce document reproduit les informations et recommandations connues au moment de la rédaction pour l'édification de vos connaissances, informations et avis. Bien que le plus grand soin ait été accordé à la rédaction de ce texte, l'éditeur ne peut être tenu responsable en cas de dégâts résultant d'une erreur possible dans cette publication.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

lessive de soude en solution >5%

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	lessive de soude en solution >5%
Numéro du produit	10251
Synonymes; marques commerciales	CAUSTIC SODA SOLUTION, VO-PH 8150, SOUDE CAUSTIQUE 10% SOL, SOUDE CAUSTIQUE 20% SOL, SOUDE CAUSTIQUE 25% SOL, SOUDE CAUSTIQUE 30% SOL, SOUDE CAUSTIQUE 30% SOL TSO, SOUDE CAUSTIQUE 32% SOL AKO, SOUDE CAUSTIQUE 33% SOL, SOUDE CAUSTIQUE 33% SOL SLY, SOUDE CAUSTIQUE FG 30% SOL, SOUDE CAUSTIQUE 50% SLY, CAUSTIC SODA 42% SOL, CAUSTIC SODA SOL 10/13%, CAUSTIC SODA 15% SOL, SOUDE CAUSTIQUE 50% SOL, HYDROXIDE DE SODIUM SOLUTION 20%, HYDROXIDE DE SODIUM SOLUTION 30.5%, HYDROXIDE DE SODIUM SOLUTION 34%, HYDROXIDE DE SODIUM SOLUTION 35%, HYDROXIDE DE SODIUM SOLUTION 40%, HYDROXIDE DE SODIUM SOLUTION 48%, HYDROXIDE DE SODIUM SOLUTION 50%, HYDROXIDE DE SODIUM 6% SOLUTION, CAUSTIC SODA LIQUID 47% MEMBRANE CSL, HYDROXIDE DE SODIUM 7% SOLUTION, CAUSTIC SODA 50% MEMBRANE SOL TSO, SOUDE CAUSTIQUE 50% SOL VESTOLITH, SODIUM HYDROXIDE 45% SOLUTION, CAUSTIC SODA RAYON 47%, SOUDE CAUSTIQUE 16% SOL, CAUSTIC SODA RAYON 22.5% SOL, CAUSTIC SODA 22% MEMBRANE SOL, HYDROXIDE DE SODIUM SOL 30.5%, SODIUM HYDROXIDE SOL 15% UNI 896 : 2005, HYDROXIDE DE SODIUM SOLUTION 50% FCC ED.7, HYDROXIDE DE SODIUM SOLUTION 33% FCC ED.7, HYDROXIDE DE SODIUM SOLUTION 25% FCC ED.7, HYDROXIDE DE SODIUM SOLUTION 30% FCC ED.7, HYDROXIDE DE SODIUM SOLUTION 18%, HYDROXIDE DE SODIUM SOLUTION 6.5%, HYDROXIDE DE SODIUM SOLUTION 23%, CAUSTIC SODA 50% RAYON, CAUSTIC SODA 50% SOL, CAUSTIC SODA 50% SOL O&G, STEMECARE B7, CAUSTIC SODA MEMBRANE 5.5%, CAUSTIC SODA MEMBRANE 11.5%, CAUSTIC SODA 47%, CAUSTIC SODA 32%, CAUSTIC SODA 20.5%, SODIUM HYDROXIDE 4 MOL, CAUSTIC SODA 27%, CAUSTIC SODA 50% SOL INV, HYDREX 3952, CAUSTIC SODA 45%, PH PLUS LIQUIDE, CAUSTIC SODA 50% MEM SOL VST, SODEX SK-5, DEPTAL TCH, CAUSTIC SODA 50% SOL FG, CAUSTIC SODA RAYON 10% SOL, CAUSTIC SODA 24% SOL, CAUSTIC SODA 30% SOL CHC, CAUSTIC SODA MEMBRANE 47%, CAUSTIC SODA 32% MEMBRANE SOL, CAUSTIC SODA 32% SOL NO, CAUSTIC SODA RAYON 32% SOL, CAUSTIC SODA MEMBRANE 28%, CUPOSIT Z-1, WEDA MZ+
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119457892-27-XXXX

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	Détergent. les textiles Réactif de laboratoire Réactif de laboratoire pour le contrôle du ph Catalyseur. Produit d'entretien. Nettoyant/décapant. Pour de plus amples informations, voir les Scénarios d'exposition en annexe.
---------------------------------	--

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

lessive de soude en solution >5%

Fournisseur Univar Belgium
Riverside Business Park Building G
Bd International 55
Internationalelaan 55
1070 Brussels
Belgium
+32 (0)2 525 05 11
+32 (0)2 520 17 51
sds@univar.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence SGS - +32 (0) 3575 55 55 (24h -Support dans la langue locale)

Numéro d'appel d'urgence national Centre Antipoisons, Belgique Tel: 070 245 245.

Sds No. 10251

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques Met. Corr. 1 - H290

Dangers pour la santé humaine Skin Corr. 1A - H314 Eye Dam. 1 - H318

Dangers pour l'environnement Non Classé

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement Danger

Mentions de danger H290 Peut être corrosif pour les métaux.
H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Mentions de mise en garde P234 Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.
P260 Ne pas respirer les vapeurs/ aérosols.
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P501 Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations nationales.

Contient HYDROXYDE DE SODIUM

2.3. Autres dangers

Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

lessive de soude en solution >5%

HYDROXYDE DE SODIUM		> 5%
Numéro CAS: 1310-73-2	Numéro CE: 215-185-5	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119457892-27-XXXX
Classification		
Met. Corr. 1 - H290		
Skin Corr. 1A - H314		
Eye Dam. 1 - H318		

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

Commentaires sur la composition Les données indiquées sont conformes aux dernières directives CE en date.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation	Eloigner la personne touchée de la source de contamination. Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Consulter un médecin si une gêne persiste.
Ingestion	Rincer le nez et la bouche à l'eau. Ne pas faire vomir. Si le vomissement survient, garder la tête basse pour éviter une pénétration du contenu de l'estomac dans les poumons. Donner beaucoup d'eau à boire. Consulter un médecin immédiatement.
Contact cutané	Enlever immédiatement les vêtements contaminés et laver la peau à l'eau et au savon. Consulter un médecin.
Contact oculaire	Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin immédiatement. Continuer à rincer.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Ingestion	Peut provoquer des brûlures chimiques dans la bouche, l'oesophage et l'estomac.
Contact cutané	Provoque de graves brûlures.
Contact oculaire	Provoque des lésions oculaires graves. Peut provoquer des lésions permanentes si l'oeil n'est pas immédiatement irrigué.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin Traiter en fonction des symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Eteindre l'incendie avec de la mousse résistant aux alcools, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou de l'eau diffusée.
Moyens d'extinction inappropriés	Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux En cas d'échauffement, des vapeurs/gaz nocifs peuvent se produire.

5.3. Conseils aux pompiers

lessive de soude en solution >5%

Equipements de protection particuliers pour les pompiers Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Suivez les conseils de prudence décrits dans cette fiche de données de sécurité Eviter l'inhalation de vapeurs et le contact avec les yeux et la peau. Prévoir une ventilation suffisante.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Éviter le rejet dans les environnements terrestres et les cours d'eau. Les déversements ou rejets incontrôlés dans les égouts doivent être immédiatement déclarés à l'Agence Environnement ou tout autre corps de régulation approprié.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Absorber le déversement avec un matériau inerte, humide, non-combustible. Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Eviter l'inhalation de vapeurs et le contact avec les yeux et la peau. Prévoir une ventilation suffisante.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Laver après utilisation et avant de manger, fumer ou utiliser les toilettes. Enlever les vêtements et équipements de protection contaminés avant d'entrer dans des zones de restauration. Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Des fontaines oculaires et une douche de secours doivent être disponibles lors de la manipulation de ce produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Stocker à des températures comprises entre 15°C et 25°C. Eviter le contact avec les matières suivantes: Acides forts. Autres matières organiques halogénées. Utiliser des conteneurs faits des matériaux suivants: Acier inoxydable. Plastics

Classe de stockage Stockage de produits corrosifs.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

HYDROXYDE DE SODIUM

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): 2 mg/m³

M

lessive de soude en solution >5%

M = Indique que lors d'une exposition supérieure à la valeur limite, des irritations apparaissent ou un danger d'intoxication aiguë existe.

Commentaires sur les composants

WEL = Workplace Exposure Limits

HYDROXYDE DE SODIUM (CAS: 1310-73-2)

DNEL

Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 1 mg/m³
 Travailleurs - Cutanée; Court terme Effets locaux: 2 mg/kg p.c. /jour
 Travailleurs - Inhalatoire; Court terme Effets locaux: 2 mg/m³
 Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 1 mg/m³

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection



Contrôles techniques appropriés

Prévoir une ventilation suffisante. Respecter toute valeur limite d'exposition professionnelle du produit ou des composants.

Protection des yeux/du visage

Les protections suivantes devraient être portées: Lunettes de protection contre les projections de produits chimiques. EN 166

Protection des mains

Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne NF EN 374. Porter des gants de protection imperméables résistants aux agents chimiques conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact cutané est possible. Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Caoutchouc nitrile. (0.65 mm) Caoutchouc chloroprène. (0.65 mm) Caoutchouc butyle. Les gants de protection devraient avoir une épaisseur minimum de > 0.5 mm. Caoutchouc Viton (caoutchouc fluoré). Les gants de protection devraient avoir une épaisseur minimum de > 0.5 mm. Polychlorure de vinyle (PVC) Les gants de protection devraient avoir une épaisseur minimum de > 0.5 mm. Les gants sélectionnés devraient avoir un délai de rupture d'au moins 8 heures.

Autre protection de la peau et du corps

Porter les vêtements appropriés pour prévenir tout contact avec le liquide et tout contact prolongé ou répété avec la vapeur. Porter un tablier en caoutchouc.

Mesures d'hygiène

Laver rapidement avec de l'eau et du savon si la peau devient contaminée. Laver après utilisation et avant de manger, fumer ou utiliser les toilettes. Des fontaines oculaires et une douche de secours doivent être disponibles lors de la manipulation de ce produit. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Enlever les vêtements et équipements de protection contaminés avant d'entrer dans des zones de restauration.

Protection respiratoire

Porter une protection respiratoire appropriée si la ventilation est pas insuffisante. EN 136/140/141/145/143/149

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide.
Couleur	Incolore.
Odeur	Sans odeur.
Seuil olfactif	Pas d'information disponible.

lessive de soude en solution >5%

pH	pH (solution concentrée): 13.5
Point de fusion	0 - 22°C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	> 100°C @ 760 mm Hg
Point d'éclair	Pas d'information disponible.
Taux d'évaporation	Pas d'information disponible.
Facteur d'évaporation	Pas d'information disponible.
Inflammabilité (solide, gaz)	Pas d'information disponible.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Pas d'information disponible.
Autre inflammabilité	Pas d'information disponible.
Pression de vapeur	Pas d'information disponible.
Densité de vapeur	Pas d'information disponible.
Densité relative	1.05 - 1.55 @ 20°C
Densité apparente	Pas d'information disponible.
Solubilité(s)	Soluble dans l'eau.
Coefficient de partage	Pas d'information disponible.
Température d'auto-inflammabilité	Pas d'information disponible.
Température de décomposition	Pas d'information disponible.
Viscosité	75 mPa s @ 20°C
Propriétés explosives	Pas d'information disponible.
Explosif sous l'influence d'une flamme	Pas d'information disponible.
Propriétés comburantes	Non disponible.
<u>9.2. Autres informations</u>	
Indice de réfraction	Pas d'information disponible.
Taille de particules	Pas d'information disponible.
Poids moléculaire	40.01
Volatilité	Pas d'information disponible.
Concentration de saturation	Pas d'information disponible.
Température critique	Pas d'information disponible.
Composé organique volatil	Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

lessive de soude en solution >5%

Réactivité Des réactions avec les produits suivants peuvent générer de la chaleur: Acides. En cas de contact avec certains métaux, peut dégager de l'hydrogène gazeux, qui peut former des mélanges explosifs avec l'air.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Réagit violemment au contact de l'eau.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Eviter la chaleur excessive durant des périodes prolongées.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Acides forts. Autres matières organiques halogénées.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux En cas d'échauffement, des vapeurs/gaz nocifs peuvent se produire.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë - orale

Indications (DL₅₀ orale) Pas d'information disponible.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Données sur l'animal Corrosif.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Pas d'information disponible.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Pas d'information disponible.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Pas d'information disponible.

Cancérogénicité

Cancérogénicité Pas d'information disponible.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Pas d'information disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Pas d'information disponible.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. Pas d'information disponible.

lessive de soude en solution >5%

Danger par aspiration

Danger par aspiration Pas d'information disponible.

Inhalation Les vapeurs irritent le système respiratoire.

Ingestion Peut provoquer des brûlures chimiques dans la bouche, l'oesophage et l'estomac.

Contact cutané Provoque de graves brûlures.

Contact oculaire Provoque des lésions oculaires graves.

Informations toxicologiques sur les composants

HYDROXYDE DE SODIUM

Toxicité aiguë - orale

Indications (DL₅₀ orale) DL₅₀ >500 mg/kg, Orale, Lapin

Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL₅₀ cutanée) Pas de données de test particulières disponibles.

Toxicité aiguë - inhalation

Indications (CL₅₀ inhalation) Pas de données de test particulières disponibles.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque de graves brûlures.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Pas d'information disponible.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Pas d'information disponible.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Pas d'information disponible.

Cancérogénicité

Cancérogénicité Pas d'information disponible.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Pas d'information disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Pas d'information disponible.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. Pas d'information disponible.

lessive de soude en solution >5%

Danger par aspiration

Danger par aspiration Pas d'information disponible.

Inhalation

Les poussières sont sévèrement irritantes pour les voies respiratoires supérieures. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Toux. Respiration sifflante/difficultés à respirer. Peut provoquer un essoufflement similaire à celui de l'asthme. Angine. Sensation de brûlure dans la bouche. Irritation des voies respiratoires supérieures. Trachéobronchite, oedème pulmonaire.

Ingestion

Provoque de graves brûlures. Peut provoquer des brûlures des muqueuse, de la gorge, de l'oesophage et de l'estomac. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Brûlures chimiques. Sensation de brûlure dans la bouche. Nausées, vomissements. Vomissement de sang. L'ingestion de produit chimique concentré peut provoquer des lésions internes sévères.

Contact cutané

Provoque de graves brûlures. Des ampoules peuvent se former. Peut provoquer des brûlures chimiques graves de la peau. Un contact prolongé provoque des lésions graves des tissus.

Contact oculaire

Provoque des lésions oculaires graves. Peut provoquer des brûlures chimiques aux yeux. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Irritation sévère, brûlure et larmolement. Lésion de la cornée. Peut provoquer des lésions permanentes si l'oeil n'est pas immédiatement irrigué.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Écotoxicité

Les composants du produit ne sont pas classés dangereux pour l'environnement. Néanmoins, des déversement fréquents ou importants peuvent avoir des effets néfastes sur l'environnement. Le produit peut affecter l'acidité (pH) de l'eau pouvant engendrer des effets dangereux pour les organismes aquatiques.

Informations écologiques sur les composants

HYDROXYDE DE SODIUM

Écotoxicité

Le produit peut affecter l'acidité (pH) de l'eau pouvant engendrer des effets dangereux pour les organismes aquatiques.

12.1. Toxicité

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson CL₅₀, 96 heures: 55.6 mg/l, Poissons

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques CE₅₀, 48 heures: 156 mg/l, Daphnia magna

Informations écologiques sur les composants

HYDROXYDE DE SODIUM

Toxicité

Le produit peut affecter l'acidité (pH) de l'eau pouvant engendrer des effets dangereux pour les organismes aquatiques.

toxicité aquatique aiguë

lessive de soude en solution >5%

Toxicité aiguë - poisson	CL ₅₀ , 96 heures: 33-189 mg/l mg/l, Poissons
	CL ₅₀ , 96 heure: 45.5 mg/l, Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)
	CL ₅₀ , 96 heure: 125 mg/l, Poisson d'eau douce Gambusia affinis (Mosquito fish)
Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques	CE ₅₀ , 48 heures: 40-240 mg/l mg/l, Daphnia magna

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Le produit contient des substances inorganiques qui ne sont pas biodégradables.

Informations écologiques sur les composants

HYDROXYDE DE SODIUM

Persistance et dégradabilité	Le produit contient uniquement des substances inorganiques qui ne sont pas biodégradables.
---	--

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation La bioaccumulation est peu probable.

Coefficient de partage Pas d'information disponible.

Informations écologiques sur les composants

HYDROXYDE DE SODIUM

Potentiel de bioaccumulation	Le produit n'est pas bioaccumulable.
Coefficient de partage	Pas d'information disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Le produit est soluble dans l'eau.

Informations écologiques sur les composants

HYDROXYDE DE SODIUM

Mobilité	Le produit est soluble dans l'eau et peut se répandre dans les hydrosystèmes.
-----------------	---

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Résultats des évaluations
PBT et vPvB** Non applicable.

Informations écologiques sur les composants

HYDROXYDE DE SODIUM

Résultats des évaluations PBT et vPvB	Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.
--	---

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Indéterminé.

Informations écologiques sur les composants

HYDROXYDE DE SODIUM

lessive de soude en solution >5%

Autres effets néfastes Non disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Information générale	Déchets classés comme déchets dangereux. Ne pas percer ou incinérer, même vide.
Méthodes de traitement des déchets	Éliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Général Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité.

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR/RID)	1824
N° ONU (IMDG)	1824
N° ONU (ICAO)	1824
N° ONU (ADN)	1824

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Nom d'expédition (ADR/RID)	HYDROXYDE DE SODIUM EN SOLUTION
Nom d'expédition (IMDG)	HYDROXYDE DE SODIUM EN SOLUTION
Nom d'expédition (ICAO)	SODIUM HYDROXIDE SOLUTION
Nom d'expédition (ADN)	HYDROXYDE DE SODIUM EN SOLUTION

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID	8
Code de classement ADR/RID	C5
Étiquette ADR/RID	8
Classe IMDG	8
Classe/division ICAO	8
Classe ADN	8

Étiquettes de transport



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR/RID)	II
Groupe d'emballage (IMDG)	II
Groupe d'emballage (ICAO)	II
Groupe d'emballage (ADN)	II

14.5. Dangers pour l'environnement

lessive de soude en solution >5%

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin

Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

EmS	F-A, S-B
Catégorie de transport ADR	2
Code de consignes d'intervention d'urgence	2R
Numéro d'identification du danger (ADR/RID)	80
Code de restriction en tunnels	(E)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Aucune information requise.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE

Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.

Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.

Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.

Inventaires

UE (EINECS/ELINCS)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Canada (DSL/NDSL)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.
DSL

États-Unis (TSCA)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Australie (AICS)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Japon (ENCS)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Corée (KECI)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

lessive de soude en solution >5%

Chine (IECSC)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Philippines (PICCS)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Taiwan (NECI)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abbréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

ETA: Estimation de la toxicité aiguë
 ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route.
 ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures.
 CAS: Chemical Abstracts Service.
 DNEL: Dose dérivée sans effet.
 IATA: Association Internationale du Transport Aérien.
 IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.
 Kow: Coefficient de partage octanol-eau.
 CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).
 DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane) .
 PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique.
 PNEC: Concentration prédite sans effet.
 REACH: L'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques règlement (CE) n° 1907/2006.
 RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises.
 vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.
 CIRC: Centre International de Recherche sur le Cancer.
 MARPOL 73/78: L'annexe II de la convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires, 1973, modifiée par le protocole de 1978.
 cATpE: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë.
 FBC: Facteur de bioconcentration.
 DBO: Demande biochimique en oxygène.
 CE₅₀: La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.
 LOAEC: Concentration minimale avec effet nocif observé.
 LOAEL: Dose minimale avec effet nocif observé.
 NOAEC: Concentration sans effet nocif observé.
 NOAEL: Dose sans effet nocif observé.
 NOEC: Concentration sans effet observé.
 LOEC: Concentration efficace la plus faible observée.
 DMEL: Dose dérivée avec effet minimum.

Sigles et abréviations utilisés dans la classification

Acute Tox. = Toxicité aiguë
 Aquatic Acute = Toxicité aquatique aiguë
 Aquatic Chronic = Toxicité aquatique chronique

Références littéraires clés et sources de données

Dossiers d'enregistrement REACH

Commentaires sur la révision

NOTE: Les lignes dans la marge indiquent des modifications significatives par rapport à la version précédente.

Date de révision

04-04-19

Numéro de version

4.005

lessive de soude en solution >5%

Remplace la date	31-01-19
Numéro de FDS	10251
Statut de la FDS	Approuvé.
Mentions de danger dans leur intégralité	H290 Peut être corrosif pour les métaux. H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H318 Provoque de graves lésions des yeux.
Signature	Jitendra Panchal



Scénario d'exposition Industrial Use of Caustic Soda

Identité du scénario d'exposition

Nom du produit	Sodium Hydroxide
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119457892-27-XXXX
Numéro CAS	1310-73-2
Numéro CE	215-185-5
Numéro index UE	011-002-00-6
Fournisseur	Univar Belgium Riverside Business Park Building G Bd International 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels Belgium +32 (0)2 525 05 11 +32 (0)2 520 17 51 sds@univar.com

1. Titre du scénario d'exposition

Titre principal	Industrial Use of Caustic Soda
Catégories de produit chimique [PC]:	PC2 Adsorbants PC14 Produits de traitement des surfaces métalliques PC15 Produits de traitement de surfaces non métalliques PC19 Intermédiaire PC20 Adjuvants de fabrication tels que régulateurs de pH, floculants, précipitants, agents de neutralisation PC21 Substances chimiques de laboratoire PC27 Produits phytopharmaceutiques PC35 Produit de lavage et de nettoyage PC36 Adoucissants d'eau PC37 Produits chimiques de traitement de l'eau PC40 Agents d'extraction
Secteur principal	SU3 Utilisations industrielles

Environnement

Industrial Use of Caustic Soda

Catégories de rejet dans l'environnement [ERC]

ERC1 Fabrication de la substance
 ERC2 Formulation dans un mélange
 ERC4 Utilisation d'un adjuvant de fabrication non réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article)
 ERC6a Utilisation d'un intermédiaire
 ERC6b Utilisation d'un adjuvant de fabrication réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article)
 ERC7 Utilisation industrielle de substances en systèmes clos
 ERC8a Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)
 ERC8b Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)
 ERC8d Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en extérieur)
 ERC9a Utilisation étendue du fluide fonctionnel (en intérieur)

Salarié

Catégories de processus

PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes
 PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes
 PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes
 PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition
 PROC5 Mélange dans des processus par lots
 PROC7 Pulvérisation dans des installations industrielles
 PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées
 PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées
 PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)
 PROC10 Application au rouleau ou au pinceau
 PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage
 PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire

2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Industriel - Environnement 1)

Propriétés du produit

État Liquide , ou: Solide, faible empoussièrement

Informations sur la concentration Comprend des concentrations jusqu'à 100 %.

Fréquence et durée d'utilisation

Libération continue.

Mesures de management du risque

Industrial Use of Caustic Soda

Mesures techniques

Prendre en compte les progrès et améliorations techniques des processus (y compris l'automatisation) pour éviter les émissions. minimiser l'exposition par des mesures comme systèmes fermés, infrastructures spéciales et extraction appropriée générale/locale de l'air pollué. éteindre les systèmes et vider les conduites avant d'ouvrir l'installation. Autant que possible, nettoyer/rincer l'installation avant les travaux de maintenance Quand il y a un potentiel d'exposition: limiter l'entrée aux personnes autorisées; proposer au personnel de service un entraînement spécial pour minimiser l'exposition; porter des gants et une combinaison appropriés pour éviter une contamination de la peau; porter une protection respiratoire si l'utilisation est justifiée par des scénarios spécifiques contribuant; recueillir aussitôt les quantités répandues et éliminer les déchets en toute sécurité. Veiller à ce que les procédures d'exploitation ou des mesures équivalentes sont prises pour la gestion des risques. Contrôler, tester et adapter régulièrement toutes les mesures de contrôle. Envisager la nécessité d'une surveillance basée sur le risque de la santé. Éviter le rejet dans l'environnement conformément aux dispositions légales.

Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques

Eau Maximiser la réutilisation des eaux usées.

Conditions et mesures pour le traitement externe de l'élimination des déchets

Traitement des déchets Traitement préliminaire des eaux usées par neutralisation

2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Employés - Santé 1)

Propriétés du produit

État Liquide , ou: Solide, faible empoussièrement

Informations sur la concentration Comprend des concentrations jusqu'à 100 %.

Fréquence et durée d'utilisation

Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).

autres conditions opératoires affectant l'exposition du travailleur

Taux de ventilation Assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 changements d'air par heure). , ou: Aspiration locale

Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

Mesures de protection techniques contrôler l'exposition potentielle par des mesures telles que systèmes encapsulés ou fermés, installations appropriées et entretenues et standard suffisant de ventilation. éteindre les systèmes et vider les conduites avant d'ouvrir l'installation. autant que possible, vider et rincer l'installation avant les travaux d'entretien. Quand il y a un potentiel d'exposition: Veiller à ce que le personnel concerné soit informé de la nature de l'exposition et des méthodes de base pour réduire l'exposition; Veiller à ce que l'équipement personnel adapté de protection soit disponible; Absorber les quantités répandues et éliminer les déchets en conformité avec les exigences légales; surveiller l'effectivité des mesures de contrôle; envisager la nécessité d'une surveillance de la santé; identifier et mettre en oeuvre des mesures de correction.

Mesures organisationnelles afin de prévenir/réduire l'émission, la propagation et l'exposition

Mesures d'organisation Veiller à ce que le personnel d'exploitation soit entraîné pour minimiser l'exposition. si possible, automatiser l'activité. Éviter les projections.

Mesures de management du risque

Industrial Use of Caustic Soda

Porter une combinaison appropriée pour éviter une exposition de la peau.
utiliser une protection pour les yeux et des gants.
d'autres mesures de protection de la peau tels que des vêtements imperméables et un masque de protection lors des activités à haute propagation, menant vraisemblablement à la libération d'aérosols significatifs (p.e. pulvérisation) sont nécessaires.
Utiliser une protection respiratoire appropriée si la ventilation est insuffisante.

3. Détermination de l'exposition (Environnement 1)

La substance se dissocie plus ou moins complètement au contact avec l'eau, ayant comme unique effet l'effet sur le pH. Raison pour laquelle l'exposition après le traitement dans la station d'épuration est négligeable et sans aucun danger.

4. Lignes directrices pour la vérification de la conformité avec le scénario d'exposition (Environnement 1)

les expositions sur le lieu de travail estimées ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL lorsque les mesures identifiées de gestion des risques sont adoptées.

3. Détermination de l'exposition (Santé 1)

Méthode d'évaluation

Pour calculer les expositions sur le lieu de travail, on a utilisé l'outil ECETOC TRA, sauf indication contraire. Supposition du worst case

Industrial Use of Caustic Soda

Exposition

Liquide

Salarié - par inhalation : exposition 0.17 mg/m³, DNEL 1 mg/m³, RCR 0.17

PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes

PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes
solide

Salarié - par inhalation : exposition 0.01 mg/m³, DNEL 1 mg/m³, RCR 0.01

PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire
solide

Salarié - par inhalation : exposition 0.1 mg/m³, DNEL 1 mg/m³, RCR 0.1

PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition

PROC5 Mélange dans des processus par lots

PROC14 Pastillage, compression, extrusion, granulation
solide

avec ventilation avec aspiration localisée

Salarié - par inhalation : exposition 0.2 mg/m³, DNEL 1 mg/m³, RCR 0.2

PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées

PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées

PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)

PROC10 Application au rouleau ou au pinceau

PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage

PROC19 Activités manuelles avec contact physique de la main
solide

Salarié - par inhalation : exposition 0.5 mg/m³, DNEL 1 mg/m³, RCR 0.5

PROC23 Opérations de traitement et de transfert ouvertes à très haute température
solide

avec ventilation avec aspiration localisée

port d'un appareil de protection respiratoire avec une efficacité de filtration minimale (exprimée en %) de: 90

Salarié - par inhalation : exposition 0.4 mg/m³, DNEL 1 mg/m³, RCR 0.4

PROC24 Traitement de haute énergie (mécanique) de substances liées à/dans des matériaux et/articles

solide

avec ventilation avec aspiration localisée

port d'un appareil de protection respiratoire avec une efficacité de filtration minimale (exprimée en %) de: 90

Salarié - par inhalation : exposition 0.5 mg/m³, DNEL 1 mg/m³, RCR 0.5

Contact avec la peau Suivre l'approche qualitative pour déduire une utilisation en sécurité.

4. Lignes directrices pour la vérification de la conformité avec le scénario d'exposition (Santé 1)

les expositions sur le lieu de travail estimées ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL lorsque les mesures identifiées de gestion des risques sont adoptées.



Scénario d'exposition Consumer Use of Caustic Soda

Identité du scénario d'exposition

Nom du produit	Sodium Hydroxide
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119457892-27-XXXX
Numéro CAS	1310-73-2
Numéro CE	215-185-5
Numéro index UE	011-002-00-6
Fournisseur	Univar Belgium Riverside Business Park Building G Bd International 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels Belgium +32 (0)2 525 05 11 +32 (0)2 520 17 51 sds@univar.com

1. Titre du scénario d'exposition

Titre principal	Consumer Use of Caustic Soda
Portée du processus	Couvre l'exposition générale des consommateurs lors de l'utilisation de produits ménagers qui sont vendus en tant que lessive et nettoyeur, aérosols, revêtements, dégivreurs, lubrifiants et assainisseurs d'air. Utilisations par des consommateurs p. ex. en tant que support dans les produits cosmétiques/produits de soin corporel, parfums et produits parfumés. Note: Pour les produits et de soins corporels une évaluation des risques selon REACH est seulement nécessaire pour l'environnement, les problèmes de santé étant couverts par d'autres lois.
Catégories de produit chimique [PC]:	PC20 Adjuvants de fabrication tels que régulateurs de pH, floculants, précipitants, agents de neutralisation PC35 Produit de lavage et de nettoyage PC39 Cosmétiques, produits de soins personnels PC3 Produits d'assainissement de l'air PC8 Produits biocides PC27 Produits phytopharmaceutiques PC28 Parfums, produits parfumés PC31 Produits lustrant et mélanges de cires
Secteur principal	SU21 Utilisations par des consommateurs
<u>Environnement</u>	

Consumer Use of Caustic Soda

Catégories de rejet dans l'environnement [ERC]	ERC8a Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)
	ERC8b Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)
	ERC8d Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en extérieur)
	ERC9a Utilisation étendue du fluide fonctionnel (en intérieur)

2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Non industriel - Environnement 1)

Propriétés du produit

État	Solide, faible empoussièrement , ou: Liquide
Informations sur la concentration	Comprend des concentrations jusqu'à 100 %.

Conditions et mesures pour le traitement externe de l'élimination des déchets

Considérations relatives à l'élimination	Éliminer de façon sécurisée le matériau et son récipient. Les déchets ménagers solides (par ex. emballages de produits) doivent être éliminés dans une décharge communale d'ordures ménagères.
---	--

2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Non industriel - Santé 1)

Propriétés du produit

État	Solide, faible empoussièrement , ou: Liquide
Informations sur la concentration	Comprend des concentrations jusqu'à 100 %.

Autres conditions opératoires d'utilisation données affectant l'exposition non-industrielle

Information du consommateur	Conserver hors de la portée des enfants. Concentration de la substance dans le produit: >2% ne pas appliquer sans gants. En cas de risque d'éclaboussures, porter des lunettes de sécurité ou un masque facial. En cas de génération de poussières: , ou: Possibilité d'exposition aux aérosols Porter un appareil respiratoire à filtre antiparticules, type P2.
------------------------------------	---

3. Détermination de l'exposition (Environnement 1)

La substance se dissocie plus ou moins complètement au contact avec l'eau, ayant comme unique effet l'effet sur le pH. Raison pour laquelle l'exposition après le traitement dans la station d'épuration est négligeable et sans aucun danger.

4. Lignes directrices pour la vérification de la conformité avec le scénario d'exposition (Environnement 1)

les expositions sur le lieu de travail estimées ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL lorsque les mesures identifiées de gestion des risques sont adoptées.

3. Détermination de l'exposition (Santé 1)

Méthode d'évaluation	Pour calculer les expositions du consommateur, on a utilisé le modèle Consexpo, sauf indication contraire.
Exposition	Consommateur - par inhalation, à long terme - local : exposition 0.3 - 1.6 mg/m ³ , DNEL 2 mg/m ³ , RCR <1

4. Lignes directrices pour la vérification de la conformité avec le scénario d'exposition (Santé 1)

Consumer Use of Caustic Soda

les expositions sur le lieu de travail estimées ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL lorsque les mesures identifiées de gestion des risques sont adoptées.



Scénario d'exposition Professional Use of Caustic Soda

Identité du scénario d'exposition

Nom du produit	Sodium Hydroxide
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119457892-27-XXXX
Numéro CAS	1310-73-2
Numéro CE	215-185-5
Numéro index UE	011-002-00-6
Fournisseur	Univar Belgium Riverside Business Park Building G Bd International 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels Belgium +32 (0)2 525 05 11 +32 (0)2 520 17 51 sds@univar.com

1. Titre du scénario d'exposition

Titre principal	Professional Use of Caustic Soda
Catégories de produit chimique [PC]:	PC2 Adsorbants PC14 Produits de traitement des surfaces métalliques PC15 Produits de traitement de surfaces non métalliques PC19 Intermédiaire PC20 Adjuvants de fabrication tels que régulateurs de pH, floculants, précipitants, agents de neutralisation PC21 Substances chimiques de laboratoire PC27 Produits phytopharmaceutiques PC35 Produit de lavage et de nettoyage PC36 Adoucissants d'eau PC37 Produits chimiques de traitement de l'eau PC40 Agents d'extraction
Secteur principal	SU22 Utilisations professionnelles

Environnement

Professional Use of Caustic Soda

Catégories de rejet dans l'environnement [ERC]

ERC1 Fabrication de la substance
 ERC2 Formulation dans un mélange
 ERC4 Utilisation d'un adjuvant de fabrication non réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article)
 ERC6a Utilisation d'un intermédiaire
 ERC6b Utilisation d'un adjuvant de fabrication réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article)
 ERC7 Utilisation industrielle de substances en systèmes clos
 ERC8a Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)
 ERC8b Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)
 ERC8d Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en extérieur)
 ERC9a Utilisation étendue du fluide fonctionnel (en intérieur)

Salarié

Catégories de processus

PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes
 PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes
 PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes
 PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition
 PROC5 Mélange dans des processus par lots
 PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées
 PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées
 PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)
 PROC10 Application au rouleau ou au pinceau
 PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles
 PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage
 PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire

2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Industriel - Environnement 1)

Propriétés du produit

État Liquide , ou: Solide, faible empoussièrement

Informations sur la concentration Comprend des concentrations jusqu'à 100 %.

Fréquence et durée d'utilisation

Libération continue.

Mesures de management du risque

Professional Use of Caustic Soda

Mesures techniques

Prendre en compte les progrès et améliorations techniques des processus (y compris l'automatisation) pour éviter les émissions. minimiser l'exposition par des mesures comme systèmes fermés, infrastructures spéciales et extraction appropriée générale/locale de l'air pollué. éteindre les systèmes et vider les conduites avant d'ouvrir l'installation. Autant que possible, nettoyer/rincer l'installation avant les travaux de maintenance Quand il y a un potentiel d'exposition: limiter l'entrée aux personnes autorisées; proposer au personnel de service un entraînement spécial pour minimiser l'exposition; porter des gants et une combinaison appropriés pour éviter une contamination de la peau; porter une protection respiratoire si l'utilisation est justifiée par des scénarios spécifiques contribuant; recueillir aussitôt les quantités répandues et éliminer les déchets en toute sécurité. Veiller à ce que les procédures d'exploitation ou des mesures équivalentes sont prises pour la gestion des risques. Contrôler, tester et adapter régulièrement toutes les mesures de contrôle. Envisager la nécessité d'une surveillance basée sur le risque de la santé. Éviter le rejet dans l'environnement conformément aux dispositions légales.

Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques

Eau Maximiser la réutilisation des eaux usées.

Conditions et mesures pour le traitement externe de l'élimination des déchets

Traitement des déchets Traitement préliminaire des eaux usées par neutralisation

2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Employés - Santé 1)

Propriétés du produit

État Liquide , ou: Solide, faible empoussièremment

Informations sur la concentration Comprend des concentrations jusqu'à 100 %.

Fréquence et durée d'utilisation

Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).

autres conditions opératoires affectant l'exposition du travailleur

Taux de ventilation Assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 changements d'air par heure). , ou: Aspiration locale

Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

Mesures de protection techniques contrôler l'exposition potentielle par des mesures telles que systèmes encapsulés ou fermés, installations appropriées et entretenues et standard suffisant de ventilation. éteindre les systèmes et vider les conduites avant d'ouvrir l'installation. autant que possible, vider et rincer l'installation avant les travaux d'entretien. Quand il y a un potentiel d'exposition: Veiller à ce que le personnel concerné soit informé de la nature de l'exposition et des méthodes de base pour réduire l'exposition; Veiller à ce que l'équipement personnel adapté de protection soit disponible; Absorber les quantités répandues et éliminer les déchets en conformité avec les exigences légales; surveiller l'effectivité des mesures de contrôle; envisager la nécessité d'une surveillance de la santé; identifier et mettre en oeuvre des mesures de correction.

Mesures organisationnelles afin de prévenir/réduire l'émission, la propagation et l'exposition

Mesures d'organisation Veiller à ce que le personnel d'exploitation soit entraîné pour minimiser l'exposition. si possible, automatiser l'activité. Éviter les projections.

Mesures de management du risque

Professional Use of Caustic Soda

Porter une combinaison appropriée pour éviter une exposition de la peau.
utiliser une protection pour les yeux et des gants.
d'autres mesures de protection de la peau tels que des vêtements imperméables et un masque de protection lors des activités à haute propagation, menant vraisemblablement à la libération d'aérosols significatifs (p.e. pulvérisation) sont nécessaires.
Utiliser une protection respiratoire appropriée si la ventilation est insuffisante.

3. Détermination de l'exposition (Environnement 1)

La substance se dissocie plus ou moins complètement au contact avec l'eau, ayant comme unique effet l'effet sur le pH. Raison pour laquelle l'exposition après le traitement dans la station d'épuration est négligeable et sans aucun danger.

4. Lignes directrices pour la vérification de la conformité avec le scénario d'exposition (Environnement 1)

les expositions sur le lieu de travail estimées ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL lorsque les mesures identifiées de gestion des risques sont adoptées.

3. Détermination de l'exposition (Santé 1)

Méthode d'évaluation

Pour calculer les expositions sur le lieu de travail, on a utilisé l'outil ECETOC TRA, sauf indication contraire. Supposition du worst case

Professional Use of Caustic Soda

Exposition

Liquide

Salarié - par inhalation : exposition 0.17 mg/m³, DNEL 1 mg/m³, RCR 0.17

PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes

PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

Solide.

Salarié - par inhalation : exposition 0.01 mg/m³, DNEL 1 mg/m³, RCR 0.01

PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire

Solide.

Salarié - par inhalation : exposition 0.1 mg/m³, DNEL 1 mg/m³, RCR 0.1

PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition

PROC5 Mélange dans des processus par lots

PROC14 Pastillage, compression, extrusion, granulation

Solide.

avec ventilation avec aspiration localisée

Salarié - par inhalation : exposition 0.2 mg/m³, DNEL 1 mg/m³, RCR 0.2

PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées

PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées

PROC10 Application au rouleau ou au pinceau

PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage

PROC19 Activités manuelles avec contact physique de la main

Solide.

Salarié - par inhalation : exposition 0.5 mg/m³, DNEL 1 mg/m³, RCR 0.5

PROC23 Opérations de traitement et de transfert ouvertes à très haute température

Solide.

avec ventilation avec aspiration localisée

port d'un appareil de protection respiratoire avec une efficacité de filtration minimale (exprimée en %) de: 90

Salarié - par inhalation : exposition 0.4 mg/m³, DNEL 1 mg/m³, RCR 0.4

PROC24 Traitement de haute énergie (mécanique) de substances liées à/dans des matériaux et/articles

Solide.

avec ventilation avec aspiration localisée

port d'un appareil de protection respiratoire avec une efficacité de filtration minimale (exprimée en %) de: 90

Salarié - par inhalation : exposition 0.5 mg/m³, DNEL 1 mg/m³, RCR 0.5

Contact avec la peau Suivre l'approche qualitative pour déduire une utilisation en sécurité.

4. Lignes directrices pour la vérification de la conformité avec le scénario d'exposition (Santé 1)

les expositions sur le lieu de travail estimées ne sont pas susceptibles de dépasser les DNEL lorsque les mesures identifiées de gestion des risques sont adoptées.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

acide sulfurique 15 - 50%

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	acide sulfurique 15 - 50%
Numéro du produit	22900
Synonymes; marques commerciales	VO-PH 8100, SULPHURIC ACID 16%, ACIDE DE SULPHURIQUE 37%, ACIDE DE SULPHURIQUE 50%, ACIDE SULFURIQUE 20% SOL, Sulphuric Acid 30%, ACIDE SULFURIQUE 37.5% SOL, ACIDE DE SULPHURIQUE 25%, SULPHURIC ACID 30% SOLUTION, SULPHURIC ACID 36%, SULPHURIC ACID 34%, SULPHURIC ACID 40%, SULPHURIC ACID 36 SOLUTION, BATTERY ACID 1350 (45%), SULPHURIC ACID 50% UNI 899:2009, IMA MINI LIQUIDE, ACIDE SULFURIQUE 15 % SOL, PH MOINS, BATTERY ACID 1280 (38%), ACIDE DE SULPHURIQUE 50% AD, ACIDE DE SULPHURIQUE 38.3%, ACIDE DE SULPHURIQUE MAX. 40%, PH MINUS ASB, BATTERY ACID 1140 20% SOL, SULPHURIC ACID 37% FCC ed 7, BATTERY ACID 30% SOL, BATTERY ACID 1400 50% SOLUTION, BATTERY ACID 1180 25% SOL, BATTERY ACID 1240 33% SOL, BATTERY ACID 1260 35% SOL, SULPHURIC ACID 44%, GRANUDOS CLEANING ACID 35%, GRANUDOS CLEANINGACID 45%, PH MINUS LIQUID 25% CPS, PH MINUS LIQUID 15%, BATTERY ACID 40%
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119458838-20-XXXX
Numéro CAS	7664-93-9
Numéro index UE	016-020-00-8
Numéro CE	231-639-5

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	Chimique Intermédiaire pour l'industrie chimique Process des additifs Industrial cleaner Réactif de laboratoire.
---------------------------------	--

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur	Univar Belgium Riverside Business Park Building G Bd International 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels Belgium +32 (0)2 525 05 11 +32 (0)2 520 17 51 sds@univar.com
--------------------	--

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence	SGS - +32 (0) 3575 55 55 (24h -Support dans la langue locale)
Numéro d'appel d'urgence national	Centre Antipoisons, Belgique Tel: 070 245 245.

acide sulfurique 15 - 50%

Sds No. 22900

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques Non Classé

Dangers pour la santé humaine Skin Corr. 1A - H314 Eye Dam. 1 - H318

Dangers pour l'environnement Non Classé

2.2. Éléments d'étiquetage

Numéro CE 231-639-5

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement Danger

Mentions de danger H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Mentions de mise en garde P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
 P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
 P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.
 P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P313 Consulter un médecin.

2.3. Autres dangers

Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Nom du produit acide sulfurique 15 - 50%

Numéro d'enregistrement REACH 01-2119458838-20-XXXX

Numéro index UE 016-020-00-8

Numéro CAS 7664-93-9

Numéro CE 231-639-5

3.2. Mélanges

Nom Du Produit Chimique Sulphuric acid

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

acide sulfurique 15 - 50%

Inhalation	Déplacer immédiatement la personne touchée à l'air frais. Consulter un médecin immédiatement.
Ingestion	Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne pas faire vomir. Consulter un médecin immédiatement.
Contact cutané	Enlever immédiatement les vêtements contaminés et laver la peau à l'eau et au savon. Consulter un médecin immédiatement.
Contact oculaire	Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin immédiatement. Continuer à rincer.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation	Toux, oppression thoracique, sensation d'oppression thoracique.
Ingestion	Peut provoquer des brûlures chimiques dans la bouche et la gorge.
Contact cutané	Peut provoquer des brûlures chimiques graves de la peau.
Contact oculaire	Provoque des lésions oculaires graves. Peut provoquer des lésions permanentes si l'oeil n'est pas immédiatement irrigué.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin	Aucune recommandation particulière. En cas de doute, consulter un médecin rapidement.
------------------------------------	---

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Eteindre l'incendie avec de la mousse résistant aux alcools, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou de l'eau diffusée.
---------------------------------------	--

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers	Oxydes des substances suivantes: Soufre.
-----------------------------	--

5.3. Conseils aux pompiers

Equipements de protection particuliers pour les pompiers	Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.
---	--

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	Suivre les précautions décrites dans cette fiche de données de sécurité pour manipuler sans danger. Eviter l'inhalation de vapeurs et le contact avec les yeux et la peau. Prévoir une ventilation suffisante.
----------------------------------	--

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement	Les déversements ou rejets incontrôlés dans les égouts doivent être immédiatement déclarés à l'Agence Environnement ou tout autre corps de régulation approprié.
--	--

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage	Neutraliser le produit déversé avec du calcaire concassé, de la chaux éteinte (hydroxyde de calcium), du carbonate de soude (carbonate de sodium) ou du bicarbonate de sodium. Rincer la zone contaminée à grandes eaux. Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.
------------------------------	--

6.4. Référence à d'autres rubriques

acide sulfurique 15 - 50%

Référence à d'autres sections Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Eviter tout déversement. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Eviter l'inhalation de vapeurs et de spray/brouillards. Prévoir une ventilation suffisante.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Laver après utilisation et avant de manger, fumer ou utiliser les toilettes. Enlever les vêtements et équipements de protection contaminés avant d'entrer dans des zones de restauration. Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Des fontaines oculaires et une douche de secours doivent être disponibles lors de la manipulation de ce produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Eviter le contact avec les matières suivantes: Bases fortes. Oxydants puissants. Réducteurs forts.

Classe de stockage Stockage de produits corrosifs.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): GVB 1 mg/m³

Limite d'exposition à court terme (15 minutes): GVB 3 mg/m³

GVB = Grenswaarden voor blootstelling aan chemische agentia.

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection



Contrôles techniques appropriés

Prévoir une aspiration générale et locale suffisante. Des fontaines oculaires et une douche de secours doivent être disponibles lors de la manipulation de ce produit.

Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible. Sauf si l'évaluation indique qu'un degré de protection élevé est requis, porter la protection suivante: Porter des lunettes de protection contre les projections de produits chimiques bien ajustées ou un écran facial. Les équipements de protection pour les yeux et le visage doivent être conformes à la norme européenne NF EN 166.

Protection des mains

Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Les gants sélectionnés devraient avoir un délai de rupture d'au moins 8 heures. Caoutchouc Viton (caoutchouc fluoré). l'épaisseur du gant 0.7mm EN 374

acide sulfurique 15 - 50%

Autre protection de la peau et du corps	Porter les vêtements appropriés pour prévenir tout contact cutané.
Protection respiratoire	Porter une protection respiratoire appropriée si la ventilation est pas insuffisante. Filtre à gaz, type E. EN 136/140/141/145/143/149

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide.
Couleur	Incolore.
Odeur	Sans odeur.
Seuil olfactif	Pas d'information disponible.
pH	pH (solution concentrée): <1
Point de fusion	<-8°C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	100°C
Point d'éclair	Pas d'information disponible.
Taux d'évaporation	Pas d'information disponible.
Facteur d'évaporation	Pas d'information disponible.
Inflammabilité (solide, gaz)	Pas d'information disponible.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Pas d'information disponible.
Autre inflammabilité	Pas d'information disponible.
Pression de vapeur	Pas d'information disponible.
Densité de vapeur	Pas d'information disponible.
Densité relative	1.10 - 1.40 @ 15°C
Densité apparente	Pas d'information disponible.
Solubilité(s)	Soluble dans l'eau.
Coefficient de partage	Non disponible.
Température d'auto-inflammabilité	Pas d'information disponible.
Température de décomposition	Pas d'information disponible.
Viscosité	Pas d'information disponible.
Propriétés explosives	Pas d'information disponible.
Explosif sous l'influence d'une flamme	Pas d'information disponible.
Propriétés comburantes	Non disponible.

9.2. Autres informations

acide sulfurique 15 - 50%

Autres informations	Indéterminé.
Indice de réfraction	Pas d'information disponible.
Taille de particules	Pas d'information disponible.
Poids moléculaire	Pas d'information disponible.
Volatilité	Pas d'information disponible.
Concentration de saturation	Pas d'information disponible.
Température critique	Pas d'information disponible.
Composé organique volatil	Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Aucun danger de réactivité connu associé à ce produit.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

**Possibilité de réactions
dangereuses** Indéterminé.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Eviter la chaleur excessive durant des périodes prolongées.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Bases fortes. Oxydants puissants. Réducteurs forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

**Produits de décomposition
dangereux** Oxydes des substances suivantes: Soufre.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë - orale

Indications (DL₅₀ orale) Pas d'information disponible.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Données sur l'animal Pas d'information disponible.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

**Lésions oculaires
graves/irritation oculaire** Pas d'information disponible.

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Pas d'information disponible.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Pas d'information disponible.

Mutagenicité sur les cellules germinales

**Essais de génotoxicité - in
vitro** Pas d'information disponible.

acide sulfurique 15 - 50%

Cancérogénicité

Cancérogénicité Pas d'information disponible.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Pas d'information disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Pas d'information disponible.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. Pas d'information disponible.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Pas d'information disponible.

Inhalation Ce produit est corrosif.

Ingestion Peut provoquer des brûlures chimiques dans la bouche, l'oesophage et l'estomac.

Contact cutané Provoque des brûlures. Corrosif. Un contact prolongé provoque des lésions graves des tissus.

Contact oculaire Provoque des brûlures.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Écotoxicité Le produit peut affecter l'acidité (pH) de l'eau pouvant engendrer des effets dangereux pour les organismes aquatiques.

12.1. Toxicité

Toxicité Aucune information disponible.

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Non applicable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation Le produit n'est pas bioaccumulable.

Coefficient de partage Non disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Le produit est soluble dans l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Indéterminé.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Information générale Déchets classés comme déchets dangereux. Ne pas percer ou incinérer, même vide.

Méthodes de traitement des déchets Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.

acide sulfurique 15 - 50%

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Général Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité.

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR/RID) 2796

N° ONU (IMDG) 2796

N° ONU (ICAO) 2796

N° ONU (ADN) 2796

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Nom d'expédition (ADR/RID) ACIDE SULFURIQUE

Nom d'expédition (IMDG) ACIDE SULFURIQUE

Nom d'expédition (ICAO) SULPHURIC ACID or BATTERY FLUID, ACID

Nom d'expédition (ADN) ACIDE SULFURIQUE

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID 8

Code de classement ADR/RID C1

Etiquette ADR/RID 8

Classe IMDG 8

Classe/division ICAO 8

Classe ADN 8

Étiquettes de transport



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR/RID) II

Groupe d'emballage (IMDG) II

Groupe d'emballage (ICAO) II

Groupe d'emballage (ADN) II

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin
Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

EmS F-A, S-B

Catégorie de transport ADR 2

Code de consignes
d'intervention d'urgence 2R

acide sulfurique 15 - 50%

Numéro d'identification du danger (ADR/RID) 80

Code de restriction en tunnels (E)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Indéterminé.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE

Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.
Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.
Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.

Inventaires

UE (EINECS/ELINCS)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

RUBRIQUE 16: Autres informations

acide sulfurique 15 - 50%

Abbréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

ETA: Estimation de la toxicité aiguë
 ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route.
 ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures.
 CAS: Chemical Abstracts Service.
 DNEL: Dose dérivée sans effet.
 IATA: Association Internationale du Transport Aérien.
 IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.
 Kow: Coefficient de partage octanol-eau.
 CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).
 DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane) .
 PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique.
 PNEC: Concentration prédite sans effet.
 REACH: L'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques règlement (CE) n° 1907/2006.
 RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises.
 vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.
 CIRC: Centre International de Recherche sur le Cancer.
 MARPOL 73/78: L'annexe II de la convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires, 1973, modifiée par le protocole de 1978.
 cATpE: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë.
 FBC: Facteur de bioconcentration.
 DBO: Demande biochimique en oxygène.
 CE₅₀: La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.
 LOAEC: Concentration minimale avec effet nocif observé.
 LOAEL: Dose minimale avec effet nocif observé.
 NOAEC: Concentration sans effet nocif observé.
 NOAEL: Dose sans effet nocif observé.
 NOEC: Concentration sans effet observé.
 LOEC: Concentration efficace la plus faible observée.
 DMEL: Dose dérivée avec effet minimum.
 LE50: limite d'exposition 50
 hPa: Hektopaskal
 LL50: Lethal Chargement cinquante
 OCDE: Organisation de coopération et de développement économique
 POW: OC talk coefficient de partage OL d'eau
 Un appareil respiratoire autonome: SCBA
 STP Stations d'épuration
 COV: Composés organiques volatils

Sigles et abbréviations utilisés dans la classification

Acute Tox. = Toxicité aiguë
 Aquatic Acute = Toxicité aquatique aiguë
 Aquatic Chronic = Toxicité aquatique chronique

Références littéraires clés et sources de données

Dossiers d'enregistrement REACH

Commentaires sur la révision

NOTE: Les lignes dans la marge indiquent des modifications significatives par rapport à la version précédente.

Date de révision

09-08-18

Numéro de version

1.008

Remplace la date

20-06-18

Numéro de FDS

22900

acide sulfurique 15 - 50%

Statut de la FDS	Approuvé.
Mentions de danger dans leur intégralité	H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H318 Provoque de graves lésions des yeux.
Signature	Lisa Bland



Scénario d'exposition

Use as an Intermediate in manufacture of inorganic and organic chemicals including fertilizers

Identité du scénario d'exposition

Nom du produit	Sulphuric Acid
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119458838-20-XXXX
Numéro CAS	7664-93-9
Numéro CE	231-639-5
Fournisseur	Univar Belgium Riverside Business Park Building G Bd International 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels Belgium +32 (0)2 525 05 11 +32 (0)2 520 17 51 sds@univar.com

1. Titre du scénario d'exposition

Titre principal	Use as an Intermediate in manufacture of inorganic and organic chemicals including fertilizers
Portée du processus	Utilisation de produit intermédiaire
Catégories de produit chimique [PC]:	PC19 Intermédiaire
Secteur principal	SU3 Utilisations industrielles
Secteur d'utilisation	SU4 Fabrication de produits alimentaires SU6b Fabrication de pulpe, papier et produits papetiers SU8 Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers) SU9 Fabrication de substances chimiques fines SU14 Fabrication de métaux de base, y compris les alliages

Environnement

Catégories de rejet dans l'environnement [ERC]	ERC6a Utilisation d'un intermédiaire
--	--------------------------------------

Salarié

Use as an Intermediate in manufacture of inorganic and organic chemicals including fertilizers

Catégories de processus	<p>PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes</p> <p>PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes</p> <p>PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes</p> <p>PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition</p> <p>PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées</p> <p>PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées</p> <p>PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)</p>
--------------------------------	--

2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Industriel - Environnement 1)

Contrôle de l'exposition environnementale

Catégories de rejet dans l'environnement [ERC]	ERC6a Utilisation d'un intermédiaire
---	--------------------------------------

Propriétés du produit

État	Liquide
-------------	---------

Informations sur la concentration	Teneur en substance déterminant le risque contenue dans le produit: >90%
--	--

quantités utilisées

Quantité quotidienne par site: 100 - 500 tonnes

Fréquence et durée d'utilisation

Fonctionnement en continu/libération.

Mesures de management du risque

Mesures techniques	manipuler une substance en système fermé. Utilisation du transfert de liquide fermé du lieu de stockage aux installations de production (p.e. conduit de manière dosée ou compléments pompés)
---------------------------	---

Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques

Air	Les émissions atmosphériques sont négligeables, le processus s'opérant en système confiné. Nettoyeur d'air pollué
Eau	Traitement des eaux usées sur place exigé. Ajustement du pH

Conditions et mesures pour le traitement externe de l'élimination des déchets

Traitement de la boue	Fournisseur extérieur Ne pas épandre les boues d'épuration sur les sols
Traitement des déchets	Veiller à ce que les eaux usées soient collectées et traitées dans une station d'épuration.

2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Employés - Santé 1)

Contrôle de l'exposition de l'ouvrier

Use as an Intermediate in manufacture of inorganic and organic chemicals including fertilizers

Catégories de processus	<p>PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes</p> <p>PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes</p> <p>PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes</p> <p>PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition</p> <p>PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées</p> <p>PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées</p> <p>PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)</p>
--------------------------------	--

Propriétés du produit

État	Liquide
Pression de la vapeur	Pression de vapeur < 0.5 kPa à la station d'épuration STP.
Informations sur la concentration	Teneur en substance déterminant le risque contenue dans le produit: >90%

quantités utilisées

Quantité quotidienne par site: 500 tonnes

Fréquence et durée d'utilisation

Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).

Facteurs humains indépendants du management du risque

Volume respiratoire sous conditions d'utilisation: 10 m³ (Standard)

autres conditions opératoires affectant l'exposition du travailleur

Environnement	Extérieur
Température	activités à température ambiante (sauf indication contraire). PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition Activité au procédé à chaud.
Taux de ventilation	manipuler une substance en système principalement fermé avec un système de ventilation.

Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

Use as an Intermediate in manufacture of inorganic and organic chemicals including fertilizers

Mesures de protection techniques

contrôler l'exposition potentielle par des mesures telles que systèmes encapsulés ou fermés, installations appropriées et entretenues et standard suffisant de ventilation. éteindre les systèmes et vider les conduites avant d'ouvrir l'installation. autant que possible, vider et rincer l'installation avant les travaux d'entretien. Quand il y a un potentiel d'exposition: Veiller à ce que le personnel concerné soit informé de la nature de l'exposition et des méthodes de base pour réduire l'exposition; Veiller à ce que l'équipement personnel adapté de protection soit disponible; Absorber les quantités répandues et éliminer les déchets en conformité avec les exigences légales; surveiller l'effectivité des mesures de contrôle; envisager la nécessité d'une surveillance de la santé; identifier et mettre en oeuvre des mesures de correction. manipuler une substance en système fermé. Utiliser un équipement spécial. Transport par conduits fermés prévoir une extraction d'air aux points où se produisent des émissions. Utiliser un système d'échantillonnage pour le contrôle de l'exposition.

Mesures organisationnelles afin de prévenir/réduire l'émission, la propagation et l'exposition

Mesures d'organisation

Veiller à ce que le personnel d'exploitation soit entraîné pour minimiser l'exposition. Veiller à ce que les mesures de contrôle soient régulièrement testées et entretenues. Contrôler la mise en place conforme des mesures de la gestion des risques et le respect des conditions de service.

Mesures de management du risque

porter des gants (testés norme EN 374), une combinaison et des protections oculaires appropriés.
Port d'un masque complet conforme EN 529.

3. Détermination de l'exposition (Environnement 1)

Catégories de rejet dans l'environnement [ERC]

ERC6a Utilisation d'un intermédiaire

Méthode d'évaluation

Modèle- EUSES utilisé.

exposition environnementale

eau douce: Exposition 0.00088 mg/l, PNEC 0.0025 mg/l, RCR 0.352
sédiment d'eau douce: Exposition 0.00073 mg/l, PNEC 0.002 mg/l, RCR 0.365
eau de mer: Exposition 0.00012 mg/l, PNEC 0.00025 mg/l, RCR 0.48
sédiment marin: Exposition 0.000103 mg/l, PNEC 0.002 mg/l, RCR 0.051

L'usage est considéré comme sûr.

3. Détermination de l'exposition (Santé 1)

Méthode d'évaluation

Modèle- ART utilisé.

Use as an Intermediate in manufacture of inorganic and organic chemicals including fertilizers

Exposition

PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

Salarié - par inhalation, à court terme - local : exposition $9.2e-8$ mg/m³, DNEL 0.1 mg/m³, RCR $9.2e-7$

Salarié - par inhalation, à long terme - local : exposition $9.2e-8$ mg/m³, DNEL 0.05 mg/m³, RCR $1.8e-6$

PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

Salarié - par inhalation, à court terme - local : exposition $4.2e-4$ mg/m³, DNEL 0.1 mg/m³, RCR $4.2e-3$

Salarié - par inhalation, à long terme - local : exposition $4.2e-4$ mg/m³, DNEL 0.05 mg/m³, RCR $8.4e-3$

PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition

Salarié - par inhalation, à court terme - local : exposition $1.4e-2$ mg/m³, DNEL 0.1 mg/m³, RCR $1.4e-1$

Salarié - par inhalation, à long terme - local : exposition $1.4e-2$ mg/m³, DNEL 0.05 mg/m³, RCR $2.8e-1$

PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées

Salarié - par inhalation, à court terme - local : exposition $2.3e-2$ mg/m³, DNEL 0.1 mg/m³, RCR $2.3e-1$

Salarié - par inhalation, à long terme - local : exposition $2.3e-2$ mg/m³, DNEL 0.05 mg/m³, RCR $4.6e-1$

PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées

Salarié - par inhalation, à court terme - local : exposition $1.2e-4$ mg/m³, DNEL 0.1 mg/m³, RCR $1.2e-3$

Salarié - par inhalation, à long terme - local : exposition $4.8e-6$ mg/m³, DNEL 0.05 mg/m³, RCR $9.6e-5$

PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)

Salarié - par inhalation, à court terme - local : exposition $3.2e-3$ mg/m³, DNEL 0.1 mg/m³, RCR $3.2e-2$

Salarié - par inhalation, à long terme - local : exposition $2.8e-3$ mg/m³, DNEL 0.05 mg/m³, RCR $5.6e-2$



Scénario d'exposition

Use as a Processing aid, catalyst, dehydrating agent and pH regulator

Identité du scénario d'exposition

Nom du produit	Sulphuric Acid
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119458838-20-XXXX
Numéro CAS	7664-93-9
Numéro CE	231-639-5
Fournisseur	Univar Belgium Riverside Business Park Building G Bd International 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels Belgium +32 (0)2 525 05 11 +32 (0)2 520 17 51 sds@univar.com

1. Titre du scénario d'exposition

Titre principal	Use as a Processing aid, catalyst, dehydrating agent and pH regulator
Catégories de produit chimique [PC]:	PC20 Adjuvants de fabrication tels que régulateurs de pH, floculants, précipitants, agents de neutralisation
Secteur principal	SU3 Utilisations industrielles
Secteur d'utilisation	SU4 Fabrication de produits alimentaires SU5 Fabrication de textiles, cuir, fourrure SU6b Fabrication de pulpe, papier et produits papetiers SU8 Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers) SU9 Fabrication de substances chimiques fines SU11 Fabrication de produits en caoutchouc SU23 Fourniture d'électricité, de vapeur, de gaz, d'eau et traitement des eaux usées

Environnement

Catégories de rejet dans l'environnement [ERC]	ERC6b Utilisation d'un adjuvant de fabrication réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article)
--	--

Salarié

Use as a Processing aid, catalyst, dehydrating agent and pH regulator

Catégories de processus	<p>PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes</p> <p>PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes</p> <p>PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes</p> <p>PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition</p> <p>PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées</p> <p>PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées</p> <p>PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)</p> <p>PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage</p>
--------------------------------	--

2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Industriel - Environnement 1)

Contrôle de l'exposition environnementale

Catégories de rejet dans l'environnement [ERC]	ERC6b Utilisation d'un adjuvant de fabrication réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article)
---	--

Propriétés du produit

État Liquide

Informations sur la concentration Teneur en substance déterminant le risque contenue dans le produit: >90%

quantités utilisées

Quantité quotidienne par site: 100 - 500 tonnes

Fréquence et durée d'utilisation

Fonctionnement en continu/libération.

Mesures de management du risque

Mesures techniques manipuler une substance en système fermé. Utilisation du transfert de liquide fermé du lieu de stockage aux installations de production (p.e. conduit de manière dosée ou compléments pompés)

Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques

Air Les émissions atmosphériques sont négligeables, le processus s'opérant en système confiné. Nettoyeur d'air pollué

Eau Traitement des eaux usées sur place exigé. Ajustement du pH

Conditions et mesures pour le traitement externe de l'élimination des déchets

Traitement de la boue Fournisseur extérieur Ne pas épandre les boues d'épuration sur les sols

Traitement des déchets Veiller à ce que les eaux usées soient collectées et traitées dans une station d'épuration.

2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Employés - Santé 1)

Contrôle de l'exposition de l'ouvrier

Use as a Processing aid, catalyst, dehydrating agent and pH regulator

Catégories de processus	<p>PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes</p> <p>PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes</p> <p>PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes</p> <p>PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition</p> <p>PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées</p> <p>PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées</p> <p>PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)</p> <p>PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage</p>
--------------------------------	--

Propriétés du produit

État	Liquide
Pression de la vapeur	Pression de vapeur < 0.5 kPa à la station d'épuration STP.
Informations sur la concentration	Teneur en substance déterminant le risque contenue dans le produit: >90%

quantités utilisées

Quantité quotidienne par site: 500 tonnes

Fréquence et durée d'utilisation

Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).

Facteurs humains indépendants du management du risque

Volume respiratoire sous conditions d'utilisation: 10 m³ (Standard)

autres conditions opératoires affectant l'exposition du travailleur

Environnement	Extérieur
Température	activités à température ambiante (sauf indication contraire). PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition Activité au procédé à chaud.
Taux de ventilation	manipuler une substance en système principalement fermé avec un système de ventilation.

Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

Use as a Processing aid, catalyst, dehydrating agent and pH regulator

Mesures de protection techniques

contrôler l'exposition potentielle par des mesures telles que systèmes encapsulés ou fermés, installations appropriées et entretenues et standard suffisant de ventilation. éteindre les systèmes et vider les conduites avant d'ouvrir l'installation. autant que possible, vider et rincer l'installation avant les travaux d'entretien. Quand il y a un potentiel d'exposition: Veiller à ce que le personnel concerné soit informé de la nature de l'exposition et des méthodes de base pour réduire l'exposition; Veiller à ce que l'équipement personnel adapté de protection soit disponible; Absorber les quantités répandues et éliminer les déchets en conformité avec les exigences légales; surveiller l'effectivité des mesures de contrôle; envisager la nécessité d'une surveillance de la santé; identifier et mettre en oeuvre des mesures de correction. Utilisation en systèmes fermés Utiliser un équipement spécial. Transport par conduits fermés prévoir une extraction d'air aux points où se produisent des émissions. Utiliser un système d'échantillonnage pour le contrôle de l'exposition.

Mesures organisationnelles afin de prévenir/réduire l'émission, la propagation et l'exposition

Mesures d'organisation

Veiller à ce que le personnel d'exploitation soit entraîné pour minimiser l'exposition. Veiller à ce que les mesures de contrôle soient régulièrement testées et entretenues. Contrôler la mise en place conforme des mesures de la gestion des risques et le respect des conditions de service.

Mesures de management du risque

porter des gants (testés norme EN 374), une combinaison et des protections oculaires appropriés.
Port d'un masque complet conforme EN 529.

3. Détermination de l'exposition (Environnement 1)

Catégories de rejet dans l'environnement [ERC]

ERC6b Utilisation d'un adjuvant de fabrication réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article)

Méthode d'évaluation

Modèle- EUSES utilisé.

exposition environnementale

eau douce: Exposition 5.9e-6 mg/l, PNEC 0.0025 mg/l, RCR 2.3e-3
sédiment d'eau douce: Exposition 4.75e-6 mg/l, PNEC 0.002 mg/l, RCR 2.35e-3
eau de mer: Exposition 8.56e-7 mg/l, PNEC 0.00025 mg/l, RCR 3.4e-3
sédiment marin: Exposition 6.9e-7 mg/l, PNEC 0.002 mg/l, RCR 3.4e-4

L'usage est considéré comme sûr.

3. Détermination de l'exposition (Santé 1)

Méthode d'évaluation

Modèle- ART utilisé.

Use as a Processing aid, catalyst, dehydrating agent and pH regulator

Exposition

PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes
Salarié - par inhalation, à court terme - local : exposition 9.3e-9 mg/m³, DNEL 0.1 mg/m³, RCR 9.3e-8

Salarié - dermique, à long terme - local : exposition 3.6e-9 mg/m³, DNEL 0.05 mg/m³, RCR 1.9e-7

PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

Salarié - par inhalation, à court terme - local : exposition 9.2e-8 mg/m³, DNEL 0.1 mg/m³, RCR 9.2e-7

Salarié - par inhalation, à long terme - local : exposition 9.2e-8 mg/m³, DNEL 0.05 mg/m³, RCR 1.8e-6

PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

Salarié - par inhalation, à court terme - local : exposition 4.2e-4 mg/m³, DNEL 0.1 mg/m³, RCR 4.2e-3

Salarié - par inhalation, à long terme - local : exposition 4.2e-4 mg/m³, DNEL 0.05 mg/m³, RCR 8.4e-3

PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition

Salarié - par inhalation, à court terme - local : exposition 1.4e-2 mg/m³, DNEL 0.1 mg/m³, RCR 1.4e-1

Salarié - par inhalation, à long terme - local : exposition 1.4e-2 mg/m³, DNEL 0.05 mg/m³, RCR 2.8e-1

PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées

Salarié - par inhalation, à court terme - local : exposition 2.3e-2 mg/m³, DNEL 0.1 mg/m³, RCR 2.3e-1

Salarié - par inhalation, à long terme - local : exposition 2.3e-2 mg/m³, DNEL 0.05 mg/m³, RCR 4.6e-1

PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées

Salarié - par inhalation, à court terme - local : exposition 1.2e-4 mg/m³, DNEL 0.1 mg/m³, RCR 1.2e-3

Salarié - par inhalation, à long terme - local : exposition 4.8e-6 mg/m³, DNEL 0.05 mg/m³, RCR 9.6e-5

PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)

Salarié - par inhalation, à court terme - local : exposition 3.2e-3 mg/m³, DNEL 0.1 mg/m³, RCR 3.2e-2

Salarié - par inhalation, à long terme - local : exposition 2.8e-3 mg/m³, DNEL 0.05 mg/m³, RCR 5.6e-2

PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage

Salarié - par inhalation, à court terme - local : exposition 1.8e-2 mg/m³, DNEL 0.1 mg/m³, RCR 1.8e-1

Salarié - par inhalation, à long terme - local : exposition 6.2e-3 mg/m³, DNEL 0.05 mg/m³, RCR 3.2e-1



Scénario d'exposition Use for extractions and processing of minerals and ores

Identité du scénario d'exposition

Nom du produit	Sulphuric Acid
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119458838-20-XXXX
Numéro CAS	7664-93-9
Numéro CE	231-639-5
Fournisseur	Univar Belgium Riverside Business Park Building G Bd International 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels Belgium +32 (0)2 525 05 11 +32 (0)2 520 17 51 sds@univar.com

1. Titre du scénario d'exposition

Titre principal	Use for extractions and processing of minerals and ores
Catégories de produit chimique [PC]:	PC20 Adjuvants de fabrication tels que régulateurs de pH, floculants, précipitants, agents de neutralisation PC40 Agents d'extraction
Secteur principal	SU3 Utilisations industrielles
Secteur d'utilisation	SU2a Exploitation minière (hors industries offshore) SU14 Fabrication de métaux de base, y compris les alliages

Environnement

Catégories de rejet dans l'environnement [ERC]	ERC4 Utilisation d'un adjuvant de fabrication non réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article) ERC6b Utilisation d'un adjuvant de fabrication réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article)
--	---

Salarié

Catégories de processus	PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition
-------------------------	---

2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Industriel - Environnement 1)

Contrôle de l'exposition environnementale

Use for extractions and processing of minerals and ores

Catégories de rejet dans l'environnement [ERC] ERC6b Utilisation d'un adjuvant de fabrication réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article)

Propriétés du produit

État Liquide

Informations sur la concentration Teneur en substance déterminant le risque contenue dans le produit: >90%

quantités utilisées

Montant annuel par site 480 tonnes
Supposition du worst case

Fréquence et durée d'utilisation

Fonctionnement en continu/libération.

Mesures de management du risque

Bonnes pratiques manipuler avec soin la substance afin de minimiser les émissions.

Mesures techniques manipuler une substance en système fermé. Utilisation du transfert de liquide fermé du lieu de stockage aux installations de production (p.e. conduit de manière dosée ou compléments pompés)

Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques

Air Les émissions atmosphériques sont négligeables, le processus s'opérant en système confiné. Nettoyeur d'air pollué

Eau Traitement des eaux usées sur place exigé. Ajustement du pH

Conditions et mesures pour le traitement externe de l'élimination des déchets

Traitement de la boue Fournisseur extérieur Ne pas épandre les boues d'épuration sur les sols

Traitement des déchets Veiller à ce que les eaux usées soient collectées et traitées dans une station d'épuration.

2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Employés - Santé 1)

Contrôle de l'exposition de l'ouvrier

Catégories de processus PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes
PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes
PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition

Propriétés du produit

État Liquide

Pression de la vapeur Pression de vapeur < 0.5 kPa à la station d'épuration STP.

Informations sur la concentration Teneur en substance déterminant le risque contenue dans le produit: >90%

quantités utilisées

tonnage annuel du site (tonnes/année): 480

Fréquence et durée d'utilisation

Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).

Facteurs humains indépendants du management du risque

Use for extractions and processing of minerals and ores

Volume respiratoire sous conditions d'utilisation: 10 m³ (Standard)

autres conditions opératoires affectant l'exposition du travailleur

Environnement	Extérieur
Température	Activité au procédé à chaud.
Taux de ventilation	manipuler une substance en système principalement fermé avec un système de ventilation.

Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

Mesures de protection techniques	contrôler l'exposition potentielle par des mesures telles que systèmes encapsulés ou fermés, installations appropriées et entretenues et standard suffisant de ventilation. éteindre les systèmes et vider les conduites avant d'ouvrir l'installation. autant que possible, vider et rincer l'installation avant les travaux d'entretien. Quand il y a un potentiel d'exposition: Veiller à ce que le personnel concerné soit informé de la nature de l'exposition et des méthodes de base pour réduire l'exposition; Veiller à ce que l'équipement personnel adapté de protection soit disponible; Absorber les quantités répandues et éliminer les déchets en conformité avec les exigences légales; surveiller l'effectivité des mesures de contrôle; envisager la nécessité d'une surveillance de la santé; identifier et mettre en oeuvre des mesures de correction. manipuler une substance en système fermé. Utiliser un équipement spécial. Transport par conduits fermés prévoir une extraction d'air aux points où se produisent des émissions. Utiliser un système d'échantillonnage pour le contrôle de l'exposition.
---	--

Mesures organisationnelles afin de prévenir/réduire l'émission, la propagation et l'exposition

Mesures d'organisation	Veiller à ce que le personnel d'exploitation soit entraîné pour minimiser l'exposition. Veiller à ce que les mesures de contrôle soient régulièrement testées et entretenues. Contrôler la mise en place conforme des mesures de la gestion des risques et le respect des conditions de service.
-------------------------------	--

Mesures de management du risque

porter des gants (testés norme EN 374), une combinaison et des protections oculaires appropriés.

3. Détermination de l'exposition (Environnement 1)

Catégories de rejet dans l'environnement [ERC]	ERC4 Utilisation d'un adjuvant de fabrication non réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article) ERC6b Utilisation d'un adjuvant de fabrication réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article)
Méthode d'évaluation	Modèle- EUSES utilisé.
exposition environnementale	ERC4 Utilisation d'un adjuvant de fabrication non réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article) eau douce: Exposition 2.5e-5 mg/l, PNEC 0.0025 mg/l, RCR 0.01 sédiment d'eau douce: Exposition 2.0e-5 mg/l, PNEC 0.002 mg/l, RCR 0.01 eau de mer: Exposition 3.6e-6 mg/l, PNEC 0.00025 mg/l, RCR 0.0144 sédiment marin: Exposition 2.9e-6 mg/l, PNEC 0.002 mg/l, RCR 0.0145 ERC6b Utilisation d'un adjuvant de fabrication réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article) eau douce: Exposition 2.6e-8 mg/l, PNEC 0.0025 mg/l, RCR 1.1e-4 sédiment d'eau douce: Exposition 2.0e-8 mg/l, PNEC 0.002 mg/l, RCR 1.0e-5 eau de mer: Exposition 3.8e-9 mg/l, PNEC 0.00025 mg/l, RCR 31.5e-5 sédiment marin: Exposition 3.0e-9 mg/l, PNEC 0.002 mg/l, RCR 1.0e-6 L'usage est considéré comme sûr.

Use for extractions and processing of minerals and ores

3. Détermination de l'exposition (Santé 1)

Méthode d'évaluation	Modèle- ART utilisé.
Exposition	<p>PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes Salarié - par inhalation, à court terme - local : exposition 9.2e-8 mg/m³, DNEL 0.1 mg/m³, RCR 9.2e-7 Salarié - par inhalation, à long terme - local : exposition 9.2e-8 mg/m³, DNEL 0.05 mg/m³, RCR 1.8e-6</p> <p>PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes Salarié - par inhalation, à court terme - local : exposition 4.2e-4 mg/m³, DNEL 0.1 mg/m³, RCR 4.2e-3 Salarié - par inhalation, à long terme - local : exposition 4.2e-4 mg/m³, DNEL 0.05 mg/m³, RCR 8.4e-3</p> <p>PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition Salarié - par inhalation, à court terme - local : exposition 1.4e-2 mg/m³, DNEL 0.1 mg/m³, RCR 1.4e-1 Salarié - par inhalation, à long terme - local : exposition 1.4e-2 mg/m³, DNEL 0.05 mg/m³, RCR 2.8e-1</p>



Scénario d'exposition

Use in surface treatments, purification and etching

Identité du scénario d'exposition

Nom du produit	Sulphuric Acid
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119458838-20-XXXX
Numéro CAS	7664-93-9
Numéro CE	231-639-5
Fournisseur	Univar Belgium Riverside Business Park Building G Bd International 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels Belgium +32 (0)2 525 05 11 +32 (0)2 520 17 51 sds@univar.com

1. Titre du scénario d'exposition

Titre principal	Use in surface treatments, purification and etching
Catégories de produit chimique [PC]:	PC14 Produits de traitement des surfaces métalliques PC15 Produits de traitement de surfaces non métalliques
Secteur principal	SU3 Utilisations industrielles
Secteur d'utilisation	SU2a Exploitation minière (hors industries offshore) SU14 Fabrication de métaux de base, y compris les alliages SU15 Fabrication de produits métalliques, à l'exclusion des machines et équipements SU16 Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques, équipements électriques
<u>Environnement</u>	
Catégories de rejet dans l'environnement [ERC]	ERC6b Utilisation d'un adjuvant de fabrication réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article)

Salarié

Use in surface treatments, purification and etching

Catégories de processus	<p>PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes</p> <p>PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes</p> <p>PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes</p> <p>PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition</p> <p>PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées</p> <p>PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées</p> <p>PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)</p> <p>PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage</p>
--------------------------------	--

2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Industriel - Environnement 1)

Contrôle de l'exposition environnementale

Catégories de rejet dans l'environnement [ERC]	ERC6b Utilisation d'un adjuvant de fabrication réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article)
---	--

Propriétés du produit

État Liquide

Informations sur la concentration Teneur en substance déterminant le risque contenue dans le produit: >90%

quantités utilisées

Montant annuel par site 50 - 200 tonnes

Fréquence et durée d'utilisation

Fonctionnement en continu/libération.

Mesures de management du risque

Mesures techniques Utilisation en systèmes fermés Utilisation du transfert de liquide fermé du lieu de stockage aux installations de production (p.e. conduit de manière dosée ou compléments pompés)

Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques

Air Les émissions atmosphériques sont négligeables, le processus s'opérant en système confiné. Nettoyeur d'air pollué

Eau Traitement des eaux usées sur place exigé. Ajustement du pH

Conditions et mesures pour le traitement externe de l'élimination des déchets

Traitement de la boue Fournisseur extérieur Ne pas épandre les boues d'épuration sur les sols

Traitement des déchets Veiller à ce que les eaux usées soient collectées et traitées dans une station d'épuration.

2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Employés - Santé 1)

Contrôle de l'exposition de l'ouvrier

Use in surface treatments, purification and etching

Catégories de processus	<p>PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes</p> <p>PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes</p> <p>PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes</p> <p>PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition</p> <p>PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées</p> <p>PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées</p> <p>PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)</p> <p>PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage</p>
--------------------------------	--

Propriétés du produit

État	Liquide
Pression de la vapeur	Pression de vapeur < 0.5 kPa à la station d'épuration STP.
Informations sur la concentration	Teneur en substance déterminant le risque contenue dans le produit: >90%

quantités utilisées

Montant annuel par site 200 tonnes

Fréquence et durée d'utilisation

Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).

Facteurs humains indépendants du management du risque

Volume respiratoire sous conditions d'utilisation: 10 m³ (Standard)

autres conditions opératoires affectant l'exposition du travailleur

Environnement	Intérieur Sauf indications contraires. PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées Extérieur
Temperature	activités à température ambiante (sauf indication contraire). PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition Activité au procédé à chaud.
Taux de ventilation	manipuler une substance en système principalement fermé avec un système de ventilation.

Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

Use in surface treatments, purification and etching

Mesures de protection techniques

contrôler l'exposition potentielle par des mesures telles que systèmes encapsulés ou fermés, installations appropriées et entretenues et standard suffisant de ventilation. éteindre les systèmes et vider les conduites avant d'ouvrir l'installation. autant que possible, vider et rincer l'installation avant les travaux d'entretien. Quand il y a un potentiel d'exposition: Veiller à ce que le personnel concerné soit informé de la nature de l'exposition et des méthodes de base pour réduire l'exposition; Veiller à ce que l'équipement personnel adapté de protection soit disponible; Absorber les quantités répandues et éliminer les déchets en conformité avec les exigences légales; surveiller l'effectivité des mesures de contrôle; envisager la nécessité d'une surveillance de la santé; identifier et mettre en oeuvre des mesures de correction. Utilisation en systèmes fermés Utiliser un équipement spécial. Transport par conduits fermés prévoir une extraction d'air aux points où se produisent des émissions. Utiliser un système d'échantillonnage pour le contrôle de l'exposition.

Mesures organisationnelles afin de prévenir/réduire l'émission, la propagation et l'exposition

Mesures d'organisation

Veiller à ce que le personnel d'exploitation soit entraîné pour minimiser l'exposition. Veiller à ce que les mesures de contrôle soient régulièrement testées et entretenues. Contrôler la mise en place conforme des mesures de la gestion des risques et le respect des conditions de service.

Mesures de management du risque

porter des gants (testés norme EN 374), une combinaison et des protections oculaires appropriés.

3. Détermination de l'exposition (Environnement 1)

Catégories de rejet dans l'environnement [ERC]

ERC6b Utilisation d'un adjuvant de fabrication réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article)

Méthode d'évaluation

Modèle- EUSES utilisé.

exposition environnementale

eau douce: Exposition 5.9e-7 mg/l, PNEC 0.0025 mg/l, RCR 2.3e-4
sédiment d'eau douce: Exposition 4.75e-7 mg/l, PNEC 0.002 mg/l, RCR 2.35e-4
eau de mer: Exposition 8.56e-8 mg/l, PNEC 0.00025 mg/l, RCR 3.4e-5
sédiment marin: Exposition 6.9e-8 mg/l, PNEC 0.002 mg/l, RCR 3.4e-5

L'usage est considéré comme sûr.

3. Détermination de l'exposition (Santé 1)

Méthode d'évaluation

Modèle- ART utilisé.

Use in surface treatments, purification and etching

Exposition

PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes
Salarié - par inhalation, à court terme - local : exposition $9.3e-9$ mg/m³, DNEL 0.1 mg/m³, RCR $9.3e-8$

Salarié - par inhalation, à long terme - local : exposition $3.6e-9$ mg/m³, DNEL 0.05 mg/m³, RCR $1.9e-7$

PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

Salarié - par inhalation, à court terme - local : exposition $9.2e-8$ mg/m³, DNEL 0.1 mg/m³, RCR $9.2e-7$

Salarié - par inhalation, à long terme - local : exposition $9.2e-8$ mg/m³, DNEL 0.05 mg/m³, RCR $1.8e-6$

PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

Salarié - par inhalation, à court terme - local : exposition $4.2e-4$ mg/m³, DNEL 0.1 mg/m³, RCR $4.2e-3$

Salarié - par inhalation, à long terme - local : exposition $4.2e-4$ mg/m³, DNEL 0.05 mg/m³, RCR $8.4e-3$

PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition

Salarié - par inhalation, à court terme - local : exposition $1.4e-2$ mg/m³, DNEL 0.1 mg/m³, RCR $1.4e-1$

Salarié - par inhalation, à long terme - local : exposition $1.4e-2$ mg/m³, DNEL 0.05 mg/m³, RCR $2.8e-1$

PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées

Salarié - par inhalation, à court terme - local : exposition $2.3e-2$ mg/m³, DNEL 0.1 mg/m³, RCR $2.3e-1$

Salarié - par inhalation, à long terme - local : exposition $2.3e-2$ mg/m³, DNEL 0.05 mg/m³, RCR $4.6e-1$

PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées

Salarié - par inhalation, à court terme - local : exposition $1.2e-4$ mg/m³, DNEL 0.1 mg/m³, RCR $1.2e-3$

Salarié - par inhalation, à long terme - local : exposition $4.8e-6$ mg/m³, DNEL 0.05 mg/m³, RCR $9.6e-5$

PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)

Salarié - par inhalation, à court terme - local : exposition $3.2e-3$ mg/m³, DNEL 0.1 mg/m³, RCR $3.2e-2$

Salarié - par inhalation, à long terme - local : exposition $2.8e-3$ mg/m³, DNEL 0.05 mg/m³, RCR $5.6e-2$

PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage

Salarié - par inhalation, à court terme - local : exposition $1.8e-2$ mg/m³, DNEL 0.1 mg/m³, RCR $1.8e-1$

Salarié - par inhalation, à long terme - local : exposition $6.2e-3$ mg/m³, DNEL 0.05 mg/m³, RCR $3.2e-1$



Scénario d'exposition Use in electrolytic process

Identité du scénario d'exposition

Nom du produit	Sulphuric Acid
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119458838-20-XXXX
Numéro CAS	7664-93-9
Numéro CE	231-639-5
Fournisseur	Univar Belgium Riverside Business Park Building G Bd International 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels Belgium +32 (0)2 525 05 11 +32 (0)2 520 17 51 sds@univar.com

1. Titre du scénario d'exposition

Titre principal	Use in electrolytic process
Catégories de produit chimique [PC]:	PC14 Produits de traitement des surfaces métalliques PC20 Adjuvants de fabrication tels que régulateurs de pH, floculants, précipitants, agents de neutralisation
Secteur principal	SU3 Utilisations industrielles
Secteur d'utilisation	SU14 Fabrication de métaux de base, y compris les alliages SU15 Fabrication de produits métalliques, à l'exclusion des machines et équipements SU17 Fabrication générale, p. ex. machines, équipements, véhicules, autres matériels de transport

Environnement

Catégories de rejet dans l'environnement [ERC]	ERC5 Utilisation sur les sites industriels menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article ERC6b Utilisation d'un adjuvant de fabrication réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article)
---	---

Salarié

Use in electrolytic process

Catégories de processus	<p>PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes</p> <p>PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes</p> <p>PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées</p> <p>PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)</p> <p>PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage</p>
--------------------------------	---

2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Industriel - Environnement 1)

Contrôle de l'exposition environnementale

Catégories de rejet dans l'environnement [ERC]	<p>ERC5 Utilisation sur les sites industriels menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article</p> <p>ERC6b Utilisation d'un adjuvant de fabrication réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article)</p>
---	--

Propriétés du produit

État	Liquide
Informations sur la concentration	Teneur en substance déterminant le risque contenue dans le produit: >90%

quantités utilisées

Quantité quotidienne par site: 50 - 200 tonnes

Fréquence et durée d'utilisation

Fonctionnement en continu/libération.

Mesures de management du risque

Mesures techniques	manipuler une substance en système fermé. Utilisation du transfert de liquide fermé du lieu de stockage aux installations de production (p.e. conduit de manière dosée ou compléments pompés)
---------------------------	---

Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques

Air	Les émissions atmosphériques sont négligeables, le processus s'opérant en système confiné. Nettoyeur d'air pollué
Eau	Traitement des eaux usées sur place exigé. Ajustement du pH

Conditions et mesures pour le traitement externe de l'élimination des déchets

Traitement de la boue	Fournisseur extérieur Ne pas épandre les boues d'épuration sur les sols
Traitement des déchets	Veiller à ce que les eaux usées soient collectées et traitées dans une station d'épuration.

2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Employés - Santé 1)

Contrôle de l'exposition de l'ouvrier

Catégories de processus	<p>PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes</p> <p>PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes</p> <p>PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées</p> <p>PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)</p> <p>PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage</p>
--------------------------------	---

Use in electrolytic process

Propriétés du produit

État	Liquide
Pression de la vapeur	Pression de vapeur < 0.5 kPa à la station d'épuration STP.
Informations sur la concentration	Teneur en substance déterminant le risque contenue dans le produit: >90%

quantités utilisées

Quantité quotidienne par site: 500 tonnes

Fréquence et durée d'utilisation

Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).

Facteurs humains indépendants du management du risque

Volume respiratoire sous conditions d'utilisation: 10 m³ (Standard)

autres conditions opératoires affectant l'exposition du travailleur

Environnement	Intérieur Sauf indications contraires.
Temperature	activités à température ambiante (sauf indication contraire). PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes Activité au procédé à chaud.
Taux de ventilation	manipuler une substance en système principalement fermé avec un système de ventilation.

Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

Mesures de protection techniques	contrôler l'exposition potentielle par des mesures telles que systèmes encapsulés ou fermés, installations appropriées et entretenues et standard suffisant de ventilation. éteindre les systèmes et vider les conduites avant d'ouvrir l'installation. autant que possible, vider et rincer l'installation avant les travaux d'entretien. Quand il y a un potentiel d'exposition: Veiller à ce que le personnel concerné soit informé de la nature de l'exposition et des méthodes de base pour réduire l'exposition; Veiller à ce que l'équipement personnel adapté de protection soit disponible; Absorber les quantités répandues et éliminer les déchets en conformité avec les exigences légales; surveiller l'effectivité des mesures de contrôle; envisager la nécessité d'une surveillance de la santé; identifier et mettre en oeuvre des mesures de correction. Utilisation en systèmes fermés Utiliser un équipement spécial. Transport par conduits fermés prévoir une extraction d'air aux points où se produisent des émissions. Utiliser un système d'échantillonnage pour le contrôle de l'exposition.
---	---

Mesures organisationnelles afin de prévenir/réduire l'émission, la propagation et l'exposition

Mesures d'organisation	Veiller à ce que le personnel d'exploitation soit entraîné pour minimiser l'exposition. Veiller à ce que les mesures de contrôle soient régulièrement testées et entretenues. Contrôler la mise en place conforme des mesures de la gestion des risques et le respect des conditions de service.
-------------------------------	--

Mesures de management du risque

porter des gants (testés norme EN 374), une combinaison et des protections oculaires appropriés.

3. Détermination de l'exposition (Environnement 1)

Use in electrolytic process

Catégories de rejet dans l'environnement [ERC]	ERC5 Utilisation sur les sites industriels menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article ERC6b Utilisation d'un adjuvant de fabrication réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article)
Méthode d'évaluation	Modèle- EUSES utilisé.
exposition environnementale	ERC5 Utilisation sur les sites industriels menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article eau douce: Exposition 6.81e-5 mg/l, PNEC 0.0025 mg/l, RCR 0.039 sédiment d'eau douce: Exposition 4.48e-5 mg/l, PNEC 0.002 mg/l, RCR 0.022 eau de mer: Exposition 9.87e-6 mg/l, PNEC 0.00025 mg/l, RCR 0.039 sédiment marin: Exposition 7.94e-6 mg/l, PNEC 0.002 mg/l, RCR 3.9e-3 ERC6b Utilisation d'un adjuvant de fabrication réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article) eau douce: Exposition 1.36e-7 mg/l, PNEC 0.0025 mg/l, RCR 5.2e-5 sédiment d'eau douce: Exposition 1.17e-7 mg/l, PNEC 0.002 mg/l, RCR 5.5e-5 eau de mer: Exposition 1.97e-8 mg/l, PNEC 0.00025 mg/l, RCR 3.8e-4 sédiment marin: Exposition 1.59e-8 mg/l, PNEC 0.002 mg/l, RCR 7.9e-6 L'usage est considéré comme sûr.

3. Détermination de l'exposition (Santé 1)

Méthode d'évaluation	Modèle- ART utilisé.
Exposition	PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes Salarié - par inhalation, à court terme - local : exposition 9.3e-9 mg/m ³ , DNEL 0.1 mg/m ³ , RCR 9.3e-8 Salarié - dermique, à long terme - local : exposition 3.6e-9 mg/m ³ , DNEL 0.05 mg/m ³ , RCR 1.9e-7 PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes Salarié - par inhalation, à court terme - local : exposition 9.2e-8 mg/m ³ , DNEL 0.1 mg/m ³ , RCR 9.2e-7 Salarié - par inhalation, à long terme - local : exposition 9.2e-8 mg/m ³ , DNEL 0.05 mg/m ³ , RCR 1.8e-6 PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées Salarié - par inhalation, à court terme - local : exposition 1.2e-4 mg/m ³ , DNEL 0.1 mg/m ³ , RCR 1.2e-3 Salarié - par inhalation, à long terme - local : exposition 4.8e-6 mg/m ³ , DNEL 0.05 mg/m ³ , RCR 9.6e-5 PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) Salarié - par inhalation, à court terme - local : exposition 3.2e-3 mg/m ³ , DNEL 0.1 mg/m ³ , RCR 3.2e-2 Salarié - par inhalation, à long terme - local : exposition 2.8e-3 mg/m ³ , DNEL 0.05 mg/m ³ , RCR 5.6e-2 PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage Salarié - par inhalation, à court terme - local : exposition 1.8e-2 mg/m ³ , DNEL 0.1 mg/m ³ , RCR 1.8e-1 Salarié - par inhalation, à long terme - local : exposition 6.2e-3 mg/m ³ , DNEL 0.05 mg/m ³ , RCR 3.2e-1



Scénario d'exposition Use in gas purification, scrubbing, flue gas scrubbing

Identité du scénario d'exposition

Nom du produit	Sulphuric Acid
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119458838-20-XXXX
Numéro CAS	7664-93-9
Numéro CE	231-639-5
Fournisseur	Univar Belgium Riverside Business Park Building G Bd International 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels Belgium +32 (0)2 525 05 11 +32 (0)2 520 17 51 sds@univar.com

1. Titre du scénario d'exposition

Titre principal	Use in gas purification, scrubbing, flue gas scrubbing
Catégories de produit chimique [PC]:	PC20 Adjuvants de fabrication tels que régulateurs de pH, floculants, précipitants, agents de neutralisation
Secteur principal	SU3 Utilisations industrielles
Secteur d'utilisation	SU8 Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers)
<u>Environnement</u>	
Catégories de rejet dans l'environnement [ERC]	ERC7 Utilisation industrielle de substances en systèmes clos
<u>Salarié</u>	
Catégories de processus	PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées

2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Industriel - Environnement 1)

Contrôle de l'exposition environnementale

Catégories de rejet dans l'environnement [ERC]	ERC7 Utilisation industrielle de substances en systèmes clos
--	--

Use in gas purification, scrubbing, flue gas scrubbing

Propriétés du produit

État Liquide

Informations sur la concentration Teneur en substance déterminant le risque contenue dans le produit: >90%

quantités utilisées

tonnage annuel du site (tonnes/année): 30000

Fréquence et durée d'utilisation

Fonctionnement en continu/libération.

Mesures de management du risque

Mesures techniques manipuler une substance en système fermé. Utilisation du transfert de liquide fermé du lieu de stockage aux installations de production (p.e. conduit de manière dosée ou compléments pompés)

Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques

Air Les émissions atmosphériques sont négligeables, le processus s'opérant en système confiné. Nettoyeur d'air pollué

Eau Traitement des eaux usées sur place exigé. Ajustement du pH

Conditions et mesures pour le traitement externe de l'élimination des déchets

Traitement de la boue Fournisseur extérieur Ne pas épandre les boues d'épuration sur les sols

Traitement des déchets Veiller à ce que les eaux usées soient collectées et traitées dans une station d'épuration.

2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Employés - Santé 1)

Contrôle de l'exposition de l'ouvrier

Catégories de processus PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes
 PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes
 PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées

Propriétés du produit

État Liquide

Pression de la vapeur Pression de vapeur < 0.5 kPa à la station d'épuration STP.

Informations sur la concentration Teneur en substance déterminant le risque contenue dans le produit: >90%

quantités utilisées

Quantité quotidienne par site: 500 tonnes

Fréquence et durée d'utilisation

Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).

Facteurs humains indépendants du management du risque

Volume respiratoire sous conditions d'utilisation: 10 m³ (Standard)

autres conditions opératoires affectant l'exposition du travailleur

Environnement Intérieur Sauf indications contraires.

Use in gas purification, scrubbing, flue gas scrubbing

Temperature	Activité au procédé à chaud.
Taux de ventilation	manipuler une substance en système principalement fermé avec un système de ventilation.

Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

Mesures de protection techniques	contrôler l'exposition potentielle par des mesures telles que systèmes encapsulés ou fermés, installations appropriées et entretenues et standard suffisant de ventilation. éteindre les systèmes et vider les conduites avant d'ouvrir l'installation. autant que possible, vider et rincer l'installation avant les travaux d'entretien. Quand il y a un potentiel d'exposition: Veiller à ce que le personnel concerné soit informé de la nature de l'exposition et des méthodes de base pour réduire l'exposition; Veiller à ce que l'équipement personnel adapté de protection soit disponible; Absorber les quantités répandues et éliminer les déchets en conformité avec les exigences légales; surveiller l'effectivité des mesures de contrôle; envisager la nécessité d'une surveillance de la santé; identifier et mettre en oeuvre des mesures de correction. Utilisation en systèmes fermés Utiliser un équipement spécial. Transport par conduits fermés prévoir une extraction d'air aux points où se produisent des émissions. Utiliser un système d'échantillonnage pour le contrôle de l'exposition.
---	---

Mesures organisationnelles afin de prévenir/réduire l'émission, la propagation et l'exposition

Mesures d'organisation	Veiller à ce que le personnel d'exploitation soit entraîné pour minimiser l'exposition. Veiller à ce que les mesures de contrôle soient régulièrement testées et entretenues. Contrôler la mise en place conforme des mesures de la gestion des risques et le respect des conditions de service.
-------------------------------	--

Mesures de management du risque

porter des gants (testés norme EN 374), une combinaison et des protections oculaires appropriés.

3. Détermination de l'exposition (Environnement 1)

Catégories de rejet dans l'environnement [ERC]	ERC7 Utilisation industrielle de substances en systèmes clos
Méthode d'évaluation	Modèle- EUSES utilisé.
exposition environnementale	eau douce: Exposition 8.86e-5 mg/l, PNEC 0.0025 mg/l, RCR 0.0352 sédiment d'eau douce: Exposition 7.13e-5 mg/l, PNEC 0.002 mg/l, RCR 0.0355 eau de mer: Exposition 1.28e-5 mg/l, PNEC 0.00025 mg/l, RCR 0.048 sédiment marin: Exposition 1.03e-5 mg/l, PNEC 0.002 mg/l, RCR 0.005 L'usage est considéré comme sûr.

3. Détermination de l'exposition (Santé 1)

Méthode d'évaluation	Modèle- ART utilisé.
-----------------------------	----------------------

Use in gas purification, scrubbing, flue gas scrubbing

Exposition

PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes
Salarié - par inhalation, à court terme - local : exposition $9.3e-9$ mg/m³, DNEL 0.1 mg/m³, RCR $9.3e-8$

Salarié - dermique, à long terme - local : exposition $3.6e-9$ mg/m³, DNEL 0.05 mg/m³, RCR $1.9e-7$

PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

Salarié - par inhalation, à court terme - local : exposition $9.2e-8$ mg/m³, DNEL 0.1 mg/m³, RCR $9.2e-7$

Salarié - par inhalation, à long terme - local : exposition $9.2e-8$ mg/m³, DNEL 0.05 mg/m³, RCR $1.8e-6$

PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées

Salarié - par inhalation, à court terme - local : exposition $1.2e-4$ mg/m³, DNEL 0.1 mg/m³, RCR $1.2e-3$

Salarié - par inhalation, à long terme - local : exposition $4.8e-6$ mg/m³, DNEL 0.05 mg/m³, RCR $9.6e-5$



Scénario d'exposition

Use in production of lead acid batteries containing sulphuric acid

Identité du scénario d'exposition

Nom du produit	Sulphuric Acid
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119458838-20-XXXX
Numéro CAS	7664-93-9
Numéro CE	231-639-5
Fournisseur	Univar Belgium Riverside Business Park Building G Bd International 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels Belgium +32 (0)2 525 05 11 +32 (0)2 520 17 51 sds@univar.com

1. Titre du scénario d'exposition

Titre principal	Use in production of lead acid batteries containing sulphuric acid
Secteur principal	SU3 Utilisations industrielles
Secteur d'utilisation	SU2a Exploitation minière (hors industries offshore) SU14 Fabrication de métaux de base, y compris les alliages SU15 Fabrication de produits métalliques, à l'exclusion des machines et équipements SU16 Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques, équipements électriques
<u>Environnement</u>	
Catégories de rejet dans l'environnement [ERC]	ERC2 Formulation dans un mélange ERC5 Utilisation sur les sites industriels menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article
<u>Salarié</u>	
Catégories de processus	PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)

2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Industriel - Environnement 1)

Contrôle de l'exposition environnementale

Use in production of lead acid batteries containing sulphuric acid

Catégories de rejet dans l'environnement [ERC] ERC2 Formulation dans un mélange
ERC5 Utilisation sur les sites industriels menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article

Propriétés du produit

État Liquide

Informations sur la concentration Comprend des concentrations jusqu'à 90 %. Concentration maximale après dilution: 40 %

quantités utilisées

Montant annuel par site 2500 tonnes

Fréquence et durée d'utilisation

Fonctionnement en continu/libération.

Mesures de management du risque

Bonnes pratiques manipuler avec soin la substance afin de minimiser les émissions.

Mesures techniques Utilisation en systèmes fermés Utilisation du transfert de liquide fermé du lieu de stockage aux installations de production (p.e. conduit de manière dosée ou compléments pompés)

Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques

Air Nettoyeur d'air pollué

Eau Traitement des eaux usées sur place exigé. Ajustement du pH

Conditions et mesures pour le traitement externe de l'élimination des déchets

Traitement de la boue Fournisseur extérieur Ne pas épandre les boues d'épuration sur les sols

Traitement des déchets Veiller à ce que les eaux usées soient collectées et traitées dans une station d'épuration.

2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Employés - Santé 1)

Contrôle de l'exposition de l'ouvrier

Catégories de processus PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes
PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes
PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition
PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)

Propriétés du produit

État Liquide

Pression de la vapeur Pression de vapeur < 0.5 kPa à la station d'épuration STP.

Informations sur la concentration Comprend des concentrations jusqu'à 90 %. Concentration maximale après dilution: 40 %

quantités utilisées

tonnage annuel du site (tonnes/année): 2500

Fréquence et durée d'utilisation

Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).

Facteurs humains indépendants du management du risque

Volume respiratoire sous conditions d'utilisation: 10 m³ (Standard)

Use in production of lead acid batteries containing sulphuric acid

autres conditions opératoires affectant l'exposition du travailleur

Environnement	Intérieur Sauf indications contraires.
Temperature	activités à température ambiante (sauf indication contraire).
Taux de ventilation	manipuler une substance en système principalement fermé avec un système de ventilation.

Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

Mesures de protection techniques	contrôler l'exposition potentielle par des mesures telles que systèmes encapsulés ou fermés, installations appropriées et entretenues et standard suffisant de ventilation. éteindre les systèmes et vider les conduites avant d'ouvrir l'installation. autant que possible, vider et rincer l'installation avant les travaux d'entretien. Quand il y a un potentiel d'exposition: Veiller à ce que le personnel concerné soit informé de la nature de l'exposition et des méthodes de base pour réduire l'exposition; Veiller à ce que l'équipement personnel adapté de protection soit disponible; Absorber les quantités répandues et éliminer les déchets en conformité avec les exigences légales; surveiller l'effectivité des mesures de contrôle; envisager la nécessité d'une surveillance de la santé; identifier et mettre en oeuvre des mesures de correction. Utilisation en systèmes fermés Utiliser un équipement spécial. prévoir une extraction d'air aux points où se produisent des émissions.
---	---

Mesures organisationnelles afin de prévenir/réduire l'émission, la propagation et l'exposition

Mesures d'organisation	Veiller à ce que le personnel d'exploitation soit entraîné pour minimiser l'exposition. Veiller à ce que les mesures de contrôle soient régulièrement testées et entretenues. Contrôler la mise en place conforme des mesures de la gestion des risques et le respect des conditions de service.
-------------------------------	--

Mesures de management du risque

porter des gants (testés norme EN 374), une combinaison et des protections oculaires appropriés.

3. Détermination de l'exposition (Environnement 1)

Catégories de rejet dans l'environnement [ERC]	ERC2 Formulation dans un mélange ERC5 Utilisation sur les sites industriels menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article
Méthode d'évaluation	Modèle- EUSES utilisé.
exposition environnementale	ERC2 Formulation dans un mélange eau douce: Exposition 3.69e-5 mg/l, PNEC 0.0025 mg/l, RCR 0.0147 sédiment d'eau douce: Exposition 2.97e-5 mg/l, PNEC 0.002 mg/l, RCR 0.0148 eau de mer: Exposition 5.35e-6 mg/l, PNEC 0.00025 mg/l, RCR 0.0212 sédiment marin: Exposition 4.3e-6 mg/l, PNEC 0.002 mg/l, RCR 0.0021 ERC5 Utilisation sur les sites industriels menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article eau douce: Exposition 7.38e-5 mg/l, PNEC 0.0025 mg/l, RCR 0.0295 sédiment d'eau douce: Exposition 5.94e-5 mg/l, PNEC 0.002 mg/l, RCR 0.029 eau de mer: Exposition 1.07e-5 mg/l, PNEC 0.00025 mg/l, RCR 0.042 sédiment marin: Exposition 8.8e-6 mg/l, PNEC 0.002 mg/l, RCR 0.0044 L'usage est considéré comme sûr.

3. Détermination de l'exposition (Santé 1)

Méthode d'évaluation	Modèle- ART utilisé.
-----------------------------	----------------------

Use in production of lead acid batteries containing sulphuric acid

Exposition

PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

Salarié - par inhalation, à court terme - local : exposition 1.6×10^{-3} mg/m³, DNEL 0.1 mg/m³, RCR 1.6×10^{-2}

Salarié - par inhalation, à long terme - local : exposition 1.4×10^{-3} mg/m³, DNEL 0.05 mg/m³, RCR 2.8×10^{-2}

PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

Salarié - par inhalation, à court terme - local : exposition 1.6×10^{-2} mg/m³, DNEL 0.1 mg/m³, RCR 1.6×10^{-1}

Salarié - par inhalation, à long terme - local : exposition 1.4×10^{-2} mg/m³, DNEL 0.05 mg/m³, RCR 2.8×10^{-1}

PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition

Salarié - par inhalation, à court terme - local : exposition 1.4×10^{-3} mg/m³, DNEL 0.1 mg/m³, RCR 1.4×10^{-2}

Salarié - par inhalation, à long terme - local : exposition 1.2×10^{-3} mg/m³, DNEL 0.05 mg/m³, RCR 2.4×10^{-2}

PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)

Salarié - par inhalation, à court terme - local : exposition 1.4×10^{-3} mg/m³, DNEL 0.1 mg/m³, RCR 1.4×10^{-2}

Salarié - par inhalation, à long terme - local : exposition 1.2×10^{-3} mg/m³, DNEL 0.05 mg/m³, RCR 2.4×10^{-2}



Scénario d'exposition Use in maintenance of sulphuric acid contained batteries

Identité du scénario d'exposition

Nom du produit	Sulphuric Acid
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119458838-20-XXXX
Numéro CAS	7664-93-9
Numéro CE	231-639-5
Fournisseur	Univar Belgium Riverside Business Park Building G Bd International 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels Belgium +32 (0)2 525 05 11 +32 (0)2 520 17 51 sds@univar.com

1. Titre du scénario d'exposition

Titre principal Use in maintenance of sulphuric acid contained batteries

Secteur principal SU22 Utilisations professionnelles

Environnement

Catégories de rejet dans l'environnement [ERC] ERC8b Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)
ERC9b Utilisation étendue du fluide fonctionnel (en extérieur)

Salarié

Catégories de processus PROC19 Activités manuelles avec contact physique de la main

2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Industriel - Environnement 1)

Contrôle de l'exposition environnementale

Catégories de rejet dans l'environnement [ERC] ERC8b Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)
ERC9b Utilisation étendue du fluide fonctionnel (en extérieur)

Propriétés du produit

État Liquide

Informations sur la concentration Comprend des concentrations jusqu'à 90 %.

quantités utilisées

Use in maintenance of sulphuric acid contained batteries

tonnage annuel du site (tonnes/année): 2500
Supposition du worst case

Fréquence et durée d'utilisation

Fonctionnement en continu/libération.

Mesures de management du risque

Bonnes pratiques manipuler avec soin la substance afin de minimiser les émissions.

Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques

Air Nettoyeur d'air pollué

Eau Traitement des eaux usées sur place exigé. Ajustement du pH

2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Employés - Santé 1)

Contrôle de l'exposition de l'ouvrier

Catégories de processus PROC19 Activités manuelles avec contact physique de la main

Propriétés du produit

État Liquide

Informations sur la concentration Comprend des concentrations jusqu'à 90 %.

quantités utilisées

tonnage annuel du site (tonnes/année): 2500
Supposition du worst case

Fréquence et durée d'utilisation

Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).

autres conditions opératoires affectant l'exposition du travailleur

Environnement Utilisation à l'intérieur.

Temperature Activités à température ambiante.

Taux de ventilation Assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 changements d'air par heure).

Mesures organisationnelles afin de prévenir/réduire l'émission, la propagation et l'exposition

Mesures d'organisation Eviter d'effectuer des opérations comprenant une exposition pendant plus de 4 heures.

Mesures de management du risque

porter des gants (testés norme EN 374), une combinaison et des protections oculaires appropriés.

3. Détermination de l'exposition (Environnement 1)

Catégories de rejet dans l'environnement [ERC] ERC8b Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)
ERC9b Utilisation étendue du fluide fonctionnel (en extérieur)

Méthode d'évaluation Modèle- EUSES utilisé.

Use in maintenance of sulphuric acid contained batteries

exposition environnementale	ERC8b Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur) eau douce: Exposition 2.26e-5 mg/l, PNEC 0.0025 mg/l, RCR 0.009 sédiment d'eau douce: Exposition 2.67e-5 mg/l, PNEC 0.002 mg/l, RCR 0.0133 sédiment marin: Exposition 1.84e-5 mg/l, PNEC 0.002 mg/l, RCR 0.009 eau de mer: Exposition 2.26e-5 mg/l, PNEC 0.00025 mg/l, RCR 0.09 ERC9b Utilisation étendue du fluide fonctionnel (en extérieur) eau douce: Exposition 5.64e-5 mg/l, PNEC 0.0025 mg/l, RCR 0.02 sédiment d'eau douce: Exposition 1.84e-5 mg/l, PNEC 0.002 mg/l, RCR 0.0092 sédiment marin: Exposition 4.69e-5 mg/l, PNEC 0.002 mg/l, RCR 0.0023 eau de mer: Exposition 5.64e-5 mg/l, PNEC 0.00025 mg/l, RCR 0.22
------------------------------------	---

3. Détermination de l'exposition (Santé 1)

Catégories de processus	PROC19 Activités manuelles avec contact physique de la main
Méthode d'évaluation	Modèle- ART utilisé.
Exposition	Salarié - par inhalation, à court terme - local : exposition 2.3e-3 mg/m ³ , DNEL 0.1 mg/m ³ , RCR 2.3e-2 Salarié - par inhalation, à long terme - local : exposition 2.0e-3 mg/m ³ , DNEL 0.1 mg/m ³ , RCR 2.0e-2



Scénario d'exposition Recycling of lead acid batteries containing sulphuric acid

Identité du scénario d'exposition

Nom du produit	Sulphuric Acid
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119458838-20-XXXX
Numéro CAS	7664-93-9
Numéro CE	231-639-5
Fournisseur	Univar Belgium Riverside Business Park Building G Bd International 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels Belgium +32 (0)2 525 05 11 +32 (0)2 520 17 51 sds@univar.com

1. Titre du scénario d'exposition

Titre principal	Recycling of lead acid batteries containing sulphuric acid
Secteur principal	SU3 Utilisations industrielles

Environnement

Catégories de rejet dans l'environnement [ERC]	ERC1 Fabrication de la substance
--	----------------------------------

Salarié

Catégories de processus	PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition PROC5 Mélange dans des processus par lots PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées
-------------------------	---

2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Industriel - Environnement 1)

Contrôle de l'exposition environnementale

Catégories de rejet dans l'environnement [ERC]	ERC1 Fabrication de la substance
--	----------------------------------

Propriétés du produit

État	Liquide
Informations sur la concentration	Comprend des concentrations jusqu'à 40 %.

Recycling of lead acid batteries containing sulphuric acid

quantités utilisées

Montant annuel par site 2500 tonnes

Fréquence et durée d'utilisation

Fonctionnement en continu/libération.

Mesures de management du risque

Bonnes pratiques	manipuler avec soin la substance afin de minimiser les émissions.
Mesures techniques	Utilisation en systèmes fermés Utilisation du transfert de liquide fermé du lieu de stockage aux installations de production (p.e. conduit de manière dosée ou compléments pompés)

Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques

Air	Nettoyeur d'air pollué
Eau	Traitement des eaux usées sur place exigé. Ajustement du pH

Conditions et mesures pour le traitement externe de l'élimination des déchets

Traitement de la boue	Fournisseur extérieur Ne pas épandre les boues d'épuration sur les sols
Traitement des déchets	Veiller à ce que les eaux usées soient collectées et traitées dans une station d'épuration.

2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Employés - Santé 1)

Contrôle de l'exposition de l'ouvrier

Catégories de processus	PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition PROC5 Mélange dans des processus par lots PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées
--------------------------------	---

Propriétés du produit

État	Liquide
Pression de la vapeur	Pression de vapeur < 0.5 kPa à la station d'épuration STP.
Informations sur la concentration	Comprend des concentrations jusqu'à 40 %.

quantités utilisées

tonnage annuel du site (tonnes/année): 2500

Fréquence et durée d'utilisation

Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).

Facteurs humains indépendants du management du risque

Volume respiratoire sous conditions d'utilisation: 10 m³ (Standard)

autres conditions opératoires affectant l'exposition du travailleur

Environnement	Intérieur Sauf indications contraires.
Température	activités à température ambiante (sauf indication contraire).
Taux de ventilation	manipuler une substance en système principalement fermé avec un système de ventilation. Assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 changements d'air par heure).

Recycling of lead acid batteries containing sulphuric acid

Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

Mesures de protection techniques	contrôler l'exposition potentielle par des mesures telles que systèmes encapsulés ou fermés, installations appropriées et entretenues et standard suffisant de ventilation. éteindre les systèmes et vider les conduites avant d'ouvrir l'installation. autant que possible, vider et rincer l'installation avant les travaux d'entretien. Quand il y a un potentiel d'exposition: Veiller à ce que le personnel concerné soit informé de la nature de l'exposition et des méthodes de base pour réduire l'exposition; Veiller à ce que l'équipement personnel adapté de protection soit disponible; Absorber les quantités répandues et éliminer les déchets en conformité avec les exigences légales; surveiller l'effectivité des mesures de contrôle; envisager la nécessité d'une surveillance de la santé; identifier et mettre en oeuvre des mesures de correction. Utilisation en systèmes fermés Utiliser un équipement spécial. prévoir une extraction d'air aux points où se produisent des émissions.
---	---

Mesures organisationnelles afin de prévenir/réduire l'émission, la propagation et l'exposition

Mesures d'organisation	Veiller à ce que le personnel d'exploitation soit entraîné pour minimiser l'exposition. Veiller à ce que les mesures de contrôle soient régulièrement testées et entretenues. Contrôler la mise en place conforme des mesures de la gestion des risques et le respect des conditions de service.
-------------------------------	--

Mesures de management du risque

porter des gants (testés norme EN 374), une combinaison et des protections oculaires appropriés.

3. Détermination de l'exposition (Environnement 1)

Catégories de rejet dans l'environnement [ERC]	ERC1 Fabrication de la substance
Méthode d'évaluation	Modèle- EUSES utilisé.
exposition environnementale	eau douce: Exposition 7.38e-6 mg/l, PNEC 0.0025 mg/l, RCR 0.00292 sédiment d'eau douce: Exposition 5.94e-6 mg/l, PNEC 0.002 mg/l, RCR 0.0029 eau de mer: Exposition 1.07e-6 mg/l, PNEC 0.00025 mg/l, RCR 0.0042 sédiment marin: Exposition 8.6e-7 mg/l, PNEC 0.002 mg/l, RCR 4.3e-4 L'usage est considéré comme sûr.

3. Détermination de l'exposition (Santé 1)

Méthode d'évaluation	Modèle- ART utilisé.
-----------------------------	----------------------

Recycling of lead acid batteries containing sulphuric acid

Exposition

PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

Salarié - par inhalation, à court terme - local : exposition $1.4e-3$ mg/m³, DNEL 0.1 mg/m³, RCR $1.4e-2$

Salarié - par inhalation, à long terme - local : exposition $1.2e-3$ mg/m³, DNEL 0.05 mg/m³, RCR $2.4e-2$

PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition

Salarié - par inhalation, à court terme - local : exposition $4.6e-3$ mg/m³, DNEL 0.1 mg/m³, RCR $4.6e-2$

Salarié - par inhalation, à long terme - local : exposition $4.0e-3$ mg/m³, DNEL 0.05 mg/m³, RCR $8.0e-2$

PROC5 Mélange dans des processus par lots

Salarié - par inhalation, à court terme - local : exposition mg/m³, DNEL mg/m³, RCR

Salarié - par inhalation, à long terme - local : exposition mg/m³, DNEL mg/m³, RCR

PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées

Salarié - par inhalation, à court terme - local : exposition mg/m³, DNEL mg/m³, RCR

Salarié - par inhalation, à long terme - local : exposition mg/m³, DNEL mg/m³, RCR



Scénario d'exposition Use of lead acid batteries containing sulphuric acid

Identité du scénario d'exposition

Nom du produit	Sulphuric Acid
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119458838-20-XXXX
Numéro CAS	7664-93-9
Numéro CE	231-639-5
Fournisseur	Univar Belgium Riverside Business Park Building G Bd International 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels Belgium +32 (0)2 525 05 11 +32 (0)2 520 17 51 sds@univar.com

1. Titre du scénario d'exposition

Titre principal	Use of lead acid batteries containing sulphuric acid
Catégories d'articles [AC]	AC3 Piles et accumulateurs électriques
Secteur principal	SU21 Utilisations par des consommateurs
<u>Environnement</u>	
Catégories de rejet dans l'environnement [ERC]	ERC9b Utilisation étendue du fluide fonctionnel (en extérieur)
<u>Salarié</u>	
Catégories de processus	PROC19 Activités manuelles avec contact physique de la main

2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Non industriel - Environnement 1)

Contrôle de l'exposition environnementale (Non industriel)

Catégories de rejet dans l'environnement [ERC]	ERC9b Utilisation étendue du fluide fonctionnel (en extérieur)
--	--

Propriétés du produit

État	Liquide
Informations sur la concentration	Comprend des concentrations jusqu'à 40 %.

quantités utilisées

Montant annuel par site 2500 tonnes
Supposition du worst case

Use of lead acid batteries containing sulphuric acid

Fréquence et durée d'utilisation

Périodiquement

Mesures de management du risque

Bonnes pratiques manipuler avec soin la substance afin de minimiser les émissions.

2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Non industriel - Santé 1)

Contrôle de l'exposition non-industrielle

Catégories de processus PROC19 Activités manuelles avec contact physique de la main

Propriétés du produit

État Liquide

Informations sur la concentration Comprend des concentrations jusqu'à 40 %.

quantités utilisées

Montant annuel par site 2500 tonnes
Supposition du worst case

Fréquence et durée d'utilisation

Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).
Supposition du worst case

Eviter d'effectuer des opérations comprenant une exposition pendant plus de 4 heures.

Autres conditions opératoires d'utilisation données affectant l'exposition non-industrielle

Environnement Intérieur

Temperature Activités à température ambiante.

Taux de ventilation Assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 changements d'air par heure).

Autres conditions opératoires d'utilisation données affectant l'exposition non-industrielle

Voie d'exposition Inhalation Contact avec la peau

Information du consommateur ne pas appliquer sans gants.

Les données disponibles pour l'évaluation des risques ne permettent pas de déduire un DNEL pour effets irritants sur la peau. Aucune mesures spécifiques de gestion des risques sur les conditions d'exploitation constatées.

3. Détermination de l'exposition (Environnement 1)

Catégories de rejet dans l'environnement [ERC] ERC9b Utilisation étendue du fluide fonctionnel (en extérieur)

Méthode d'évaluation Modèle- EUSES utilisé.

exposition environnementale eau douce: Exposition 5.64e-5 mg/l, PNEC 0.0025 mg/l, RCR 0.02
sédiment d'eau douce: Exposition 1.84e-5 mg/l, PNEC 0.002 mg/l, RCR 0.0092
sédiment marin: Exposition 4.69e-5 mg/l, PNEC 0.002 mg/l, RCR 0.0023
eau de mer: Exposition 5.64e-5 mg/l, PNEC 0.00025 mg/l, RCR 0.22

3. Détermination de l'exposition (Santé 1)

Catégories de processus PROC19 Activités manuelles avec contact physique de la main

Use of lead acid batteries containing sulphuric acid

Méthode d'évaluation

Modèle- ART utilisé.

Exposition

Salarié - par inhalation, à court terme - local : exposition $2.3e-3$ mg/m³, DNEL 0.1 mg/m³, RCR $2.3e-2$

Salarié - par inhalation, à long terme - local : exposition $2.0e-3$ mg/m³, DNEL 0.1 mg/m³, RCR $2.0e-2$



Scénario d'exposition Use as a laboratory chemical

Identité du scénario d'exposition

Nom du produit	Sulphuric Acid
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119458838-20-XXXX
Numéro CAS	7664-93-9
Numéro CE	231-639-5
Fournisseur	Univar Belgium Riverside Business Park Building G Bd International 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels Belgium +32 (0)2 525 05 11 +32 (0)2 520 17 51 sds@univar.com

1. Titre du scénario d'exposition

Titre principal	Use as a laboratory chemical
Portée du processus	Utilisation de petites quantités en laboratoire, y compris transfert de matériel et nettoyage des installations.
Catégories de produit chimique [PC]:	PC21 Substances chimiques de laboratoire
Secteur principal	SU22 Utilisations professionnelles
<u>Environnement</u>	
Catégories de rejet dans l'environnement [ERC]	ERC8a Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur) ERC8b Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)
<u>Salarié</u>	
Catégories de processus	PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire

2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Industriel - Environnement 1)

Contrôle de l'exposition environnementale

Catégories de rejet dans l'environnement [ERC]	ERC8a Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur) ERC8b Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)
--	--

Propriétés du produit

Use as a laboratory chemical

État	Liquide
Informations sur la concentration	Comprend des concentrations jusqu'à 90 %.

quantités utilisées

tonnage annuel du site (tonnes/année): 5000
Supposition du worst case

Fréquence et durée d'utilisation

Fonctionnement en continu/libération.

Mesures de management du risque

Bonnes pratiques manipuler avec soin la substance afin de minimiser les émissions.

Type de station d'épuration des eaux usées (anglais: STP) Usine de traitement des eaux usées sur site

Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques

Air Nettoyeur d'air pollué

Eau Traitement des eaux usées sur place exigé. Ajustement du pH

2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Employés - Santé 1)

Contrôle de l'exposition de l'ouvrier

Catégories de processus PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire

Propriétés du produit

État	Liquide
Informations sur la concentration	Comprend des concentrations jusqu'à 90 %.

quantités utilisées

tonnage annuel du site (tonnes/année): 5000
Supposition du worst case

Fréquence et durée d'utilisation

Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).

autres conditions opératoires affectant l'exposition du travailleur

Environnement	Utilisation à l'intérieur.
Température	Activités à température ambiante.
Taux de ventilation	Assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 changements d'air par heure).

Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

Mesures de protection techniques manipuler sous extracteur de fumée ou ventilation.

Mesures organisationnelles afin de prévenir/réduire l'émission, la propagation et l'exposition

Mesures d'organisation Eviter d'effectuer des opérations comprenant une exposition pendant plus de 4 heures.

Mesures de management du risque

Use as a laboratory chemical

porter des gants (testés norme EN 374), une combinaison et des protections oculaires appropriés.

3. Détermination de l'exposition (Environnement 1)

Catégories de rejet dans l'environnement [ERC]	ERC8b Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur) ERC9b Utilisation étendue du fluide fonctionnel (en extérieur)
Méthode d'évaluation	Modèle- EUSES utilisé.
exposition environnementale	ERC8a Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur) eau douce: Exposition 1.34e-4 mg/l, PNEC 0.0025 mg/l, RCR 0.0536 sédiment d'eau douce: Exposition 2.67e-5 mg/l, PNEC 0.002 mg/l, RCR 0.0133 sédiment marin: Exposition 6.04e-6 mg/l, PNEC 0.002 mg/l, RCR 0.003 eau de mer: Exposition 1.08e-4 mg/l, PNEC 0.00025 mg/l, RCR 0.43 ERC8b Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur) eau douce: Exposition 2.21e-6 mg/l, PNEC 0.0025 mg/l, RCR 8.8e-4 sédiment d'eau douce: Exposition 1.7e-6 mg/l, PNEC 0.002 mg/l, RCR 8.5e-4 sédiment marin: Exposition 5.54e-8 mg/l, PNEC 0.002 mg/l, RCR 2.7e-5 eau de mer: Exposition 5.54e-8 mg/l, PNEC 0.00025 mg/l, RCR 2.1e-4

3. Détermination de l'exposition (Santé 1)

Catégories de processus	PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire
Méthode d'évaluation	Modèle- ART utilisé.
Exposition	Salarié - par inhalation, à court terme - local : exposition 2.7e-4 mg/m ³ , DNEL 0.1 mg/m ³ , RCR 2.7e-3 Salarié - par inhalation, à long terme - local : exposition 2.3e-4 mg/m ³ , DNEL 0.05 mg/m ³ , RCR 4.6e-3



Scénario d'exposition Use in industrial cleaning

Identité du scénario d'exposition

Nom du produit	Sulphuric Acid
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119458838-20-XXXX
Numéro CAS	7664-93-9
Numéro CE	231-639-5
Fournisseur	Univar Belgium Riverside Business Park Building G Bd International 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels Belgium +32 (0)2 525 05 11 +32 (0)2 520 17 51 sds@univar.com

1. Titre du scénario d'exposition

Titre principal	Use in industrial cleaning
Catégories de produit chimique [PC]:	PC35 Produit de lavage et de nettoyage
Secteur principal	SU3 Utilisations industrielles
<u>Environnement</u>	
Catégories de rejet dans l'environnement [ERC]	ERC8a Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur) ERC8b Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)
<u>Salarié</u>	
Catégories de processus	PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes PROC5 Mélange dans des processus par lots PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) PROC10 Application au rouleau ou au pinceau PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage

2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Industriel - Environnement 1)

Use in industrial cleaning

Contrôle de l'exposition environnementale

Catégories de rejet dans l'environnement [ERC]	ERC8a Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur) ERC8b Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)
---	--

Propriétés du produit

État	Liquide
Informations sur la concentration	Comprend des concentrations jusqu'à 10 %.

quantités utilisées

Montant annuel par site 5000 tonnes
Supposition du worst case

Fréquence et durée d'utilisation

Périodiquement

Mesures de management du risque

Bonnes pratiques	Veiller à ce que le personnel d'exploitation soit entraîné pour minimiser l'exposition. manipuler avec soin la substance afin de minimiser les émissions.
Mesures techniques	prévoir une extraction d'air aux points où se produisent des émissions.
Type de station d'épuration des eaux usées (anglais: STP)	Usine de traitement des eaux usées sur site

Conditions et mesures pour le traitement externe de l'élimination des déchets

Traitement de la boue	Fournisseur extérieur Ne pas épandre les boues d'épuration sur les sols
Traitement des déchets	Veiller à ce que les eaux usées soient collectées et traitées dans une station d'épuration.

2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Employés - Santé 1)

Contrôle de l'exposition de l'ouvrier

Catégories de processus	PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes PROC5 Mélange dans des processus par lots PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) PROC10 Application au rouleau ou au pinceau PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage
--------------------------------	--

Propriétés du produit

État	Liquide
Pression de la vapeur	Pression de vapeur < 0.5 kPa à la station d'épuration STP.
Informations sur la concentration	Teneur en substance déterminant le risque contenue dans le produit: >90%

quantités utilisées

Use in industrial cleaning

Montant annuel par site 5000 tonnes
Supposition du worst case

Fréquence et durée d'utilisation

Couvrir une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).

Facteurs humains indépendants du management du risque

Volume respiratoire sous conditions d'utilisation: 10 m³ (Standard)

autres conditions opératoires affectant l'exposition du travailleur

Environnement	Intérieur
Température	Activités à température ambiante.
Taux de ventilation	Assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 changements d'air par heure).

Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

Mesures de protection techniques prévoir une extraction d'air aux points où se produisent des émissions.

Mesures organisationnelles afin de prévenir/réduire l'émission, la propagation et l'exposition

Mesures d'organisation Veiller à ce que le personnel d'exploitation soit entraîné pour minimiser l'exposition.

Mesures de management du risque

porter des gants (testés norme EN 374), une combinaison et des protections oculaires appropriés.

3. Détermination de l'exposition (Environnement 1)

Catégories de rejet dans l'environnement [ERC]	ERC8a Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur) ERC8b Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)
Méthode d'évaluation	Modèle- EUSES utilisé.
exposition environnementale	ERC8a Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur) eau douce: Exposition 1.34e-4 mg/l, PNEC 0.0025 mg/l, RCR 0.0536 sédiment d'eau douce: Exposition 2.67e-5 mg/l, PNEC 0.002 mg/l, RCR 0.013 eau de mer: Exposition 1.08e-4 mg/l, PNEC 0.00025 mg/l, RCR 0.43 sédiment marin: Exposition 6.04e-6 mg/l, PNEC 0.002 mg/l, RCR 0.003 ERC8b Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur) eau douce: Exposition 2.21e-6 mg/l, PNEC 0.0025 mg/l, RCR 8.8e-4 sédiment d'eau douce: Exposition 1.7e-6 mg/l, PNEC 0.002 mg/l, RCR 8.5e-4 sédiment marin: Exposition 5.54e-8 mg/l, PNEC 0.002 mg/l, RCR 2.7e-5 eau de mer: Exposition 5.54e-8 mg/l, PNEC 0.00025 mg/l, RCR 2.1e-4 L'usage est considéré comme sûr.

3. Détermination de l'exposition (Santé 1)

Méthode d'évaluation Modèle- ART utilisé.

Use in industrial cleaning

Exposition

PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

Salarié - par inhalation, à court terme - local : exposition $5.5e-4$ mg/m³, DNEL 0.1 mg/m³, RCR 5.5e-3

Salarié - par inhalation, à long terme - local : exposition $4.8e-4$ mg/m³, DNEL 0.05 mg/m³, RCR 9.6e-3

PROC5 Mélange dans des processus par lots

Salarié - par inhalation, à court terme - local : exposition $6.1e-2$ mg/m³, DNEL 0.1 mg/m³, RCR 6.1e-1

Salarié - par inhalation, à long terme - local : exposition $2.7e-2$ mg/m³, DNEL 0.05 mg/m³, RCR 5.3e-2

PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées

Salarié - par inhalation, à court terme - local : exposition $5.5e-3$ mg/m³, DNEL 0.1 mg/m³, RCR 5.5e-2

Salarié - par inhalation, à long terme - local : exposition $4.8e-3$ mg/m³, DNEL 0.05 mg/m³, RCR 9.6e-2

PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées

Salarié - par inhalation, à court terme - local : exposition $5.5e-3$ mg/m³, DNEL 0.1 mg/m³, RCR 5.5e-2

Salarié - par inhalation, à long terme - local : exposition $4.8e-3$ mg/m³, DNEL 0.05 mg/m³, RCR 9.6e-2

PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)

Salarié - par inhalation, à court terme - local : exposition $5.5e-3$ mg/m³, DNEL 0.1 mg/m³, RCR 5.5e-2

Salarié - par inhalation, à long terme - local : exposition $4.8e-3$ mg/m³, DNEL 0.05 mg/m³, RCR 9.6e-2

PROC10 Application au rouleau ou au pinceau

Salarié - par inhalation, à court terme - local : exposition $3.0e-2$ mg/m³, DNEL 0.1 mg/m³, RCR 3.0e-1

Salarié - par inhalation, à long terme - local : exposition $2.7e-2$ mg/m³, DNEL 0.05 mg/m³, RCR 0.54

PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage

Salarié - par inhalation, à court terme - local : exposition $6.1e-3$ mg/m³, DNEL 0.1 mg/m³, RCR 6.1e-2

Salarié - par inhalation, à long terme - local : exposition $5.3e-3$ mg/m³, DNEL 0.05 mg/m³, RCR 1.1e-1



Scénario d'exposition

Use in the mixing, preparation and repackaging of sulphuric acid

Identité du scénario d'exposition

Nom du produit	Sulphuric Acid
Numéro d'enregistrement REACH	01-2119458838-20-XXXX
Numéro CAS	7664-93-9
Numéro CE	231-639-5
Fournisseur	Univar Belgium Riverside Business Park Building G Bd International 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels Belgium +32 (0)2 525 05 11 +32 (0)2 520 17 51 sds@univar.com

1. Titre du scénario d'exposition

Titre principal	Use in the mixing, preparation and repackaging of sulphuric acid
Secteur principal	SU3 Utilisations industrielles
Secteur d'utilisation	SU10 Formulation [mélange] de préparations et/ou reconditionnement

Environnement

Catégories de rejet dans l'environnement [ERC]	ERC2 Formulation dans un mélange
--	----------------------------------

Salarié

Catégories de processus	PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes PROC5 Mélange dans des processus par lots PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)
-------------------------	---

2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Industriel - Environnement 1)

Contrôle de l'exposition environnementale

Use in the mixing, preparation and repackaging of sulphuric acid

Catégories de rejet dans l'environnement [ERC] ERC2 Formulation dans un mélange

Propriétés du produit

État Liquide

Informations sur la concentration Comprend des concentrations jusqu'à 90 %.

quantités utilisées

Montant annuel par site 300000 tonnes
Supposition du worst case

Fréquence et durée d'utilisation

Fonctionnement en continu/libération.

Mesures de management du risque

Bonnes pratiques manipuler avec soin la substance afin de minimiser les émissions.

Mesures techniques Utilisation en systèmes fermés Utilisation du transfert de liquide fermé du lieu de stockage aux installations de production (p.e. conduit de manière dosée ou compléments pompés)

Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques

Air Nettoyeur d'air pollué

Eau Traitement des eaux usées sur place exigé. Ajustement du pH

Conditions et mesures pour le traitement externe de l'élimination des déchets

Traitement de la boue Fournisseur extérieur Ne pas épandre les boues d'épuration sur les sols

Traitement des déchets Veiller à ce que les eaux usées soient collectées et traitées dans une station d'épuration.

2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Employés - Santé 1)

Contrôle de l'exposition de l'ouvrier

Catégories de processus PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes
PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes
PROC5 Mélange dans des processus par lots
PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées
PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées
PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)

Propriétés du produit

État Liquide

Pression de la vapeur Pression de vapeur < 0.5 kPa à la station d'épuration STP.

Informations sur la concentration Comprend des concentrations jusqu'à 90 %.

quantités utilisées

tonnage annuel du site (tonnes/année): 2500

Use in the mixing, preparation and repackaging of sulphuric acid

Fréquence et durée d'utilisation

Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).

Facteurs humains indépendants du management du risque

Volume respiratoire sous conditions d'utilisation: 10 m³ (Standard)

autres conditions opératoires affectant l'exposition du travailleur

Environnement	Intérieur Sauf indications contraires.
Température	activités à température ambiante (sauf indication contraire).
Taux de ventilation	manipuler une substance en système principalement fermé avec un système de ventilation.

Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

Mesures de protection techniques	contrôler l'exposition potentielle par des mesures telles que systèmes encapsulés ou fermés, installations appropriées et entretenues et standard suffisant de ventilation. éteindre les systèmes et vider les conduites avant d'ouvrir l'installation. autant que possible, vider et rincer l'installation avant les travaux d'entretien. Quand il y a un potentiel d'exposition: Veiller à ce que le personnel concerné soit informé de la nature de l'exposition et des méthodes de base pour réduire l'exposition; Veiller à ce que l'équipement personnel adapté de protection soit disponible; Absorber les quantités répandues et éliminer les déchets en conformité avec les exigences légales; surveiller l'effectivité des mesures de contrôle; envisager la nécessité d'une surveillance de la santé; identifier et mettre en oeuvre des mesures de correction. prévoir une extraction d'air aux points où se produisent des émissions.
---	--

Mesures organisationnelles afin de prévenir/réduire l'émission, la propagation et l'exposition

Mesures d'organisation	Veiller à ce que le personnel d'exploitation soit entraîné pour minimiser l'exposition. Veiller à ce que les mesures de contrôle soient régulièrement testées et entretenues. Contrôler la mise en place conforme des mesures de la gestion des risques et le respect des conditions de service.
-------------------------------	--

Mesures de management du risque

porter des gants (testés norme EN 374), une combinaison et des protections oculaires appropriés.

3. Détermination de l'exposition (Environnement 1)

Catégories de rejet dans l'environnement [ERC]	ERC2 Formulation dans un mélange
Méthode d'évaluation	Modèle- EUSES utilisé.
exposition environnementale	eau douce: Exposition 4.43e-5 mg/l, PNEC 0.0025 mg/l, RCR 0.01 sédiment d'eau douce: Exposition 3.56e-5 mg/l, PNEC 0.002 mg/l, RCR 0.0178 eau de mer: Exposition 6.42e-6 mg/l, PNEC 0.00025 mg/l, RCR 0.0256 sédiment marin: Exposition 5.16e-6 mg/l, PNEC 0.002 mg/l, RCR 0.0025 L'usage est considéré comme sûr.

3. Détermination de l'exposition (Santé 1)

Méthode d'évaluation	Modèle- ART utilisé.
-----------------------------	----------------------

Use in the mixing, preparation and repackaging of sulphuric acid

Exposition

PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes
Salarié - par inhalation, à court terme - local : exposition $9.3e-9$ mg/m³, DNEL 0.1 mg/m³, RCR $9.3e-8$

Salarié - par inhalation, à long terme - local : exposition $9.4e-9$ mg/m³, DNEL 0.05 mg/m³, RCR $1.9e-7$

PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes
Salarié - par inhalation, à court terme - local : exposition $4.2e-4$ mg/m³, DNEL 0.1 mg/m³, RCR $4.2e-3$

Salarié - par inhalation, à long terme - local : exposition $4.2e-4$ mg/m³, DNEL 0.05 mg/m³, RCR $8.4e-3$

PROC5 Mélange dans des processus par lots

Salarié - par inhalation, à court terme - local : exposition $1.8e-2$ mg/m³, DNEL 0.1 mg/m³, RCR $1.8e-1$

Salarié - par inhalation, à long terme - local : exposition $1.6e-2$ mg/m³, DNEL 0.05 mg/m³, RCR $3.2e-1$

PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées

Salarié - par inhalation, à court terme - local : exposition $2.3e-2$ mg/m³, DNEL 0.1 mg/m³, RCR $2.3e-1$

Salarié - par inhalation, à long terme - local : exposition $2.3e-2$ mg/m³, DNEL 0.05 mg/m³, RCR $4.6e-1$

PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées

Salarié - par inhalation, à court terme - local : exposition $1.2e-4$ mg/m³, DNEL 0.1 mg/m³, RCR $1.2e-3$

Salarié - par inhalation, à long terme - local : exposition $4.8e-6$ mg/m³, DNEL 0.05 mg/m³, RCR $9.6e-5$

PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)

Salarié - par inhalation, à court terme - local : exposition $3.2e-3$ mg/m³, DNEL 0.1 mg/m³, RCR $3.2e-2$

Salarié - par inhalation, à long terme - local : exposition $2.8e-3$ mg/m³, DNEL 0.05 mg/m³, RCR $5.6e-2$

CHLOORSTABIL BE-REG-00257 DW**Code : 23831****SECTION 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

Description chimique : Hypochlorite de sodium , Lessive blanchie au chlore , Eau de Javel , solution (5< 20% Cl actif).

Type de produit : Produit pur en solution .

Numéro de régistration Reach : 01-2119488154-34

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage(s) identifié(s) : Voir le tableau sur la première page de l'annexe.

Usage(s) déconseillé(s) : Ce produit n'est recommandé pour aucune utilisation industrielle, professionnelle ou de consommateur autre que celles identifiées dans le tableau sur la première page de l'annexe.

Ne pas utiliser dans des articles décoratifs, dans des farces et attrapes et dans des jeux (conformément à l'annexe XVII du Règlement (CE) n° 1907/2006) (3). Substances ou mélanges liquides répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du Règlement (CE) n° 1272/2008: (a) les classes de danger 2.1 à 2.4, 2.6 et 2.7, 2.8 types A et B, 2.9, 2.10, 2.12, 2.13 catégories 1 et 2, 2.14 catégories 1 et 2, 2.15 types A à F, (b) les classes de danger 3.1 à 3.6, 3.7 effets néfastes sur la fonction sexuelle et la fertilité ou sur le développement, 3.8 effets autres que les effets narcotiques, 3.9 et 3.10, (c) la classe de danger 4.1, (d) la classe de danger 5.1).

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société : BRENNTAG N.V. - Nijverheidslaan 38 - BE-8540 DEERLIJK
TEL: +32(0)56/77.69.44 - FAX: +32(0)56/77/57/11
E-MAIL: info@brenntag.be - Website: www.brenntag.be

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro de téléphone en cas d'urgence : La Belgique : Centre Anti-Poison - Bruxelles
TEL: +32(0)70/245.245

SECTION 2. Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le Règlement (CE) N° 1272/2008**

Corrosif pour les métaux - Catégorie 1 - Attention (Met. Corr. 1; H290)
Corrosion cutanée - Catégorie 1B - Danger (Skin Corr. 1B; H314)
Lésions oculaires graves - Catégorie 1 - Danger (Eye Dam. 1; H318)
Danger pour le milieu aquatique - Danger aigu - Catégorie 1 - Attention (Aquatic Acute 1; H400)
Danger pour le milieu aquatique - Danger chronique - Catégorie 2 (Aquatic Chronic 2; H411)

2.2. Éléments d'étiquetage**Etiquetage conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008**

- Composant(s) dangereux : Hypochlorite de sodium, solution ... % Cl actif
- Pictogramme(s) de danger



- Mention d'avertissement : Danger
- Mention de danger : H290 - Peut être corrosif pour les métaux. H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH031 - Au contact d'un acide dégage un gaz toxique.

CHLOORSTABIL BE-REG-00257 DW
Code : 23831
SECTION 2. Identification des dangers (suite)

- Conseils de prudence
 - Prévention : P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. P273 - Éviter le rejet dans l'environnement. P280 - Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.
 - Intervention : P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/... P390 - Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.

2.3. Autres dangers

- Dangers physiques/chimiques : La substance se décompose en chauffant et sous l'influence de la lumière du soleil produisant des vapeurs toxiques et corrosives et produisant de l'oxygène qui favorise le feu.
- Dangers sur la santé : Une concentration dangereuse pour la santé dans l'air sera très lentement atteinte lors de l'évaporation de cette substance à env. 20°C; par pulvérisation beaucoup plus rapide.
- Dangers pour l'environnement : Pas de danger significatif. Ce produit n'est pas une substance PBT ou vPvB, ou n'en contient pas (conformément à l'annexe XIII).
- Dangers pour la sécurité : Produit incombustible, mais favorisant l'inflammation d'autres matières.

SECTION 3. Composition/informations sur les composants
3.1. Substances

COMPOSANT(S) NOCIF(S)

Nom du composant(s)	% en poids	n° CAS	n° EINECS	n° index	n° Reach	CLASSIFICATION
Hypochlorite de sodium, solution ...% Cl actif	5 < 20 %	7681-52-9	231-668-3	017-011-00-1	01-2119488154-34	Met. Corr. 1; H290 Skin Corr. 1B; H314 STOT SE 3; H335 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 EUH031
Carbonate de sodium anhydre :	1 < 3 %	497-19-8	207-838-8	011-005-00-2	01-2119485498-19	Eye Irrit. 2; H319
Hydroxyde de sodium	0.5 < 1 %	1310-73-2	215-185-5	011-002-00-6	01-2119457892-27	Met. Corr. 1; H290 Skin Corr. 1A; H314

Le texte complet des mentions (EU)H se trouve à la section 16.

Hypochlorite de sodium .

La note B (Règlement (CE) No 1272/2008) s'applique au produit ou à un ou plus de ses composants.

Note: Facteur M=10 (Aigu); Note: Facteur M=1 (Chronique)

Note: SCL s'applique

Hydroxyde de sodium :

Note: SCL s'applique

SECTION 4. Premiers secours
4.1. Description des premiers secours

CHLOORSTABIL BE-REG-00257 DW**Code : 23831****SECTION 4. Premiers secours (suite)**

- En Général : EN TOUT CAS CONSULTER UN MEDECIN.
Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente.
- Premiers secours
- Inhalation : Amener la victime à l'air frais.
Tenir le patient au calme dans une position demi-assise.
Si la victime ne respire plus ou de façon irrégulière, pratiquer la respiration artificielle.
Consulter IMMEDIATEMENT un médecin ou se rendre à l'hôpital.
 - Contact avec la peau : Enlever vêtements et chaussures contaminés pendant le rinçage.
Rincer la peau immédiatement et abondamment à l'eau. (év. se doucher).
Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
 - Contact avec les yeux : Rincer immédiatement, longuement et abondamment (au moins 15 min.) à l'eau.
Enlever les verres de contact.
Continuer à rincer ou dégoutter l'oeil pendant le transport.
Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
 - Ingestion : NE PAS FAIRE VOMIR. Rincer la bouche à l'eau.
Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Voir section 11.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contacter le Centre Antipoison belge.

SECTION 5. Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction

- Adéquats : Eau pulvérisée .
- Inadéquats : Fort courant d'eau .

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risques particuliers : Dégage un gaz toxique au contact d'acides. (E.a. Gaz chloré)

5.3. Conseils aux pompiers

- Mesures de protection en cas d'intervention : A proximité immédiate d'un feu, utiliser un appareil respiratoire autonome et porter des vêtements de protection adéquats.
- Procédures spéciales : Refroidir les emballages et constructions proches par vaporisation d'eau. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

SECTION 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles : Evacuer immédiatement le personnel et aérer la zone.
Eviter toute inhalation de vapeurs et le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter l'équipement individuel de protection recommandé. (Voir section 8)

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour l'environnement : Obturer les fuites si possible, sans prendre de risque.
Endiguer le produit renversé le plus possible avec du matériel inerte.
Eviter l'évacuation du produit dans un cours d'eau, dans les égouts ou le sol.
Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

CHLOORSTABIL BE-REG-00257 DW**Code : 23831****SECTION 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle (suite)****6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Méthodes de nettoyage : Recueillir le produit renversé dans des récipients fermés et résistant à la corrosion. Récolter le résidu soigneusement en utilisant un produit absorbant inerte. Les résidus doivent être éliminés avec beaucoup d'eau.

6.4. Référence à d'autres sections

Pour l'équipement de protection, voir section 8.
Pour l'élimination des déchets, voir section 13.

SECTION 7. Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Manipulation : EVITER TRANSFORMATION DE BROUILLARD ! HYGIENE STRICTE ! Eviter toute inhalation de vapeurs et le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter l'équipement individuel de protection recommandé. (Voir section 8)
Eviter le giclement et la formation de vapeur, lors de la vidange ou la dilution du produit.
Pour diluer: ajoutez la solution basique dans l'eau, jamais en sens inverse.
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
Des rince-oeil et des douches de sécurité doivent être installés à proximité de toute source possible d'exposition.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine bien fermé, dans un endroit bien ventilé, frais et obscur.
Tous les produits dangereux devraient être placés sur un bac récepteur ou être entonnés. Conserver à l'écart des : Combustibles , Substances réductrices , Acides .

Matériaux d'emballage recommandés : PVC , Polyéthylène , Polyester , Acier recouvert de : Ebonite .

Matériaux d'emballage déconseillés : Métaux .

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour les usages identifiés, voir le sous-rubrique 1.2 et/ou les scénarios d'exposition.

SECTION 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle**

Limites d'exposition professionnelle : Hypochlorite de sodium, solution ...% Cl actif : Valeur courte durée (BE) : 0,5 ppm (1,5 mg/m³) (2014) (Chlore)
Hydroxyde de sodium : Valeur limite (BE) : 2 mg/m³ (2014) (M)
(M) La mention "M" indique que lors d'une exposition supérieure à la valeur limite, des irritations apparaissent ou un danger d'intoxication aiguë existe. Le procédé de travail doit être conçu de telle façon que l'exposition ne dépasse jamais la valeur limite. Lors des mesurages, la période d'échantillonnage doit être aussi courte que possible afin de pouvoir effectuer des mesurages fiables. Le résultat des mesurages est calculé en fonction de la période d'échantillonnage.

Valeurs limites biologiques : Ces informations seront ajoutées dès qu'elles seront disponibles.

DNELs : • Hypochlorite de sodium, solution ...% Cl actif : Travailleur, effets locaux aigus, inhalation : 3,1 mg/m³
• Hypochlorite de sodium, solution ...% Cl actif : Travailleur, effets systémiques aigus, inhalation : 3,1 mg/m³
• Hypochlorite de sodium, solution ...% Cl actif : Travailleur, effets locaux à long-terme, inhalation : 1,55 mg/m³
• Hypochlorite de sodium, solution ...% Cl actif : Travailleur, effets systémiques à

CHLOORSTABIL BE-REG-00257 DW
Code : 23831
SECTION 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle (suite)

PNECs	long terme, inhalation : 1,55 mg/m ³ • Hypochlorite de sodium, solution ...% Cl actif : Consommateur, effets locaux à long-terme, inhalation : 1,55 mg/m ³ • Hypochlorite de sodium, solution ...% Cl actif : Consommateur, effets systémiques à long terme, inhalation : 1,55 mg/m ³ • Hypochlorite de sodium, solution ...% Cl actif : Consommateur, effets systémiques à long terme, oral : 0,26 mg/kg • Carbonate de sodium anhydre : Travailleur, effets locaux à long-terme, inhalation : 10 mg/m ³ • Carbonate de sodium anhydre : Consommateur, effets locaux aigus, inhalation : 10 mg/m ³ • Hydroxyde de sodium : Travailleur, effets locaux à long-terme, inhalation : 1,0 mg/m ² • Hydroxyde de sodium : Consommateur, effets locaux à long-terme, inhalation : 1,0 mg/m ³ : Hypochlorite de sodium, solution ...% Cl actif : Eau douce : 0,21 mg/l • Hypochlorite de sodium, solution ...% Cl actif : Eau de mer : 0,042 mg/l • Hypochlorite de sodium, solution ...% Cl actif : Sédiment d'eau douce : Pas attendu . • Hypochlorite de sodium, solution ...% Cl actif : Sédiment marin : Pas attendu . • Hypochlorite de sodium, solution ...% Cl actif : Sol : Pas attendu . • Hypochlorite de sodium, solution ...% Cl actif : Station de traitement des eaux usées : 0,03 mg/l • Carbonate de sodium anhydre : Non applicable • Hydroxyde de sodium : Non applicable
-------	---

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique	: Aréation , Aspiration locale (Si possible, par le sol).
Equipements individuels de protection	
- Protection respiratoire	: Masque agréé-CE contre les vapeurs anorganiques (type B, gris).
- Protection de la peau	: Un vêtement de protection approprié .
- Protection des mains	: Matériaux appropriés pour les gants de sécurité (EN 374): L'aptitude des gants et du délai de rupture pour un poste de travail spécifique devrait être discuté avec le fournisseur de gants de protection. - matière : Caoutchouc nitrile - épaisseur : 0,5 mm - délai de rupture : > 8 h
- Protection des yeux/du visage	: Lunettes de sécurité fermées ou écran facial.
Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement	: Voir sections 6, 7, 12 et 13.

SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques
9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique (20°C)	: Liquide .
Aspect/Couleur	: Clair(e) , Jaune à vert.
Odeur	: Légère odeur de chlore.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible.
Valeur pH	: >12,5
Point de fusion/congélation	: -6 °C (solution 12% Cl actif)
Point/Intervalle d'ébullition (1013 hPa)	: Non applicable. (Se décompose)
Point d'éclair	: Non applicable.

CHLOORSTABIL BE-REG-00257 DW**Code : 23831****SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques (suite)**

Danger d'incendie	: Non applicable.
Vitesse d'évaporation	: Aucune donnée disponible.
Limites d'explosivité en air	: Non applicable.
Pression de vapeur (20°C)	: 2,5 kPa
Densité de vapeur relative (air=1)	: Aucune donnée disponible.
Densité relative du mélange saturé de vapeur/air (air=1)	: Aucune donnée disponible.
Densité (20°C)	: 1,205 -1,23 kg/l
Hydrosolubilité	: Entièrement soluble .
Log P octanol/eau (20°C)	: -3,42
Température d'auto-inflammation	: Non applicable.
Energie d'inflammation minimum	: Non applicable.
Température de décomposition	: 20 °C (Décomposition en fonction de la température et de la lumière)
Viscosité (20°C)	: 2,6 mPa.s (Dynamique)
Propriétés explosives	: Aucun des groupes chimiques associés à des propriétés explosives .
Propriétés comburantes	: Aucun des groupes chimiques associés à des propriétés oxydantes .

SECTION 10. Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Réactivité : Le produit est très oxydant et réagit violemment aux combustibles et agents réducteurs. Réagit violemment au contact des acides . Corrosif pour tous les métaux.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité : Stable dans des conditions normales .

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : La substance se décompose en chauffant et sous l'influence de la lumière du soleil produisant des vapeurs toxiques et corrosives et produisant de l'oxygène qui favorise le feu. Dégage un gaz toxique au contact d'acides.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter : Températures élevées , Lumière .

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter : Combustibles , Substances réductrices , Acides , Métaux .

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Chlore , Chlorure d'hydrogène (Gaz).

SECTION 11. Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

Toxicité aiguë

- Inhalation

: Symptômes: Gorge douloureuse , Toux , Suffocation .
• Hypochlorite de sodium, solution ...% Cl actif : CL50 (Rat, inhalation, 1 h) : >10,5 mg/l (Air; Guide de l'OCDE 403)
• Carbonate de sodium anhydre : CL50 (Rat, inhalation, 2 h) : 2,3 mg/l (Brouillard; Guide de l'OCDE 403)
• Hydroxyde de sodium : CL50 (Rat, inhalation, 4 h) : Aucune donnée disponible.

CHLOORSTABIL BE-REG-00257 DW
Code : 23831
SECTION 11. Informations toxicologiques (suite)

- Contact avec la peau : Symptômes: Rougeur , Douleur .
 - Hypochlorite de sodium, solution ...% Cl actif : DL50 (Lapin, admin. cutanée) : > 20000 mg/kg (Guide de l'OCDE 402)
 - Carbonate de sodium anhydre : DL50 (Lapin, admin. cutanée) : >2000 mg/kg
 - Hydroxyde de sodium : DL50 (Lapin, admin. cutanée) : Aucune donnée disponible.
- Ingestion : Symptômes: Gorge douloureuse , Maux de ventre , Vomissement .
 - Hypochlorite de sodium, solution ...% Cl actif : DL50 (Rat, admin. orale) : 8910 mg/kg (Guide de l'OCDE 401)
 - Carbonate de sodium anhydre : DL50 (Rat, admin. orale) : 2800 mg/kg
 - Hydroxyde de sodium : DL50 (Rat, admin. orale) : Aucune donnée disponible.
- Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque de graves brûlures.
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque des lésions oculaires graves.
- Danger par aspiration : L'inhalation peut causer une pneumonie et/ou un œdème pulmonaire, mais seulement après que des signes d'effets corrosifs sur les muqueuses des yeux et/ou des voies respiratoires supérieures.
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Pas sensible .
- Effets cancérogènes : Non repris comme carcinogène .
- Effets mutagènes : Non repris comme mutagène .
- Toxicité vis-à-vis de la reproduction : Non repris pour toxicité de reproduction .
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique : Chez l'homme : Peut irriter les voies respiratoires.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée : Chez l'homme : Non repris pour toxicité pour certains organes .
Chez les animaux : Pas d'effets connus.

SECTION 12. Informations écologiques
12.1. Toxicité

- Ecotoxicité :
 - Hypochlorite de sodium, solution ...% Cl actif : CL50 (Poisson, 96 h) : 0,062-0,095 mg/l (Oncorhynchus mykiss)
 - Hypochlorite de sodium, solution ...% Cl actif : CE50 (Daphnia magna, 48 h) : 0, 0141 mg/l (Guide de l'OCDE 202)
 - Hypochlorite de sodium, solution ...% Cl actif : CSEO (Algues, 7 j) : 0,0021 mg/l (Eau douce)
 - Carbonate de sodium anhydre : CL50 (Poisson, 96 h) : 300 mg/l (Lepomis macrochirus)
 - Carbonate de sodium anhydre : CE50 (Algue, 72 h) : Aucune donnée disponible.
 - Carbonate de sodium anhydre : CE50 (Daphnia magna, 48 h) : 200-227 mg/l (Ceriodaphnia dubia)
 - Hydroxyde de sodium : CL50 (Poisson, 96 h) : 35-189 mg/l
 - Hydroxyde de sodium : CE50 (Algue, 72 h) : Aucune donnée disponible.
 - Hydroxyde de sodium : CE50 (Daphnia magna, 48 h) : 40,4 mg/l (Ceriodaphnia sp.)

12.2. Persistance et dégradabilité

- Persistance et dégradabilité :
 - Hypochlorite de sodium, solution ...% Cl actif : Persistance et dégradabilité : Inorganique .
 - Carbonate de sodium anhydre : Persistance et dégradabilité : Inorganique .
 - Hydroxyde de sodium : Persistance et dégradabilité : Inorganique .

12.3. Potentiel de bio-accumulation

- Bioaccumulation :
 - Hypochlorite de sodium, solution ...% Cl actif : Bioaccumulation : Pas de bio-accumulation .
 - Carbonate de sodium anhydre : Bioaccumulation : Pas de bio-accumulation .

CHLOORSTABIL BE-REG-00257 DW**Code : 23831****SECTION 12. Informations écologiques (suite)**

• Hydroxyde de sodium : Bioaccumulation : On ne s'attend pas à une bio-accumulation .

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité

: • Hypochlorite de sodium, solution ...% Cl actif : Mobilité : Complètement soluble dans l'eau .
• Carbonate de sodium anhydre : Mobilité : On ne s'attend pas à une absorption par le sol.
• Hydroxyde de sodium : Mobilité : Fort potentiel de mobilité dans le sol.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Evaluation

: • Hypochlorite de sodium, solution ...% Cl actif : PBT/vPvB : Non
• Carbonate de sodium anhydre : PBT/vPvB : Non
• Hydroxyde de sodium : PBT/vPvB : Non

12.6. Autres effets néfastes

Potentiel de formation d'ozone photochimique

: Aucune donnée disponible.

Potentiel photochimique d'appauvrissement de la couche d'ozone

: Aucune donnée disponible.

Potentiel de perturbation du système endocrinien

: Aucune donnée disponible.

Potentiel de réchauffement global

: Aucune donnée disponible.

SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Traitement des déchets et résidus

: Le produit doit être éliminé suivant les lois nationales ou locales, par une firme agréée de traitement de déchets dangereux.

Liste européenne des déchets

: XXXXXX - Code européen de déchets. Ce code est assigné sur la base des applications les plus courantes et ne peut pas être représentatif pour les pollutions qui sont surgies à l'utilisation efficace du produit. Le producteur de la perte doit évaluer son processus lui-même et doit accorder le codage de rebut approprié. Voir la Décision 2001/118/CE .

Traitement des emballages souillés

: L'utilisation de l'emballage est uniquement prévue pour l'emballage de ce produit. Après utilisation, l'emballage sera vidé entièrement et refermé. Quand il s'agit d'emballage consigné, l'emballage vide sera repris par le fournisseur.

SECTION 14. Informations relatives au transport**14.1. Numéro ONU**

N° UN

: 1791

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Nom ADR/RID

: UN 1791 Hypochlorite en solution, 8, II, (E)

Nom ADN

: UN 1791 Hypochlorite en solution , 8, II

Nom IMDG

: UN 1791 Hypochlorite solution , 8, II, MARINE POLLUTANT

Nom IATA

: UN 1791 Hypochlorite en solution , 8, II

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe

: 8

14.4. Groupe d'emballage

CHLOORSTABIL BE-REG-00257 DW**Code : 23831****SECTION 14. Informations relatives au transport (suite)**

Groupe d'emballage : II

14.5. Dangers pour l'environnement

Danger pour l'environnement : Oui

Polluant marin : Oui

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Indication du danger : 80

Symbole(s) de danger : 8

N° EmS : F-A , S-B

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC

Type de navire requis : Non applicable.

Catégorie de pollution : Non applicable.

SECTION 15. Informations réglementaires**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Inventaires : Inventaire de l'Australie (AICS): Figurant dans l'inventaire.
Inventaire du Canada (DSL): Figurant dans l'inventaire.
Inventaire européen (EINECS): Figurant dans l'inventaire.
Inventaire du Japon (ENCS): Figurant dans l'inventaire.
Inventaire de la Corée (KECI): Figurant dans l'inventaire.
Inventaire de Chine (IECS): Figurant dans l'inventaire.
Inventaire des Philippines (PICCS): Figurant dans l'inventaire.
Inventaire des Etats-Unis (TSCA): Figurant dans l'inventaire.

N° NFPA : 2-0-2 OXY

Règle(s) UE applicable(s) : Directive 96/82/CE du Conseil du 9 décembre 1996 concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses
Décision 2001/118/CE de la Commission du 16 janvier 2001 modifiant la Décision 2000/532/CE en ce qui concerne la liste de déchets
Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les Directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le Règlement (CE) n° 1907/2006
Règlement (UE) n° 453/2010 de la Commission du 20 mai 2010 modifiant le Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (Reach)
Règlement (UE) n° 528/2012 du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides

Les restrictions à l'annexe XVII du Règlement (CE) n° 1907/2006 doivent être respectées.

Réglementations nationales

- Allemagne : WGK : 2

- Pays-Bas : Charge de l'eau : 5
Effort d'assainissement : B

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de sécurité chimique a été effectuée pour le produit.

CHLOORSTABIL BE-REG-00257 DW
Code : 23831
SECTION 16. Autres informations

- * Cette fiche de sécurité a été établie conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 et les modifications actuelles correspondantes.
 Cette fiche de sécurité est exclusivement faite pour usage industriel/professionnel.
- * Modification par rapport à la révision précédente.
- * Modifications : Modification du nom de produit .
- Sources des données utilisées : Les indications données ici sont basées sur l'état actuel de nos connaissances (Producteur(s) , Cartes chimiques , ...)
 Voyez aussi sur l'adresse d'Internet:
<http://apps.echa.europa.eu/registered/registered-sub.aspx#search>
- Mention(s) (EU)H : H290 - Peut être corrosif pour les métaux.
 H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
 H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
 H335 - Peut irriter les voies respiratoires.
 H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques.
 H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 EUH031 - Au contact d'un acide dégage un gaz toxique.
- Procédure de classification : Met. Corr. 1; H290 - Basé sur des données d'essai (producteur du composant)
 Skin Corr. 1B; H314 - Méthode de l'additivité
 Eye Dam. 1; H318 - Méthode de l'additivité
 Aquatic Acute 1; H400 - Méthode de calcul
 Aquatic Chronic 2; H411 - Méthode de calcul
- Liste des abréviations et acronymes : ADN (Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par voie de Navigation intérieur)
 ADR (Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route)
 Aquatic Acute 1 : Danger pour le milieu aquatique - Danger aigu - Catégorie 1
 Aquatic Chronic 1 : Danger pour le milieu aquatique - Danger chronique - Catégorie 1
 Aquatic Chronic 2 : Danger pour le milieu aquatique - Danger chronique - Catégorie 2
 CO : Monoxyde de carbone
 DNEL (Derived No Effect Level) : un niveau d'exposition estimé sécurité
 CE50 : Concentration Effective médiane
 EmS (Emergency Schedule) : le premier code fait référence à l'annexe relative aux incendies et le deuxième code renvoie au barème de déversement pertinentes
 EPDM : Ethylènepropylène diène monomère
 Eye Irrit. 2 : Irritation oculaire - Catégorie 2
 IATA (International Air Transport Association) : provisions relatives au transport international des marchandises dangereuses par air
 IMDG (International Maritime Dangerous Goods code) : code international relatif au transport des marchandises dangereuses par mer
 CL50 : Concentration Létale médiane
 DL50 : Dose Létal médian
 Facteur M : un facteur de multiplication qui est appliqué à la concentration d'une substance classée comme dangereuse pour le milieu aquatique (Aquatic Acute 1; H400 ou Aquatic Chronic 1; H410) et qui est utilisé pour obtenir, grâce à la méthode de la somme, la classification d'un mélange dans lequel la substance est présente
 NFPA (National Fire Protection Association) ou diamant du feu
 NVIC : Centre National d'Information toxicologique
 NOEC (No Observed Effect Concentration) : concentration sans effet nocif observé
 OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Économiques
 PVC : Polychlorure de vinyle
 PBT : persistante, bioaccumulable et toxique
 PNEC (Predicted No Effect Concentration) : concentration en deçà duquel

CHLOORSTABIL BE-REG-00257 DW**Code : 23831****SECTION 16. Autres informations (suite)**

l'exposition à une substance sans effet
RCP (Reciproke Calculation Procedure)
REACH : Enregistrement, Evaluation et Autorisation des produits Chimiques
RID (Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses)
SCL (Specific Concentration Limits) : limites de concentration spécifiques
Skin Corr. 1A : Corrosion cutanée - Catégorie 1A
Skin Corr. 1B : Corrosion cutanée - Catégorie 1B
STOT SE 3 : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique - Catégorie 3
VME (Valeur Moyenne d'Exposition) : l'exposition moyenne durant une période spécifique
WGK (Wassergefährdungsklasse) : une classification allemande des substances qui indiquent le risque d'environnement pour l'eau de surface
vPvB : très persistante et très bioaccumulable

L'information donnée ci-dessus est, à notre connaissance, juste et complète à la date de publication de cette fiche de données de sécurité. Elle ne s'applique qu'au produit mentionné et ne donne aucune garantie pour la qualité et l'exhaustivité des caractéristiques du produit, ainsi que dans le cas d'autres procédés industriels ou de mélanges. L'utilisateur du produit est responsable de s'assurer que les informations sont d'application et complètes en ce qui concerne l'usage spécial qu'il fait du produit.

BRENNTAG n'accepte aucune responsabilité pour dommage ou perte qui résulterait de l'utilisation de ces données.

Fin du document

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006

Hypochlorite de sodium

Version 1.0

Date d'impression 05.02.2013

Date de révision 05.02.2013

N°	Titre	Groupe d'utilisateurs principaux (SU)	Secteur d'utilisation (SU)	Catégorie de produit (PC)	Catégorie de procédé (PROC)	Catégorie de rejet dans l'environnement (ERC)	Catégorie d'article (AC)	Spécification
1	Fabrication de substance	3	8	NA	1, 2, 3, 4, 8a, 8b, 9	1	NA	ES447
2	Utilisation de produit intermédiaire	3	8, 9	19	1, 2, 3, 4, 8a, 8b, 9	6a	NA	ES9182
3	Préparation et (re)conditionnement des substances et des mélanges	3	10	NA	1, 2, 3, 4, 5, 8a, 8b, 9, 14, 15	2	NA	ES9179
4	Utilisation industrielle	3	4, 5, 6a, 6b, 8, 9, 10, 11	NA	1, 2, 3, 4, 5, 8a, 8b, 9, 13, 14	6a, 6b, 6d	NA	ES523
5	Utilisation dans les produits de nettoyage	3	4	35	5, 7, 8a, 9, 10, 13	6b	NA	ES9191
6	Utilisation dans les produits de nettoyage	22	NA	35	5, 9, 10, 11, 13, 15	8a, 8b, 8d, 8e	NA	ES538
7	Utilisation dans le traitement des eaux usées	3	23	20, 37	1, 2, 3, 4, 5, 8a, 8b, 9	6b	NA	ES9187
8	Utilisation dans l'industrie textile	3	5	34	1, 2, 3, 4, 5, 8a, 8b, 9, 13	6b	NA	ES9185
9	Utilisation dans l'industrie du papier	3	NA	26	1, 2, 3, 4, 5, 8a, 8b, 9	6b	NA	ES9189
10	Utilisation privée	21	NA	19, 34, 35, 37	NA	8a, 8b, 8d, 8e	NA	ES653

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Hypochlorite de sodium

Version 1.0

Date d'impression 05.02.2013

Date de révision 05.02.2013

1. Titre court du scénario d'exposition 1: Fabrication de substance

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Secteurs d'utilisation finale	SU8: Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers)
Catégories de processus	PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC1: Fabrication de substances

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC1

La substance est l'unique structure, Non hydrophobe, Faible potentiel de bioaccumulation

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 25 %.
Quantité utilisée	Quantité utilisée dans l'UE (tonnes/an)	999,999 tonne(s)/an
Fréquence et durée d'utilisation	Exposition continue	360 jours/ an
Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Débit du cours d'eau de surface récepteur	18.000 m3/d
	Facteur de Dilution (Rivière)	10
	Facteur de Dilution (Zones Côtières)	100
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements,	Air	Les rejets de substance vers l'air peuvent être exclus
	Eau	Le risque principal pour l'environnement est induit par l'exposition de l'eau douce, Ne pas rejeter les eaux usées directement dans l'environnement., Un traitement des eaux usées sur site est nécessaire,

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Hypochlorite de sodium

Version 1.0

Date d'impression 05.02.2013

Date de révision 05.02.2013

d'émissions atmosphériques et libération dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site		Pas de déversement de la substance dans les eaux d'égout
	Sol	Les rejets de substance dans le sol peuvent être exclus
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées	Type de Station de Traitement des Eaux Usées	Station municipale de traitement des eaux usées
	Débit de l'effluent de la station de traitement des eaux usées	2.000 m3/d
Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination	Traitement des déchets	Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC9

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 25 %.
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	Liquide, fugacité modérée
	Pression de vapeur	25 hPa
	Température du Processus	90 °C
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition par jour	8 h
	Fréquence d'utilisation	5 jours / semaine
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Poids du corps	70 kg
	Volume respiré suivant les conditions d'utilisation	10 m3/jour
	Activité légère	
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs	Utilisation intérieure/extérieure.	
	On considère que les activités se font à température ambiante.	
conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier	Assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 changements d'air par heure).	
	Vidanger le système avant d'ouvrir ou d'opérer sur l'équipement.	
Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions	S'assurer qu'il n'y a pas de formation d'aérosols inhalables Inspections régulières et maintenance des équipements et machines. S'assurer que la tâche n'est pas effectuée au dessus de la tête. S'assurer du confinement de la source d'émission	

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Hypochlorite de sodium

Version 1.0

Date d'impression 05.02.2013

Date de révision 05.02.2013

Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage. En cas d'odeurs, de l'alarme de gaz ou d'une ventilation insuffisante, porter une protection respiratoire adaptée En cas de fumées dangereuses, porter un appareil de protection respiratoire autonome.
---	---

Sur la base des résultats de l'évaluation qualitative sont établies les mesures de gestion des risques.

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Environnement

Suivre l'approche qualitative pour déduire une utilisation en sécurité.

Travailleurs

EU RAR

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
Pertinent pour tous les PROC	---	Travailleur - inhalation - long terme - local et systémique.	0,705mg/m ³	0,4548
PROC1, PROC2, PROC3, PROC4	Exposition générale	Salarié - par inhalation, à court terme - local et systémique	0,540mg/m ³	0,1742
PROC1, PROC2, PROC3, PROC4	Activités de laboratoire	Salarié - par inhalation, à court terme - local et systémique	0,252mg/m ³	0,081
PROC1, PROC2, PROC3, PROC4	Maintenance de l'équipement	Salarié - par inhalation, à court terme - local et systémique	0,480mg/m ³	0,155
PROC8a, PROC8b, PROC9	---	Salarié - par inhalation, à court terme - local et systémique	0,498mg/m ³	0,161

Evaluation qualitative cutané. Le contact est seulement accidentel L'estimation de l'exposition représente le 90ème centile de la distribution de l'exposition

4. Conseils à l'utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

si la mise à l'échelle détecte une condition avec une application incertaine (cad RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de sécurité de la substance spécifique à l'entreprise sont nécessaires. Les valeurs de l'exposition sont basées sur le rapport d'évaluation des risques de l'UE sur le Chlore (2007)

*FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006*

Hypochlorite de sodium

Version 1.0

Date d'impression 05.02.2013

Date de révision 05.02.2013

Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH

On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.
S'assurer que des alarmes au gaz sont installées
Changer de gants si la durée de l'activité excède le temps de pénétration

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Hypochlorite de sodium

Version 1.0

Date d'impression 05.02.2013

Date de révision 05.02.2013

1. Titre court du scénario d'exposition 2: Utilisation de produit intermédiaire

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Secteurs d'utilisation finale	SU8: Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers) SU9: Fabrication de substances chimiques fines
Catégorie de produit chimique	PC19: Intermédiaire
Catégories de processus	PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC6a: Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance (utilisation d'intermédiaires)

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC6a

La substance est l'unique structure, Non hydrophobe, Faible potentiel de bioaccumulation

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 25 %.
Quantité utilisée	Quantité utilisée dans l'UE (tonnes/an)	999,999 tonne(s)/an
Fréquence et durée d'utilisation	Exposition continue	360 jours/ an
Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Débit du cours d'eau de surface récepteur	18.000 m3/d
	Facteur de Dilution (Rivière)	10
	Facteur de Dilution (Zones Côtières)	100
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets	Air	Les rejets de substance vers l'air peuvent être exclus
	Eau	Le risque principal pour l'environnement est induit
Conditions et mesures techniques		

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Hypochlorite de sodium

Version 1.0

Date d'impression 05.02.2013

Date de révision 05.02.2013

du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol
Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site

	par l'exposition de l'eau douce, Ne pas rejeter les eaux usées directement dans l'environnement., Un traitement des eaux usées sur site est nécessaire, Pas de déversement de la substance dans les eaux d'égout
Sol	Les rejets de substance dans le sol peuvent être exclus

Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées

Type de Station de Traitement des Eaux Usées	Station municipale de traitement des eaux usées
Débit de l'effluent de la station de traitement des eaux usées	2.000 m3/d

Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Traitement des déchets	Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.
------------------------	--

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC9

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 25 %.
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	Liquide, fugacité modérée
	Pression de vapeur	25 hPa
	Température du Processus	90 °C
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition par jour	8 h
	Fréquence d'utilisation	5 jours / semaine
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Poids du corps	70 kg
	Volume respiré suivant les conditions d'utilisation	10 m3/jour
	Activité légère	
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs	Utilisation à l'intérieur.	
	On considère que les activités se font à température ambiante., L'utilisation à l'extérieur est couverte par le pire des cas d'utilisation à l'intérieur	
conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier	Assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 changements d'air par heure).	
	Vidanger le système avant d'ouvrir ou d'opérer sur l'équipement.	
Mesures organisationnelles pour	S'assurer qu'il n'y a pas de formation d'aérosols inhalables	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Hypochlorite de sodium

Version 1.0

Date d'impression 05.02.2013

Date de révision 05.02.2013

prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions

Inspections régulières et maintenance des équipements et machines.
S'assurer que la tâche n'est pas effectuée au dessus de la tête.
S'assurer du confinement de la source d'émission

Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé

Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
En cas d'odeurs, de l'alarme de gaz ou d'une ventilation insuffisante, porter une protection respiratoire adaptée
En cas de fumées dangereuses, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Sur la base des résultats de l'évaluation qualitative sont établies les mesures de gestion des risques.

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Environnement

Suivre l'approche qualitative pour déduire une utilisation en sécurité.

Travailleurs

Outil avancé de REACH (modèle ART)

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC1	---	Salarié - par inhalation, à long terme - local	0,02mg/m ³	0,01
PROC2, PROC3	---	Salarié - par inhalation, à long terme - local	1,10mg/m ³	0,71
PROC4	---	Salarié - par inhalation, à long terme - local	1,20mg/m ³	0,77
PROC8a, PROC8b	---	Salarié - par inhalation, à long terme - local	1,25mg/m ³	0,81
PROC9	---	Salarié - par inhalation, à long terme - local	0,91mg/m ³	0,59

L'exposition court-terme est couverte par l'évaluation de l'exposition long-terme. Evaluation qualitative cutané. Suivre l'approche qualitative pour déduire une utilisation en sécurité.

4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

si la mise à l'échelle détecte une condition avec une application incertaine (cad RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de sécurité de la substance spécifique à l'entreprise sont nécessaires.

Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH

*FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006*

Hypochlorite de sodium

Version 1.0

Date d'impression 05.02.2013

Date de révision 05.02.2013

On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.
S'assurer que des alarmes au gaz sont installées
Changer de gants si la durée de l'activité excède le temps de pénétration

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Hypochlorite de sodium

Version 1.0

Date d'impression 05.02.2013

Date de révision 05.02.2013

1. Titre court du scénario d'exposition 3: Préparation et (re)conditionnement des substances et des mélanges

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Secteurs d'utilisation finale	SU 10: Formulation [mélange] de préparations et/ ou reconditionnement (sauf alliages)
Catégories de processus	<p>PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable</p> <p>PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée</p> <p>PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)</p> <p>PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition</p> <p>PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants)</p> <p>PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées</p> <p>PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées</p> <p>PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)</p> <p>PROC14: Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation</p> <p>PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire</p>
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC2: Formulation de préparations

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC2

La substance est l'unique structure, Non hydrophobe, Faible potentiel de bioaccumulation

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 25 %.
Quantité utilisée	Quantité utilisée dans l'UE (tonnes/an)	999,999 tonne(s)/an
Fréquence et durée d'utilisation	Exposition continue	360 jours/ an
Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Débit du cours d'eau de surface récepteur	18.000 m3/d
	Facteur de Dilution (Rivière)	10
	Facteur de Dilution (Zones Côtières)	100

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Hypochlorite de sodium

Version 1.0

Date d'impression 05.02.2013

Date de révision 05.02.2013

conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site	Air	Les rejets de substance vers l'air peuvent être exclus
	Eau	Le risque principal pour l'environnement est induit par l'exposition de l'eau douce, Ne pas rejeter les eaux usées directement dans l'environnement., Un traitement des eaux usées sur site est nécessaire, Pas de déversement de la substance dans les eaux d'égout
	Sol	Les rejets de substance dans le sol peuvent être exclus
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées	Type de Station de Traitement des Eaux Usées	Station municipale de traitement des eaux usées
	Débit de l'effluent de la station de traitement des eaux usées	2.000 m3/d
Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination	Traitement des déchets	Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC14, PROC15

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 25 %.
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	Liquide, fugacité modérée
	Pression de vapeur	25 hPa
	Température du Processus	90 °C
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition par jour	8 h
	Fréquence d'utilisation	5 jours / semaine
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Poids du corps	70 kg
	Volume respiré suivant les conditions d'utilisation	10 m3/jour
	Activité légère	
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs	Utilisation intérieure/extérieure.	
	On considère que les activités se font à température ambiante.	
conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion	Assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 changements d'air par heure).	

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Hypochlorite de sodium

Version 1.0

Date d'impression 05.02.2013

Date de révision 05.02.2013

provenant de la source sur l'ouvrier	Vidanger le système avant d'ouvrir ou d'opérer sur l'équipement. S'assurer que l'on se procure les échantillons sous confinement ou avec une ventilation par extraction.
Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions	S'assurer qu'il n'y a pas de formation d'aérosols inhalables Inspections régulières et maintenance des équipements et machines. S'assurer que la tâche n'est pas effectuée au dessus de la tête. S'assurer du confinement de la source d'émission
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage. En cas d'odeurs, de l'alarme de gaz ou d'une ventilation insuffisante, porter une protection respiratoire adaptée En cas de fumées dangereuses, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Sur la base des résultats de l'évaluation qualitative sont établies les mesures de gestion des risques.

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Environnement

Suivre l'approche qualitative pour déduire une utilisation en sécurité.

Travailleurs

EU RAR

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC15	---	Travailleur - inhalation - long terme - local et systémique.	0,705mg/m ³	0,4548
PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5	Exposition générale	Salarié - par inhalation, à court terme - local et systémique	0,540mg/m ³	0,1742
PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5	Activités de laboratoire	Salarié - par inhalation, à court terme - local et systémique	0,252mg/m ³	0,081
PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5	Maintenance de l'équipement	Salarié - par inhalation, à court terme - local et systémique	0,480mg/m ³	0,155
PROC8a, PROC8b, PROC9	---	Salarié - par inhalation, à court terme - local et systémique	0,498mg/m ³	0,161
PROC14	---	Travailleur - Inhalation -	0,23mg/m ³	0,15

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Hypochlorite de sodium

Version 1.0

Date d'impression 05.02.2013

Date de révision 05.02.2013

long terme

Evaluation qualitative cutané. Le contact est seulement accidentel L'estimation de l'exposition représente le 90ème centile de la distribution de l'exposition

4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

si la mise à l'échelle détecte une condition avec une application incertaine (cad RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de sécurité de la substance spécifique à l'entreprise sont nécessaires. Les valeurs de l'exposition sont basées sur le rapport d'évaluation des risques de l'UE sur le Chlore (2007)

Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH

On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.
S'assurer que des alarmes au gaz sont installées
Changer de gants si la durée de l'activité excède le temps de pénétration

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Hypochlorite de sodium

Version 1.0

Date d'impression 05.02.2013

Date de révision 05.02.2013

1. Titre court du scénario d'exposition 4: Utilisation industrielle

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Secteurs d'utilisation finale	SU4: Fabrication de produits alimentaires SU5: Fabrication de textiles, cuir, fourrure SU6a: Fabrication de bois et produits à base de bois SU6b: Fabrication de pulpe, papier et produits papetiers SU8: Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers) SU9: Fabrication de substances chimiques fines SU 10: Formulation [mélange] de préparations et/ ou reconditionnement (sauf alliages) SU11: Fabrication de produits en caoutchouc
Catégories de processus	PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) PROC13: Traitement d'articles par trempage et versage PROC14: Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC6a: Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance (utilisation d'intermédiaires) ERC6b: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication réactifs ERC6d: Utilisation industrielle de régulateurs de processus pour les processus de polymérisation dans la production de résines, caoutchouc, polymères

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC6a, ERC6b, ERC6d

La substance est l'unique structure, Non hydrophobe, Faible potentiel de bioaccumulation

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Concentration de la substance dans le produit : 0% - 15%
-----------------------------	---	--

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Hypochlorite de sodium

Version 1.0

Date d'impression 05.02.2013

Date de révision 05.02.2013

Quantité utilisée	Quantité utilisée dans l'UE (tonnes/an)	999999 tonne(s)/an
Fréquence et durée d'utilisation	Exposition continue	360 jours/ an
Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Débit du cours d'eau de surface récepteur	18.000 m3/d
	Facteur de Dilution (Rivière)	10
	Facteur de Dilution (Zones Côtières)	100
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site	Air	Les rejets de substance vers l'air peuvent être exclus
	Eau	Le risque principal pour l'environnement est induit par l'exposition de l'eau douce, Ne pas rejeter les eaux usées directement dans l'environnement., Un traitement des eaux usées sur site est nécessaire, Pas de déversement de la substance dans les eaux d'égout
	Sol	Les rejets de substance dans le sol peuvent être exclus
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées	Type de Station de Traitement des Eaux Usées	Station municipale de traitement des eaux usées
	Débit de l'effluent de la station de traitement des eaux usées	2.000 m3/d
Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination	Traitement des déchets	Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC13, PROC14

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Concentration de la substance dans le produit : 0% - 15%
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	Liquide, fugacité modérée
	Pression de vapeur	25 hPa
	Température du Processus	90 °C
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition par jour	8 h

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Hypochlorite de sodium

Version 1.0

Date d'impression 05.02.2013

Date de révision 05.02.2013

	Fréquence d'utilisation	5 jours / semaine
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs	Utilisation intérieure/extérieure.	
	On considère que les activités se font à température ambiante.	
conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier	Assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 changements d'air par heure).	
	Vidanger le système avant d'ouvrir ou d'opérer sur l'équipement.	
Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions	S'assurer qu'il n'y a pas de formation d'aérosols inhalables	
	Inspections régulières et maintenance des équipements et machines. S'assurer que la tâche n'est pas effectuée au dessus de la tête. S'assurer du confinement de la source d'émission	
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.	
	En cas d'odeurs, de l'alarme de gaz ou d'une ventilation insuffisante, porter une protection respiratoire adaptée En cas de fumées dangereuses, porter un appareil de protection respiratoire autonome.	

Sur la base des résultats de l'évaluation qualitative sont établies les mesures de gestion des risques.

2.5 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC8a, PROC8b, PROC9

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Concentration de la substance dans le produit : 0% - 5%
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	Liquide, fugacité modérée
	Pression de vapeur	25 hPa
	Température du Processus	90 °C
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition par jour	8 h
	Fréquence d'utilisation	5 jours / semaine
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Zones exposées de la peau	Deux mains 820 cm ²
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs	Utilisation intérieure/extérieure.	
conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier	Assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 changements d'air par heure).	
	Vidanger le système avant d'ouvrir ou d'opérer sur l'équipement.	
Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions	S'assurer qu'il n'y a pas de formation d'aérosols inhalables	
	Inspections régulières et maintenance des équipements et machines. S'assurer que la tâche n'est pas effectuée au dessus de la tête.	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Hypochlorite de sodium

Version 1.0

Date d'impression 05.02.2013

Date de révision 05.02.2013

S'assurer du confinement de la source d'émission

Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé

En cas d'odeurs, de l'alarme de gaz ou d'une ventilation insuffisante, porter une protection respiratoire adaptée
En cas de fumées dangereuses, porter un appareil de protection respiratoire autonome.
Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
porter des gants de protection chimique. (Efficacité: 90 %)

Sur la base des résultats de l'évaluation qualitative sont établies les mesures de gestion des risques.

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Environnement

Suivre l'approche qualitative pour déduire une utilisation en sécurité.

Travailleurs

EU RAR

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
Pertinent pour tous les PROC	---	Travailleur - inhalation - long terme - local et systémique.	0,705mg/m ³	0,4548

Evaluation qualitative cutané. Le contact est seulement accidentel L'estimation de l'exposition représente le 90ème centile de la distribution de l'exposition

4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.
si la mise à l'échelle détecte une condition avec une application incertaine (cad RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de sécurité de la substance spécifique à l'entreprise sont nécessaires.
Les valeurs de l'exposition sont basées sur le rapport d'évaluation des risques de l'UE sur le Chlore (2007)

Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH

On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.
S'assurer que des alarmes au gaz sont installées
Changer de gants si la durée de l'activité excède le temps de pénétration

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Hypochlorite de sodium

Version 1.0

Date d'impression 05.02.2013

Date de révision 05.02.2013

1. Titre court du scénario d'exposition 5: Utilisation dans les produits de nettoyage

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Secteurs d'utilisation finale	SU4: Fabrication de produits alimentaires
Catégorie de produit chimique	PC35: Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)
Catégories de processus	PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) PROC7: Pulvérisation dans des installations industrielles PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) PROC10: Application au rouleau ou au pinceau PROC13: Traitement d'articles par trempage et versage
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC6b: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication réactifs

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC6b

La substance est l'unique structure, Non hydrophobe, Faible potentiel de bioaccumulation

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 25 %.
Quantité utilisée	Quantité utilisée dans l'UE (tonnes/an)	999,999 tonne(s)/an
Fréquence et durée d'utilisation	Exposition continue	360 jours/ an
Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Débit du cours d'eau de surface récepteur	18.000 m3/d
	Facteur de Dilution (Rivière)	10
	Facteur de Dilution (Zones Côtières)	100
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements	Air	Les rejets de substance vers l'air peuvent être exclus
	Eau	Le risque principal pour l'environnement est induit par l'exposition de l'eau douce, Ne pas rejeter les eaux usées directement dans l'environnement., Un traitement des eaux usées sur site est nécessaire, Pas de déversement de la substance dans les eaux d'égout
	Sol	Les rejets de substance dans le sol peuvent être

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Hypochlorite de sodium

Version 1.0

Date d'impression 05.02.2013

Date de révision 05.02.2013

à partir du site

exclus

Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées	Type de Station de Traitement des Eaux Usées	Station municipale de traitement des eaux usées
	Débit de l'effluent de la station de traitement des eaux usées	2.000 m3/d
Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination	Traitement des déchets	Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC5, PROC7, PROC8a, PROC9, PROC10, PROC13

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 25 %.
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	Liquide, fugacité modérée
	Pression de vapeur	25 hPa
	Température du Processus	90 °C
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition par jour	8 h
	Fréquence d'utilisation	5 jours / semaine
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Poids du corps	70 kg
	Volume respiré suivant les conditions d'utilisation	10 m3/jour
	Activité légère	
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs	Utilisation à l'intérieur.	
	On considère que les activités se font à température ambiante., L'utilisation à l'extérieur est couverte par le pire des cas d'utilisation à l'intérieur	
conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier	Assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 changements d'air par heure).	
	Vidanger le système avant d'ouvrir ou d'opérer sur l'équipement.	
Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions	S'assurer qu'il n'y a pas de formation d'aérosols inhalables Inspections régulières et maintenance des équipements et machines. S'assurer que la tâche n'est pas effectuée au dessus de la tête. S'assurer du confinement de la source d'émission	
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la	Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage. En cas d'odeurs, de l'alarme de gaz ou d'une ventilation insuffisante, porter une	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Hypochlorite de sodium

Version 1.0

Date d'impression 05.02.2013

Date de révision 05.02.2013

santé

protection respiratoire adaptée
En cas de fumées dangereuses, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Sur la base des résultats de l'évaluation qualitative sont établies les mesures de gestion des risques.

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Environnement

Suivre l'approche qualitative pour déduire une utilisation en sécurité.

Travailleurs

Outil avancé de REACH (modèle ART)

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC5, PROC8a	---	Salarié - par inhalation, à long terme - local	1,25mg/m ³	0,81
PROC7	---	Salarié - par inhalation, à long terme - local	1,20mg/m ³	0,77
PROC9	---	Salarié - par inhalation, à long terme - local	0,91mg/m ³	0,59
PROC10	---	Salarié - par inhalation, à long terme - local	1,00mg/m ³	0,65
PROC13	---	Salarié - par inhalation, à long terme - local	0,70mg/m ³	0,45

L'exposition court-terme est couverte par l'évaluation de l'exposition long-terme. Evaluation qualitative cutané. Suivre l'approche qualitative pour déduire une utilisation en sécurité.

4. Conseils à l'utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

si la mise à l'échelle détecte une condition avec une application incertaine (cad RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de sécurité de la substance spécifique à l'entreprise sont nécessaires.

Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH

On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

S'assurer que des alarmes au gaz sont installées

Changer de gants si la durée de l'activité excède le temps de pénétration

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Hypochlorite de sodium

Version 1.0

Date d'impression 05.02.2013

Date de révision 05.02.2013

1. Titre court du scénario d'exposition 6: Utilisation dans les produits de nettoyage

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 22: Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
Catégorie de produit chimique	PC35: Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)
Catégories de processus	PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) PROC10: Application au rouleau ou au pinceau PROC11: Pulvérisation hors installations industrielles PROC13: Traitement d'articles par trempage et versage PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8a: Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts ERC8b: Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts ERC8d: Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts ERC8e: Utilisation extérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC8a, ERC8b, ERC8d, ERC8e

La substance est l'unique structure, Non hydrophobe, Faible potentiel de bioaccumulation

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Concentration de la substance dans le produit : 0% - 10%
Quantité utilisée	Quantité utilisée dans l'UE (tonnes/an)	999999 tonne(s)/an
Fréquence et durée d'utilisation	Exposition continue	360 jours/ an
Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Débit du cours d'eau de surface récepteur	18.000 m3/d
	Facteur de Dilution (Rivière)	10
	Facteur de Dilution (Zones Côtières)	100
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements,	Air	Les rejets de substance vers l'air peuvent être exclus
	Eau	Le risque principal pour l'environnement est induit par l'exposition de l'eau douce, Ne pas rejeter les eaux usées directement dans l'environnement., Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.,

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Hypochlorite de sodium

Version 1.0

Date d'impression 05.02.2013

Date de révision 05.02.2013

d'émissions atmosphériques et libération dans le sol
Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site

	Un traitement des eaux usées sur site est nécessaire
Sol	Les rejets de substance dans le sol peuvent être exclus

Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées

Type de Station de Traitement des Eaux Usées	Station municipale de traitement des eaux usées
Débit de l'effluent de la station de traitement des eaux usées	2.000 m3/d

Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Traitement des déchets	Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.
------------------------	--

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC5, PROC9, PROC10, PROC11, PROC13, PROC15

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Concentration de la substance dans le produit : 0% - 10%
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	Liquide, fugacité modérée
	Pression de vapeur	25 hPa
	Température du Processus	90 °C
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition par jour	8 h
	Fréquence d'utilisation	5 jours / semaine
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs	Utilisation intérieure/extérieure. On considère que les activités se font à température ambiante.	
conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier	Assurer un bon niveau de ventilation générale. La ventilation naturelle provient des portes, fenêtres etc. Une ventilation contrôlée signifie qu'il y a un apport ou un retrait d'air par un ventilateur électrique.	
Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions	S'assurer qu'il n'y a pas de formation d'aérosols inhalables Inspections régulières et maintenance des équipements et machines. S'assurer que la tâche n'est pas effectuée au dessus de la tête. un contact direct avec les produits chimiques/le produit/la préparation est à éviter grâce à des mesures organisationnelles.	
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage. En cas d'odeurs, de l'alarme de gaz ou d'une ventilation insuffisante, porter une protection respiratoire adaptée	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Hypochlorite de sodium

Version 1.0

Date d'impression 05.02.2013

Date de révision 05.02.2013

Appliquer les mesures de protection individuelle seulement en cas d'exposition probable.

Sur la base des résultats de l'évaluation qualitative sont établies les mesures de gestion des risques.

2.3 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC11

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Concentration de la substance dans le produit : 0% - 0.05%
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	Liquide, fugacité modérée
	Pression de vapeur	25 hPa
	Température du Processus	90 °C
Quantité utilisée		0,005 kg
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition	120 min
	Fréquence d'utilisation	4 Fois par jour
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs	Utilisation intérieure/extérieure. On considère que les activités se font à température ambiante.	
conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier	Assurer un bon niveau de ventilation générale. La ventilation naturelle provient des portes, fenêtres etc. Une ventilation contrôlée signifie qu'il y a un apport ou un retrait d'air par un ventilateur électrique.	
Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions	Inspections régulières et maintenance des équipements et machines. S'assurer que la tâche n'est pas effectuée au dessus de la tête. un contact direct avec les produits chimiques/le produit/la préparation est à éviter grâce à des mesures organisationnelles.	
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage. En cas d'odeurs, de l'alarme de gaz ou d'une ventilation insuffisante, porter une protection respiratoire adaptée	

Sur la base des résultats de l'évaluation qualitative sont établies les mesures de gestion des risques.

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Environnement

Suivre l'approche qualitative pour déduire une utilisation en sécurité.

Travailleurs

EASE v2.0

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC11	---	Travailleur - inhalation -	0,0017mg/m³	0,0011

*FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006*

Hypochlorite de sodium

Version 1.0

Date d'impression 05.02.2013

Date de révision 05.02.2013

| long terme - systémique |

Evaluation qualitative cutané. Le contact est seulement accidentel L'exposition est considérée comme négligeable

4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

si la mise à l'échelle détecte une condition avec une application incertaine (cad RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de sécurité de la substance spécifique à l'entreprise sont nécessaires.

Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH

On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

S'assurer que des alarmes au gaz sont installées

Changer de gants si la durée de l'activité excède le temps de pénétration

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Hypochlorite de sodium

Version 1.0

Date d'impression 05.02.2013

Date de révision 05.02.2013

1. Titre court du scénario d'exposition 7: Utilisation dans le traitement des eaux usées

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Secteurs d'utilisation finale	SU23: Fourniture d'électricité, de vapeur, de gaz, d'eau et traitement des eaux usées
Catégorie de produit chimique	PC20: Produits tels que régulateurs de pH, floculants, préci-pitants, agents de neutralisation PC37: Produits chimiques de traitement de l'eau
Catégories de processus	PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC6b: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication réactifs

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC6b

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 25 %.
Quantité utilisée	Quantité utilisée dans l'UE (tonnes/an)	999,999 tonne(s)/an
Fréquence et durée d'utilisation	Exposition continue	360 jours/ an
Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Débit du cours d'eau de surface récepteur	18.000 m3/d
	Facteur de Dilution (Rivière)	10
	Facteur de Dilution (Zones Côtières)	100
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets	Air	Les rejets de substance vers l'air peuvent être exclus
	Eau	Le risque principal pour l'environnement est induit
Conditions et mesures techniques		

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Hypochlorite de sodium

Version 1.0

Date d'impression 05.02.2013

Date de révision 05.02.2013

du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol
Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site

	par l'exposition de l'eau douce, Ne pas rejeter les eaux usées directement dans l'environnement., Un traitement des eaux usées sur site est nécessaire, Pas de déversement de la substance dans les eaux d'égout
Sol	Les rejets de substance dans le sol peuvent être exclus

Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées

Type de Station de Traitement des Eaux Usées	Station municipale de traitement des eaux usées
Débit de l'effluent de la station de traitement des eaux usées	2.000 m3/d

Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Traitement des déchets	Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.
------------------------	--

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 25 %.
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	Liquide, fugacité modérée
	Pression de vapeur	25 hPa
	Température du Processus	90 °C
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition par jour	8 h
	Fréquence d'utilisation	5 jours / semaine
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Poids du corps	70 kg
	Volume respiré suivant les conditions d'utilisation	10 m3/jour
	Activité légère	
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs	Utilisation à l'intérieur.	
	On considère que les activités se font à température ambiante., L'utilisation à l'extérieur est couverte par le pire des cas d'utilisation à l'intérieur	
conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier	Assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 changements d'air par heure).	
	Vidanger le système avant d'ouvrir ou d'opérer sur l'équipement.	
Mesures organisationnelles pour	S'assurer qu'il n'y a pas de formation d'aérosols inhalables	

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Hypochlorite de sodium

Version 1.0

Date d'impression 05.02.2013

Date de révision 05.02.2013

prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions

Inspections régulières et maintenance des équipements et machines.
S'assurer que la tâche n'est pas effectuée au dessus de la tête.
S'assurer du confinement de la source d'émission

Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé

Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
En cas d'odeurs, de l'alarme de gaz ou d'une ventilation insuffisante, porter une protection respiratoire adaptée
En cas de fumées dangereuses, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Sur la base des résultats de l'évaluation qualitative sont établies les mesures de gestion des risques.

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Environnement

Suivre l'approche qualitative pour déduire une utilisation en sécurité.

Travailleurs

Outil avancé de REACH (modèle ART)

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC1	---	Salarié - par inhalation, à long terme - local	0,02mg/m ³	0,01
PROC2, PROC3	---	Salarié - par inhalation, à long terme - local	1,10mg/m ³	0,71
PROC4	---	Salarié - par inhalation, à long terme - local	1,20mg/m ³	0,77
PROC5, PROC8a, PROC8b	---	Salarié - par inhalation, à long terme - local	1,25mg/m ³	0,81
PROC9	---	Salarié - par inhalation, à long terme - local	0,91mg/m ³	0,59

L'exposition court-terme est couverte par l'évaluation de l'exposition long-terme. Evaluation qualitative cutané.
Suivre l'approche qualitative pour déduire une utilisation en sécurité.

4. Conseils à l'utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

si la mise à l'échelle détecte une condition avec une application incertaine (cad RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de sécurité de la substance spécifique à l'entreprise sont nécessaires.

Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH

*FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006*

Hypochlorite de sodium

Version 1.0

Date d'impression 05.02.2013

Date de révision 05.02.2013

On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.
S'assurer que des alarmes au gaz sont installées
Changer de gants si la durée de l'activité excède le temps de pénétration
Les mesures impliquent les bonnes pratiques personnelles et d'entretien ménager (par exemple le nettoyage régulier), ne pas manger et fumer au poste de travail, port des vêtements classiques de travail et chaussures de travail

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Hypochlorite de sodium

Version 1.0

Date d'impression 05.02.2013

Date de révision 05.02.2013

1. Titre court du scénario d'exposition 8: Utilisation dans l'industrie textile

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Secteurs d'utilisation finale	SU5: Fabrication de textiles, cuir, fourrure
Catégorie de produit chimique	PC34: Colorants pour textiles, produits de finition et d'imprégnation y compris agents de blanchiment et autres adjuvants de fabrication
Catégories de processus	<p>PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable</p> <p>PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée</p> <p>PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)</p> <p>PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition</p> <p>PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants)</p> <p>PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées</p> <p>PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées</p> <p>PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)</p> <p>PROC13: Traitement d'articles par trempage et versage</p>
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC6b: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication réactifs

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC6b

La substance est l'unique structure, Non hydrophobe, Faible potentiel de bioaccumulation

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 25 %.
Quantité utilisée	Quantité utilisée dans l'UE (tonnes/an)	999,999 tonne(s)/an
Fréquence et durée d'utilisation	Exposition continue	360 jours/ an
Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Débit du cours d'eau de surface récepteur	18.000 m3/d
	Facteur de Dilution (Rivière)	10
	Facteur de Dilution (Zones Côtières)	100
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source)	Air	Les rejets de substance vers l'air peuvent être exclus

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Hypochlorite de sodium

Version 1.0

Date d'impression 05.02.2013

Date de révision 05.02.2013

pour empêcher des rejets
Conditions et mesures techniques
du site pour la réduction et la
limitation des écoulements,
d'émissions atmosphériques et
libération dans le sol
Mesures organisationnelles pour
prévenir/limiter les dégagements
à partir du site

Eau	Le risque principal pour l'environnement est induit par l'exposition de l'eau douce, Ne pas rejeter les eaux usées directement dans l'environnement., Un traitement des eaux usées sur site est nécessaire, Pas de déversement de la substance dans les eaux d'égout
Sol	Les rejets de substance dans le sol peuvent être exclus

Conditions et mesures liées à
l'usine de traitement des eaux
usées

Type de Station de Traitement des Eaux Usées	Station municipale de traitement des eaux usées
Débit de l'effluent de la station de traitement des eaux usées	2.000 m3/d

Conditions et mesures en relation
avec le traitement externe des
déchets en vue de leur
élimination

Traitement des déchets	Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.
------------------------	--

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC13

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 25 %.
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	Liquide, fugacité modérée
	Pression de vapeur	25 hPa
	Température du Processus	90 °C
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition par jour	8 h
	Fréquence d'utilisation	5 jours / semaine
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Poids du corps	70 kg
	Volume respiré suivant les conditions d'utilisation	10 m3/jour
	Activité légère	
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs	Utilisation à l'intérieur.	
	On considère que les activités se font à température ambiante., L'utilisation à l'extérieur est couverte par le pire des cas d'utilisation à l'intérieur	
conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier	Assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 changements d'air par heure).	
	Vidanger le système avant d'ouvrir ou d'opérer sur l'équipement.	

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Hypochlorite de sodium

Version 1.0

Date d'impression 05.02.2013

Date de révision 05.02.2013

Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions

S'assurer qu'il n'y a pas de formation d'aérosols inhalables
Inspections régulières et maintenance des équipements et machines.
S'assurer que la tâche n'est pas effectuée au dessus de la tête.
S'assurer du confinement de la source d'émission

Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé

Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
En cas d'odeurs, de l'alarme de gaz ou d'une ventilation insuffisante, porter une protection respiratoire adaptée
En cas de fumées dangereuses, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Sur la base des résultats de l'évaluation qualitative sont établies les mesures de gestion des risques.

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Environnement

Suivre l'approche qualitative pour déduire une utilisation en sécurité.

Travailleurs

Outil avancé de REACH (modèle ART)

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC1	---	Salarié - par inhalation, à long terme - local	0,02mg/m ³	0,01
PROC2, PROC3	---	Salarié - par inhalation, à long terme - local	1,10mg/m ³	0,71
PROC4	---	Salarié - par inhalation, à long terme - local	1,20mg/m ³	0,77
PROC5, PROC8a, PROC8b	---	Salarié - par inhalation, à long terme - local	1,25mg/m ³	0,81
PROC9	---	Salarié - par inhalation, à long terme - local	0,91mg/m ³	0,59
PROC13	---	Salarié - par inhalation, à long terme - local	0,70mg/m ³	0,45

L'exposition court-terme est couverte par l'évaluation de l'exposition long-terme. Evaluation qualitative cutané.
Suivre l'approche qualitative pour déduire une utilisation en sécurité.

4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

*FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006*

Hypochlorite de sodium

Version 1.0

Date d'impression 05.02.2013

Date de révision 05.02.2013

si la mise à l'échelle détecte une condition avec une application incertaine (cad RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de sécurité de la substance spécifique à l'entreprise sont nécessaires.

Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH

On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.
S'assurer que des alarmes au gaz sont installées
Changer de gants si la durée de l'activité excède le temps de pénétration

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Hypochlorite de sodium

Version 1.0

Date d'impression 05.02.2013

Date de révision 05.02.2013

1. Titre court du scénario d'exposition 9: Utilisation dans l'industrie du papier

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Catégorie de produit chimique	PC26: Colorants pour papier et carton, produits de finition et d'imprégnation, y compris agents de blanchiment et autres adjuvants de fabrication
Catégories de processus	<p>PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable</p> <p>PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée</p> <p>PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)</p> <p>PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition</p> <p>PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants)</p> <p>PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées</p> <p>PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées</p> <p>PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)</p>
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC6b: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication réactifs

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC6b

La substance est l'unique structure, Non hydrophobe, Faible potentiel de bioaccumulation

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 25 %.
Quantité utilisée	Quantité utilisée dans l'UE (tonnes/an)	999,999 tonne(s)/an
Fréquence et durée d'utilisation	Exposition continue	360 jours/ an
Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Débit du cours d'eau de surface récepteur	18.000 m3/d
	Facteur de Dilution (Rivière)	10
	Facteur de Dilution (Zones Côtières)	100
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets Conditions et mesures techniques	Air	Les rejets de substance vers l'air peuvent être exclus
	Eau	Le risque principal pour l'environnement est induit par l'exposition de l'eau douce, Ne pas rejeter les

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Hypochlorite de sodium

Version 1.0

Date d'impression 05.02.2013

Date de révision 05.02.2013

du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol
Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site

	eaux usées directement dans l'environnement., Un traitement des eaux usées sur site est nécessaire, Pas de déversement de la substance dans les eaux d'égout
Sol	Les rejets de substance dans le sol peuvent être exclus

Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées

Type de Station de Traitement des Eaux Usées	Station municipale de traitement des eaux usées
Débit de l'effluent de la station de traitement des eaux usées	2.000 m3/d

Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination

Traitement des déchets	Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.
------------------------	--

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 25 %.
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	Liquide, fugacité modérée
	Pression de vapeur	25 hPa
	Température du Processus	90 °C
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition par jour	8 h
	Fréquence d'utilisation	5 jours / semaine
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Poids du corps	70 kg
	Volume respiré suivant les conditions d'utilisation	10 m3/jour
	Activité légère	
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs	Utilisation à l'intérieur.	
	On considère que les activités se font à température ambiante., L'utilisation à l'extérieur est couverte par le pire des cas d'utilisation à l'intérieur	
conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier	Assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 changements d'air par heure).	
	Vidanger le système avant d'ouvrir ou d'opérer sur l'équipement.	
Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements,	S'assurer qu'il n'y a pas de formation d'aérosols inhalables Inspections régulières et maintenance des équipements et machines.	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Hypochlorite de sodium

Version 1.0

Date d'impression 05.02.2013

Date de révision 05.02.2013

les dispersions, et les expositions

S'assurer que la tâche n'est pas effectuée au dessus de la tête.
S'assurer du confinement de la source d'émission

Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé

Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
En cas d'odeurs, de l'alarme de gaz ou d'une ventilation insuffisante, porter une protection respiratoire adaptée
En cas de fumées dangereuses, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Sur la base des résultats de l'évaluation qualitative sont établies les mesures de gestion des risques.

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Environnement

Suivre l'approche qualitative pour déduire une utilisation en sécurité.

Travailleurs

Outil avancé de REACH (modèle ART)

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC1	---	Salarié - par inhalation, à long terme - local	0,02mg/m ³	0,01
PROC2, PROC3	---	Salarié - par inhalation, à long terme - local	1,10mg/m ³	0,71
PROC4	---	Salarié - par inhalation, à long terme - local	1,20mg/m ³	0,77
PROC5, PROC8a, PROC8b	---	Salarié - par inhalation, à long terme - local	1,25mg/m ³	0,81
PROC9	---	Salarié - par inhalation, à long terme - local	0,91mg/m ³	0,59

L'exposition court-terme est couverte par l'évaluation de l'exposition long-terme. Evaluation qualitative cutané. Suivre l'approche qualitative pour déduire une utilisation en sécurité.

4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

si la mise à l'échelle détecte une condition avec une application incertaine (cad RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de sécurité de la substance spécifique à l'entreprise sont nécessaires.

Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH

*FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006*

Hypochlorite de sodium

Version 1.0

Date d'impression 05.02.2013

Date de révision 05.02.2013

On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.
S'assurer que des alarmes au gaz sont installées
Changer de gants si la durée de l'activité excède le temps de pénétration
Les mesures impliquent les bonnes pratiques personnelles et d'entretien ménager (par exemple le nettoyage régulier), ne pas manger et fumer au poste de travail, port des vêtements classiques de travail et chaussures de travail

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Hypochlorite de sodium

Version 1.0

Date d'impression 05.02.2013

Date de révision 05.02.2013

1. Titre court du scénario d'exposition 10: Utilisation privée

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 21: Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= public général = consommateurs)
Catégorie de produit chimique	PC19: Intermédiaire PC34: Colorants pour textiles, produits de finition et d'imprégnation y compris agents de blanchiment et autres adjuvants de fabrication PC35: Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants) PC37: Produits chimiques de traitement de l'eau
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8a: Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts ERC8b: Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts ERC8d: Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts ERC8e: Utilisation extérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC8a, ERC8b, ERC8d, ERC8e

La substance est l'unique structure, Non hydrophobe, Faible potentiel de bioaccumulation

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Concentration de la substance dans le produit : 0% - 10%
Quantité utilisée	Quantité utilisée dans l'UE (tonnes/an)	999999 tonne(s)/an
Fréquence et durée d'utilisation	Exposition continue	360 jours/ an
Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Débit du cours d'eau de surface récepteur	18.000 m3/d
	Facteur de Dilution (Rivière)	10
	Facteur de Dilution (Zones Côtières)	100
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements	Air	Les rejets de substance vers l'air peuvent être exclus
	Eau	Le risque principal pour l'environnement est induit par l'exposition de l'eau douce, Ne pas rejeter les eaux usées directement dans l'environnement., Un traitement des eaux usées sur site est nécessaire, Pas de déversement de la substance dans les eaux d'égout

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Hypochlorite de sodium

Version 1.0

Date d'impression 05.02.2013

Date de révision 05.02.2013

à partir du site

Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées	Type de Station de Traitement des Eaux Usées	Station municipale de traitement des eaux usées
	Débit de l'effluent de la station de traitement des eaux usées	2.000 m3/d
Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination	Traitement des déchets	Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC35: Nettoyants, pistolets pulvérisateurs à gâchette (nettoyant tout usage, nettoyant sanitaire, nettoyant pour vitre)

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Concentration de la substance dans le produit : 0% - 3%
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	Liquide, fugacité modérée
	Pression de vapeur	25 hPa
Quantité utilisée	Quantité utilisée par cas	0,005 kg
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition	7,5 min
	Fréquence d'utilisation	4 Fois par jour
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs	Utilisation à l'intérieur.	
	Dimension du local	4 m3
	Vitesse de ventilation par heure	0,5

2.3 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC35

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Concentration de la substance dans le produit : 0% - 0.5%
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	Liquide, fugacité modérée
	Pression de vapeur	25 hPa
Fréquence et durée d'utilisation	Fréquence d'utilisation	1 Fois par jour
Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque	Zones exposées de la peau	Paume d'une main 420 cm²
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des	Utilisation à l'intérieur.	

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Hypochlorite de sodium

Version 1.0

Date d'impression 05.02.2013

Date de révision 05.02.2013

consommateurs

Dimension du local 4 m3

Vitesse de ventilation par heure 0,5

Conditions et mesures en lien avec la protection du consommateur (par ex. conseils pour comment se comporter, protection personnelle et hygiène)

Mesures pour le consommateur

Porter impérativement des gants de protection à résistance chimique.

2.4 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC19, PC34

Caractéristiques du produit

Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article

Concentration de la substance dans le produit : 0% - 0.05%

Forme Physique (au moment de l'utilisation)

Liquide, fugacité modérée

Pression de vapeur

25 hPa

Fréquence et durée d'utilisation

Fréquence d'utilisation

2 jours / semaine

Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Zones exposées de la peau

Deux mains 820 cm²

Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs

Utilisation à l'intérieur.

Dimension du local

4 m3

Vitesse de ventilation par heure

0,5

Conditions et mesures en lien avec la protection du consommateur (par ex. conseils pour comment se comporter, protection personnelle et hygiène)

Mesures pour le consommateur

Porter impérativement des gants de protection à résistance chimique.

2.5 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC37

Caractéristiques du produit

Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article

Concentration de substance dans le produit: 0% - 0,1%

Forme Physique (au moment de l'utilisation)

Liquide, fugacité modérée

Pression de vapeur

25 hPa

Quantité utilisée

2000 ml

Fréquence et durée d'utilisation

Fréquence d'utilisation

1 Foix par jour

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

Hypochlorite de sodium

Version 1.0

Date d'impression 05.02.2013

Date de révision 05.02.2013

Environnement

Suivre l'approche qualitative pour déduire une utilisation en sécurité.

Consommateurs

EU RAR

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PC34	Blanchiment/pré-traitement du linge	Consommateur - inhalation - long terme - systémique	1,68µg/m ³	0,000108
PC35	Nettoyage de surfaces dures	Consommateur - inhalation - long terme - systémique	1,68µg/m ³	0,000108
PC34	Blanchiment/pré-traitement du linge	Consommateur - cutané - long terme - local	0,035mg/kg bw /jour	< 1
PC35	Nettoyage de surfaces dures	Consommateur - cutané - long terme - local	0,002mg/kg bw /jour	< 1
---	Eau potable, adulte	Consommateur oral, aigu	0,0003mg/kg bw /jour	---
---	Eau potable, adulte	Consommateur oral, long terme	0,003mg/kg bw /jour	0,011
---	Eau potable, enfants	Consommateur oral, aigu	0,0007mg/kg bw /jour	---
---	Eau potable, enfants	Consommateur oral, long terme	0,0033mg/kg bw /jour	0,011

4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

Seules les personnes correctement formées doivent utiliser les méthodes de scaling pour vérifier si les Conditions Opératoires et les Mesures de Gestion des Risques sont dans les limites données par le Scénario d'Exposition

INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ DE DISTRIBUTION			
nom	BRENNTAG N.V.	BRENNTAG Nederland B.V.	BRENNTAG SOUTH AFRICA (PTY) LTD
adresse	Nijverheidslaan 38 8540 Deerlijk	Donker Duyvisweg 44 3316 BM Dordrecht	11 Mansell Road Killarney Gardens, 7441
pays	Belgium	The Netherlands	South Africa
numéro de téléphone	+32 (0)56 77 69 44	+31 (0)78 65 44 944	+27 (0)21 0201800
site internet	www.brenntag.be	www.brenntag.nl	www.brenntag.co.za
courriel	info@brenntag.be	info@brenntag.nl	info@brenntag.co.za
activités	Distribution et exportation de produits chimiques et matières premières		
numéro TVA	BE0405317567	NL001375945B01	4740102209
numéro d'urgence(24/365)	+32 (0)56 77 69 44	+31 (0)78 6544 944	+27 (0)21 0201800
systemes de management: certifications	ISO 9001, ISO 14001, ISO 22000, FSSC 22000, GMP+ Feed, ESAD	ISO 9001, ISO 14001, ISO 22000, FSSC 22000, OHSAS 18001, GMP+ Feed, ESAD, AEO	ISO 9001, FSSC 22000

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au Règlement (CE) n°1907/2006 et ses amendements

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : **FLOC-PAM SC 4392**

Type de produit : Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées: Agent de procédé pour applications industrielles.

Utilisations déconseillées : Aucun(e).

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : SNF-WATER bvba-sprl
Drie Eikenstraat 661
2650 Edegem
België/Belgique

Téléphone : +32 3 826 93 80

Télécopie : +32 3 826 93 79

Adresse e-mail: info@snf-water.be

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence (24h/24) : +33 477 36 87 25

Centre antipoison: 070/245.245 (7 jours/7; 24 heures/24)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) 1272/2008 :

Non classé.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) 1272/2008 :

Pictogramme(s) de danger : Aucun(e).

Mention d'avertissement : Aucun(e).

Mentions de danger : Aucun(e).

Conseils de prudence : Aucun(e).

Éléments complémentaires : EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande

2.3. Autres dangers

Les poudres humides et les solutions peuvent occasionner des conditions extrêmement glissantes.

Évaluation PBT et vPvB :
Pas PBT ou vPvB selon les critères de l'annexe XIII de REACH.

Pour l'explication des abréviations voir Section 16.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable, ce produit est un mélange.

3.2. Mélanges

Composants dangereux

Adipic acid

Concentration/ intervalle : <= 2.5%

No.CE. : 204-673-3

Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119457561-38-XXXX

Classification selon le règlement (CE) 1272/2008 : Eye Irrit. 2;H319

Sulfamic acid

Concentration/ intervalle : <= 2.5%

No.CE. : 226-218-8

Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119982121-44-XXXX /
01-2119488633-28-XXXX

Classification selon le règlement (CE) 1272/2008 : Skin Irrit. 2;H315, Eye Irrit. 2;H319, Aquatic Chronic 3;H412

Pour l'explication des abréviations voir section 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation :

Amener la victime à l'air libre. Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.

Contact avec la peau :

Laver au savon avec une grande quantité d'eau. Faire appel à une assistance médicale en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.

Contact avec les yeux :

Laver immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières. Faire appel à une assistance médicale.

Ingestion :

Rincer la bouche. Si la victime est consciente, lui donner beaucoup d'eau à boire. Provoquer les vomissements, mais uniquement si la victime est parfaitement consciente.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

La poudre peut provoquer une irritation locale dans les plis de la peau ou sous des vêtements serrés. Le contact avec la poussière peut provoquer une irritation mécanique ou le dessèchement de la peau.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucun(e).

Autres informations :

Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

Eau. Eau pulvérisée. Mousse. Dioxyde de carbone (CO₂). Poudre sèche.

Attention ! Les poudres humides et les solutions peuvent occasionner des conditions extrêmement glissantes.

Moyens d'extinction inappropriés :

Aucun(e).

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux:

La décomposition thermique peut provoquer le dégagement de : gaz chlorhydrique, oxydes d'azote (NO_x), oxydes de carbone (CO_x). Le cyanure d'hydrogène (acide cyanhydrique) peut être produit en cas de combustion dans une atmosphère pauvre en oxygène.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection:

Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Autres informations:

Les poudres humides et les solutions peuvent occasionner des conditions extrêmement glissantes.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles :

Les poudres humides et les solutions peuvent occasionner des conditions extrêmement glissantes.

Équipement de protection :

Porter un équipement de protection individuelle adéquat (voir Section 8, Contrôle de l'exposition/Protection individuelle).

Procédures d'urgence :

Eloigner les personnes des flaques/fuites. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Comme pour tout produit chimique, ne pas déverser dans les eaux de surface.

*6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Petits déversements :*

Ne pas rincer à l'eau. Nettoyer rapidement en balayant ou en aspirant.

Gros déversements :

Ne pas rincer à l'eau. Entrée interdite à toute personne étrangère au service. Balayer et déposer avec une pelle dans des réceptacles appropriés pour l'élimination.

Résidus :

Balayer pour éviter les risques de glissade. Après le nettoyage, rincer les traces avec de l'eau.

6.4. Référence à d'autres rubriques

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage; RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle; RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination;

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage*7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger*

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter la formation de poussière. Éviter l'inhalation de la poussière. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans un endroit sec. Incompatible avec des agents oxydants.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Agent de procédé pour applications industrielles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle*8.1. Paramètres de contrôle**Limites nationales d'exposition professionnelle :*Adipic acid

5 mg/m³ (8 - heures)

Dose dérivée sans effet (DNEL)/Dose dérivée d'effet minimal (DMEL)Adipic acidTravailleurs

Effets systémiques à court terme :

Contact avec la peau 38 mg/kg/jour

Inhalation 264 mg/m³

Effets locaux à court terme :

Inhalation 5 mg/m³

Effets systémiques à long terme :

Contact avec la peau 38 mg/kg/jour

Inhalation 264 mg/m³

Effets locaux à long terme :

Inhalation 5 mg/m³

Consommateurs :

Effets systémiques à court terme :

Ingestion 19 mg/kg/jour

Contact avec la peau 19 mg/kg/jour

Inhalation 65 mg/m³

Effets systémiques à long terme :

Ingestion 19 mg/kg/jour

Contact avec la peau 19 mg/kg/jour

Inhalation 65 mg/m³

Sulfamic acid

Travailleurs

Effets systémiques à long terme :

Contact avec la peau 10 mg/kg/jour

Inhalation 70.5 mg/m³

Consommateurs :

Effets systémiques à long terme :

Ingestion 5 mg/kg/jour

Contact avec la peau 5 mg/kg/jour

Inhalation 17.4 mg/m³

Concentration prédite sans effet (PNEC)Adipic acid

Eau douce : 0.126 mg/L

Rejet intermittent : 0.46 mg/L

Eau de mer : 0.0126 mg/L

Station de traitement des eaux usées : 59.1 mg/L

Sédiment (eau douce) : 0.484 mg/kg

Sédiment (eau de mer) : 0.0484 mg/kg

Sol : 0.0228 mg/kg

Sulfamic acid

Eau douce : 1.8 mg/L

Rejet intermittent : 0.48 mg/L

Eau de mer : 0.18 mg/L

Station de traitement des eaux usées : 20 mg/L

Sédiment (eau douce) : 8.36 mg/kg

Sédiment (eau de mer) : 0.84 mg/kg

Sol : 5 mg/kg

Oral (empoisonnement secondaire) : Le produit ne devrait pas se bioaccumuler

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés :

Aspiration locale en cas de poussières, la ventilation naturelle est suffisante en l'absence de poussières.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle :

a) Protection des yeux/du visage :

Lunettes de sécurité avec protections latérales. Ne pas porter de lentilles de contact.

b) Protection de la peau :

i) Protection des mains : Gants en PVC ou autre matière plastique.

ii) Autres: Porter un tablier ou un vêtement de protection résistant aux produits chimiques en cas d'éclaboussures ou de contacts répétés avec des solutions.

c) Protection respiratoire :

Dans le cas où la concentration de la poudre, au poste de travail, dépasse 10 mg/m³ le masque anti-poussière est recommandé.

d) Conseil supplémentaire :

Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement :

Ne pas laisser le produit s'écouler de manière incontrôlée dans l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

a) Apparence : Solide granulaire, blanc.

b) Odeur : Aucun(e).

c) Seuil olfactif : Non applicable.

d) pH : 2.5 - 4.5 @ 5g/L

e) Point de fusion/point de congélation : > 100°C

f) Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition : Non applicable.

g) Point d'éclair :	Non applicable.
h) Taux d'évaporation :	Non applicable.
i) Inflammabilité (solide, gaz) :	Non combustible.
j) Limites supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité :	Ne devrait pas créer des atmosphères explosives.
k) Pression de vapeur :	Non applicable.
l) Densité de vapeur :	Non applicable.
m) Densité relative :	0.6 - 0.9
n) Solubilité(s) :	Soluble dans l'eau.
o) Coefficient de partage :	< 0
p) Température d'auto-inflammabilité :	Non applicable
q) Température de décomposition :	> 200°C
r) Viscosité :	Voir la Fiche Technique.
s) Propriétés explosives :	Ne devrait pas être explosif sur base de la structure chimique.
t) Propriétés comburantes :	Ne devrait pas être comburant sur base de la structure chimique.

9.2. Autres informations

Aucun(e).

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

10.2. Stabilité chimique

Stable.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Les agents oxydants peuvent causer une réaction exothermique.

10.4. Conditions à éviter

Aucun à notre connaissance.

10.5. Matières incompatibles

Agents oxydants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut provoquer le dégagement de : gaz chlorhydrique, oxydes d'azote (NOx), oxydes de carbone (COx). Le cyanure d'hydrogène (acide cyanhydrique) peut être produit en cas de combustion dans une atmosphère pauvre en oxygène.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations sur le produit tel que fourni :

<i>Toxicité aiguë par voie orale :</i>	DL50/orale/rat > 5000 mg/kg
<i>Toxicité aiguë par voie cutanée :</i>	DL50/cutanée/rat > 5000 mg/kg.
<i>Toxicité aiguë par inhalation :</i>	Le produit ne devrait pas être toxique par inhalation.
<i>Corrosion cutanée/irritation cutanée :</i>	Non irritant.
<i>Lésions oculaires graves/irritation oculaire :</i>	Des tests effectués selon la technique de Draize, montrent que le produit n'entraîne pas d'irritation de la cornée ou de l'iris, mais seulement de légères irritations transitoires de la conjonctive, similaires à toutes les matières pulvérulentes.
<i>Sensibilisation respiratoire/cutanée :</i>	Des études chez le cobaye ont démontré que le produit n'est pas sensibilisant.
<i>Mutagénicité:</i>	Non mutagène.
<i>Cancérogénicité:</i>	Non cancérogène.
<i>Toxicité pour la reproduction:</i>	Non toxique pour la reproduction.
<i>STOT - exposition unique :</i>	Pas d'effet connu.
<i>STOT - exposition répétée:</i>	Pas d'effet connu.
<i>Danger par aspiration :</i>	Aucun danger ne résultera du produit s'il est utilisé dans l'état où il est fourni.

Informations pertinentes sur les composants dangereux:

Adipic acid

<i>Toxicité aiguë par voie orale :</i>	DL50/orale/rat = 5560 mg/kg (OCDE 401)
<i>Toxicité aiguë par voie cutanée :</i>	DL0/cutanée/lapin >= 3176 mg/kg.
<i>Toxicité aiguë par inhalation :</i>	CL0/inhalation/4 h/rat > 7.7 mg/L (OCDE 403)
<i>Corrosion cutanée/irritation cutanée :</i>	Légèrement irritant.
<i>Lésions oculaires graves/irritation oculaire :</i>	Non irritant. (OCDE 405) (SNF)
<i>Sensibilisation respiratoire/cutanée :</i>	Non sensibilisant.

<i>Mutagénicité:</i>	Négatif dans le test d'Ames (OCDE 471) Négatif dans l'essai in vitro de mutation génique sur des cellules de mammifères (OCDE 476).
<i>Cancérogénicité:</i>	Étude de cancérogénicité chez le rat : NOAEL > 750 mg/kg/jour
<i>Toxicité pour la reproduction:</i>	DSENO/Toxicité maternelle/rat \geq 288 mg/kg/jour DSENO/Toxicité développementale/rat \geq 288 mg/kg/jour
<i>STOT - exposition unique :</i>	Pas d'effet connu.
<i>STOT - exposition répétée:</i>	Pas d'effet connu.
<i>Danger par aspiration :</i>	Pas d'effet connu.
<u><i>Sulfamic acid</i></u>	
<i>Toxicité aiguë par voie orale :</i>	DL50/orale/rat = 2065 - 2140 mg/kg
<i>Toxicité aiguë par voie cutanée :</i>	NOAEL/cutanée/rat = 2000 mg/kg (OCDE 402)
<i>Toxicité aiguë par inhalation :</i>	Le produit ne devrait pas être toxique par inhalation.
<i>Corrosion cutanée/irritation cutanée :</i>	Non irritant. (OCDE 404) (SNF)
<i>Lésions oculaires graves/irritation oculaire :</i>	Irrite modérément les yeux. (EPA OPPTS 870.2400)
<i>Sensibilisation respiratoire/cutanée :</i>	Le produit ne devrait pas être sensibilisant.
<i>Mutagénicité:</i>	Négatif dans le test d'Ames (OCDE 471) Négatif dans l'essai in vitro de mutation génique sur des cellules de mammifères (OCDE 476). Non mutagène. (OCDE 472, 487)
<i>Cancérogénicité:</i>	Sur la base de l'absence de pouvoir mutagène, il est peu probable que la substance soit cancérogène.
<i>Toxicité pour la reproduction:</i>	Étude de la toxicité pour le développement prénatal (OCDE 414) - DSENO/Toxicité maternelle/rat = 200 mg/kg/jour - DSENO/Toxicité développementale/rat = 200 mg/kg/jour
<i>STOT - exposition unique :</i>	Pas d'effet connu.
<i>STOT - exposition répétée:</i>	Pas d'effet connu.
<i>Danger par aspiration :</i>	Pas d'effet connu.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Informations sur le produit tel que fourni :

Toxicité aiguë pour les poissons : CL50/Danio rerio/96 heures = 5 - 10 mg/L (OCDE 203)

Toxicité aiguë pour les invertébrés : CE50/Daphnia magna/48 heures = 20 - 50 mg/L (OCDE 202)

Toxicité aiguë pour les algues : Les tests d'inhibition des algues ne sont pas appropriés. Les caractéristiques floculantes du produit interfèrent directement dans le milieu du test empêchant la distribution homogène, ce qui invalide le test.

Toxicité chronique pour les poissons : Donnée non disponible.

Toxicité chronique pour les invertébrés : Donnée non disponible.

:

Toxicité pour les microorganismes : Donnée non disponible.

Effets sur les organismes terrestres : Pas de données disponibles. Facilement biodégradable, l'exposition au sol est peu probable.

Toxicité pour les sédiments: Pas de données disponibles. Facilement biodégradable, l'exposition aux sédiments est peu probable.

Informations pertinentes sur les composants dangereux :Adipic acid

Toxicité aiguë pour les poissons : CL0/Danio rerio/96 heures \geq 1000 mg/L

Toxicité aiguë pour les invertébrés : CE50/Daphnia magna/48 heures = 46 mg/L (OCDE 202)

Toxicité aiguë pour les algues : IC50/Selenastrum capricornutum/72 heures = 59 mg/L (OCDE 201)

Toxicité chronique pour les poissons : Donnée non disponible.

Toxicité chronique pour les invertébrés : NOEC/Daphnia magna/21 jours = 6.3 mg/L. (OCDE 211)

:

Toxicité pour les microorganismes : CE50/boues activées/3 h = 4747 mg/L (OECD 209)

Effets sur les organismes terrestres : Donnée non disponible.

Toxicité pour les sédiments: Donnée non disponible.

Sulfamic acid

Toxicité aiguë pour les poissons : CL50/Pimephales promelas/96 heures = 70.3 mg/L (OCDE 203)

Toxicité aiguë pour les invertébrés : CE50/Daphnia magna/48 heures = 71.6 mg/L (OCDE 202)

Toxicité aiguë pour les algues : IC50/Scenedesmus subspicatus/72 heures = 48 mg/L (OCDE 201)

Toxicité chronique pour les poissons : NOEC/Danio rerio/34 jours \geq 60 mg/L (OCDE 210)

Toxicité chronique pour les invertébrés : NOEC/Daphnia magna/21 jours = 19 mg/L. (OCDE 211)
:

Toxicité pour les microorganismes : CE50/boues activées/3 h $>$ 200 mg/L (OECD 209)

Effets sur les organismes terrestres : Donnée non disponible.

Toxicité pour les sédiments: Donnée non disponible.

12.2. Persistance et dégradabilité

Informations sur le produit tel que fourni :

Dégradation: Facilement biodégradable.

Hydrolyse : Aux pH naturels (>6), le produit se dégrade à plus de 70% en 28 jours dû à l'hydrolyse. Les sous-produits de l'hydrolyse n'ont pas d'effets néfastes sur les organismes aquatiques

Photolyse : Aucune donnée disponible.

Informations pertinentes sur les composants dangereux :

Adipic acid

Dégradation: Facilement biodégradable. $>$ 70% / 28 jours (OCDE 301 D)

Hydrolyse : Ne s'hydrolyse pas.

Photolyse : Demi-vie (photolyse indirecte): = 2.9 jours

Sulfamic acid

Dégradation: Sans objet (inorganique)

Hydrolyse : Ne s'hydrolyse pas.

Photolyse : Aucune donnée disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Informations sur le produit tel que fourni :

Le produit ne devrait pas se bioaccumuler.

Coefficient de partage (Log Pow) : < 0

Facteur de bioconcentration (FBC) : Donnée non disponible.

Informations pertinentes sur les composants dangereux :Adipic acid

Coefficient de partage (Log Pow) : 0.093 @ 25°C, pH 3.3

Facteur de bioconcentration (FBC) : Donnée non disponible.

Sulfamic acid

Coefficient de partage (Log Pow) : -4.34 @ 20°C

Facteur de bioconcentration (FBC) : Donnée non disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Informations sur le produit tel que fourni :

Donnée non disponible.

Informations pertinentes sur les composants dangereux :Adipic acid

Koc : Donnée non disponible.

Sulfamic acid

Koc : Donnée non disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT :

Pas PBT selon les critères de l'annexe XIII de REACH.

Évaluation vPvB :

Pas vPvB selon les critères de l'annexe XIII de REACH.

12.6. Autres effets néfastes

Aucun à notre connaissance.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination*13.1. Méthodes de traitement des déchets**Déchets de résidus / produits non utilisés :*

Éliminer conformément aux réglementations locales et nationales. Peut être évacué en décharge ou incinéré, si les réglementations locales le permettent.

Emballages contaminés :

Rincer les conteneurs vides avec de l'eau et utiliser l'eau de rinçage pour préparer la solution de travail. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales. Peut être évacué en décharge ou incinéré, si les réglementations locales le permettent.

Récupération :

En accord avec les réglementations locales et nationales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport*Transport terrestre (ADR/RID)*

Non classé.

Transport maritime (IMDG)

Non classé.

Transport aérien (IATA)

Non classé.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation*15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement*

Tous les ingrédients de ce produit ont été enregistrés ou préenregistrés auprès de l'Agence Européenne des Produits Chimiques ou sont exemptés de l'être.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée pour ce produit par la personne responsable de l'élaboration de cette fiche de données de sécurité. Toutes les informations pertinentes utilisées pour réaliser cette évaluation sont incluses dans cette Fiche de Données de Sécurité ainsi que toute éventuelle mesure de réduction des risques.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s) :

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination, RUBRIQUE 16: Autres informations.

*Signification des abréviations et acronymes utilisés :**Acronymes*

PBT = persistant, bioaccumulable et toxique

STOT = Toxicité spécifique pour certains organes cibles

vPvB = très persistant et très bioaccumulable

Abréviations

Eye Irrit. 2 = Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 2

Skin Irrit. 2 = Corrosion/irritation cutanée Catégorie 2

Aquatic Chronic 3 = Danger pour le milieu aquatique Catégorie 3

Mentions de danger

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H315 - Provoque une irritation cutanée

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Cette FDS a été préparée en accord avec les Directives suivantes :

Règlement (CE) N° 1907/2006, comme modifié

Règlement (CE) N° 1272/2008, comme modifié

Version : 17.01.a

PRCC003

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou, utilisables pour tout procédé de fabrication.

ANNEXE(S)

Tel que fourni, ce produit n'est pas dangereux et/ou ne contient pas de substances dangereuses qui:

- nécessitent un enregistrement sous REACH; ou,
- démontrent des effets pertinents qui exigeraient une évaluation de la sécurité chimique; ou,
- sont présentes à des concentrations supérieures à leur valeur limite.

Par conséquent, conformément au règlement (CE) n ° 1907/2006, article 31, paragraphe 7, un scénario d'exposition n'est pas nécessaire en annexe de la fiche de données de sécurité.



MAXXsolute® 21, MAXXsolute® 22, MAXXsolute® 23, Chlorure de Magnésium en solution dosé à 33% , Chlorure de Magnésium en solution dosé à 30%, Chlorure de Magnésium en solution dosé à 25%, Chlorure de Magnésium en solution dosé à 20%, k-Drill®M

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'émission: 28/04/2020 Date de révision: 28/04/2020 Remplace la fiche: 12/04/2019 Version: 2.02

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial : MAXXsolute® 21, MAXXsolute® 22, MAXXsolute® 23, Chlorure de Magnésium en solution dosé à 33% , Chlorure de Magnésium en solution dosé à 30%, Chlorure de Magnésium en solution dosé à 25%, Chlorure de Magnésium en solution dosé à 20%, k-Drill®M

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange : Diverses utilisations industrielles
Produits antigel et de dégivrage

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Chemische Fabrik Kalk GmbH
Olpener Str. 9-13
51103 Köln - Germany
T 0049 0221 8296 - 1 - F +49 (0221) 8296 - 420
www.cfk-gmbh.com

Adresse e-mail de la personne compétente:

sds@kft.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59	

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

A notre connaissance, ce produit ne présente pas de risque particulier, sous réserve de respecter les règles générales d'hygiène industrielle.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Étiquetage non applicable

MAXXsolute® 21, MAXXsolute® 22, MAXXsolute® 23, Chlorure de Magnésium en solution dosé à 33% , Chlorure de Magnésium en solution dosé à 30%, Chlorure de Magnésium en solution dosé à 25%, Chlorure de Magnésium en solution dosé à 20%, k-Drill®M

Fiche de données de sécurité
conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

2.3. Autres dangers

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII
Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Remarques : Solution aqueuse de

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Chlorure de magnésium	(N° CAS) 7786-30-3 (N° CE) 232-094-6 (N° REACH) 01-2119485597-19-xxxx	20 – 33	Non classé

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
Premiers soins après contact avec la peau : Laver la peau avec beaucoup d'eau.
Premiers soins après contact oculaire : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.
Premiers soins après ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'informations complémentaires disponibles

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Le produit n'est pas inflammable. Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants. Mousse, poudre, dioxyde de carbone (CO₂), eau pulvérisée.
Agents d'extinction non appropriés : Jet d'eau bâton.

MAXXsolute® 21, MAXXsolute® 22, MAXXsolute® 23, Chlorure de Magnésium en solution dosé à 33% , Chlorure de Magnésium en solution dosé à 30%, Chlorure de Magnésium en solution dosé à 25%, Chlorure de Magnésium en solution dosé à 20%, k-Drill®M

Fiche de données de sécurité
conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Dégagement possible de fumées toxiques. Oxydes de métaux.

5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

Autres informations : Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Ventiler la zone de déversement.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Ramasser mécaniquement le produit.

Autres informations : Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Précautions à prendre pour la manipulation. Voir rubrique 7. Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Porter un équipement de protection individuel.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Confinement approprié. Métaux revêtus.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation industrielle.

MAXXsolute® 21, MAXXsolute® 22, MAXXsolute® 23, Chlorure de Magnésium en solution dosé à 33% , Chlorure de Magnésium en solution dosé à 30%, Chlorure de Magnésium en solution dosé à 25%, Chlorure de Magnésium en solution dosé à 20%, k-Drill®M

Fiche de données de sécurité
conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Chlorure de magnésium (7786-30-3)

PNEC (Eau)

PNEC aqua (eau douce)	3,21 mg/l
-----------------------	-----------

PNEC aqua (eau de mer)	0,32 mg/l
------------------------	-----------

PNEC aqua (intermittente, eau douce)	5,48 mg/l
--------------------------------------	-----------

PNEC (Sédiments)

PNEC sédiments (eau douce)	288,9 mg/kg poids sec
----------------------------	-----------------------

PNEC sédiments (eau de mer)	28,89 mg/kg poids sec
-----------------------------	-----------------------

PNEC (Sol)

PNEC sol	662,77 mg/kg poids sec
----------	------------------------

PNEC (STP)

PNEC station d'épuration	90 mg/l
--------------------------	---------

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Vêtements de protection - sélection du matériau:

Utiliser un vêtement de protection

Protection des mains:

Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques. EN 374. Les données suivantes s'appliquent aux solutions aqueuses saturées de la substance :

Pour les gants, les matières suivantes sont appropriées : Caoutchouc naturel/latex naturel - NR (0,5 mm)

Polychloroprène - CR (0,5 mm)

Caoutchouc nitrile / latex nitrile - NBR (0,35 mm)

Butylcaoutchouc - butyl (0,5 mm)

Caoutchouc-fluoré - FKM (0,4 mm). Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement du matériau, mais aussi d'autres caractéristiques de qualité et il diffère d'un fabricant à l'autre. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fabricant. Les gants doivent être remplacés après chaque utilisation et à la moindre trace d'usure ou de perforation

Protection oculaire:

Utiliser des lunettes de protection s'il y a un risque de contact avec les yeux par projections. EN 166

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié. EN 13034

MAXXsolute® 21, MAXXsolute® 22, MAXXsolute® 23, Chlorure de Magnésium en solution dosé à 33% , Chlorure de Magnésium en solution dosé à 30%, Chlorure de Magnésium en solution dosé à 25%, Chlorure de Magnésium en solution dosé à 20%, k-Drill®M

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Protection des voies respiratoires:

Non requis

Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Couleur	: jaune clair.
Odeur	: inodore.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
pH solution	: 4 – 7
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: -28 – -16 °C
Point de congélation	: Non applicable
Point d'ébullition	: 104 – 112 °C
Point d'éclair	: Non applicable
Température d'auto-inflammation	: Non applicable
Température de décomposition	: Non applicable
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non inflammable
Pression de vapeur	: 11 hPa (20 °C)
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Non applicable
Densité relative	: Non applicable
Masse volumique	: 1,18 – 1,33 g/cm ³ (20 °C)
Solubilité	: Eau: 542 g/l Soluble
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: 3 – 14 mPa·s (20 °C)
Propriétés explosives	: Le produit n'est pas explosif.
Propriétés comburantes	: Non comburant.
Limites d'explosivité	: Non applicable

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit est stable.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Pas d'informations complémentaires disponibles.

MAXXsolute® 21, MAXXsolute® 22, MAXXsolute® 23, Chlorure de Magnésium en solution dosé à 33% , Chlorure de Magnésium en solution dosé à 30%, Chlorure de Magnésium en solution dosé à 25%, Chlorure de Magnésium en solution dosé à 20%, k-Drill®M

Fiche de données de sécurité
conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucune en utilisation normale.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité aiguë (inhalation)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Chlorure de magnésium (7786-30-3)

DL50 orale rat	> 5000 mg/kg de poids corporel (méthode OCDE 423)
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg de poids corporel (méthode OCDE 402)

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Cancérogénicité	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité pour la reproduction	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Danger par aspiration	: Non classé

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général	: Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.
Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

MAXXsolute® 21, MAXXsolute® 22, MAXXsolute® 23, Chlorure de Magnésium en solution dosé à 33% , Chlorure de Magnésium en solution dosé à 30%, Chlorure de Magnésium en solution dosé à 25%, Chlorure de Magnésium en solution dosé à 20%, k-Drill®M

Fiche de données de sécurité
conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Chlorure de magnésium (7786-30-3)

CL50 poisson 1	541 mg/l (96 h; Pimephales promelas)
CE50 Daphnie 1	140 mg/l (48 h; Daphnia magna)

12.2. Persistance et dégradabilité

Chlorure de magnésium (7786-30-3)

Persistance et dégradabilité	Ne s'applique pas aux substances non organiques.
------------------------------	--

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Chlorure de magnésium (7786-30-3)

Potentiel de bioaccumulation	Ne s'applique pas aux substances non organiques.
------------------------------	--

12.4. Mobilité dans le sol

Chlorure de magnésium (7786-30-3)

Ecologie - sol	Devrait être très mobile dans le sol.
----------------	---------------------------------------

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Chlorure de magnésium

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

Composant

Chlorure de magnésium (7786-30-3)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII
-----------------------------------	---

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes : Pas d'informations complémentaires disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets	: Eliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.
Recommandations pour le traitement du produit/emballage	: Confier les emballages non contaminés à un récupérateur autorisé. Eliminer le produit conformément aux réglementations locales. Ne pas réutiliser les emballages vides sans lavage ou recyclage approprié.
Code catalogue européen des déchets (CED)	: 02 01 09 - déchets agrochimiques autres que ceux visés à la rubrique 02 01 08

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

MAXXsolute® 21, MAXXsolute® 22, MAXXsolute® 23, Chlorure de Magnésium en solution dosé à 33% , Chlorure de Magnésium en solution dosé à 30%, Chlorure de Magnésium en solution dosé à 25%, Chlorure de Magnésium en solution dosé à 20%, k-Drill®M

Fiche de données de sécurité
conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1. Numéro ONU				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.3. Classe(s) de danger pour le transport				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.4. Groupe d'emballage				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.5. Dangers pour l'environnement				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Pas d'informations supplémentaires disponibles				

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Non applicable

Transport maritime

Non applicable

Transport aérien

Non applicable

Transport par voie fluviale

Non applicable

Transport ferroviaire

Non applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

Autres informations, restrictions et dispositions légales

: Une fiche de données de sécurité n'est pas requise pour ce produit selon l'article 31 de REACH. Cette Fiche d'information sécurité produit a été créée sur la base du volontariat.

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

MAXXsolute® 21, MAXXsolute® 22, MAXXsolute® 23, Chlorure de Magnésium en solution dosé à 33% , Chlorure de Magnésium en solution dosé à 30%, Chlorure de Magnésium en solution dosé à 25%, Chlorure de Magnésium en solution dosé à 20%, k-Drill®M

Fiche de données de sécurité
conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement:

Après vérification dans le cadre de l'entretien, pas de modification nécessaire.

Abréviations et acronymes:

IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
RID	Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer
IATA	International Air Transport Association
GHS	Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
CAS	Chemical Abstract Service
LD50	Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)
CL50	Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable

Sources des données : ECHA (Agence européenne des produits chimiques). Indications du producteur.
Service établissant la fiche technique: : KFT Chemieservice GmbH
Im Leuschnerpark. 3 64347 Griesheim
Germany

Tel.: +49 6155-8981-400 Fax: +49 6155 8981-500
Service de fiche de données de sécurité: Tel.: +49 6155 8981-522

Personne de contact : Dr. Andreas Kretzschmar

KFT SDS EU 08

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.

Fiche de données de sécurité

Memcare 3001

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. IDENTIFICATEUR DE PRODUIT

Type de produit chimique : Mélange
Nom : Memcare 3001

1.2. UTILISATIONS IDENTIFIÉES PERTINENTES DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE ET UTILISATIONS DÉCONSEILLÉES

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange : Dispersant pour osmose inverse

Titre	Secteur d'application	Catégorie de produit	Catégorie de processus	Catégorie d'articles	Catégorie de rejet dans l'environnement	SPERC
Usage industriel des produits de traitement de l'eau	SU0, SU3, SU5, SU22, SU23	PC37	PROC2, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC9		ERC4	ESVOC SPERC 3.22a.v1

Texte complet des descripteurs d'utilisation: voir section 16

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE FOURNISSEUR DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Waterleau nv
Nieuwstraat 26
3150 Wespelaar (Leuven) - België
T +32 (0)16650657 - F +32 (0)16650663
info@waterleau.com - www.waterleau.com

1.4. NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence
Belgique	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles/Brussel	+32 70 245 245

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETAGE

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Conseils de prudence (CLP) : P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/un équipement de protection du visage

2.3. AUTRES DANGERS

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT/vPvB du règlement REACH annexe XIII

Autres dangers qui n'entraînent pas la classification : Aucun.

Fiche de données de sécurité

Memcare 3001

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. SUBSTANCE

Non applicable

3.2. MÉLANGE

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon la directive 67/548/CEE
Acide phosphonique aminé de Trimethylene	(n° CAS) 6419-19-8 (Numéro CE) 229-146-5 (N° REACH) 01-2119487988-08-0000	< 20	Xi; R36
Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Acide phosphonique aminé de Trimethylene	(n° CAS) 6419-19-8 (Numéro CE) 229-146-5 (N° REACH) 01-2119487988-08-0000	< 20	Met. Corr. 1, H290 Eye Irrit. 2, H319

Texte complet des phrases H: voir section 16

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

4.1. DESCRIPTION DES PREMIERS SECOURS

Premiers soins après inhalation : Emmener la victime à l'air frais.
Premiers soins après contact avec la peau : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau.
Premiers soins après contact oculaire : Rincer immédiatement à grande eau pendant 15 min.
Premiers soins après ingestion : Immédiatement après l'ingestion: faire boire beaucoup d'eau. Consulter immédiatement un médecin.

4.2. PRINCIPAUX SYMPTÔMES ET EFFETS, AIGUS ET DIFFÉRÉS

Pas d'informations complémentaires disponibles

4.3. INDICATION DES ÉVENTUELS SOINS MÉDICAUX IMMÉDIATS ET TRAITEMENTS PARTICULIERS NÉCESSAIRES

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. MOYENS D'EXTINCTION

Moyens d'extinction appropriés : Poudre. Mousse. l'eau.
Agents d'extinction non appropriés : Non spécifié.

5.2. DANGERS PARTICULIERS RÉSULTANT DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE

Pas d'informations complémentaires disponibles

5.3. CONSEILS AUX POMPIERS

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES, ÉQUIPEMENT DE PROTECTION ET PROCÉDURES D'URGENCE

Mesures générales : Vêtement de protection.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.2. PRÉCAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Boucher la fuite, couper l'alimentation. Empêcher la pollution du sol et de l'eau.

Fiche de données de sécurité

Memcare 3001

6.3. MÉTHODES ET MATÉRIEL DE CONFINEMENT ET DE NETTOYAGE

Procédés de nettoyage : Rincer les surfaces souillées abondamment à l'eau.

6.4. RÉFÉRENCE À D'AUTRES SECTIONS

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR UNE MANIPULATION SANS DANGER

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Maintenir les emballages bien fermés.

7.2. CONDITIONS D'UN STOCKAGE SÛR, Y COMPRIS D'ÉVENTUELLES INCOMPATIBILITÉS

Conditions de stockage : Conserver le produit dans un endroit bien ventilé.

7.3. UTILISATION(S) FINALE(S) PARTICULIÈRE(S)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. PARAMÈTRES DE CONTRÔLE

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION

Protection des mains : Gants.

Protection oculaire : Lunettes bien ajustées.

Protection de la peau et du corps : Porter des gants appropriés, résistant aux produits chimiques.

RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. INFORMATIONS SUR LES PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES ESSENTIELLES

État physique	: Liquide
Apparence	: Clair.
Couleur	: Jaune clair.
Odeur	: Inodore.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: < 3
Point de fusion	: -2 °C
Point de congélation	: -4,5 °C
Point d'ébullition	: > 100 °C
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 1,13 +/- 0,02
Solubilité	: Hydrosolubilité: 100%. Eau: Complètement soluble
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible

Fiche de données de sécurité

Memcare 3001

Viscosité, dynamique : Aucune donnée disponible
Propriétés explosives : Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes : Aucune donnée disponible

9.2. AUTRES INFORMATIONS

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. RÉACTIVITÉ

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.2. STABILITÉ CHIMIQUE

Stable en conditions normales.

10.3. POSSIBILITÉ DE RÉACTIONS DANGEREUSES

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.4. CONDITIONS À ÉVITER

Le gel.

10.5. MATIÈRES INCOMPATIBLES

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.6. PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. INFORMATIONS SUR LES EFFETS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë : Non classé

Memcare 3001	
DL50 orale rat	> 1000 mg/kg
ATE CLP (voie orale)	3810,000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé
pH: < 3

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé
pH: < 3

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Danger par aspiration : Non classé

RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. TOXICITÉ

Memcare 3001	
CL50 poisson 1	> 150 mg/l (96h, Leuciscus idus)

12.2. PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ

Pas d'informations complémentaires disponibles

Fiche de données de sécurité

Memcare 3001

12.3. POTENTIEL DE BIOACCUMULATION

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.4. MOBILITÉ DANS LE SOL

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. RÉSULTATS DES ÉVALUATIONS PBT ET VPVB

Memcare 3001

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT/vPvB du règlement REACH annexe XIII

12.6. AUTRES EFFETS NÉFASTES

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. MÉTHODES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS

Ecologie - déchets : Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement. Consulter le fabricant/fournisseur pour des informations relatives à la récupération/au recyclage.

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Non réglementé pour le transport

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. RÉGLEMENTATIONS/LÉGISLATION PARTICULIÈRES À LA SUBSTANCE OU AU MÉLANGE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ, DE SANTÉ ET D'ENVIRONNEMENT

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. ÉVALUATION DE LA SÉCURITÉ CHIMIQUE

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Autres informations : Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes aux REACH 1907/2006 et CLP-EU 1272/2008. Tous les renseignements cités sont corrects d'après notre connaissance. Aucune indication, composition ou application décrite n'a pour but de violer les brevets existants. Rien de ceci peut être copié et/ou multiplié.

Textes des phrases R-,H- et EUH:

Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2
Met. Corr. 1	Corrosif pour les métaux, Catégorie 1
H290	Peut être corrosif pour les métaux
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
ERC4	Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles
ESVOC SPERC 3.22a.v1	Water treatment chemicals: Industrial (SU10)
PC37	Produits chimiques de traitement de l'eau
PROC2	Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée
PROC4	Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition

Fiche de données de sécurité

Memcare 3001

PROC8a	Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées
PROC8b	Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées
PROC9	Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)
SU0	Autres
SU22	Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
SU23	Fourniture d'électricité, de vapeur, de gaz, d'eau et traitement des eaux usées
SU3	Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations* sur sites industriels
SU5	Fabrication de textiles, cuir, fourrure

Reach SDS Waterleau

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE**1.1 Identificateur de produit**

Désignation commerciale
KEMIRA PIX-111

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

Produit chimique pour le traitement de l'eau

Fabrication et utilisations industrielles, Applications professionnelles génériques, Utilisation par les consommateurs

Restrictions d'emploi recommandées

Pas d'utilisations déconseillées.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Kemira Oyj
P.O. Box 33000180 HELSINKI FINLANDE
Téléphone+358108611, Téléfax. +358108621124
ProductSafety.FI.Helsinki@kemira.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Carechem 24 International: +44 (0) 1235 239 670

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS**2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification conformément au Règlement (UE) 1272/2008**

Toxicité aiguë; Catégorie 4; Nocif en cas d'ingestion.

Irritation cutanée; Catégorie 2; Provoque une irritation cutanée.

Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux; Catégorie 1; Peut être corrosif pour les métaux.

Lésions oculaires graves; Catégorie 1; Provoque des lésions oculaires graves.

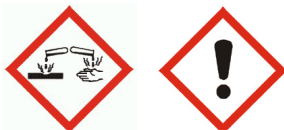
Classification conformément aux Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Corrosif; Nocif en cas d'ingestion. Provoque des brûlures.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H302 Nocif en cas d'ingestion.
 H318 Provoque des lésions oculaires graves.
 H315 Provoque une irritation cutanée.
 H290 Peut être corrosif pour les métaux.

Conseils de prudence : **Prévention:**
 P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.
 P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
 P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
 P234 Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Intervention:

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P301 + P312 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.

P332 + P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

P390 Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.

Stockage:

P406 Stocker dans un récipient résistant à la

Elimination:

corrosion/récipient en avec doublure intérieure résistant à la corrosion.

Éliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- 7705-08-0 Trichlorure de fer

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

7705-08-0 Trichlorure de fer

Information supplémentaire : Le produit est classé et étiqueté conformément aux directives de la CEE ou aux lois du pays concerné.

2.3 Autres dangers

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2 Mélanges

Nature chimique du mélange	Solution aqueuse		Classification conformément au Règlement (UE) 1272/2008	Classification conformément aux Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE
Numéro CAS/UE/Numéro d'Enregistrement REACH	Nom chimique de la substance	Concentration		
7705-08-0 231-729-4 01-2119497998-05	Trichlorure de fer	35 - 45 %	Eye Dam. Catégorie 1,H318 Skin Irrit. Catégorie 2,H315 Acute Tox. Catégorie 4,H302	Xi ,R38, R41 Xn ,R22
7647-01-0 231-595-7 01-2119484862-27	Acide chlorhydrique	1 - 2 %	Skin Corr. Catégorie 1B,H314 STOT SE Catégorie 3,H335 Met. Corr. Catégorie 1,H290	C ,R34 Xi ,R37

Information supplémentaire

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

SECTION 4: PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

Inhalation

Se rincer la bouche et le nez avec de l'eau. Amener la victime à l'air libre.

Appeler un médecin si des symptômes apparaissent.

Contact avec la peau

Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Rincer abondamment à l'eau. Appeler un médecin.

Contact avec les yeux

Important! Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Si possible utiliser de l'eau tiède. Consulter un médecin.

Ingestion

Ne PAS faire vomir. Se rincer la bouche à l'eau. Boire 1 ou 2 verres d'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : effets corrosifs

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traitement symptomatique., Rincer abondamment à l'eau.

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction : Non combustible.
Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

Moyens d'extinction : Pas d'exigences spéciales.
inappropriés

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Un chauffage au dessus de la température de décomposition peut provoquer la formation de chlorure d'hydrogène.

5.3 Conseils aux pompiers

L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des problèmes de santé. En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.
Vêtement de protection étanches.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Équipement de protection individuel, voir section 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer dans l'environnement.

Empêcher le déversement de s'étendre en utilisant un matériau absorbant inerte (sable, gravier). Couvrir les canalisations. Doit être éliminé conformément aux prescriptions locales et nationales applicables.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage - déversement mineur

Diluer les résidus avec de l'eau et ensuite neutraliser avec de la chaux ou de la poudre de calcaire jusqu'à solidification. Enlever à la pelle ou balayer. Doit être éliminé conformément aux prescriptions locales et nationales applicables.

Méthodes de nettoyage - déversement important

Récupérer le déversement avec un aspirateur industriel mobile. Diluer les résidus avec de l'eau et ensuite neutraliser avec de la chaux ou de la poudre de calcaire jusqu'à solidification. Pelleter ou balayer la matière restante. Doit être éliminé conformément aux prescriptions locales et nationales applicables.

6.4 Référence à d'autres sections

Informez le service de secours en cas de pénétration dans des cours d'eau, dans le sol ou dans les canalisations.

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

La place de travail et les méthodes de travail seront organisées de manière à prévenir ou à réduire au minimum le contact direct avec le produit. Danger de glissade. Équipement de protection individuel, voir section 8.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Éviter les températures inférieures à 0°C. Le produit réagit avec les métaux en libérant de l'hydrogène

Eviter des températures élevées. Eviter le gel.

Matériaux d'emballage

Matière appropriée: matières plastiques (PE, PP, PVC), polyester avec armature en fibre de verre, acier revêtu caoutchouc, titanium

Matières à éviter:

Métaux, Bases

Acier inoxydable, cuir, métaux ne résistant pas aux acides (par ex. aluminium, cuivre et fer), La réaction avec certains métaux peut libérer de l'hydrogène gazeux inflammable.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Produit chimique pour le traitement de l'eau

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1 Paramètres de contrôle****Trichlorure de fer**

VME = 1 mg/m³, Calculé en Fe

VLE 8 hr = 1 mg/m³, Fer

Acide chlorhydrique

TWA = 5 ppm = 8 mg/m³, : Indicatif

STEL = 10 ppm = 15 mg/m³, : Indicatif

VLE 8 hr = 5 ppm = 8 mg/m³

VLE 15 min = 10 ppm = 15 mg/m³

DNEL

Trichlorure de fer

: Utilisation finale: Travailleurs
Voies d'exposition: cutanée
Effets potentiels sur la santé: Effets aigus, effets systémiques
Valeur: 1,7 mg/kg/jour
Références croisées, No.-CAS, 10025-77-1

Utilisation finale: Travailleurs
Voies d'exposition: cutanée
Effets potentiels sur la santé: Effets aigus, effets systémiques
Valeur: 0,57 mg/kg/jour
Calculé en Fe

Utilisation finale: Travailleurs

Voies d'exposition: Inhalation
 Effets potentiels sur la santé: Effets aigus, effets systémiques
 Valeur: 5,9 mg/m³
 Références croisées, No.-CAS, 10025-77-1

Utilisation finale: Travailleurs
 Voies d'exposition: Inhalation
 Effets potentiels sur la santé: Effets aigus, effets systémiques
 Valeur: 2,01 mg/m³
 Calculé en Fe

Utilisation finale: Travailleurs
 Voies d'exposition: cutanée
 Effets potentiels sur la santé: Long-terme, effets systémiques
 Valeur: 1,7 mg/kg/jour
 Références croisées, No.-CAS, 10025-77-1

Utilisation finale: Travailleurs
 Voies d'exposition: cutanée
 Effets potentiels sur la santé: Long-terme, effets systémiques
 Valeur: 0,57 mg/kg/jour
 Calculé en Fe

Utilisation finale: Travailleurs
 Voies d'exposition: Inhalation
 Effets potentiels sur la santé: Long-terme, effets systémiques
 Valeur: 5,9 mg/m³
 Références croisées, No.-CAS, 10025-77-1

Utilisation finale: Travailleurs
 Voies d'exposition: Inhalation
 Effets potentiels sur la santé: Long-terme, effets systémiques
 Valeur: 2,01 mg/m³
 Calculé en Fe

Acide chlorhydrique : Utilisation finale: Travailleurs
 Voies d'exposition: Inhalation
 Valeur: 15 mg/m³
 Aigu, Effets locaux
 Utilisation finale: Travailleurs
 Voies d'exposition: Inhalation
 Valeur: 8 mg/m³
 Long-terme, Effets locaux

PNEC
 Trichlorure de fer : Station de traitement des eaux usées

	Valeur: 500 mg/l Calculé en Fe
Acide chlorhydrique	: Eau douce Valeur: 36 µg/L Méthode d'extrapolation
	Eau de mer Valeur: 36 µg/L Méthode d'extrapolation
	Rejets intermittents, eau Valeur: 45 µg/L Méthode d'extrapolation
	STP Valeur: 36 µg/L
	Sédiment d'eau douce La substance se dissocie lorsqu'elle pénètre en milieu aquatique et ainsi n'atteint pas les sédiments. Le seul effet est un effet sur le pH.
	Sédiment marin La substance se dissocie lorsqu'elle pénètre en milieu aquatique et ainsi n'atteint pas les sédiments. Le seul effet est un effet sur le pH.

8.2 Contrôles de l'exposition

8.2.1 Contrôles techniques appropriés

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

Présence nécessaire de flacon pour nettoyage oculaire ou fontaine oculaire sur le lieu de travail.

8.2.2 Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle Protection des mains

Matière des gants: gants PCV et néoprène, Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact.

Gants de protection conformes à EN 374.

Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies

par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact. Les gants doivent être enlevés et immédiatement remplacés s'il y a un signe quelconque de dégradation ou de perméabilité aux produits chimiques.

Protection des yeux

Lunettes de sécurité parfaitement ajustées. Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure .

Protection de la peau et du corps

Porter des vêtements de protection si nécessaire. Utiliser des bottes de caoutchouc.

Protection respiratoire

Une protection respiratoire n'est pas requise pour une manipulation dans des conditions normales. Si des aérosols ou des brouillards se forment, par ex. en nettoyant les conteneurs avec un nettoyeur à eau à haute pression, utiliser un demi-masque avec filtre B2.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Information générale (aspect, odeur)**

État physique	liquide,
Couleur	brun foncé
Odeur	légèrement acide

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

pH	env. 1
Point/intervalle d'ébullition	100 - 105 °C
Point d'éclair	Non applicable, composé inorganique
	Conformément à la colonne 2 de REACH Annexe VII, l'étude ne doit pas être réalisée.

Propriétés explosives:

Limite d'explosivité, inférieure	Non applicable
Limite d'explosivité, supérieure	Non applicable
Densité	1,41 - 1,44 gcm ³

Solubilité(s):

Hydrosolubilité	(20 °C) complètement soluble, Formation de précipités d'hydroxyde de fer à des dilutions inférieures à 1% FeCl ₃
-----------------	---

Coefficient de partage: n-octanol/eau

Décomposition thermique	Non applicable, composé inorganique 315 °C
Teneur en composants organiques volatils	Non applicable

9.2 Autres données

Corrosion

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Corrosif pour les métaux.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Les bases provoquent des réactions exothermiques.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Éviter le gel.
Éviter le stockage à hautes températures.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Métaux
Bases

: Acier inoxydable
cuir
métaux ne résistant pas aux acides (par ex. aluminium, cuivre et fer)
La réaction avec certains métaux peut libérer de l'hydrogène gazeux inflammable.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Un chauffage au-dessus de la température de décomposition peut provoquer la formation de chlorure d'hydrogène.

Décomposition thermique : 315 °C

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**11.1 Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë****Trichlorure de fer:**

DL50/Oral(e)/Rat: 640 mg/kg

Remarques:Références croisées, No.-CAS, 7758-94-3

DL50/Oral(e)/Rat: 220 mg/kg

Remarques:Calculé en Fe

DL50/Dermale/Rat: > 2 564 mg/kg

Remarques: Références croisées, No.-CAS, 7758-94-3

DL50/Dermale/Rat: > 881 mg/kg

Remarques: Calculé en Fe

Irritation et corrosion

Peau:

Peut provoquer une irritation de la peau.

Yeux:

Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

Trichlorure de fer:

Peau: Lapin/OCDE ligne directrice 404: irritant

Remarques: Références croisées No.-CAS 7758-94-3

Yeux: Lapin/OCDE ligne directrice 405: Corrosif

Remarques: Références croisées No.-CAS 7758-94-3

Sensibilisation

N'est pas sensibilisant.

Trichlorure de fer:

Selon l'expérience, aucun effet sensibilisant connu.

Toxicité à long terme

Trichlorure de fer:

Toxicité à dose répétée:

Oral(e)/Rat/mâles:

NOAEL: 277 mg/kg

Remarques: pc/jour 90 jours

Oral(e)/Rat/femelles:

NOAEL: 314 mg/kg

Remarques: pc/jour 90 jours

Cancérogénicité

Non considéré comme cancérogène .

Toxicité pour la reproduction

Non considéré comme toxique pour la reproduction.

Expérience chez l'homme

Inhalation

Symptômes: L'inhalation peut provoquer les symptômes suivants:, toux et difficultés respiratoires

Contact avec la peau

Symptômes: Le contact avec la peau peut provoquer les symptômes suivants:, irritation

Contact avec les yeux

Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

Ingestion

Symptômes: L'ingestion peut provoquer les symptômes suivants:, Peut provoquer une irritation des muqueuses., brûlures dans l'appareil digestif supérieur

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**12.1 Toxicité****Toxicité aquatique**

-

Trichlorure de fer:

CL50/96 h/Lepomis macrochirus (Crapet arlequin): 59 mg/l

Remarques: substance hydratée

NOEC/96 h/Lepomis macrochirus (Crapet arlequin): > 1 mg/l

Remarques: substance hydratée

CE50/48 h/Daphnia magna (Grande daphnie): 27 mg/l

NOEC/21 jr/Daphnia magna (Grande daphnie): > 1 mg/l

CE50/15 jr/algues/taux de croissance: 58 mg/l

Remarques: Le test n'est pas approprié en raison des caractéristiques de floculation du produit., Le produit n'est pas considéré avoir des effets néfastes à long terme dans l'environnement aquatique du fait de la rapide formation d'hydroxydes insolubles.

Toxicité envers d'autres organismes

Trichlorure de fer:

Remarques: Donnée non disponible

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité:

Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux substances inorganiques.

Biodégradabilité:

Trichlorure de fer:

Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux substances inorganiques.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage: n-octanol/eau: Non applicable, composé inorganique

Trichlorure de fer:

Coefficient de partage: n-octanol/eau: Non applicable, composé inorganique

12.4.Mobilité dans le sol

Mobilité

Hydrosolubilité: complètement soluble (20 °C)

Trichlorure de fer:

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange contient de substance considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).

Ce mélange ne contient aucune substance qui seraient considérées comme étant particulièrement persistante et particulièrement bio-accumulable (vPvB).

12.6 Autres effets néfastes

Peut abaisser le pH de l'eau et de ce fait être nocif pour les organismes aquatiques.

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION
13.1 Méthodes de traitement des déchets
Produit

Classé comme déchet dangereux. Doit être éliminé conformément aux prescriptions locales et nationales applicables.

Emballages contaminés

Seuls les matériaux d'emballage nettoyés à fond peuvent être recyclés.

Classé comme déchet dangereux. Doit être éliminé conformément aux prescriptions locales et nationales applicables.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 Numéro ONU 2582

Transport par route
ADR /RID:
Description des marchandises:

14.2 Nom d'expédition des Nations unies CHLORURE DE FER III EN SOLUTION

14.3 Classe(s) de danger pour le transport 8

14.4 Groupe d'emballage: III

Code de risque 80

Étiquettes ADR/RID: 8

Transport maritime
IMDG:
Description des marchandises:

14.2 Nom d'expédition des Nations unies UN2582, FERRIC CHLORIDE, SOLUTION

14.3 Classe(s) de danger pour le transport: 8

14.4 Groupe d'emballage: III

Étiquettes IMDG: 8

14.5 Dangers pour l'environnement:

Not a Marine Pollutant

Transport aérien**ICAO/IATA:****Description des marchandises****14.2 Nom d'expédition des Nations unies** UN2582, Ferric chloride solution**14.3 Classe(s) de danger pour le transport:**

8

14.4 Groupe d'emballage:

III

Étiquettes ICAO:

8

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES****15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****État actuel de notification**

- :
- : Tous les composants de ce produit son inclus dans l'inventaire chimique TSCA ou ne nécessitent pas d'être listés dans cet inventaire.
- : Tous les composants de ce produit sont inclus dans la Domestic Substances List (DSL) ou ne nécessitent pas d'y être inclus.
- : Tous les composants de ce produit sont inclus sur le inventaire Australien des Substances Chimiques (AICS) ou n'ont pas besoin de l'être.
- : Tous les composants de ce produit sont répertoriés dans l'inventaire chinois ou n'ont pas besoin de l'être.
- : Tous les composants de ce produit sont répertoriés dans l' inventaire coréen (ECL) ou n'ont pas besoin de l' être.
- : Tous les composants de ce produit sont répertoriés dans l'inventaire philippin (PICCS) ou n'ont pas besoin de l'être.
- : Tous les composants de ce produit sont répertoriés dans l' inventaire japonais (ENCS) ou n'ont pas besoin de l' être.
- : Tous les composants de ce produit sont inscrits à l'inventaire Européen des substances chimiques (EINECS) ou ne nécessitent pas d'être listé dans l'EINECS.
- : Tous les composants de ce produit sont inscrits dans l'inventaire Nouvelle Zélande (NZIoC) ou sont exemptés d'être

listés dans l'inventaire Nouvelle Zélande (NZIoC) .
 : Le statut de ce produit dans l'inventaire taiwanais (Taiwan Toxic Chemical Substances Control Act) n'a pas été déterminé.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Évaluation de la Sécurité Chimique a été faite pour cette substance.

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Texte complet des Phrases-H citées dans le section 3.

H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H290	Peut être corrosif pour les métaux.

Texte des phrases R mentionnées dans la Section 3

R38	Irritant pour la peau.
R41	Risque de lésions oculaires graves.
R22	Nocif en cas d'ingestion.
R34	Provoque des brûlures.
R37	Irritant pour les voies respiratoires.

Conseils relatifs à la formation

Lire la fiche de données de sécurité avant d'utiliser le produit.

Information supplémentaire

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité

Réglementations, base de données, bibliographie, travaux & tests internes.

Ajouts, suppressions ou modifications

Les modifications importantes ont été indiquées avec des lignes verticales.

Annexe**Contenu: Scénario d'exposition****1. Fabrication et utilisations industrielles, Solution aqueuse**

SU3; SU8, SU9, SU 10, SU13, SU14, SU15, SU16, SU19, SU23, SU24; ERC1, ERC2, ERC4, ERC5, ERC6a, ERC6b, ERC8f, ERC10a; PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC7, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC12, PROC13, PROC15; AC4, AC7, AC8, AC11, AC13

2. Applications professionnelles génériques, Solution aqueuse

SU 22; SU1, SU13, SU19, SU23, SU24; ERC8a, ERC8c, ERC8d, ERC8e, ERC8f, ERC10a; PROC1, PROC2, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC11, PROC13, PROC15, PROC19; AC4, AC7, AC8, AC11, AC13

3. Utilisation par les consommateurs, Solution aqueuse

SU 21; ERC8a, ERC8c, ERC8d, ERC8f, ERC10a; PC14; AC4, AC7, AC8, AC11, AC13

1. Titre court du scénario d'exposition: Fabrication et utilisations industrielles, Solution aqueuse

- Groupes d'utilisateurs principaux : **SU3:** Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
- Secteur d'utilisation : **SU8:** Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers)
SU9: Fabrication de substances chimiques fines
SU 10: Formulation [mélange] de préparations et/ ou reconditionnement (sauf alliages)
SU13: Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques, p. ex. plâtre, ciment
SU14: Fabrication de métaux de base, y compris les alliages
SU15: Fabrication de produits métalliques, à l'exclusion des machines et équipements
SU16: Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques, équipements électriques
SU19: Bâtiment et travaux de construction
SU23: Fourniture d'électricité, de vapeur, de gaz, d'eau et traitement des eaux usées
SU24: Recherche scientifique et développement
- Catégorie de processus : **PROC1:** Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable
PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée
PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)
PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition.
PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ ou importants)
PROC7: Pulvérisation dans des installations industrielles
PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées
PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées
PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pe-

sage)

PROC10: Application au rouleau ou au pinceau

PROC12: Utilisation d'agents de soufflage dans la fabrication de mousse

PROC13: Traitement d'articles par trempage et versage

PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire

Catégorie d'article : **AC4:** Articles en pierre, plâtre, ciment, verre et céramique
AC7: Articles métalliques
AC8: Articles en papier
AC11: Articles en bois
AC13: Articles en plastique

Catégorie de rejet dans l'environnement : **ERC1:** Fabrication de substances
ERC2: Formulation de préparations
ERC4: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles
ERC5: Utilisation industrielle entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice
ERC6a: Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance (utilisation d'intermédiaires)
ERC6b: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication réactifs
ERC8f: Utilisation extérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice
ERC10a: Utilisation extérieure à grande dispersion d'articles de longue durée et de matériaux à faible rejet

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC1, ERC2, ERC4, ERC5, ERC6a, ERC6b, ERC8f, ERC10a

Caractéristiques du produit

Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article : Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (à moins que spécifié autrement).

Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Facteur de Dilution (Rivière) : 40
 Facteur de Dilution (Zones Côtières) : 400
 Remarques : Dans l'eau, les sels de fer libèrent immédiatement leurs ions respectifs.

Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement

Exposition continue
Nombre de jours d'émission par
année : 365

Conditions et mesures techniques / Mesures organisationnelles

Air : Epurateur à eau pour l'élimination des poussières des déchets gazeux

Conditions et mesures en relation avec la station de traitement des eaux usées municipales

Type de Station de Traitement des
Eaux Usées : Station municipale de traitement des eaux usées
Débit de l'effluent de la station de
traitement des eaux usées : 2 000 m³/d
Procédures pour limiter les
émissions dans l'air de la Station
de Traitement des Eaux Usées :
Remarques : La substance se dissociera au contact de l'eau, le seul effet est un effet pH, donc après le passage en traitement des eaux usées, l'exposition est considérée insignifiante et sans risque.

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1

Caractéristiques du produit (article)

Remarques : Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (à moins que spécifié autrement).
Forme physique (au moment de
l'utilisation) : Solution aqueuse

Fréquence et durée d'utilisation/d'exposition

Durée d'exposition : > 240 min
Fréquence d'utilisation : 220 jours/ an

Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Zone de la peau exposée : Transmission (240 cm²)
Volume respiratoire : 10 m³/8 heures

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs

Extérieur / Intérieur : Intérieur

Conditions et mesures techniques

Adoptez un processus de système fermé lorsque cela est possible. Si un système fermé n'est pas utilisé, un encoffrement adapté et une ventilation par aspiration locale doivent être fournis pour

minimiser l'exposition.

2.3 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC2

Caractéristiques du produit (article)

Remarques : Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (à moins que spécifié autrement).
Forme physique (au moment de l'utilisation) : Solution aqueuse

Fréquence et durée d'utilisation/d'exposition

Durée d'exposition : > 240 min
Fréquence d'utilisation : 220 jours/ an

Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Zone de la peau exposée : Palmes des deux mains (480 cm²)
Volume respiratoire : 10 m³/8 heures

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs

Extérieur / Intérieur : Intérieur

Conditions et mesures techniques

Adoptez un processus de système fermé lorsque cela est possible. Si un système fermé n'est pas utilisé, un encoffrement adapté et une ventilation par aspiration locale doivent être fournis pour minimiser l'exposition.

2.4 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC3

Caractéristiques du produit (article)

Remarques : Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (à moins que spécifié autrement).
Forme physique (au moment de l'utilisation) : Solution aqueuse

Fréquence et durée d'utilisation/d'exposition

Durée d'exposition : > 240 min
Fréquence d'utilisation : 220 jours/ an

Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Zone de la peau exposée : Transmission (240 cm²)
Volume respiratoire : 10 m³/8 heures

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs

Extérieur / Intérieur : Intérieur

Conditions et mesures techniques

Adoptez un processus de système fermé lorsque cela est possible. Si un système fermé n'est pas utilisé, un encoffrement adapté et une ventilation par aspiration locale doivent être fournis pour minimiser l'exposition.

2.5 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC4

Caractéristiques du produit (article)

Remarques : Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (à moins que spécifié autrement).
Forme physique (au moment de l'utilisation) : Solution aqueuse

Fréquence et durée d'utilisation/d'exposition

Durée d'exposition : > 240 min
Fréquence d'utilisation : 220 jours/ an

Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Zone de la peau exposée : Palmes des deux mains (480 cm²)
Volume respiratoire : 10 m³/8 heures

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs

Extérieur / Intérieur : Intérieur

Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé

Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé. (Efficacité: 90 %)

2.6 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC5

Caractéristiques du produit (article)

Remarques : Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (à moins que spécifié autrement).
Forme physique (au moment de l'utilisation) : Solution aqueuse

Fréquence et durée d'utilisation/d'exposition

Durée d'exposition : > 240 min
Fréquence d'utilisation : 220 jours/ an

Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Zone de la peau exposée : Palmes des deux mains (480 cm²)
Volume respiratoire : 10 m³/8 heures

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs

Extérieur / Intérieur : Intérieur

Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé

Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé. (Efficacité: 90 %)

2.7 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC7

Caractéristiques du produit (article)

Remarques : Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (à moins que spécifié autrement).
Forme physique (au moment de l'utilisation) : Solution aqueuse

Fréquence et durée d'utilisation/d'exposition

Durée d'exposition : > 240 min
Fréquence d'utilisation : 220 jours/ an

Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Zone de la peau exposée : Palmes des deux mains (480 cm²)
Volume respiratoire : 10 m³/8 heures

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs

Extérieur / Intérieur : Intérieur

Conditions et mesures techniques

Ventilation locale par aspiration (Efficacité: 95 %)

Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé

Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé. (Efficacité: 90 %) Si les mesures de contrôle techniques/organisationnelles ci-dessus ne sont pas réalisables, alors adopter les EPP suivants:., Porter un équipement de protection respiratoire.

2.8 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC8a

Caractéristiques du produit (article)

Remarques : Couvre le pourcentage de la substance dans le produit

Forme physique (au moment de l'utilisation) : jusqu'à 100 % (à moins que spécifié autrement).
: Solution aqueuse

Fréquence et durée d'utilisation/d'exposition

Durée d'exposition : > 240 min
Fréquence d'utilisation : 220 jours/ an

Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Zone de la peau exposée : Les deux mains (960 cm²)
Volume respiratoire : 10 m³/8 heures

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs

Extérieur / Intérieur : Intérieur

Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé

Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé. (Efficacité: 90 %)

2.9 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC8b, PROC9

Caractéristiques du produit (article)

Remarques : Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (à moins que spécifié autrement).
Forme physique (au moment de l'utilisation) : Solution aqueuse

Fréquence et durée d'utilisation/d'exposition

Durée d'exposition : > 240 min
Fréquence d'utilisation : 220 jours/ an

Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Zone de la peau exposée : Palmes des deux mains (480 cm²)
Volume respiratoire : 10 m³/8 heures

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs

Extérieur / Intérieur : Intérieur

Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé

Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé. (Efficacité: 90 %)

2.11 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC10

KEMIRA PIX-111

Réf. 1.2/BE/FR

Date de révision: 20.02.2015

Date précédente: 09.04.2013

Date d'impression: 05.04.2017

Caractéristiques du produit (article)

Remarques : Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (à moins que spécifié autrement).

Forme physique (au moment de l'utilisation) : Solution aqueuse

Fréquence et durée d'utilisation/d'exposition

Durée d'exposition : > 240 min

Fréquence d'utilisation : 220 jours/ an

Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Zone de la peau exposée : Transmission (240 cm²)

Volume respiratoire : 10 m³/8 heures

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs

Extérieur / Intérieur : Intérieur

Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé

Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé. (Efficacité: 90 %)

2.12 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC12

Caractéristiques du produit (article)

Remarques : Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (à moins que spécifié autrement).

Forme physique (au moment de l'utilisation) : Solution aqueuse

Fréquence et durée d'utilisation/d'exposition

Durée d'exposition : > 240 min

Fréquence d'utilisation : 220 jours/ an

Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Zone de la peau exposée : Transmission (240 cm²)

Volume respiratoire : 10 m³/8 heures

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs

Extérieur / Intérieur : Intérieur

Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé

Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec

une formation de base de l'employé. (Efficacité: 90 %)

2.13 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC13

Caractéristiques du produit (article)

Remarques : Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (à moins que spécifié autrement).
Forme physique (au moment de l'utilisation) : Solution aqueuse

Fréquence et durée d'utilisation/d'exposition

Durée d'exposition : > 240 min
Fréquence d'utilisation : 220 jours/ an

Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Zone de la peau exposée : Palmes des deux mains (480 cm²)
Volume respiratoire : 10 m³/8 heures

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs

Extérieur / Intérieur : Intérieur

Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé

Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé. (Efficacité: 90 %)

2.14 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC15

Caractéristiques du produit (article)

Remarques : Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (à moins que spécifié autrement).
Forme physique (au moment de l'utilisation) : Solution aqueuse

Fréquence et durée d'utilisation/d'exposition

Durée d'exposition : > 240 min
Fréquence d'utilisation : 220 jours/ an

Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Zone de la peau exposée : Transmission (240 cm²)
Volume respiratoire : 10 m³/8 heures

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs

Extérieur / Intérieur : Intérieur

Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé

Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé. (Efficacité: 90 %)

2.15 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC19
Caractéristiques du produit (article)

Remarques : Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (à moins que spécifié autrement).
 Forme physique (au moment de l'utilisation) : Solution aqueuse

Fréquence et durée d'utilisation/d'exposition

Durée d'exposition : > 240 min
 Fréquence d'utilisation : 220 jours/ an

Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Zone de la peau exposée : Palmes des deux mains (480 cm²)
 Volume respiratoire : 10 m³/8 heures

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs

Extérieur / Intérieur : Intérieur

Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé

Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé. (Efficacité: 90 %)

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source
Travailleurs

Contribution au Scénario	Méthodes d'Evaluation de l'Exposition	Conditions spécifiques	Type de valeur	Niveau d'exposition	Rapport de caractérisation du risque (PEC/PNEC):
PROC1	MEASE		Travailleur - inhalatif - long terme - systémique	0,001 mg/m ³	
PROC1	MEASE		Travailleur - cutané, long terme - systémique	0,0005 mg/kg pc / jour	0,00021

PROC2	MEASE		Travailleur - inhalatif - long terme - systémique	0,001 mg/m ³	
PROC2	MEASE		Travailleur - cutané, long terme - systémique	0,0005 mg/kg pc / jour	0,000421
PROC3	MEASE		Travailleur - inhalatif - long terme - systémique	0,01 mg/m ³	
PROC3	MEASE		Travailleur - cutané, long terme - systémique	0,0005 mg/kg pc / jour	0,00021
PROC4	MEASE		Travailleur - inhalatif - long terme - systémique	0,05 mg/m ³	
PROC4	MEASE		Travailleur - cutané, long terme - systémique	0,05 mg/kg pc / jour	0,0421
PROC5	MEASE		Travailleur - inhalatif - long terme - systémique	0,05 mg/m ³	
PROC5	MEASE		Travailleur - cutané, long terme - systémique	0,00005 mg/kg pc / jour	0,000042
PROC7	MEASE		Travailleur - inhalatif - long terme - systémique	20 mg/m ³	
PROC7	MEASE		Travailleur - cutané, long terme - systémique	0,05 mg/kg pc / jour	0,0421
PROC8a	MEASE		Travailleur - inhalatif - long terme - systémique	0,05 mg/m ³	
PROC8a	MEASE		Travailleur - cutané, long	0,05 mg/kg pc / jour	0,0841

			terme - systémique		
PROC8b, PROC9	MEASE		Travailleur - inhalatif - long terme - systémique	0,01 mg/m ³	
PROC8b, PROC9	MEASE		Travailleur - cutané, long terme - systémique	0,00005 mg/kg pc / jour	0,000042
PROC10	MEASE		Travailleur - inhalatif - long terme - systémique	0,05 mg/m ³	
PROC10	MEASE		Travailleur - cutané, long terme - systémique	0,05 mg/kg pc / jour	0,021
PROC12	MEASE		Travailleur - inhalatif - long terme - systémique	0,001 mg/m ³	
PROC12	MEASE		Travailleur - cutané, long terme - systémique	0,00005 mg/kg pc / jour	0,000021
PROC13	MEASE		Travailleur - inhalatif - long terme - systémique	0,01 mg/m ³	
PROC13	MEASE		Travailleur - cutané, long terme - systémique	0,0005 mg/kg pc / jour	0,000421
PROC15	MEASE		Travailleur - inhalatif - long terme - systémique	0,01 mg/m ³	
PROC15	MEASE		Travailleur - cutané, long terme - systémique	0,0005 mg/kg pc / jour	0,00021
PROC19	MEASE		Travailleur - inhalatif - long terme - systémique	0,05 mg/m ³	

PROC19	MEASE		Travailleur - cutané, long terme - systémique	0,05 mg/kg pc / jour	0,0421
--------	-------	--	--	-------------------------	--------

Si les mesures de gestion des risques (MGR) recommandées et les conditions opératoires (CO) sont respectées, les expositions ne devraient pas excéder les niveaux dérivés sans effet prévus, et les ratios de caractérisation des risques obtenus devraient être inférieurs à 1.

4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont gérés à des niveaux au moins équivalents. Si un échantillonnage révèle une condition d'utilisation dangereuse (RCR > 1), des mesures de gestion des risques supplémentaires, voire une évaluation de la sécurité des substances chimiques spécifiques au site s'imposent.

1. Titre court du scénario d'exposition: Applications professionnelles génériques, Solution aqueuse

- Groupes d'utilisateurs principaux : **SU 22:** Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
- Secteur d'utilisation : **SU1:** Agriculture, sylviculture, pêche
SU13: Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques, p. ex. plâtre, ciment
SU19: Bâtiment et travaux de construction
SU23: Fourniture d'électricité, de vapeur, de gaz, d'eau et traitement des eaux usées
SU24: Recherche scientifique et développement
- Catégorie de processus : **PROC1:** Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable
PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée
PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants)
PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées
PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées
PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)
PROC10: Application au rouleau ou au pinceau
PROC11: Pulvérisation en dehors d'installations industrielles
PROC13: Traitement d'articles par trempage et versage
PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire
PROC19: Mélange manuel entraînant un contact intime avec la peau; seuls des EPI sont disponibles
- Catégorie d'article : **AC4:** Articles en pierre, plâtre, ciment, verre et céramique
AC7: Articles métalliques
AC8: Articles en papier
AC11: Articles en bois
AC13: Articles en plastique

Catégorie de rejet dans l'environnement : **ERC8a:** Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts
ERC8c: Utilisation intérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice
ERC8d: Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts
ERC8e: Utilisation extérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts
ERC8f: Utilisation extérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice
ERC10a: Utilisation extérieure à grande dispersion d'articles de longue durée et de matériaux à faible rejet

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC8a, ERC8c, ERC8d, ERC8e, ERC8f, ERC10a

Caractéristiques du produit

Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article : Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (à moins que spécifié autrement).

Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Facteur de Dilution (Rivière) : 40
Facteur de Dilution (Zones Côtières) : 400
Remarques : Dans l'eau, les sels de fer libèrent immédiatement leurs ions respectifs.

Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement

Exposition continue
Nombre de jours d'émission par année : 365

Conditions et mesures techniques / Mesures organisationnelles

Air : Epurateur à eau pour l'élimination des poussières des déchets gazeux

Conditions et mesures en relation avec la station de traitement des eaux usées municipales

Type de Station de Traitement des Eaux Usées : Station municipale de traitement des eaux usées
Débit de l'effluent de la station de traitement des eaux usées : 2 000 m³/d
Procédures pour limiter les :

KEMIRA PIX-111

Réf. 1.2/BE/FR

Date de révision: 20.02.2015

Date précédente: 09.04.2013

Date d'impression: 05.04.2017

émissions dans l'air de la Station
de Traitement des Eaux Usées
Remarques

: La substance se dissociera au contact de l'eau, le seul effet est un effet pH, donc après le passage en traitement des eaux usées, l'exposition est considérée insignifiante et sans risque.

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC2

Caractéristiques du produit (article)

Remarques : Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (à moins que spécifié autrement).
Forme physique (au moment de l'utilisation) : Solution aqueuse

Fréquence et durée d'utilisation/d'exposition

Durée d'exposition : > 240 min
Fréquence d'utilisation : 220 jours/ an

Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Zone de la peau exposée : Palmes des deux mains (480 cm²)
Volume respiratoire : 10 m³/8 heures

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs

Extérieur / Intérieur : Intérieur

Conditions et mesures techniques

Adoptez un processus de système fermé lorsque cela est possible. Si un système fermé n'est pas utilisé, un encoffrement adapté et une ventilation par aspiration locale doivent être fournis pour minimiser l'exposition.

2.3 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC5

Caractéristiques du produit (article)

Remarques : Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (à moins que spécifié autrement).
Forme physique (au moment de l'utilisation) : Solution aqueuse

Fréquence et durée d'utilisation/d'exposition

Durée d'exposition : > 240 min
Fréquence d'utilisation : 220 jours/ an

Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Zone de la peau exposée : Palmes des deux mains (480 cm²)
Volume respiratoire : 10 m³/8 heures

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs

Extérieur / Intérieur : Intérieur

2.4 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC8a

Caractéristiques du produit (article)

Remarques : Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (à moins que spécifié autrement).
Forme physique (au moment de l'utilisation) : Solution aqueuse

Fréquence et durée d'utilisation/d'exposition

Durée d'exposition : > 240 min
Fréquence d'utilisation : 220 jours/ an

Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Zone de la peau exposée : Les deux mains (960 cm²)
Volume respiratoire : 10 m³/8 heures

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs

Extérieur / Intérieur : Intérieur

Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé

Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé. (Efficacité: 90 %)

2.5 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC8b, PROC9

Caractéristiques du produit (article)

Remarques : Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (à moins que spécifié autrement).
Forme physique (au moment de l'utilisation) : Solution aqueuse

Fréquence et durée d'utilisation/d'exposition

Durée d'exposition : > 240 min
Fréquence d'utilisation : 220 jours/ an

Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Zone de la peau exposée : Palmes des deux mains (480 cm²)
Volume respiratoire : 10 m³/8 heures

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs

Extérieur / Intérieur : Intérieur

2.7 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC10**Caractéristiques du produit (article)**

Remarques : Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (à moins que spécifié autrement).
Forme physique (au moment de l'utilisation) : Solution aqueuse

Fréquence et durée d'utilisation/d'exposition

Durée d'exposition : > 240 min
Fréquence d'utilisation : 220 jours/ an

Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Zone de la peau exposée : Palmes des deux mains (480 cm²)
Volume respiratoire : 10 m³/8 heures

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs

Extérieur / Intérieur : Intérieur

Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé

Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé. (Efficacité: 90 %)

2.8 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC11**Caractéristiques du produit (article)**

Remarques : Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (à moins que spécifié autrement).
Forme physique (au moment de l'utilisation) : Solution aqueuse

Fréquence et durée d'utilisation/d'exposition

Durée d'exposition : > 240 min
Fréquence d'utilisation : 220 jours/ an

Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Zone de la peau exposée : Palmes des deux mains (480 cm²)

Volume respiratoire : 10 m³/8 heures

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs

Extérieur / Intérieur : Intérieur

Conditions et mesures techniques

Ventilation locale par aspiration (Efficacité: 80 %)

Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé

Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé. (Efficacité: 90 %) Porter un équipement de protection respiratoire. (Efficacité: 90 %) Si les mesures de contrôle techniques/organisationnelles ci-dessus ne sont pas réalisables, alors adopter les EPP suivants:

2.9 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC13

Caractéristiques du produit (article)

Remarques : Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (à moins que spécifié autrement).
Forme physique (au moment de l'utilisation) : Solution aqueuse

Fréquence et durée d'utilisation/d'exposition

Durée d'exposition : > 240 min
Fréquence d'utilisation : 220 jours/ an

Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Zone de la peau exposée : Palmes des deux mains (480 cm²)
Volume respiratoire : 10 m³/8 heures

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs

Extérieur / Intérieur : Intérieur

2.10 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC15

Caractéristiques du produit (article)

Remarques : Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (à moins que spécifié autrement).
Forme physique (au moment de l'utilisation) : Solution aqueuse

Fréquence et durée d'utilisation/d'exposition

Durée d'exposition : > 240 min
Fréquence d'utilisation : 220 jours/ an

Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Zone de la peau exposée : Transmission (240 cm²)
Volume respiratoire : 10 m³/8 heures

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs

Extérieur / Intérieur : Intérieur

2.11 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC19

Caractéristiques du produit (article)

Remarques : Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (à moins que spécifié autrement).
Forme physique (au moment de l'utilisation) : Solution aqueuse

Fréquence et durée d'utilisation/d'exposition

Durée d'exposition : > 240 min
Fréquence d'utilisation : 220 jours/ an

Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Zone de la peau exposée : Les deux mains et avant-bras (1980 cm²)
Volume respiratoire : 10 m³/8 heures

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs

Extérieur / Intérieur : Intérieur

Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé

Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation spécifique à cette activité. (Efficacité: 95 %)

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Travailleurs

Contribution au Scénario	Méthodes d'Evaluation de l'Exposition	Conditions spécifiques	Type de valeur	Niveau d'exposition	Rapport de caractérisation du risque (PEC/PNEC):
PROC2	MEASE		Travailleur -	0,001 mg/m ³	

			inhalatif - long terme - systémique		
PROC2	MEASE		Travailleur - cutané, long terme - systémique	0,0005 mg/kg pc / jour	0,000421
PROC5	MEASE		Travailleur - inhalatif - long terme - systémique	0,1 mg/m ³	
PROC5	MEASE		Travailleur - cutané, long terme - systémique	0,0005 mg/kg pc / jour	0,000421
PROC8a	MEASE		Travailleur - inhalatif - long terme - systémique	0,05 mg/m ³	
PROC8a	MEASE		Travailleur - cutané, long terme - systémique	0,05 mg/kg pc / jour	0,0841
PROC8b, PROC9	MEASE		Travailleur - inhalatif - long terme - systémique	0,05 mg/m ³	
PROC8b, PROC9	MEASE		Travailleur - cutané, long terme - systémique	0,0005 mg/kg pc / jour	0,000421
PROC10	MEASE		Travailleur - inhalatif - long terme - systémique	0,05 mg/m ³	
PROC10	MEASE		Travailleur - cutané, long terme - systémique	0,05 mg/kg pc / jour	0,0421
PROC11	MEASE		Travailleur - inhalatif - long terme - systémique	0,4 mg/m ³	
PROC11	MEASE		Travailleur - cutané, long terme -	0,05 mg/kg pc / jour	0,0421

PROC13	MEASE		systémique Travailleur - inhalatif - long terme - systémique	0,05 mg/m ³	
PROC13	MEASE		Travailleur - cutané, long terme - systémique	0,005 mg/kg pc / jour	0,00421
PROC15	MEASE		Travailleur - inhalatif - long terme - systémique	0,01 mg/m ³	
PROC15	MEASE		Travailleur - cutané, long terme - systémique	0,005 mg/kg pc / jour	0,00021
PROC19	MEASE		Travailleur - inhalatif - long terme - systémique	0,05 mg/m ³	
PROC19	MEASE		Travailleur - cutané, long terme - systémique	0,05 mg/kg pc / jour	0,0868

Si les mesures de gestion des risques (MGR) recommandées et les conditions opératoires (CO) sont respectées, les expositions ne devraient pas excéder les niveaux dérivés sans effet prévus, et les ratios de caractérisation des risques obtenus devraient être inférieurs à 1.

4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont gérés à des niveaux au moins équivalents. Si un échantillonnage révèle une condition d'utilisation dangereuse (RCR > 1), des mesures de gestion des risques supplémentaires, voire une évaluation de la sécurité des substances chimiques spécifiques au site s'imposent.

1. Titre court du scénario d'exposition: Utilisation par les consommateurs, Solution aqueuse

Groupes d'utilisateurs principaux	: SU 21: Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= public général = consommateurs)
Catégorie de produit	: PC14: Produits de traitement de surface des métaux, y compris produits pour galvanisation et galvanoplastie
Catégorie d'article	: AC4: Articles en pierre, plâtre, ciment, verre et céramique AC7: Articles métalliques AC8: Articles en papier AC11: Articles en bois AC13: Articles en plastique
Catégorie de rejet dans l'environnement	: ERC8a: Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts ERC8c: Utilisation intérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice ERC8d: Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts ERC8f: Utilisation extérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice ERC10a: Utilisation extérieure à grande dispersion d'articles de longue durée et de matériaux à faible rejet

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC8a, ERC8c, ERC8d, ERC8e, ERC8f, ERC10a

Caractéristiques du produit

Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	:	Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (à moins que spécifié autrement).
---	---	---

Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Facteur de Dilution (Rivière)	:	40
Facteur de Dilution (Zones Côtières)	:	400
Remarques	:	Dans l'eau, les sels de fer libèrent immédiatement leurs ions respectifs.

Autres conditions opératoires données affectant l'exposition de l'environnement

Exposition continue	:	
Nombre de jours d'émission par	:	365

année

Conditions et mesures en relation avec la station de traitement des eaux usées municipales

Type de Station de Traitement des Eaux Usées	:	Station municipale de traitement des eaux usées
Débit de l'effluent de la station de traitement des eaux usées	:	2 000 m ³ /d
Procédures pour limiter les émissions dans l'air de la Station de Traitement des Eaux Usées	:	
Remarques	:	La substance se dissociera au contact de l'eau, le seul effet est un effet pH, donc après le passage en traitement des eaux usées, l'exposition est considérée insignifiante et sans risque.

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC14

Caractéristiques du produit (article)

Représente jusqu'à 40 % du pourcentage de la substance dosée dans la totalité du produit,		
Forme physique (au moment de l'utilisation)	:	Solution aqueuse

Quantité utilisée

Quantité utilisée par cas	:	0,5 kg
---------------------------	---	--------

Fréquence et durée d'utilisation/d'exposition pendant leur vie utile	:	1,33 min
Durée d'application		

Facteurs humains qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Poids du corps	:	60 kg
Volume respiratoire	:	1,446 m ³ /h

Autres conditions opératoires	:	1 m ³
--------------------------------------	---	------------------

données affectant l'exposition des consommateurs pendant la vie utile des articles
Dimension du local

Vitesse de ventilation par heure	:	0,6
----------------------------------	---	-----

Zone de dégagement	:	20 cm ²
--------------------	---	--------------------

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source
Consommateurs

Contribution au Scénario	Méthodes d'Evaluation de l'Exposition	Conditions spécifiques	Type de valeur	Niveau d'exposition	RCR
PC14	ConsExpo (v4.1)	Trempage, immersion et coulage	Consommateur - inhalatif, court terme - systémique	0,000057 mg/m ³	
PC14	ConsExpo (v4.1)	Trempage, immersion et coulage	Consommateur - cutané, long terme - systémique	0,067 mg/kg pc / jour	0,0165

Si les mesures de gestion des risques (MGR) recommandées et les conditions opératoires (CO) sont respectées, les expositions ne devraient pas excéder les niveaux dérivés sans effet prévus, et les ratios de caractérisation des risques obtenus devraient être inférieurs à 1.

4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont adoptées, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont gérés à des niveaux au moins équivalents. Si un échantillonnage révèle une condition d'utilisation dangereuse (RCR > 1), des mesures de gestion des risques supplémentaires, voire une évaluation de la sécurité des substances chimiques spécifiques au site s'imposent.

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit

· **Nom du produit:** **PERADES 150 (5205 B)**

· **Code du produit:** 99980000639

· 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Emploi de la substance / de la préparation** Désinfectantacide pour l'industrie alimentaire

· 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· **Producteur/fournisseur:**

Tensio

Doornpark 36

9120 Beveren

Belgium

Tel.: +32 3 755 48 74

Fax.: +32 3 755 51 55

e-mail: SDS@tensio.be

· **Service chargé des renseignements:** Service protection de l'environnement: SDS@tensio.be

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

België / Belgique: Antigifcentrum / Centre Antipoison : +32 70 245 245

Nederland: Nationaal Vergiftigingen Informatie Centrum : +31 30 274 88 88

Tensio, Beveren: +32 3 755 48 74

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

· 2.1 Classification de la substance ou du mélange

· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS02 flamme

Org. Perox. F H242 Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.



GHS05 corrosion

Met. Corr.1 H290 Peut être corrosif pour les métaux.

Skin Corr. 1A H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.



GHS07

Acute Tox. 4 H302 Nocif en cas d'ingestion.

Acute Tox. 4 H332 Nocif par inhalation.

STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

· 2.2 Éléments d'étiquetage

· **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· **Pictogrammes de danger** GHS02, GHS05, GHS07

· **Mention d'avertissement** Danger

· **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

peroxyde d'hydrogène en solution

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Nom du produit: PERADES 150 (5205 B)

(suite de la page 1)

acide peracétique

- **Mentions de danger**

H242 Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H302+H332 Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.

H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

- **Conseils de prudence**

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P308+P311 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

- **Indications complémentaires:**

EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires.

- **2.3 Autres dangers**

- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

- **PBT:** Non applicable.

- **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **3.2 Caractérisation chimique: Mélanges**

- **Description:** Mélange des substances mentionnées ci-dessous et d'additifs non classés.

- **Composants dangereux:**

CAS: 7722-84-1 EINECS: 231-765-0 Reg.nr.: 01-2119485845-22-XXXX	peroxyde d'hydrogène en solution ⚠ Ox. Liq. 1, H271; ⚠ Skin Corr. 1A, H314; ⚠ Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H332	10–25%
CAS: 64-19-7 EINECS: 200-580-7	acide acétique ⚠ Flam. Liq. 3, H226; ⚠ Skin Corr. 1A, H314; ⚠ Acute Tox. 4, H312	≥10–<25%
CAS: 79-21-0 EINECS: 201-186-8	acide peracétique ⚠ Flam. Liq. 3, H226; Org. Perox. D, H242; ⚠ Skin Corr. 1A, H314; ⚠ Aquatic Acute 1, H400; ⚠ Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332	≥10–<25%

- **Indications complémentaires:**

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des premiers secours**

- **Remarques générales:**

Autoprotection du secouriste d'urgence.

(suite page 3)

Nom du produit: PERADES 150 (5205 B)

(suite de la page 2)

Ne pas laisser les sujets sans surveillance.
Sortir les sujets de la zone dangereuse et les allonger.
Tenir au chaud, garder au calme et couvrir.
Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

· **Après inhalation:**

Veiller à l'apport d'air frais.
En cas de malaise, recourir à un traitement médical.
Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

· **Après contact avec la peau:**

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

· **Après contact avec les yeux:**

Protéger l'oeil intact.
Demander immédiatement conseil à un médecin.
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

· **Après ingestion:**

Rincer la bouche et boire ensuite abondamment.
Consulter immédiatement un médecin.
Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.

· **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Perte de connaissance
Toux

Contact avec la peau : brûlures, douleur, rougeur.
Contact avec les yeux : lésions, irritations, douleur, larmolement, rougeur.
Ingestion : brûlures, irritation, douleur.

· **Risques** Risque d'œdème pulmonaire.

· **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

En cas d'ingestion ou de vomissement, risque de pénétration dans les poumons.
Traiter de façon symptomatique. Une douche oculaire est recommandée dans la zone de travail immédiate.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· **5.1 Moyens d'extinction**

· **Moyens d'extinction:**

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

· **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Peut être dégagé en cas d'incendie:

Oxygène (O₂)

· **5.3 Conseils aux pompiers**

· **Équipement spécial de sécurité:**

Porter un vêtement de protection totale.
Porter un appareil de protection respiratoire.

· **Autres indications**

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

(suite page 4)

Nom du produit: PERADES 150 (5205 B)

Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Tenir éloigné des sources d'inflammation.
Tenir à l'écart toute personne présente et rester dans le sens du vent.
Porter un vêtement personnel de protection.
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
Diluer avec beaucoup d'eau.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Diluer avec beaucoup d'eau.
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Utiliser un neutralisant.
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
Ne pas fermer les récipients de sorte qu'ils soient imperméables aux gaz.
Ne pas remettre les résidus dans les cuves de stockage.
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
- **Préventions des incendies et des explosions:**
Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**
Ne conserver que dans le fût d'origine.
Prévoir la ventilation des emballages.
Stocker dans un endroit frais.
- **Indications concernant le stockage commun:**
Ne pas conserver avec les agents de réduction.
Ne pas conserver avec des métaux.
Ne pas stocker avec les matières inflammables.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:**
Fermer à clé et ne permettre l'accès qu'à la personne compétente ou à ses délégués.
Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

FR

(suite page 5)

Nom du produit: PERADES 150 (5205 B)

(suite de la page 4)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**

Sans autre indication, voir point 7.

· **8.1 Paramètres de contrôle**

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

CAS: 7722-84-1 peroxyde d'hydrogène en solution (10–25%)

VME (France) Valeur à long terme: 1,5 mg/m³, 1 ppm

CAS: 64-19-7 acide acétique (≥10–<25%)

VME (France) Valeur momentanée: 25 mg/m³, 10 ppm

IOELV (EU) Valeur momentanée: 50 mg/m³, 20 ppm

Valeur à long terme: 25 mg/m³, 10 ppm

· **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **8.2 Contrôles de l'exposition**

· **Équipement de protection individuel:**

· **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· **Protection respiratoire:**

Utiliser un appareil de protection respiratoire en cas de fortes concentrations.

Filtre provisoire:

Filtre A2B2E2K1P2

Filtre ABEK-P3

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil respiratoire autonome.

· **Protection des mains:**



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· **Matériau des gants**

Caoutchouc chloroprène

Épaisseur du matériau recommandée: ≥ 0,65 mm

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Pour le mélange des produits chimiques mentionnés au chapitre 3, le temps de pénétration doit être d'au moins 480 minutes (perméabilité selon la norme EN 374 section 3: taux 6).

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.02.2019

Numéro de version 8

Révision: 01.02.2019

Nom du produit: PERADES 150 (5205 B)

(suite de la page 5)

- **Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:**
Caoutchouc chloroprène
- **Pour le contact permanent d'une durée maximale de 15 minutes, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:**
Caoutchouc nitrile
- **Protection des yeux:**
Protection du visage
Lunettes de protection



Lunettes de protection hermétiques

- **Protection du corps:**
Utiliser une tenue de protection.
Bottes
Vêtement de protection résistant aux acides

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales

· Aspect:

Forme:	Liquide
Couleur:	Translucide
Odeur:	Caractéristique
Seuil olfactif:	Non déterminé.

· **valeur du pH à 20 °C:** -0,6 (medium : product as is)

· Changement d'état

Point de fusion/point de congélation: -50 °C

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: >60 °C

· **Point d'éclair** > 60 °C (ISO2719)

· **Inflammabilité (solide, gaz):** Non applicable.

· **Température d'autoinflammation:** 485 °C (DIN 51 794)

· **Température de décomposition:** > 60 °C

· **Température d'auto-inflammabilité:** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· **Propriétés explosives:** Le produit n'est pas explosif.

· Limites d'explosion:

Inférieure:	4 Vol %
Supérieure:	17 Vol %

· **Pression de vapeur à 20 °C:** 23 hPa

Densité à 20 °C:	1,15 g/cm ³
Densité relative	Non déterminé.
Densité de vapeur:	Non déterminé.
Taux d'évaporation:	Non déterminé.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.02.2019

Numéro de version 8

Révision: 01.02.2019

Nom du produit: PERADES 150 (5205 B)

(suite de la page 6)

- | | |
|--|--|
| · Solubilité dans/miscibilité avec l'eau: | Entièrement miscible |
| · Coefficient de partage: n-octanol/eau: | Non déterminé. |
| · Viscosité: | |
| Dynamique: | Non déterminé. |
| Cinématique: | Non déterminé. |
| · Teneur en solvants: | |
| Solvants organiques: | 17,5 % |
| · 9.2 Autres informations | Pas d'autres informations importantes disponibles. |

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:**
Pour éviter la décomposition thermique, ne pas surchauffer.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**
Réactions au contact des agents de réduction.
Réactions au contact de matières inflammables.
Réactions au contact de certains métaux.
Réactions aux métaux légers.
Réactions aux matières organiques.
En tant qu'agent d'oxydation, corrode les matières organiques comme le bois, le papier, les graisses.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Oxygène

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë**
Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.
- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

CAS: 7722-84-1 peroxyde d'hydrogène en solution

Oral	LD50	1.190 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>6.500 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/ 4h	2 mg/l (rat)

CAS: 64-19-7 acide acétique

Oral	LD50	3.310 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	1.060 mg/kg (lapin)

CAS: 79-21-0 acide peracétique

Oral	LD50	500 mg/kg (ATE)
Dermique	LD50	1.100 mg/kg (ATE)
Inhalatoire	LC50/ 4h	11 mg/l (ATE)

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.02.2019

Numéro de version 8

Révision: 01.02.2019

Nom du produit: PERADES 150 (5205 B)

(suite de la page 7)

- **Effet primaire d'irritation:**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**
Peut irriter les voies respiratoires.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique:

CAS: 79-21-0 acide peracétique

LC50/ 96h 0,9–2 mg/l (Oncorhynchus mykiss)

EC50/ 48h 0,5–1 mg/l (Daphnia magna)

· 12.2 Persistance et dégradabilité

OECD 301 E:

Facilement biodégradable.

· 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Vu le coefficient de distribution n-Octanol/eau, une accumulation dans les organismes n'est pas probable.

log Pow: -0.52

· 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Autres indications écologiques:

· Indications générales:

Le produit ne doit pas parvenir dans les eaux sans traitement préliminaire (station d'épuration biologique).

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

Les ingrédients tensioactifs dans ce produit sont biodégradables en accord avec le règlement 648/2004/CE.

Jeter de plus grandes quantités dans la canalisation ou les eaux peut mener à une baisse de la valeur du pH. Une valeur du pH basse est nocive pour les organismes aquatiques. Dans la dilution de la concentration utilisée, la valeur du pH augmente considérablement: après l'utilisation du produit, les eaux résiduaires arrivant dans la canalisation ne sont que faiblement polluantes pour l'eau.

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.02.2019

Numéro de version 8

Révision: 01.02.2019

Nom du produit: PERADES 150 (5205 B)

(suite de la page 8)

- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:**
De petites quantités peuvent être diluées avec beaucoup d'eau et éliminées. De plus grandes quantités sont à éliminer conformément aux normes des autorités locales.
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:**
Les déchets et emballages usagés sont à traiter conformément aux réglementations locales.
- **Produit de nettoyage recommandé:** Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· ADR, IMDG, IATA	UN3109
<ul style="list-style-type: none"> · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU · ADR · IMDG, IATA · Classe · Étiquette · Class · Label · Class · Label · ADR, IMDG, IATA 	UN3109 PEROXYDE ORGANIQUE DE TYPE F, LIQUIDE (acide peracétique) ORGANIC PEROXIDE TYPE F, LIQUID (peracetic acid) 5.2 Peroxydes organiques. 5.2+8 5.2 Peroxydes organiques. 5.2/8 5.2 Peroxydes organiques. 5.2 (8) I
<ul style="list-style-type: none"> · 14.5 Dangers pour l'environnement: · Marine Pollutant: 	Non
<ul style="list-style-type: none"> · 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur · Indice Kemler: · No EMS: · Stowage Category · Stowage Code · Segregation Code 	Attention: Peroxydes organiques. 539 F-J,S-R D SW1 Protected from sources of heat. SG35 Stow "separated from" acids. SG36 Stow "separated from" alkalis. SG72 See 7.2.6.3.2.
<ul style="list-style-type: none"> · 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC · Quantités limitées (LQ) · Quantités exceptées (EQ) 	Non applicable. 125 ml Code: E0 Non autorisé en tant que quantité exceptée

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.02.2019

Numéro de version 8

Révision: 01.02.2019

Nom du produit: PERADES 150 (5205 B)

(suite de la page 9)

· Limited quantities (LQ)	125 ml
· Excepted quantities (EQ)	Code: E0 Not permitted as Excepted Quantity
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 3109 PEROXYDE ORGANIQUE DE TYPE F, LIQUIDE (ACIDE PERACÉTIQUE), 5.2 (8), I

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

- **Pictogrammes de danger GHS02, GHS05, GHS07**
- **Mention d'avertissement Danger**

- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

peroxyde d'hydrogène en solution

acide peracétique

- **Mentions de danger**

H242 Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H302+H332 Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.

H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

- **Conseils de prudence**

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P308+P311 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

- **Directive 2012/18/UE**

- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.

- **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3

- **Prescriptions nationales:**

Classe	Part en %
II	17,5

- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

FR

(suite page 11)

Nom du produit: PERADES 150 (5205 B)

(suite de la page 10)

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Phrases importantes**

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H242 Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.

H271 Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H312 Nocif par contact cutané.

H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

· **Contact:**

Wim Lampaert

Ms Chemistry

· **Acronymes et abréviations:**

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organisation" (ICAO)

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

Ox. Liq. 1: Liquides comburants – Catégorie 1

Org. Perox. D: Peroxydes organiques – Type C/D

Org. Perox. F: Peroxydes organiques – Type E/F

Met. Corr. 1: Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux – Catégorie 1

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Corr. 1A: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1A

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

· *** Données modifiées par rapport à la version précédente**

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Mise à jour : 14-07-2021
Date d'édition : 14-07-2021
Version : 1.0.0

Sodium Pyrophosphate Acid Food Grade

11091230

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Sodium Pyrophosphate Acid Food Grade (11091230)
DISODIUM DIHYDROGENDIPHOSPHATE ; N°CAS : 7758-16-9 ; N°CE : 231-835-0 ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119489793-19-XXXX

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

Additif alimentaire.
Application alimentaire.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur)

AAKO B.V.

Rue : Arnhemseweg 87
Code postal/Lieu : 3830 AE Leusden The Netherlands
Téléphone : +31 (0) 33 494 84 94
Télécopie : +31 (0) 33 494 80 44
Contact pour informations regulatory@aako.nl

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Voir fournisseur (Numéro de téléphone est accessible uniquement pendant les heures d'affaires).
ou
Communiquer avec le centre antipoison de la région pour obtenir de l'aide.
BE : +32 70 245 245
NL : +31 30 274 88 88 (Ce service n'est accessible que par les agents de santé professionnels).
LU : +352 800 255 00
DE (Berlin) : +49 30 192 40 / DE (Erfurt) : +49 361 730 730 / DE (Munche) : +49 30 192 40
FR (Paris) : +33 (0)1 40 05 48 48 / FR (Angers) : +33 (0)2 41 48 21 21 / FR (Bordeaux) : +33 (0)5 56 96 40 80 / FR (Lille) : +33 (0)8 00 59 59 59 / FR (Lyon) : +33 (0)4 72 11 69 11 / FR (Marseille) : +33 (0)4 91 75 25 25 / FR (Nancy) : +33 (0)3 83 22 50 50 / FR (Toulouse) : +33 (0)5 61 77 74 47
IT (Milano) : +39 02 66 10 10 29 / IT (Foggia) : +39 80 0183 459 / IT (Napoli) : +39 081 545 33 33 / IT (Roma) : +39 06 44 97 80 00 / IT (Roma) : +39 06 305 43 43 / IT (Firenze) : +39 055 79 47 819 / IT (Pavia) : +39 03 82 244 44 / IT (Bergamo) : +39 80 088 3300 / IT (Verona) : +39 80 00 11 858

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Eye Irrit. 2 ; H319 - Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Catégorie 2 ; Provoque une sévère irritation des yeux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)**Mise à jour :** 14-07-2021
Date d'édition : 14-07-2021
Version : 1.0.0**Sodium Pyrophosphate Acid Food Grade**
11091230**Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]****Pictogrammes des risques**

Point d'exclamation (GHS07)

Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence

P264 Se laver les mains et le visage soigneusement après manipulation.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

2.3 Autres dangers

Aucunes dans des conditions normales.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.1 Substances****Nom de la substance :** DISODIUM DIHYDROGENDIPHOSPHATE**N°CE :** 231-835-0**Numéro d'enregistrement REACH :** 01-2119489793-19-XXXX**n°CAS :** 7758-16-9**Pureté :** 100 % [masse]**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1 Description des premiers secours****Remarques générales**

en cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

En cas d'inhalation

éloigner la victime de la zone dangereuse.

Veiller à un apport d'air frais.

Consulter un médecin si une indisposition se développe.

En cas de contact avec la peau

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)**Mise à jour :** 14-07-2021
Date d'édition : 14-07-2021
Version : 1.0.0**Sodium Pyrophosphate Acid Food Grade**
11091230

Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude.

Après contact avec les yeux

Continuer à rincer l'oeil à l'eau froide durant 10 - 15 minutes, en rétractant fréquemment les paupières.
Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Consulter un médecin si l'irritation se développe.

En cas d'ingestion

Rincer la bouche abondamment à l'eau.
Faire boire de l'eau.
Consulter un médecin si l'indisposition ou l'irritation se développe.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Donner une thérapie de soutien.
Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Dioxyde de carbone (CO₂).
Extincteur à sec.
Mousse.
Eau en aérosol

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau de forte puissance.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**Produits de combustion dangereux**

La décomposition thermique génère:
Oxydes de phosphore.
Acide phosphoreux

5.3 Conseils aux pompiers**Équipement spécial de protection en cas d'incendie**

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Utiliser un équipement de protection individuel (voir chapitre 8).
Ne pas respirer les poussières.
Éviter le contact avec les yeux.

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Mise à jour : 14-07-2021
Date d'édition : 14-07-2021
Version : 1.0.0

Sodium Pyrophosphate Acid Food Grade

11091230

Eviter la production de poussière.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber mécaniquement et mettre dans des récipients adéquats en vue de l'élimination.
Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les mesures de protection aux points 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Utiliser un équipement de protection individuel (voir chapitre 8).

Ne pas respirer les poussières.

Une bonne ventilation du lieu de travail est indispensable.

Éviter le contact avec les yeux.

Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité.

Ne pas respirer les poussières.

Eviter la production de poussière.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Conserver le récipient bien fermé.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs de référence DNEL/PNEC

DNEL/DMEL

Type de valeur limite : DNEL/DMEL (Consommateur) (DISODIUM DIHYDROGENDIPHOSPHATE ; N°CAS : 7758-16-9)

Voie d'exposition : Inhalation

Fréquence d'exposition : Long-term / effets systémiques.

Valeur seuil : 4.35 mg/m³

Type de valeur limite : DNEL/DMEL (Salarié) (DISODIUM DIHYDROGENDIPHOSPHATE ; N°CAS : 7758-16-9)

Voie d'exposition : Inhalation

Fréquence d'exposition : Long-term / effets systémiques.

Valeur seuil : 17.63 mg/m³

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Une bonne ventilation du lieu de travail est indispensable.

Protection individuelle

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Mise à jour : 14-07-2021
Date d'édition : 14-07-2021
Version : 1.0.0

Sodium Pyrophosphate Acid Food Grade

11091230

Protection yeux/visage

Porter des lunettes de protection individuelle approprié, en fonction du travail à effectuer et en conformité avec la norme EN166.

Lunettes de sécurité avec protections latérales.

Protection de la peau

Protection des mains

Porter des gants résistant aux produits chimiques pertinence (EN 374), également avec contact direct et prolongé (conseillé: index de protection 6).

L'exposition à long terme:

Délai de rupture: 480 min

L'épaisseur du matériau: 0,7 mm

Exposition de courte durée:

Délai de rupture: 30 min

L'épaisseur du matériau: 0,4 mm

Matériel:

Caoutchouc butyle.

NBR (Caoutchouc nitrile).

Néoprène

NR (Caoutchouc naturel, Latex naturel) FKM (caoutchouc fluoré)

Protection corporelle

Porter des vêtements de protection chimique (blouses à manches longues, deux pièces costume résistant aux projections de produits chimiques, ou des combinaisons jetables résistant aux produits chimiques) selon EN 14605 en cas d'éclaboussures et EN ISO 13982 en cas de poussière.

Porter des chaussures de sécurité résistant aux produits chimiques selon EN 13832.

Protection respiratoire

Porter approuvé respirateur de plein visage de la poussière de masque en conformité avec la norme DIN EN 136/140.

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Type de filtre P1 ou P2

Remarques générales

ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Une bonne ventilation du lieu de travail est indispensable.

Des rince-œil de secours et des douches de sécurité doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition.

Éviter le contact avec les yeux.

enlever les vêtements souillés.

Lavez les vêtements avant réutilisation.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Caractéristiques en matière de sécurité

État :	Poudre
Couleur :	blanc
Odeur :	inodore
Point de fusion/point de congélation :	> 450 °C

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Mise à jour : 14-07-2021
Date d'édition : 14-07-2021
Version : 1.0.0

Sodium Pyrophosphate Acid Food Grade

11091230

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :		non applicable
Point éclair :		non applicable
Température de décomposition :	>=	220 °C
Température d'ignition :		non applicable
pH :		3.6 - 4.8
Inflammabilité:		Non applicable.
Propriétés d'oxydation:		Incomburent.
Propriétés explosives :		Non explosif
Densité :	(20 °C)	1050 kg/m ³
Densité en vrac :		800 - 1200 kg/m ³
Pression de la vapeur		non applicable
Solubilité dans l'eau:		130 - 170 g/L
Log POW		Non déterminé.
Viscosité cinématique :	(40 °C)	non applicable

9.2 Autres informations

Aucune

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune information disponible.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune information disponible.

10.4 Conditions à éviter

Aucune information disponible.

10.5 Matières incompatibles

Aucune information disponible.

10.6 Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique génère:
Oxydes de phosphore.
Acide phosphoreux

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Toxicité orale aiguë

Paramètre :	DL50
Voie d'exposition :	Par voie orale
Espèce :	Rat

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Mise à jour : 14-07-2021
Date d'édition : 14-07-2021
Version : 1.0.0

Sodium Pyrophosphate Acid Food Grade

11091230

Dose efficace :	> 2000 mg/kg
Toxicité dermique aiguë	
Paramètre :	DL50
Voie d'exposition :	Dermique
Espèce :	Lapin
Dose efficace :	> 2000 mg/kg
Méthode :	OCDE 402
Toxicité inhalatrice aiguë	
Paramètre :	LC50
Voie d'exposition :	Inhalation
Espèce :	Rat
Dose efficace :	> 0.58 mg/l
Méthode :	OCDE 403

Corrosion

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Paramètre :	Corrosion cutanée/irritation cutanée
Résultat :	Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Paramètre :	Lésions oculaires graves/irritation oculaire
Résultat :	Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation respiratoire

Paramètre :	Sensibilisation respiratoire ou cutanée
Résultat :	Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité après prises répétées (subaiguë, subchronique, chronique)

Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Cancerogénité

Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)Mise à jour : 14-07-2021
Date d'édition : 14-07-2021
Version : 1.0.0**Sodium Pyrophosphate Acid Food Grade**
11091230**Toxicité aquatique****Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson**Paramètre : LC50
Espèce : Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
Dose efficace : > 100 mg/l
Temps d'exposition : 96 h
Évaluation : Références croisées.
Méthode : OCDE 203**Toxicité chronique (à long terme) pour les poissons**Paramètre : NOEC
Espèce : Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
Dose efficace : 100 mg/l
Évaluation : Références croisées.
Méthode : OCDE 203**Aiguë (à court terme) toxicité sur les daphnies**Paramètre : EC50
Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)
Dose efficace : > 100 mg/l
Temps d'exposition : 48 h
Évaluation : Références croisées.**Toxicité aquatique chronique (à long terme) pour les crustacés**Paramètre : NOEC
Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)
Dose efficace : 100 mg/l
Évaluation : Références croisées.**Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les algues et les cyanobactéries**Paramètre : EC50
Espèce : Desmodesmus subspicatus
Dose efficace : > 100 mg/l
Temps d'exposition : 72 h
Évaluation : Références croisées.
Méthode : OCDE 201**Chronique (à long terme) toxicité pour les algues**Paramètre : NOEC
Espèce : Desmodesmus subspicatus
Dose efficace : 100 mg/l
Évaluation : Références croisées.
Méthode : OCDE 201**Toxicité sur les microorganismes**Paramètre : EC50
Espèce : Boues activées
Dose efficace : > 1000 mg/l
Temps d'exposition : 3 h
Évaluation : Références croisées.
Méthode : OCDE 209
Paramètre : NOEC
Espèce : Boues activées

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Mise à jour : 14-07-2021
Date d'édition : 14-07-2021
Version : 1.0.0

Sodium Pyrophosphate Acid Food Grade

11091230

Dose efficace :	1000 mg/l
Évaluation :	Références croisées.
Méthode :	OCDE 209
Paramètre :	EC50 (DISODIUM DIHYDROGENDIPHOSPHATE ; N°CAS : 7758-16-9)
Espèce :	Boues activées
Dose efficace :	> 1000 mg/l
Temps d'exposition :	3 h
Méthode :	OECD 209

12.2 Persistance et dégradabilité

Les sels inorganiques ne sont fondamentalement pas biodégradables.
Élimination par floculation ou adsorption sur le cambouis.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas prévu.

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible.

12.6 Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

12.7 Autres informations écotoxicologiques

Aucune

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

Directive 2008/98/CE (Directive-cadre sur les déchets)

Avant utilisation conforme

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

Les codes EWC indiqués sont des recommandations basé sur l'utilisation probable de ce produit.

Dans certaines circonstances des codes EWC différents peuvent aussi être assignés basé sur l'utilisation spécifique et les provisionnements de conversion des déchets chez l'utilisateur.

EWC-Nr. (Catalogus de rebut d'Européen):

16 03 03* Déchets d'origine minérale contenant des substances dangereuses

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Mise à jour : 14-07-2021
Date d'édition : 14-07-2021
Version : 1.0.0

Sodium Pyrophosphate Acid Food Grade

11091230

14.4 Groupe d'emballage

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.5 Dangers pour l'environnement

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

Réglementations EU

Autorisations et limites d'utilisation

Limites d'utilisation

Restriction d'utilisation conformément à l'annexe XVII, du règlement REACH n° : 3

Directives nationales

Classe risque aquatique (WGK)

Classe : nwg (Sans danger pour l'eau)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

L'évaluation de la sécurité chimique (CSA) est disponible pour la substance ou pour les composants contenus dans ce produit.

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1 Indications de changement

Aucune

16.2 Abréviations et acronymes

a.i. = Active ingredient

ACGIH = American Conference of Governmental Industrial Hygienists (US)

ADR = European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road

AFFF = Aqueous Film Forming Foam

AISE = International Association for Soaps, Detergents and Maintenance Products (joint project of AISE and CEFIC)

AOAC = AOAC International (formerly Association of Official Analytical Chemists)

aq. = Aqueous

ASTM = American Society of Testing and Materials (US)

atm = Atmosphere(s)

B.V. = Beperkt Vennootschap (Limited)

BCF = Bioconcentration Factor

bp = Boiling point at stated pressure

bw = Body weight

ca = (Circa) about

CAS No = Chemical Abstracts Service Number (see ACS - American Chemical Society)

CEFIC = European Chemical Industry Council (established 1972)

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Mise à jour : 14-07-2021
Date d'édition : 14-07-2021
Version : 1.0.0

Sodium Pyrophosphate Acid Food Grade

11091230

CIPAC = Collaborative International Pesticides Analytical Council
CLP = REGULATION (EC) No 1272/2008 on classification, labelling and packaging of substances and mixtures.
Conc = Concentration
cP = CentiPoise
cSt = Centistokes
d = Day(s)
DIN = Deutsches Institut für Normung e.V.
DNEL = Derived No-Effect Level
DT50 = Time for 50% loss; half-life
EbC50 = Median effective concentration (biomass, e.g. of algae)
EC = European Community; European Commission
EC50 = Median effective concentration
EINECS = European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances (EU, outdated, now replaced by EC Number)
ELINCS = European List of Notified (New) Chemicals (see Tab 7, Background - Guide)
ErC50 = Median effective concentration (growth rate, e.g. of algae)
EU = European Union
EWC = European Waste Catalogue
FAO = Food and Agriculture Organization (United Nations)
GIFAP = Groupement International des Associations Nationales de Fabricants de Produits Agrochimiques (now CropLife International)
h = Hour(s)
hPa = HectoPascal (unit of pressure)
IARC = International Agency for Research on Cancer
IATA = International Air Transport Association
IC50 = Concentration that produces 50% inhibition
IMDG Code = International Maritime Dangerous Goods Code
IMO = International Maritime Organization
ISO = International Organization for Standardization
IUCLID = International Uniform Chemical Information Database
IUPAC = International Union of Pure and Applied Chemistry
kg = Kilogram
Kow = Distribution coefficient between n-octanol and water
kPa = KiloPascal (unit of pressure)
LC50 = Concentration required to kill 50% of test organisms
LD50 = Dose required to kill 50% of test organisms
LEL = Lower Explosive Limit/Lower Explosion Limit
LOAEL = Lowest observed adverse effect level
mg = Milligram
min = Minute(s)
ml = Milliliter
mmHg = Pressure equivalent to 1 mm of mercury (133.3 Pa)
mp = Melting point
MRL = Maximum Residue Limit
MSDS = Material Safety Data Sheet
n.o.s. = Not Otherwise Specified
NIOSH = National Institute for Occupational Safety and Health (US)
NOAEL = No Observed Adverse Effect Level
NOEC = No observed effect concentration
NOEL = No Observable Effect Level
NOx = Oxides of Nitrogen
OECD = Organization for Economic Cooperation and Development

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Mise à jour : 14-07-2021
Date d'édition : 14-07-2021
Version : 1.0.0

Sodium Pyrophosphate Acid Food Grade

11091230

OEL = Occupational Exposure Limits
Pa = Pascal (unit of pressure)
PBT = Persistent, Bioaccumulative or Toxic
pH = -log₁₀ hydrogen ion concentration
pKa = -log₁₀ acid dissociation constant
PNEC = Previsible Non Effect Concentration
POPs = Persistent Organic Pollutants
ppb = Parts per billion
PPE = Personal Protection Equipment
ppm = Parts per million
ppt = Parts per trillion
PVC = Polyvinyl Chloride
QSAR = Quantitative Structure-Activity Relationship
REACH = Registration, Evaluation and Authorization of CHemicals (EU, see NCP)
SI = International System of Units
STEL = Short-Term Exposure Limit
STOT se = Specific Target Organ Toxicity after single exposure
STOT re = Specific Target Organ Toxicity after repeated exposure
tech. = Technical grade
TSCA = Toxic Substances Control Act (US)
TWA = Time-Weighted Average
vPvB = Very Persistent and Very Bioaccumulative
WHO = World Health Organization = OMS
y = Year(s)

16.3 Références littéraires et sources importantes des données

Aucune

16.4 Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aucune information disponible.

16.4 Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

Aucune

16.5 Indications de stage professionnel

Aucune

16.6 Informations complémentaires

Aucune

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

SAFETY DATA SHEET



Vecinox Pickling Spray 4026

SECTION 1: Identification of the substance/mixture and of the company/undertaking

1.1 Product identifier

Product name : Vecinox Pickling Spray 4026
Product code : Not available.
Product description : Not available.
Product type : Liquid.
Other means of identification : Not available.

1.2 Relevant identified uses of the substance or mixture and uses advised against

Identified uses	
Pickling liquid for use on stainless steels	
Uses advised against	Reason
Other than described	

1.3 Details of the supplier of the safety data sheet

Vecom Marine B.V.
 Mozartlaan 3
 3144 NA Maassluis
 The Netherlands
 Tel.: +31(0)10-5930210

e-mail address of person responsible for this SDS : sales@vecom-marine.com

National contact

1.4 Emergency telephone number

National advisory body/Poison Centre

Telephone number : In case of emergency please contact the Dutch National Poison Control, telephone number: 31-(0)30-2748888. (This number is only accessible to the physician treating the patient and only in case of accidental poisoning)

Supplier

Telephone number : +31 10 5930210
Hours of operation : 09:00 - 17:00
Information limitations :

SECTION 2: Hazards identification

2.1 Classification of the substance or mixture

Product definition : Mixture

Classification according to Regulation (EC) No. 1272/2008 [CLP/GHS]

SECTION 2: Hazards identification

Met. Corr. 1, H290
 Acute Tox. 2, H300
 Acute Tox. 1, H310
 Acute Tox. 3, H331
 Skin Corr. 1A, H314
 Eye Dam. 1, H318

Ingredients of unknown toxicity : Percentage of the mixture consisting of ingredient(s) of unknown toxicity: 18%

Ingredients of unknown ecotoxicity : Percentage of the mixture consisting of ingredient(s) of unknown hazards to the aquatic environment: 12%

Classification according to Directive 1999/45/EC [DPD]

The product is classified as dangerous according to Directive 1999/45/EC and its amendments.

Classification : T; R23/24/25
 C; R35

Human health hazards : Toxic by inhalation, in contact with skin and if swallowed. Causes severe burns.

See Section 16 for the full text of the R phrases or H statements declared above.

See Section 11 for more detailed information on health effects and symptoms.

2.2 Label elements

Hazard pictograms :



Signal word : Danger

Hazard statements : May be corrosive to metals.
 Fatal if swallowed.
 Fatal in contact with skin.
 Toxic if inhaled.
 Causes severe skin burns and eye damage.

Precautionary statements

General : Use suitable protective equipment (section 8).

Prevention : Keep only in original container. Wear protective gloves/protective clothing/eye protection/face protection. Avoid breathing dust/fume/gas/mist/vapours/spray. Use only outdoors or in a well-ventilated area. Wash hands thoroughly after handling. Do not eat, drink or smoke when using this product. Do not get in eyes, on skin or on clothing.

Response : IF INHALED: Remove victim to fresh air and keep at rest in a position comfortable for breathing. Call a POISON CENTER or doctor/physician if you feel unwell. Immediately call a POISON CENTER or physician. IF SWALLOWED: Rinse mouth. Do NOT induce vomiting. Immediately call a POISON CENTER or physician. IF ON SKIN (or hair): Take off immediately all contaminated clothing. Rinse skin with water or shower. Wash with plenty of soap and water. Wash contaminated clothing before reuse. Immediately call a POISON CENTER or physician. IF ON SKIN: Immediately call a POISON CENTER or physician. IF IN EYES: Rinse cautiously with water for several minutes. Remove contact lenses, if present and easy to do. Continue rinsing. Immediately call a POISON CENTER or physician. Absorb spillage to prevent material damage.

Storage : Store locked up. Store in corrosive resistant container with a resistant inliner.

Disposal : Dispose of contents and container in accordance with all local, regional, national and international regulations.

Hazardous ingredients : nitric acid
 hydrofluoric acid

Supplemental label elements : Not applicable.

SECTION 2: Hazards identificationSpecial packaging requirements

Containers to be fitted with child-resistant fastenings : Not applicable.

Tactile warning of danger : Not applicable.

2.3 Other hazards

Other hazards which do not result in classification : Not available.

SECTION 3: Composition/information on ingredients

Substance/mixture : Mixture

Product/ingredient name	Identifiers	%	Classification		Type
			67/548/EEC	Regulation (EC) No. 1272/2008 [CLP]	
nitric acid	REACH #: 01-2119487297-23 EC: 231-714-2 CAS: 7697-37-2 Index: 007-004-00-1	5-20	O; R8 C; R35	Ox. Liq. 3, H272 Met. Corr. 1, H290 Skin Corr. 1A, H314 Eye Dam. 1, H318	[1] [2]
hydrofluoric acid	REACH #: 01-2119458860-33 EC: 231-634-8 CAS: 7664-39-3 Index: 009-003-00-1	7-25	T+; R26/27/28 C; R35	Acute Tox. 2, H300 Acute Tox. 1, H310 Acute Tox. 2, H330 Skin Corr. 1A, H314 Eye Dam. 1, H318	[1] [2]
			See Section 16 for the full text of the R-phrases declared above.	See Section 16 for the full text of the H statements declared above.	

There are no additional ingredients present which, within the current knowledge of the supplier and in the concentrations applicable, are classified as hazardous to health or the environment, are PBTs or vPvBs or have been assigned a workplace exposure limit and hence require reporting in this section.

Type

[1] Substance classified with a health or environmental hazard

[2] Substance with a workplace exposure limit

[3] Substance meets the criteria for PBT according to Regulation (EC) No. 1907/2006, Annex XIII

[4] Substance meets the criteria for vPvB according to Regulation (EC) No. 1907/2006, Annex XIII

Occupational exposure limits, if available, are listed in Section 8.

SECTION 4: First aid measures**4.1 Description of first aid measures**

- General** : In all cases of doubt, or when symptoms persist, seek medical attention. Never give anything by mouth to an unconscious person. If unconscious, place in recovery position and seek medical advice.
- Eye contact** : Immediately flush eyes with plenty of water, occasionally lifting the upper and lower eyelids. >30 min. Seek immediate medical attention.
- Inhalation** : Remove to fresh air. Keep person warm and at rest. If not breathing, if breathing is irregular or if respiratory arrest occurs, provide artificial respiration or oxygen by trained personnel.

SECTION 4: First aid measures

- Skin contact** : Remove any contaminated clothing and used contaminated protective equipment and dispose of it safely. Flush contaminated skin with plenty of water.> 30min. Treat affected areas with calcium gluconate gel. If necessary, call a poison center or physician.
- Ingestion** : If swallowed, seek medical advice immediately and show the container or label. Keep person warm and at rest. Do not induce vomiting.
- Protection of first-aiders** : No action shall be taken involving any personal risk or without suitable training. If it is suspected that fumes are still present, the rescuer should wear an appropriate mask or self-contained breathing apparatus. It may be dangerous to the person providing aid to give mouth-to-mouth resuscitation. Wash contaminated clothing thoroughly with water before removing it, or wear gloves.

4.2 Most important symptoms and effects, both acute and delayed

There are no data available on the preparation itself. The preparation has been assessed following the conventional method of the Dangerous Preparations Directive 1999/45/EC and classified for toxicological hazards accordingly. See sections 3 and 15 for details.

Exposure to component solvent vapour concentrations in excess of the stated occupational exposure limit may result in adverse health effects such as mucous membrane and respiratory system irritation and adverse effects on the kidneys, liver and central nervous system. Symptoms and signs include headache, dizziness, fatigue, muscular weakness, drowsiness and, in extreme cases, loss of consciousness.

Solvents may cause some of the above effects by absorption through the skin. Repeated or prolonged contact with the preparation may cause removal of natural fat from the skin, resulting in non-allergic contact dermatitis and absorption through the skin.

If splashed in the eyes, the liquid may cause irritation and reversible damage.

Ingestion may cause nausea, diarrhea and vomiting.

This takes into account, where known, delayed and immediate effects and also chronic effects of components from short-term and long-term exposure by oral, inhalation and dermal routes of exposure and eye contact.

4.3 Indication of any immediate medical attention and special treatment needed

Notes to physician : In case of inhalation of decomposition products in a fire, symptoms may be delayed. The exposed person may need to be kept under medical surveillance for 48 hours.

Specific treatments : Corrosive lifting . Prevent removal of calcium and magnesium to tissue and serum.

Lungs: give oxygen and observe. Specific treatment taking into account the properties of HF .

Eyes: always refer to an ophthalmologist. Eye doctor can consider calciumgluconaat drops 1%.

Skin: Affected surface treat. Rinse with water and application of calciumgluconaatgel 10%, in and insert molding of the spot with calciumgluconaat solution 5%.

See toxicological information (Section 11)

SECTION 5: Firefighting measures

5.1 Extinguishing media

Suitable extinguishing media : Recommended: alcohol-resistant foam, CO₂, powders, water spray.

Unsuitable extinguishing media : Do not use water jet.

5.2 Special hazards arising from the substance or mixture

Hazards from the substance or mixture : Fire will produce dense black smoke. Exposure to decomposition products may cause a health hazard.

Hazardous thermal decomposition products : Decomposition products may include the following materials: carbon monoxide, carbon dioxide, smoke, oxides of nitrogen.

SECTION 5: Firefighting measures

5.3 Advice for firefighters

- Special protective actions for fire-fighters** : Cool closed containers exposed to fire with water. Do not release runoff from fire to drains or watercourses.
- Special protective equipment for fire-fighters** : Appropriate breathing apparatus may be required.

SECTION 6: Accidental release measures

6.1 Personal precautions, protective equipment and emergency procedures

- For non-emergency personnel** : Exclude sources of ignition and ventilate the area. Avoid breathing vapour or mist. Refer to protective measures listed in sections 7 and 8.
- For emergency responders** : If specialised clothing is required to deal with the spillage, take note of any information in Section 8 on suitable and unsuitable materials. See also the information in "For non-emergency personnel".

6.2 Environmental precautions

- : Do not allow to enter drains or watercourses. If the product contaminates lakes, rivers, or sewers, inform the appropriate authorities in accordance with local regulations.

6.3 Methods and materials for containment and cleaning up

- : Contain and collect spillage with non-combustible, absorbent material e.g. sand, earth, vermiculite or diatomaceous earth and place in container for disposal according to local regulations (see section 13). Preferably clean with a detergent. Avoid using solvents.

6.4 Reference to other sections

- : See Section 1 for emergency contact information.
See Section 8 for information on appropriate personal protective equipment.
See Section 13 for additional waste treatment information.

SECTION 7: Handling and storage

The information in this section contains generic advice and guidance. The list of Identified Uses in Section 1 should be consulted for any available use-specific information provided in the Exposure Scenario(s).

7.1 Precautions for safe handling

- : Prevent the creation of flammable or explosive concentrations of vapours in air and avoid vapour concentrations higher than the occupational exposure limits. In addition, the product should only be used in areas from which all naked lights and other sources of ignition have been excluded. Electrical equipment should be protected to the appropriate standard. To dissipate static electricity during transfer, earth drum and connect to receiving container with bonding strap. Operators should wear antistatic footwear and clothing and floors should be of the conducting type. Keep away from heat, sparks and flame. No sparking tools should be used. Avoid contact with skin and eyes. Avoid the inhalation of dust, particulates, spray or mist arising from the application of this preparation. Avoid inhalation of dust from sanding. Eating, drinking and smoking should be prohibited in areas where this material is handled, stored and processed. Put on appropriate personal protective equipment (see Section 8). Never use pressure to empty. Container is not a pressure vessel. Always keep in containers made from the same material as the original one. Comply with the health and safety at work laws.
- Information on fire and explosion protection**
Vapours are heavier than air and may spread along floors. Vapours may form explosive mixtures with air.

SECTION 7: Handling and storage

7.2 Conditions for safe storage, including any incompatibilities

: Store in accordance with local regulations.

Notes on joint storage

Keep away from: oxidising agents, strong alkalis, strong acids.

Additional information on storage conditions

Observe label precautions. Store in a dry, cool and well-ventilated area. Keep away from heat and direct sunlight. Keep away from sources of ignition. No smoking.

Prevent unauthorised access. Containers that have been opened must be carefully resealed and kept upright to prevent leakage.

7.3 Specific end use(s)

Recommendations : Not available.

Industrial sector specific solutions : Not available.

SECTION 8: Exposure controls/personal protection

The information in this section contains generic advice and guidance. The list of Identified Uses in Section 1 should be consulted for any available use-specific information provided in the Exposure Scenario(s).

8.1 Control parameters

Occupational exposure limits

Product/ingredient name	Exposure limit values
nitric acid	EU OEL (Europe, 12/2009). Notes: list of indicative occupational exposure limit values STEL: 2,6 mg/m ³ , 0 times per shift, 15 minute(s). STEL: 1 ppm, 0 times per shift, 15 minute(s).
hydrofluoric acid	EU OEL (Europe, 12/2009). Notes: list of indicative occupational exposure limit values STEL: 2,5 mg/m ³ 15 minute(s). STEL: 3 ppm 15 minute(s). TWA: 1,5 mg/m ³ 8 hour(s). TWA: 1,8 ppm 8 hour(s).

Recommended monitoring procedures : If this product contains ingredients with exposure limits, personal, workplace atmosphere or biological monitoring may be required to determine the effectiveness of the ventilation or other control measures and/or the necessity to use respiratory protective equipment. Reference should be made to European Standard EN 689 for methods for the assessment of exposure by inhalation to chemical agents and national guidance documents for methods for the determination of hazardous substances.

Derived effect levels

No DELs available.

Predicted effect concentrations

No PECs available.

8.2 Exposure controls

Appropriate engineering controls : Provide adequate ventilation. Where reasonably practicable, this should be achieved by the use of local exhaust ventilation and good general extraction. If these are not sufficient to maintain concentrations of particulates and solvent vapours below the OEL, suitable respiratory protection must be worn.

Individual protection measures

SECTION 8: Exposure controls/personal protection

- Hygiene measures** : Wash hands, forearms and face thoroughly after handling chemical products, before eating, smoking and using the lavatory and at the end of the working period. Appropriate techniques should be used to remove potentially contaminated clothing. Wash contaminated clothing before reusing. Ensure that eyewash stations and safety showers are close to the workstation location.
- Eye/face protection** : Wear face shield. Wear safety glasses with side protection in accordance with EN 166.
- Skin protection**
- Hand protection** : Barrier creams may help to protect the exposed areas of the skin but should not be applied once exposure has occurred.
- Gloves** : Wear suitable gloves tested to EN374. (Neoprene) The quality of the chemical-resistant protective gloves must be chosen as a function of the specific workplace concentrations and quantity of hazardous substances.
- The recommendation for the type or types of glove to use when handling this product is based on information from the following source:
- The user must check that the final choice of type of glove selected for handling this product is the most appropriate and takes into account the particular conditions of use, as included in the user's risk assessment.
- Body protection** : Wear acid-resistant protective clothing.
- Other skin protection** : Appropriate footwear and any additional skin protection measures should be selected based on the task being performed and the risks involved and should be approved by a specialist before handling this product.
- Respiratory protection** : If workers are exposed to concentrations above the exposure limit, they must use appropriate, certified respirators. half-face mask / full-face mask ABEK Filter type MSA 93ABEK2HG/St art.no. 10097232
- Environmental exposure controls** : Do not allow to enter drains or watercourses.

SECTION 9: Physical and chemical properties

9.1 Information on basic physical and chemical properties

Appearance

- Physical state** : Liquid.
- Colour** : Colourless.
- Odour** : Characteristic.
- Odour threshold** : Not available.
- pH** : <1,5 [Conc. (% w/w): 1%]
- Melting point/freezing point** : Not available.
- Initial boiling point and boiling range** : >100°C
- Flash point** : Closed cup: Not applicable.
- Evaporation rate** : Not available.
- Flammability (solid, gas)** : Not available.
- Burning time** : Not applicable.
- Burning rate** : Not applicable.
- Upper/lower flammability or explosive limits** : Not available.
- Vapour pressure** : Not available.
- Vapour density** : Not available.
- Relative density** : 1,2 to 1,25
- Solubility(ies)** : Not available.

SECTION 9: Physical and chemical properties

Partition coefficient: n-octanol/water	: Not available.
Auto-ignition temperature	: Not applicable.
Decomposition temperature	: Not available.
Viscosity	: Not available.
Explosive properties	: Not available.
Oxidising properties	: Not available.

9.2 Other information

No additional information.

SECTION 10: Stability and reactivity

10.1 Reactivity	: No specific test data related to reactivity available for this product or its ingredients.
10.2 Chemical stability	: Stable under recommended storage and handling conditions (see section 7).
10.3 Possibility of hazardous reactions	: Under normal conditions of storage and use, hazardous reactions will not occur.
10.4 Conditions to avoid	: When exposed to high temperatures may produce hazardous decomposition products.
10.5 Incompatible materials	: Keep away from the following materials to prevent strong exothermic reactions: oxidising agents, strong alkalis, strong acids.
10.6 Hazardous decomposition products	: Under normal conditions of storage and use, hazardous decomposition products should not be produced.

SECTION 11: Toxicological information**11.1 Information on toxicological effects**

There are no data available on the preparation itself. The preparation has been assessed following the conventional method of the Dangerous Preparations Directive 1999/45/EC and classified for toxicological hazards accordingly. See sections 3 and 15 for details.

Exposure to component solvent vapour concentrations in excess of the stated occupational exposure limit may result in adverse health effects such as mucous membrane and respiratory system irritation and adverse effects on the kidneys, liver and central nervous system. Symptoms and signs include headache, dizziness, fatigue, muscular weakness, drowsiness and, in extreme cases, loss of consciousness.

Solvents may cause some of the above effects by absorption through the skin. Repeated or prolonged contact with the preparation may cause removal of natural fat from the skin, resulting in non-allergic contact dermatitis and absorption through the skin.

If splashed in the eyes, the liquid may cause irritation and reversible damage.

Ingestion may cause nausea, diarrhea and vomiting.

This takes into account, where known, delayed and immediate effects and also chronic effects of components from short-term and long-term exposure by oral, inhalation and dermal routes of exposure and eye contact.

Acute toxicity

Product/ingredient name	Result	Species	Dose	Exposure
hydrofluoric acid	LC50 Inhalation Gas.	Rat	1276 ppm	1 hours
	LC50 Inhalation Vapour	Rat	1100 mg/m ³	60 minutes

Conclusion/Summary : Not available.

Acute toxicity estimates

SECTION 11: Toxicological information

Route	ATE value
Oral	34,16 mg/kg
Dermal	34,16 mg/kg
Inhalation (vapours)	3,416 mg/l

Irritation/Corrosion

Product/ingredient name	Result	Species	Score	Exposure	Observation
hydrofluoric acid	Eyes - Severe irritant Skin - Severe irritant	Human Rat	- -	50 milligrams 3 minutes 50 Percent	- -

Conclusion/Summary : Not available.

Sensitisation

Conclusion/Summary : Not available.

Mutagenicity

Conclusion/Summary : Not available.

Carcinogenicity

Conclusion/Summary : Not available.

Reproductive toxicity

Conclusion/Summary : Not available.

Teratogenicity

Conclusion/Summary : Not available.

Specific target organ toxicity (single exposure)

Not available.

Specific target organ toxicity (repeated exposure)

Not available.

Aspiration hazard

Not available.

Other information : Not available.

SECTION 12: Ecological information**12.1 Toxicity**

There are no data available on the preparation itself.
Do not allow to enter drains or watercourses.

The preparation has been assessed following the conventional method of the Dangerous Preparations Directive 1999/45/EC and is not classified as dangerous for the environment.

Product/ingredient name	Result	Species	Exposure
nitric acid	Acute LC50 180000 ug/L Marine water	Crustaceans - Carcinus maenas - Adult	48 hours
hydrofluoric acid	Acute LC50 72 ppm Fresh water NOEC 0,9 mg/l Fresh water	Fish - Gambusia affinis - Adult Fish	96 hours -

Conclusion/Summary : Not available.

12.2 Persistence and degradability

Conclusion/Summary : Not available.

12.3 Bioaccumulative potential

SECTION 12: Ecological information

Product/ingredient name	LogP _{ow}	BCF	Potential
nitric acid	-0,21	-	low

12.4 Mobility in soil

Soil/water partition coefficient (K_{oc}) : Not available.

Mobility : Not available.

12.5 Results of PBT and vPvB assessment

PBT : Not applicable.

vPvB : Not applicable.

12.6 Other adverse effects : No known significant effects or critical hazards.

SECTION 13: Disposal considerations

The information in this section contains generic advice and guidance. The list of Identified Uses in Section 1 should be consulted for any available use-specific information provided in the Exposure Scenario(s).

Do not allow to enter drains or watercourses.

Dispose of according to all federal, state and local applicable regulations.

13.1 Waste treatment methods**Product**

Methods of disposal : The generation of waste should be avoided or minimised wherever possible. Significant quantities of waste product residues should not be disposed of via the foul sewer but processed in a suitable effluent treatment plant. Dispose of surplus and non-recyclable products via a licensed waste disposal contractor. Disposal of this product, solutions and any by-products should at all times comply with the requirements of environmental protection and waste disposal legislation and any regional local authority requirements.





Hazardous waste : The classification of the product may meet the criteria for a hazardous waste.

Packaging

Methods of disposal : The generation of waste should be avoided or minimised wherever possible. Waste packaging should be recycled. Incineration or landfill should only be considered when recycling is not feasible.

Special precautions : This material and its container must be disposed of in a safe way. Care should be taken when handling emptied containers that have not been cleaned or rinsed out. Empty containers or liners may retain some product residues. Avoid dispersal of spilt material and runoff and contact with soil, waterways, drains and sewers.

SECTION 14: Transport information

	ADR/RID	ADN/ADNR	IMDG	IATA
14.1 UN number	UN2922	UN2922	UN2922	UN2922
14.2 UN proper shipping name	CORROSIVE LIQUID, TOXIC, N.O.S. (nitric acid, hydrofluoric acid)	CORROSIVE LIQUID, TOXIC, N.O.S. (nitric acid, hydrofluoric acid)	CORROSIVE LIQUID, TOXIC, N.O.S. (nitric acid, hydrofluoric acid)	Corrosive liquid, toxic, n.o.s. (nitric acid, hydrofluoric acid)
14.3 Transport hazard class(es)	8 (6.1) 	8 (6.1) 	8 (6.1) 	8 (6.1) 

SECTION 14: Transport information

14.4 Packing group	II	II	II	II
14.5 Environmental hazards	No.	No.	No.	No.
14.6 Special precautions for user	Transport within user's premises: always transport in closed containers that are upright and secure. Ensure that persons transporting the product know what to do in the event of an accident or spillage.	Transport within user's premises: always transport in closed containers that are upright and secure. Ensure that persons transporting the product know what to do in the event of an accident or spillage.	Transport within user's premises: always transport in closed containers that are upright and secure. Ensure that persons transporting the product know what to do in the event of an accident or spillage.	Transport within user's premises: always transport in closed containers that are upright and secure. Ensure that persons transporting the product know what to do in the event of an accident or spillage.
Additional information	Hazard identification number 86 Limited quantity 1 L Special provisions 274 Tunnel code (E)	-	Emergency schedules (EmS) F-A, S-B	Passenger and Cargo Aircraft Quantity limitation: 1 L Packaging instructions: 851 Cargo Aircraft Only Quantity limitation: 30 L Packaging instructions: 855 Limited Quantities - Passenger Aircraft Quantity limitation: 0.5 L Packaging instructions: Y840

14.7 Transport in bulk according to Annex II of MARPOL 73/78 and the IBC Code : Not available.

SECTION 15: Regulatory information

15.1 Safety, health and environmental regulations/legislation specific for the substance or mixture

EU Regulation (EC) No. 1907/2006 (REACH)

Annex XIV - List of substances subject to authorisation

Substances of very high concern

None of the components are listed.

Annex XVII - Restrictions on the manufacture, placing on the market and use of certain dangerous substances, mixtures and articles : Not applicable.

Other EU regulations

VOC for Ready-for-Use Mixture : Not applicable.

Europe inventory : All components are listed or exempted.

Black List Chemicals : Not listed

Date of issue/Date of revision : 2-2-2018.

Page: 11/13

SECTION 15: Regulatory information

- Priority List Chemicals** : Not listed
- Integrated pollution prevention and control list (IPPC) - Air** : Listed
- Integrated pollution prevention and control list (IPPC) - Water** : Not listed
- Industrial use** : The information contained in this safety data sheet does not constitute the user's own assessment of workplace risks, as required by other health and safety legislation. The provisions of the national health and safety at work regulations apply to the use of this product at work.

International regulations

- Chemical Weapons Convention List Schedule I Chemicals** : Not listed
- Chemical Weapons Convention List Schedule II Chemicals** : Not listed
- Chemical Weapons Convention List Schedule III Chemicals** : Not listed

- 15.2 Chemical Safety Assessment** : This product contains substances for which Chemical Safety Assessments are still required.

SECTION 16: Other information

- CEPE code** : 1

✔ Indicates information that has changed from previously issued version.

- Abbreviations and acronyms** : ATE = Acute Toxicity Estimate
 CLP = Classification, Labelling and Packaging Regulation [Regulation (EC) No. 1272/2008]
 DNEL = Derived No Effect Level
 EUH statement = CLP-specific Hazard statement
 PNEC = Predicted No Effect Concentration
 RRN = REACH Registration Number

Procedure used to derive the classification according to Regulation (EC) No. 1272/2008 [CLP/GHS]

Classification	Justification
Met. Corr. 1, H290	Expert judgment
Acute Tox. 2, H300	Calculation method
Acute Tox. 1, H310	Calculation method
Acute Tox. 3, H331	Calculation method
Skin Corr. 1A, H314	Calculation method
Eye Dam. 1, H318	Calculation method

- Full text of abbreviated H statements** : H272 May intensify fire; oxidiser.
 H290 May be corrosive to metals.
 H300 Fatal if swallowed.
 H310 Fatal in contact with skin.
 H314 Causes severe skin burns and eye damage.
 H318 Causes serious eye damage.
 H330 Fatal if inhaled.
 H331 Toxic if inhaled.

SECTION 16: Other information

Full text of classifications [CLP/GHS]	: Acute Tox. 1, H310 Acute Tox. 2, H300 Acute Tox. 2, H330 Acute Tox. 3, H331 Eye Dam. 1, H318 Met. Corr. 1, H290 Ox. Liq. 3, H272 Skin Corr. 1A, H314	ACUTE TOXICITY: SKIN - Category 1 ACUTE TOXICITY: ORAL - Category 2 ACUTE TOXICITY: INHALATION - Category 2 ACUTE TOXICITY: INHALATION - Category 3 SERIOUS EYE DAMAGE/ EYE IRRITATION - Category 1 CORROSIVE TO METALS - Category 1 OXIDIZING LIQUIDS - Category 3 SKIN CORROSION/IRRITATION - Category 1A
Full text of abbreviated R phrases	: R8- Contact with combustible material may cause fire. R26/27/28- Very toxic by inhalation, in contact with skin and if swallowed. R23/24/25- Toxic by inhalation, in contact with skin and if swallowed. R35- Causes severe burns.	
Full text of classifications [DSD/DPD]	: O - Oxidising T+ - Very toxic T - Toxic C - Corrosive	
Date of printing	: 2-2-2018.	
Date of issue/ Date of revision	: 2-2-2018.	
Date of previous issue	: 11-1-2018.	
Version	: 1.02	

Notice to reader

This material safety data sheet contains information about the properties and safety risks of the product it describes, as known on the date of issue. It does not constitute a guarantee of any property or quality of the product. The information is intended exclusively as a guide to safely operating, storing and transporting the product and what do if it is released.

The information concerns the product itself and does not apply to any application or use of it, whether or not in combination with any other product or in any process. Responsibility for assessing the related implications and risks rests entirely with the user. This material safety data sheet has been compiled with the greatest possible care but is based in part on information in the public domain. For this reason Vecom is unable to accept any liability for the accuracy or completeness of the information.

**ANNEXE A-8 – POSITIONNEMENT D'ECOFROST VIS-A-VIS DE LA
REGLEMENTATION SEVESO**

Projet Ecofrost - Classement au titre de la Directive Seveso

Utilisation	Nom de la substance	Nommément désignée ?	Mentions de danger associées	Signification des mentions de danger	Type de danger	Règle de cumul applicable	Rubriques correspondantes de la nomenclature ICPE (si rubrique non nommément désignée)	Seuil Autorisation	Seuil Déclaration	Seuil Seveso Haut	Seuil Seveso Bas	Rubrique ICPE retenue	Quantité maximale stockée sur site (t)	Classement du site (dépassement direct)	
Réfrigération	Ammoniac	4735	H221	Gaz inflammable	Physique	(b)	4735	1,5 t	0,15 t	200	50	4735	22,33	Autorisation - Non Seveso	
			H331	Toxique par inhalation.	Santé	(a)									
			H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.	-	-									
			H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.	Environnement	(c)									
Traitement de l'eau	Chloorstabile / eau de javel 20% Désinfection	Non	H290	Peut être corrosif pour les métaux.	-	-	-	-	-	-	-	4510	36,9	Déclaration	
			H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves	-	-	-	-	-						
			H318	Provoque des lésions oculaires graves.	-	-	-	-	-						
			H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.	Environnement	(c)	4510	100	20	200	100				
			H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme	Environnement	(c)	4511	200	100	500	200				
			H318	Provoque des lésions oculaires graves.	-	-	-	-	-	-	-				NC
	Acide sulfurique Contrôle pH osmose inverse	Non	H318	Provoque des lésions oculaires graves.	-	-	-	-	-	-	-	-	NC	42	Non classé
	Soude caustique Contrôle pH	1630	-	H290	Peut être corrosif pour les métaux.	-	-	1630	250	100	-	-	1630	46,5	Non classé
				H318	Provoque des lésions oculaires graves.	-	-								
	Saumure / NaCl Adoucisseur	Non	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	NC	30	Non classé
	MgCl2 Réactif struvite	Non	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	NC	39,9	Non classé
	FeCl3 PIX Déphosphatation	Non	-	H302	Nocif en cas d'ingestion.	-	-	-	-	-	-	-	NC	43,2	Non classé
				H318	Provoque des lésions oculaires graves.	-	-	-	-	-	-				
H315				Provoque une irritation cutanée.	-	-	-	-	-	-					
H290				Peut être corrosif pour les métaux.	-	-	-	-	-	-					
Memcare Anti-calcaire osmose inverse	Non	-	-	-	-	-	-	-	-	-	NC	3,39	Non classé		
Acide acétique	Non	H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves	-	-	-	-	-	-	-	NC	31,5	Non classé		
Floc-Spam Flocculant traitement des boues	Non	-	-	-	-	-	-	-	-	-	NC	2,5	Non classé		
Conditionnement	Colle carton	Non	-	-	-	-	-	-	-	-	-	NC	2,1	Non classé	
	Demcomelt	Non	-	-	-	-	-	-	-	-	-	NC	25	Non classé	
	Carbone markem impression sachet	Non	-	-	-	-	-	-	-	-	-	NC	1	Non classé	
	Encre markem impression carton	Non	-	-	-	-	-	-	-	-	-	NC	1	Non classé	
	Ruban d'impression bopack	Non	-	-	-	-	-	-	-	-	-	NC	0,132	Non classé	
Maintenance	THR300	Non	-	-	-	-	-	-	-	-	-	NC	0,02	Non classé	
	Poly S2	Non	-	-	-	-	-	-	-	-	-	NC	0,053	Non classé	
	Hand cleaner Bardahl	Non	-	-	-	-	-	-	-	-	-	NC	0,006	Non classé	
	Nettoyant frein	Non	-	H222	Aérosol extrêmement inflammable	Physique	(b)	4320	150	15	500	150	4320	0,02	Non classé
				H229	Récipients sous pression – Peut éclater sous l'effet de la chaleur	-	-	-	-	-	-				
				H315	Provoque une irritation cutanée.	-	-	-	-	-	-				
				H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges	-	-	-	-	-	-				
	BD50	Non	-	H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme	Environnement	(c)	4511	200	100	500	200	4510	0,024	Non classé
				H222	Aérosol extrêmement inflammable	Physique	(b)	4320	150	15	500	150			
				H229	Récipients sous pression – Peut éclater sous l'effet de la chaleur	-	-	-	-	-	-	-			
H315				Provoque une irritation cutanée.	-	-	-	-	-	-	-				
H317				Peut provoquer une allergie cutanée.	-	-	-	-	-	-	-				
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.	-	-	-	-	-	-	-							
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme	Environnement	(c)	4510	100	20	200	100							
Genuine hose lubrifiant glycerine	Non	-	-	-	-	-	-	-	-	-	NC	1	Non classé		
Monopropylenglycol	Non	-	-	-	-	-	-	-	-	-	NC	3,85	Non classé		
	Non	-	-	-	-	-	-	-	-	-	NC	1	Non classé		

Utilisation	Nom de la substance	Nommement désignée ?	Mentions de danger associées	Signification des mentions de danger	Type de danger	Règle de cumul applicable	Rubriques correspondantes de la nomenclature ICPE (si rubrique non nommément désignée)	Seuil Autorisation	Seuil Déclaration	Seuil Seveso Haut	Seuil Seveso Bas	Rubrique ICPE retenue	Quantité maximale stockée sur site (t)	Classement du site (dépassement direct)	
Maintenance	Multicleaner 251	Non	H319	Provoque une sévère irritation des yeux.	-	-	-	-	-	-	-	NC	0,15	Non classé	
	Chain lube	Non	H220	Gaz extrêmement inflammable	Physique	(b)	4310	10	1	50	1	4310	0,0005	Non classé	
			H280	Contient un gaz sous pression ; peut exploser sous l'effet de la chaleur	-	-	-	-	-	-					
			H315	Provoque une irritation cutanée.	-	-	-	-	-	-					
			H319	Provoque une sévère irritation des yeux.	-	-	-	-	-	-					
	SHC 632	Non	-	-	-	-	-	-	-	-	-	NC	0,2	Non classé	
	CASSIDA Chain Oil 150	Non	-	-	-	-	-	-	-	-	-	NC	0,624	Non classé	
	CASSIDA fluid HF68	Non	-	-	-	-	-	-	-	-	-	NC	0,05	Non classé	
	CASSIDA Grease EPS2	Non	-	-	-	-	-	-	-	-	-	NC	0,014	Non classé	
	RENOLIN B32HVI	Non	-	-	-	-	-	-	-	-	-	NC	0,42	Non classé	
	RENOLIN B46HVI	Non	-	-	-	-	-	-	-	-	-	NC	0,42	Non classé	
	RENOLIN CLP150	Non	-	-	-	-	-	-	-	-	-	NC	0,83	Non classé	
	Renolit GP2	Non	-	-	-	-	-	-	-	-	-	NC	0,055	Non classé	
	Urethyn E/M 2	Non	-	-	-	-	-	-	-	-	-	NC	0,028	Non classé	
	Griffon kolmat	Non	H319	Provoque une sévère irritation des yeux.	-	-	-	-	-	-	-	-	NC	0,003	Non classé
			H335	Peut irriter les voies respiratoires	-	-	-	-	-	-					
			H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme	-	-	-	-	-	-					
	JR02000	Non	-	-	-	-	-	-	-	-	-	NC	0,02	Non classé	
	JR10000	Non	-	-	-	-	-	-	-	-	-	NC	0,02	Non classé	
	JR11000B	Non	-	-	-	-	-	-	-	-	-	NC	0,02	Non classé	
	Antifreeze Synmar	Non	H302	Nocif en cas d'ingestion.	-	-	-	-	-	-	-	-	NC	0,02	Non classé
			H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée	-	-	-	-	-	-	-				
	Kroon oil agri fluid	Non	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	NC	0,06	Non classé
	SI 5368	Non	H315	Provoque une irritation cutanée.	-	-	-	-	-	-	-	-	NC	0,002	Non classé
			H318	Provoque des lésions oculaires graves.	-	-	-	-	-	-	-	NC			
	SI 5910	Non	H317	Peut provoquer une allergie cutanée	-	-	-	-	-	-	-	-	NC	0,002	Non classé
			H319	Provoque une sévère irritation des yeux.	-	-	-	-	-	-	-	NC			
			H351	Susceptible de provoquer le cancer	-	-	-	-	-	-	-	NC			
	Quick Métal Loctite	Non	H317	Peut provoquer une allergie cutanée	-	-	-	-	-	-	-	-	NC	0,0002	Non classé
			H319	Provoque une sévère irritation des yeux.	-	-	-	-	-	-	-	NC			
H335			Peut irriter les voies respiratoires	-	-	-	-	-	-	-	NC				
H413			Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques	-	-	-	-	-	-	-	NC				
Adhésif instantané Loctite	Non	H315	Provoque une irritation cutanée.	-	-	-	-	-	-	-	-	NC	0,0002	Non classé	
		H319	Provoque une sévère irritation des yeux.	-	-	-	-	-	-	-	NC				
		H335	Peut irriter les voies respiratoires	-	-	-	-	-	-	-	NC				
Silicone blanc	Non	H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme	-	-	-	-	-	-	-	NC	0,016	Non classé		
Silicone gris	Non	H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme	-	-	-	-	-	-	-	NC	0,0145	Non classé		
Spray Chaîne	Non	H222	Aérosol extrêmement inflammable	Physique	(b)	4320	150	15	500	150	4320	0,0052	Non classé		
		H229	Récipients sous pression – Peut éclater sous l'effet de la chaleur	-	-	-	-	-	-	-					
		H315	Provoque une irritation cutanée.	-	-	-	-	-	-	-					
		H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme	-	-	-	-	-	-	-					
Rust-oleum Hard-Hat	Non	H222	Aérosol extrêmement inflammable	Physique	(b)	4320	150	15	500	150	4320	0,0035	Non classé		
		H229	Récipients sous pression – Peut éclater sous l'effet de la chaleur	-	-	-	-	-	-	-					
		H315	Provoque une irritation cutanée.	-	-	-	-	-	-	-					
		H319	Provoque une sévère irritation des yeux.	-	-	-	-	-	-	-					
		H335	Peut irriter les voies respiratoires	-	-	-	-	-	-	-					
Rust-oleum Freeze and release spray	Non	H222	Aérosol extrêmement inflammable	Physique	(b)	4320	150	15	500	150	4320	0,007	Non classé		
		H229	Récipients sous pression – Peut éclater sous l'effet de la chaleur	-	-	-	-	-	-	-					
		H315	Provoque une irritation cutanée.	-	-	-	-	-	-	-					
		H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme	-	-	-	-	-	-	-					
Electrical cleaning	Non	H222	Aérosol extrêmement inflammable	Physique	(b)	4320	150	15	500	150	4320	0,005	Non classé		
		H280	Contient un gaz sous pression ; peut exploser sous l'effet de la chaleur	-	-	-	-	-	-	-					
		H319	Provoque une sévère irritation des yeux.	-	-	-	-	-	-	-					
		H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges	-	-	-	-	-	-	-					
Graisseur SKF System 24 - LAGD 125FP2	Non	-	-	-	-	-	-	-	-	-	NC	0,019	Non classé		
Graisseur SKF System 24 - LGWA2	Non	H317	Peut provoquer une allergie cutanée	-	-	-	-	-	-	-	NC	0,019	Non classé		

Utilisation	Nom de la substance	Nommement désignée ?	Mentions de danger associées	Signification des mentions de danger	Type de danger	Règle de cumul applicable	Rubriques correspondantes de la nomenclature ICPE (si rubrique non nommée désignée)	Seuil Autorisation	Seuil Déclaration	Seuil Seveso Haut	Seuil Seveso Bas	Rubrique ICPE retenue	Quantité maximale stockée sur site (t)	Classement du site (dépassement direct)
Maintenance	Silirub 2 oxine	Non	-	-	-	-	-	-	-	-	-	NC	0,003	Non classé
	Capella A68	Non	H319	Provoque une sévère irritation des yeux.	-	-	-	-	-	-	-	NC	0,436	Non classé
	Tixoperl Ultrafine	Non	-	-	-	-	-	-	-	-	-	NC	0,01	Non classé
	Nettoie frein spray	Non	H222	Aérosol extrêmement inflammable	Physique	(b)	4320	150	15	500	150	4320	0,02	Non classé
			H229	Récipients sous pression – Peut éclater sous l'effet de la chaleur	-	-	-	-	-	-	-			
			H315	Provoque une irritation cutanée.	-	-	-	-	-	-	-			
			H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges	-	-	-	-	-	-	-			
			H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme	Environnement	(c)	4511	200	100	500	200			
	Détecteur de fuite PLUS	Non	H229	Récipients sous pression – Peut éclater sous l'effet de la chaleur	-	-	-	-	-	-	-	NC	0,01	Non classé
	Hand cleaner Plus	Non	H319	Provoque une sévère irritation des yeux.	-	-	-	-	-	-	-	NC	0,02	Non classé
			H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme	-	-	-	-	-	-	-			
	HHS 2000	Non	H222	Aérosol extrêmement inflammable	Physique	(b)	4320	150	15	500	150	4320	0,01	Non classé
			H229	Récipients sous pression – Peut éclater sous l'effet de la chaleur	-	-	-	-	-	-	-			
			H315	Provoque une irritation cutanée.	-	-	-	-	-	-	-			
			H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges	-	-	-	-	-	-	-			
			H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme	Environnement	(c)	4511	200	100	500	200			
	Multiplus lubrifiant	Non	H229	Récipients sous pression – Peut éclater sous l'effet de la chaleur	-	-	-	-	-	-	-	NC	0,01	Non classé
	Rost-off Plus	Non	H222	Aérosol extrêmement inflammable	Physique	(b)	4320	150	15	500	150	4320	0,006	Non classé
			H229	Récipients sous pression – Peut éclater sous l'effet de la chaleur	-	-	-	-	-	-	-			
			H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges	-	-	-	-	-	-	-			
			H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme	-	-	-	-	-	-	-			
	Acétate alim	Non	H302	Nocif en cas d'ingestion.	-	-	-	-	-	-	-	NC	0,002	Non classé
			H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves	-	-	-	-	-	-	-			
			H318	Provoque des lésions oculaires graves.	-	-	-	-	-	-	-			
	AL 1100	Non	H222	Aérosol extrêmement inflammable	Physique	(b)	4320	150	15	500	150	4510	0,004	Non classé
			H229	Récipients sous pression – Peut éclater sous l'effet de la chaleur	-	-	-	-	-	-	-			
			H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée	-	-	-	-	-	-	-			
			H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.	Environnement	(c)	4510	100	20	200	100			
			H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme	Environnement	(c)	4510	100	20	200	100			
	Aliments hhsi Wurth	Non	H222	Aérosol extrêmement inflammable	Physique	(b)	4320	150	15	500	150	4320	0,006	Non classé
H229			Récipients sous pression – Peut éclater sous l'effet de la chaleur	-	-	-	-	-	-	-				
H315			Provoque une irritation cutanée.	-	-	-	-	-	-	-				
H412			Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme	-	-	-	-	-	-	-				
Multi	Non	H222	Aérosol extrêmement inflammable	Physique	(b)	4320	150	15	500	150	4320	0,008	Non classé	
		H229	Récipients sous pression – Peut éclater sous l'effet de la chaleur	-	-	-	-	-	-	-				
		H302	Nocif en cas d'ingestion.	-	-	-	-	-	-	-				
		H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges	-	-	-	-	-	-	-				
		H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée	-	-	-	-	-	-	-				
		H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme	-	-	-	-	-	-	-				
Rost off Wurth	Non	H222	Aérosol extrêmement inflammable	Physique	(b)	4320	150	15	500	150	4320	0,006	Non classé	
		H229	Récipients sous pression – Peut éclater sous l'effet de la chaleur	-	-	-	-	-	-	-				
		H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges	-	-	-	-	-	-	-				
		H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme	-	-	-	-	-	-	-				
Silicon fluid	Non	H222	Aérosol extrêmement inflammable	Physique	(b)	4320	150	15	500	150	4320	0,005	Non classé	
		H229	Récipients sous pression – Peut éclater sous l'effet de la chaleur	-	-	-	-	-	-	-				
		H315	Provoque une irritation cutanée.	-	-	-	-	-	-	-				
		H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges	-	-	-	-	-	-	-				
Wurth Fixit power + high tach	Non	H226	Liquide et vapeurs inflammables	Physique	(b)	4330	10	1	50	10	4330	0,005	Non classé	
		H332	Nocif par inhalation	-	-	-	-	-	-	-				

Utilisation	Nom de la substance	Nommement désigné ?	Mentions de danger associées	Signification des mentions de danger	Type de danger	Règle de cumul applicable	Rubriques correspondantes de la nomenclature ICPE (si rubrique non nommée désignée)	Seuil Autorisation	Seuil Déclaration	Seuil Seveso Haut	Seuil Seveso Bas	Rubrique ICPE retenue	Quantité maximale stockée sur site (t)	Classement du site (dépassement direct)	
Maintenance	Wurth nettoyant puissant montage	Non	H222	Aérosol extrêmement inflammable	Physique	(b)	4320	150	15	500	150	4320	0,024	Non classé	
			H229	Récipients sous pression – Peut éclater sous l'effet de la chaleur	-	-	-	-	-	-					
			H315	Provoque une irritation cutanée.	-	-	-	-	-	-					
			H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges	-	-	-	-	-	-					
	Rost-off	Non	H222	Aérosol extrêmement inflammable	Physique	(b)	4320	150	15	500	150	4320	0,04	Non classé	
			H229	Récipients sous pression – Peut éclater sous l'effet de la chaleur	-	-	-	-	-	-					
	Rost off Blue ice Wurth	Non	H222	Aérosol extrêmement inflammable	Physique	(b)	4320	150	15	500	150	4320	0,04	Non classé	
			H229	Récipients sous pression – Peut éclater sous l'effet de la chaleur	-	-	-	-	-	-					
			H315	Provoque une irritation cutanée.	-	-	-	-	-	-					
			H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges	-	-	-	-	-	-					
	Graisse multi-usage Foodline Type IV	Non	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	NC	0,1	Non classé
			H222	Aérosol extrêmement inflammable	Physique	(b)	4320	150	15	500	150	4320			
	Multiclean Wurth	Non	H229	Récipients sous pression – Peut éclater sous l'effet de la chaleur	-	-	-	-	-	-	-		-	4320	0,05
			H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges	-	-	-	-	-	-	-	-			
Huile de coupe et perçage Wurth	Non	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	NC	0,01	Non classé	
Pâte et spray lubrifiant cuivre Wurth	Non	H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme	Environnement	(c)	4510	100	20	200	100	4510	0,025	Non classé		
Produit décolle étiquette Wurth	Non	H222	Aérosol extrêmement inflammable	Physique	(b)	4320	150	15	500	150	4320	0,013	Non classé		
		H229	Récipients sous pression – Peut éclater sous l'effet de la chaleur	-	-	-	-	-	-						
		H315	Provoque une irritation cutanée.	-	-	-	-	-	-						
		H317	Peut provoquer une allergie cutanée	-	-	-	-	-	-						
		H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges	-	-	-	-	-	-						
Tube étanchéité - frein filet Wurth	Non	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	NC	0,0005	Non classé	
		H222	Aérosol extrêmement inflammable	Physique	(b)	4320	150	15	500	150	4320				0,0005
Frein filet fort Wurth	Non	-	-	-	-	-	-	-	-	-		-	NC	0,0005	
Produit d'étanchéité hydraulique Wurth	Non	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	NC	0,001	Non classé	
Nettoyage	Polish cleaner	Non	H223	Aérosol inflammable	Physique	(b)	4320	150	15	500	150	4320	0,0005	Non classé	
	Purclean FD14	Non	-	-	-	-	-	-	-	-	-	NC	0,28	Non classé	
	Alcotens Skin - box 12x11	Non	H226	Liquide et vapeurs inflammables	Physique	(b)	4330	10	1	50	10	4330	0,002	Non classé	
			H319	Provoque une sévère irritation des yeux.	-	-	-	-	-	-					
	Chlorine spray gel	Non	H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves	-	-	-	-	-	-	-	4510	0,24	Non classé	
			H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.	Environnement	(c)	4510	100	20	200	100				
	Chlorodes 170	Non	H290	Peut être corrosif pour les métaux.	-	-	-	-	-	-	-	4510	0,06	Non classé	
			H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves	-	-	-	-	-	-	-				
	H410	Non	H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme	Environnement	(c)	4510	100	20	200	100	4510	0,06	Non classé	
			H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves	-	-	-	-	-	-	-				
	Tensacid Sz-20 L can	Non	H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves	-	-	-	-	-	-	-	-	NC	0,08	Non classé
	Tensafoam CI-20L can	Non	H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves	-	-	-	-	-	-	-	-	4510	0,5	Non classé
			H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.	Environnement	(c)	4510	100	20	200	100				
	Tensafoam FSH - 20L	Non	H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves	-	-	-	-	-	-	-	-	NC	0,4	Non classé
Tensafoam Inox - 20 L can	Non	H302	Nocif en cas d'ingestion.	-	-	-	-	-	-	-	-	NC	0,22	Non classé	
		H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves	-	-	-	-	-	-	-					
Tensafoam Pro.- 20 L can	Non	H302	Nocif en cas d'ingestion.	-	-	-	-	-	-	-	-	NC	0,56	Non classé	
		H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves	-	-	-	-	-	-	-					
Tensalc Pro- 20L Can	Non	H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves	-	-	-	-	-	-	-	-	NC	0,34	Non classé	
Tensiodes Quat-20L can	Non	H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves	-	-	-	-	-	-	-	-	4510	0,26	Non classé	
		H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.	Environnement	(c)	4510	100	20	200	100					

Utilisation	Nom de la substance	Nommement désignée ?	Mentions de danger associées	Signification des mentions de danger	Type de danger	Règle de cumul applicable	Rubriques correspondantes de la nomenclature ICPE (si rubrique non nommée désignée)	Seuil Autorisation	Seuil Déclaration	Seuil Seveso Haut	Seuil Seveso Bas	Rubrique ICPE retenue	Quantité maximale stockée sur site (t)	Classement du site (dépassement direct)	
Nettoyage	Acid powder gel	Non	H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves	-	-	-	-	-	-	-	NC	0,06	Non classé	
			H318	Provoque des lésions oculaires graves.	-	-	-	-	-	-	-				
	Chlorodes 170	Non	H290	Peut être corrosif pour les métaux.	-	-	-	-	-	-	-	-	4510	0,06	Non classé
			H302	Nocif en cas d'ingestion.	-	-	-	-	-	-	-	-			
			H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves	-	-	-	-	-	-	-	-			
			H318	Provoque des lésions oculaires graves.	-	-	-	-	-	-	-	-			
			H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.	Environnement	(c)	4510	100	20	200	100				
			H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme	Environnement	(c)	4510	100	20	200	100				
	Perades 150 (péroxyde organique cat. F)	Non	H242	Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur	Physique	(b)	4422	10	0,5	200	50	4422	0,23	Non classé	
			H290	Peut être corrosif pour les métaux.	-	-	-	-	-	-	-				
			H302	Nocif en cas d'ingestion.	-	-	-	-	-	-	-				
			H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves	-	-	-	-	-	-	-				
			H332	Nocif par inhalation	-	-	-	-	-	-	-				
			H335	Peut irriter les voies respiratoires	-	-	-	-	-	-	-				
	Acticide MV	Non	H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves	-	-	-	-	-	-	-	-	4510	0,083	Non classé
			H317	Peut provoquer une allergie cutanée	-	-	-	-	-	-	-				
			H318	Provoque des lésions oculaires graves.	-	-	-	-	-	-	-				
			H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.	Environnement	(c)	4510	100	20	200	100				
			H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme	Environnement	(c)	4510	100	20	200	100				
	Process	Dextrose-Méritoise	Non	-	-	-	-	-	-	-	-	-	NC	11,35	Non classé
H271				Peut provoquer un incendie ou une explosion ; comburant puissant	Physique	(b)	4441	50	2	200	50	4441			
H302		Nocif en cas d'ingestion.	-	-	-	-	-	-	-						
H314		Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves	-	-	-	-	-	-	-						
H373		Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée	-	-	-	-	-	-	-						
Process		EasyDis 7500 A	Non	H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme	Environnement	(c)	4510	100	20	200	100	NC	1	Non classé
				Easydis 7500 B	Non	H318	Provoque des lésions oculaires graves.	-	-	-	-	-			
		Pyrophosphate		Non	H319	Provoque une sévère irritation des yeux.	-	-	-	-	-	-			
		Huile de palme		Non	-	-	-	-	-	-	-	-			
		Huile de tournesol	Non	-	-	-	-	-	-	-	-				
		Poudre coating frites Ovenable Embat 10300	Non	-	-	-	-	-	-	-	-				
		Poudre coating frites Ecocrunch Embat 2000	Non	-	-	-	-	-	-	-	-				
		Curcama en poudre FIT	Non	-	-	-	-	-	-	-	-				
		Paprika doux FIT	Non	-	-	-	-	-	-	-	-				
		Sodium acid phosphate	Non	-	-	-	-	-	-	-	-				
		Cl mix 1	Non	-	-	-	-	-	-	-	-				
		Cl mix 4	Non	-	-	-	-	-	-	-	-				
		Paprika Oleoresin 3500WS	Non	-	-	-	-	-	-	-	-				
		Curcuma TPS 8 WS	Non	-	-	-	-	-	-	-	-				
		Poudre coating Spicy Wedges Spicy wedge	Non	-	-	-	-	-	-	-	-				
	Antimousse	Non	-	-	-	-	-	-	-	-					
	Monoglycéride Riken	Non	-	-	-	-	-	-	-	-					

Utilisation	Nom de la substance	Nommément désignée ?	Mentions de danger associées	Signification des mentions de danger	Type de danger	Règle de cumul applicable	Rubriques correspondantes de la nomenclature ICPE (si rubrique non nommément désignée)	Seuil Autorisation	Seuil Déclaration	Seuil Seveso Haut	Seuil Seveso Bas	Rubrique ICPE retenue	Quantité maximale stockée sur site (t)	Classement du site (dépassement direct)
Soudure	VECINOX	Non	H290	Peut être corrosif pour les métaux.	-	-	-	-	-	-	-	4110	0,01	Non classé
		Non	H272	Peut aggraver un incendie ; comburant	Physique	(b)	4441	50	2	200	50			
		Non	H300	Mortel en cas d'ingestion	Santé	(a)	4110	0,25	0,05	20	5			
		Non	H310	Mortel par contact cutané	Santé	(a)	4110	0,25	0,05	20	5			
		Non	H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves	-	-	-	-	-	-	-			
		Non	H318	Provoque des lésions oculaires graves.	-	-	-	-	-	-	-			
		Non	H330	Mortel par inhalation	Santé	(a)	4110	0,25	0,05	20	5			
	Non	H331	Toxique par inhalation.	Santé	(a)	4130	10	1	200	50				
	Argon	Non	H280	Contient un gaz sous pression ; peut exploser sous l'effet de la chaleur	-	-	-	-	-	-	-	NC	0,66	Non classé
	Sagox K2 (Argon, CO2)	Non	H280	Contient un gaz sous pression ; peut exploser sous l'effet de la chaleur	-	-	-	-	-	-	-	NC	0,05	Non classé
Soudure	Acétylène	4719	H220	Gaz extrêmement inflammable	Physique	(b)	4719	1	0,25	50	5	4719	0,011	Non classé
			H280	Contient un gaz sous pression ; peut exploser sous l'effet de la chaleur	-	-								
	Oxygène	4725	H270	Peut provoquer ou aggraver un incendie ; comburant	Physique	(b)	4725	200	2	2000	200	4725	0,022	Non classé
			H280	Contient un gaz sous pression ; peut exploser sous l'effet de la chaleur	-	-								
	Azote	Non	H280	Contient un gaz sous pression ; peut exploser sous l'effet de la chaleur	-	-	-	-	-	-	-	NC	1,01	Non classé
Traitement eau chaudière	BCD 1085	Non	H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves	-	-	-	-	-	-	-	NC	5,65	Non classé
	Anticor	Non	-	-	-	-	-	-	-	-	-	NC	2	Non classé
	RO42S	Non	H315	Provoque une irritation cutanée.	-	-	-	-	-	-	-	-	NC	2,6
Non		H318	Provoque des lésions oculaires graves.	-	-	-	-	-	-	-	-			
Divers	Gasoil	4734	H226	Liquide et vapeurs inflammables	Physique	(b)	4734	1000	500	25000	2500	4734	3,8	Non classé
			H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires	-	-								
			H332	Nocif par inhalation	-	-								
			H315	Provoque une irritation cutanée.	-	-								
			H351	Susceptible de provoquer le cancer	-	-								
			H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée	-	-								
	FOD	4734	H226	Liquide et vapeurs inflammables	Physique	(b)	4734	1000	500	25000	2500	4734	0,9	Non classé
			H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires	-	-								
			H332	Nocif par inhalation	-	-								
			H315	Provoque une irritation cutanée.	-	-								
			H351	Susceptible de provoquer le cancer	-	-								
			H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée	-	-								
	H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme	Environnement	(c)										

Règles de cumul :

Effets sur la santé (prise en compte des rubriques 4100 à 4199; nommément désignées 4700 à 4899; y compris les déchets rubriques 2700 à 2799)

Dangers physiques (prise en compte des rubriques 4200 à 4499; nommément désignées 4700 à 4899; y compris les déchets rubriques 2700 à 2799)

Pour l'environnement (prise en compte des rubriques 4500 à 4599; nommément désignées 4700 à 4899; y compris les déchets rubriques 2700 à 2799)

(a)	Santé - Sa H3xx	Seuil bas	0,45
		Seuil haut	0,11
(b)	Physique - Sb H2xx	Seuil bas	0,49
		Seuil haut	0,11
(c)	Environnement - Sc H4xx	Seuil bas	0,82
		Seuil haut	0,30

**ANNEXE A-9 – COURRIER RECOMMANDE TRANSMIS PAR ECOFROST A LA CCHS
CONCERNANT L'USAGE FUTUR DU TERRAIN**



PRODUITS SURGELÉS DE POMMES DE TERRE
FROZEN POTATO PRODUCTS
DIEPGEVROREN AARDAPPELPRODUCTEN
TIEFGEFRORENE KARTOFFELPRODUKTE
PRODUTI SURGELATI DI PATATE
PRODUCTOS CONGELADOS DE PATATAS



Sedex | SMETA
SMETA 4 PILLAR CERTIFIED FACTORY



Ecofrost S.A. - Rue de l'Europe 34

B-7600 PERUWELZ Belgique EU

Tel +32 69 36 29 40 - Fax +32 69 36 29 41

E-mail : info@ecofrost.be - Website : www.ecofrost.be

TVA-VAT-BTW-Ust.Id-PI-IVA: BE0475 512 410

KBC IBAN BE10 7330 0684 5604 - Swift KRED BE BB

Fortis IBAN BE34 2850 4169 6790 - Swift GEB ABE BB

Communauté de Communes de Haute Somme

23 avenue de l'Europe

80200 Péronne

À l'attention de Monsieur Eric FRANCOIS

Péronne, le 02/12/2021

Objet : Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale Unique - Proposition d'usage futur à la mise à l'arrêt définitif de l'installation

Monsieur le Président,

La société Ecofrost prévoit l'implantation d'une usine de transformation de pommes de terre sur la commune de Péronne, dans la zone industrielle de La Chapelette (au droit de l'ancien site Flodor), pour la production de frites surgelées et de spécialités à base de purée de pommes de terre. Cette activité sera soumise à autorisation au titre des rubriques suivantes de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) :

- 3642 : traitement et transformation de matières premières en vue de la fabrication de produits alimentaires ou d'aliments pour animaux ;
- 4735 : stockage d'ammoniac (pour le fonctionnement des chambres froides).

Conformément à l'article D. 181-15-2 du Code de l'Environnement, le porteur du projet doit solliciter l'avis du propriétaire du terrain sur l'état dans lequel devra être remis le site lorsque l'installation sera mise à l'arrêt définitif.

Nous vous informons que nous proposons une remise en état pour un usage futur de type industriel conformément aux utilisations autorisées dans la zone UEa par le Plan Local d'Urbanisme de Péronne. Nous vous remercions de bien vouloir nous adresser vos éventuelles remarques sur cette proposition. Pour rappel, sans réponse de votre part dans un délai de 45 jours, votre avis sera réputé émis.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de nos respectueuses salutations.

M. Pol VERVAEKE
Administrateur délégué ECOFROST



PRODUITS SURGELÉS DE POMMES DE TERRE
FROZEN POTATO PRODUCTS
DIEGEEVROREN AARDAPPELPRODUCTEN
TIEFGEFRORENE KARTOFFELPRODUKTE
PRODUTI SURGELATI DI PATATE
PRODUCTOS CONGELADOS DE PATATAS



Ecofrost S.A. - Rue de l'Europe 34
B-7600 PERUWELZ Belgique EU
Tel +32 69 36 29 40 - Fax +32 69 36 29 41
E-mail : info@ecofrost.be - Website : www.ecofrost.be
TVA-VAT-BTW-Ust.Id-PI-IVA: BE0475 512 410
KBC IBAN BE10 7330 0684 5604 - Swift KRED BE BB
Fortis IBAN BE34 2850 41 69 6790 - Swift GEB ABE BB

Communauté de Communes de Haute Somme
23 avenue de l'Europe
80200 Péronne

À l'attention de Monsieur Eric FRANCOIS

Péronne, le 02/12/2021

Objet : Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale Unique - Proposition d'usage futur à la mise à l'arrêt définitif de l'installation

Monsieur le Président,

La société Ecofrost prévoit l'implantation d'une usine de transformation de pommes de terre sur la commune de Péronne, dans la zone industrielle de La Chapelette (au droit de l'ancien site Flodor), pour la production de frites surgelées et de spécialités à base de purée de pommes de terre. Cette activité sera soumise à autorisation au titre des rubriques suivantes de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) :

- 3642 : traitement et transformation de matières premières en vue de la fabrication de produits alimentaires ou d'aliments pour animaux ;
- 4735 : stockage d'ammoniac (pour le fonctionnement des chambres froides).

Conformément à l'article D. 181-15-2 du Code de l'Environnement, le porteur du projet doit solliciter l'avis du service compétent en matière d'urbanisme, sur l'état dans lequel devra être remis le site lorsque l'installation sera mise à l'arrêt définitif.

Nous vous informons que nous proposons une remise en état pour un usage futur de type industriel conformément aux utilisations autorisées dans la zone UEa par le Plan Local d'Urbanisme de Péronne. Nous vous remercions de bien vouloir nous adresser vos éventuelles remarques sur cette proposition. Pour rappel, sans réponse de votre part dans un délai de 45 jours, votre avis sera réputé émis.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de nos respectueuses salutations.

M. Pol VERVAEKE
Administrateur délégué ECOFROST



AFGIFTEBEWIJS VAN EEN
INTERNATIONALE AANGETEKENDE ZENDING
RÉCÉPISSÉ DE DÉPÔT D'UN
ENVOI RECOMMANDÉ INTERNATIONAL
EINLIEFERUNGSSCHEIN FÜR EINE
INTERNATIONALE EINSCHREIBESENDUNG

201PoD.INT

Geadresseerde | Destinataire | Empfänger

Communaute de Communes de
Haute Somme
23, avenue de l'Europe
80 200 Péronne
France

Ecotost SA
1600 Pérweiz
+32 89 30 29 40
info@ecotost.be
AV 0475 812 410

R RF 013 301 256 BE

Coller ici l'étiquette
Kleef hier het etiket
Bitte kleben



AR

Port | Frais | Porto

€ ,

